



# Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Bretagne

Vers une gestion régionale des ressources

## État des lieux et objectifs





## SOMMAIRE

---

<b>1ERE PARTIE - CONTEXTE GENERAL ET REGLEMENTAIRE DU PLAN</b> .....	5
Cadre général d'élaboration des PRPGD .....	7
Cadre général relatif à l'économie circulaire .....	8
Cadre réglementaire général de la prévention et la gestion des déchets .....	10
Portée juridique des PRPGD – Interactions avec d'autres planifications .....	11
Périmètre et durée du PRPGD de Bretagne .....	12
Gouvernance et partenariats du PRPGD de Bretagne.....	14
Supports et références techniques du PRPGD de Bretagne.....	16
<b>2EME PARTIE - ETAT DES LIEUX DE LA PREVENTION ET LA GESTION DES DECHETS</b> .....	19
Panorama des acteurs .....	20
Gisements : DMA .....	24
Gisements : DMA relevant de REP .....	30
Gisements : DAE – commerce et industrie .....	32
Gisements : DAE – artisanat .....	35
Gisements : DAE – recyclage .....	38
Gisements : DAE – déchets du BTP .....	39
Gisements : Déchets dangereux .....	41
Gisements : Focus DASRI .....	43
Gisements : Focus VHU .....	44
Gisements : Déchets gérés au titre des REP .....	45
Gisements : Focus déchets organiques .....	47
Gisements : Focus déchets agricoles exogènes .....	50
Gisements : Focus déchets maritimes et sédiments .....	51
Gisements : Focus autres gisements spécifiques .....	55
Gisements : Focus déchets de crises et de situations exceptionnelles .....	57
Gisements : Synthèse .....	58
Gisements : Prospective .....	60
Prévention .....	62
Réemploi .....	72
Gestion : DMA – DAE [ Collecte ] .....	74
Gestion : DMA – DAE [ Tri-transfert-traitement ] .....	87
Gestion : DMA – DAE [ Tri-transfert ] .....	88
Gestion : DMA – DAE [ Traitement ] .....	90
Gestion : DMA – DAE [ Bilan de la gestion ] .....	100
Gestion : Déchets d'assainissement .....	106
Gestion : Déchets du BTP .....	107
Gestion : Sédiments .....	115
Gestion : Déchets dangereux [ Collecte ] .....	117
Gestion : Déchets dangereux [ Traitement ] .....	121
Gestion : Déchets dangereux [ Focus DASRI ] .....	124
Gestion : Déchets dangereux [ Focus VHU ] .....	127
Gestion : Déchets Dangereux [ Focus Amiante ] .....	128
Gestion : Déchets de crises et de situations exceptionnelles .....	132
Gestion : Transport des déchets .....	133
Gestion : Données financières .....	134
Recensement des installations et des projets .....	137
Synthèse de l'état des lieux .....	138

<b>3EME PARTIE – OBJECTIFS DU PLAN BRETON.....</b>	<b>141</b>
Principe fondamentaux.....	142
Objectifs bretons .....	143
Objectifs bretons : analyse détaillée .....	145
<b>ANNEXES .....</b>	<b>155</b>
Annexe 1 : Liste des acronymes	
Annexe 2 : Arrêté du 23 juin 2017 relatif à la composition de la Commission d’élaboration et de suivi du PRPGD	
Annexe 3 : Extraits de l’étude de prospective pour la mutualisation des outils de traitement des déchets	
Annexe 4 : Liste des Installations de traitement de Bretagne	
Annexe 5 : Liste des projets d’installations de gestion des déchets recensés par la DREAL	

## **CARTOGRAPHIES**

Téléchargement possible des principales cartes sur la plateforme dématérialisée d’échanges du PRPGD  
[http://kelenn.region-bretagne.fr/espacesco/jcms/prod\\_3275413/plateforme-d-echanges-plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets](http://kelenn.region-bretagne.fr/espacesco/jcms/prod_3275413/plateforme-d-echanges-plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets)

**1<sup>ERE</sup> PARTIE**  
**CONTEXTE GENERAL ET REGLEMENTAIRE DU PLAN**



## CONTEXTE GENERAL DE LA PLANIFICATION « DECHETS »

La loi NOTRe d'août 2015 a confié aux Régions la compétence de planification de la prévention et de la gestion des déchets, avec la mission de bâtir un **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, le PRPGD**. Ce plan a notamment vocation à répondre, à l'échelle du territoire régional, aux exigences réglementaires européennes et nationales sur la prévention et la gestion des déchets.

Le PRPGD est un des éléments constitutifs du **SRADDET, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires** dont le contenu est également précisé par la loi NOTRe.

## CONTENU D'UN PRPGD

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets concerne l'ensemble des **déchets dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes**.

Conformément au Code de l'Environnement, le plan régional comprend :

- Un **état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets** selon leur origine, leur nature, leur composition et les modalités de leur transport ;
- Une **prospective à termes de six ans et de douze ans** de l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter ;
- Des **objectifs** en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités territoriales ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs ;
- Une **planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de six ans et de douze ans**, comportant notamment la mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer ou d'adapter afin d'atteindre les objectifs fixés et dans le respect de la limite fixée ;
- Un plan régional d'actions en faveur de **l'économie circulaire**.

Dans le cadre du plan régional, certains flux de déchets suivants font l'objet d'une **planification spécifique** :

- Pour leur prévention et gestion : les biodéchets et les déchets du BTP ;
- Pour leur collecte, tri ou traitement : les DMA, les déchets amiantés, les déchets d'emballages ménagers et papiers graphiques, les véhicules hors d'usage (VHU), les déchets de textiles, linge de maison et chaussures.

S'agissant de planification, le PRPGD doit conformément au Code de l'environnement, faire l'objet d'une **évaluation environnementale**.

## CONTEXTE GENERAL

L'économie circulaire a pour ambition de repenser dans sa globalité le modèle de développement actuel et notamment permettre un changement de conscience collectif en particulier vis-à-vis de l'usage des ressources naturelles. Qu'elles soient minières, organiques ou énergétiques, ces ressources sont aujourd'hui le carburant du développement économique mondial.

Le modèle linéaire entraîne un gaspillage important dans l'utilisation des ressources et une production de déchets difficile à réintégrer dans des boucles de recyclage. L'économie circulaire s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement à la transition de long terme où les enjeux sont multiples : réinterroger les stratégies et les raisons d'être des systèmes en place, apprendre à travailler avec agilité dans des systèmes complexes de production et gestion de déchets, intégrer progressivement la notion de boucle matière, accompagner le développement de nouvelles activités qui s'engagent dans des innovations de rupture et rendre accessible et possible le changement de paradigme pour tout acteur de la société. Le déploiement de l'économie circulaire impose de s'acculturer à travailler en vision systémique et de croiser éco-innovation, intelligence collective et partage de la valeur sur l'ensemble des chaînes de valeur au service de partenariats gagnant-gagnant.

La Bretagne s'inscrit dans cette dynamique.

## FONDEMENTS EUROPEENS

Les principes fondamentaux européens en matière d'économie circulaire ont été précisés dans les textes suivants :

- **Communication de la Commission Européenne pour une « Europe efficace dans l'utilisation des ressources**», publiée en janvier 2011 et contribuant à la diffusion de la thématique de l'économie circulaire ;
- **Paquet « économie circulaire »**, adopté par le Parlement européen en avril 2018, afin de concrétiser politiquement les orientations durables des trajectoires politiques et économiques des pays membres.

Au titre des interactions avec le PRPGD, les points suivants sont importants :

- Nécessité d'améliorer l'efficacité des modèles actuels de production et de consommation en prenant en compte la raréfaction des ressources premières et les externalités environnementales dans les modèles économiques. L'économie circulaire intègre ces contraintes et promeut une utilisation efficiente des ressources limitées ;
- Ne pas restreindre l'économie circulaire aux déchets et au recyclage, sachant que l'économie circulaire vise à optimiser l'usage des ressources, et ce tout au long du cycle de vie des produits ;
- Préférence à l'incitation plutôt qu'à la contrainte pour assurer la transition vers l'économie circulaire. Les instruments économiques, les actions volontaires et la collaboration multi-acteurs permettent de responsabiliser les acteurs économiques et de mieux appréhender les freins au changement.

## CADRE NATIONAL

Un **institut de l'économie circulaire** a été créé en 2013 en amont d'un cadre réglementaire national sur le sujet.

La loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV), la loi NOTRe et le décret du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets ont par la suite permis de donner une impulsion nouvelle au développement de l'économie circulaire.

La **Feuille de route Economie circulaire (FREC)** publiée en mars 2018 accompagne l'économie circulaire dans sa déclinaison opérationnelle. Elle se fixe pour objectifs une réduction de 30% entre 2010 et 2030 de la consommation française de ressources par rapport au PIB. 50 mesures, essentiellement axées sur les déchets, organisées autour des **quatre thématiques « mieux produire / mieux consommer / mieux gérer les déchets / mobiliser tous les acteurs »** sont proposées.

L'objectif de réduction de la consommation des ressources est par ailleurs en lien avec le **Plan national de programmation des ressources 2017** qui permet aux principaux secteurs d'activités économiques de disposer d'une stratégie nationale de transition vers l'économie circulaire et notamment :

- D'identifier les potentiels de prévention de l'utilisation de matières premières, primaires et secondaires afin d'utiliser plus efficacement les ressources, ainsi que les ressources stratégiques en volume ou en valeur ;
- De dégager les actions nécessaires pour protéger l'économie française.

Ce Plan national des ressources fait le point sur la dépendance et le degré de vulnérabilité de l'économie française aux ressources minérales, à la biomasse et aux sols et facilite l'alignement des politiques publiques pour un usage efficient des ressources naturelles.

## CONTEXTE BRETON

La **Stratégie Régionale de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)** a vocation à anticiper les mutations en cours, à accompagner les acteurs économiques qui s'orientent vers de nouveaux modèles économiques et à proposer les ajustements nécessaires pour les compétences des emplois. La SRDEII de la Région Bretagne adoptée en 2013 intègre les questionnements sur les relations aux matières premières, la recyclabilité et la durabilité des produits mis sur le marché.

Des actions de sensibilisation et de démonstration par l'exemple sont par ailleurs conduites depuis 2014 pour sensibiliser les bretons et faciliter l'acculturation des responsables des politiques publiques à la nouvelle dynamique autour de l'économie circulaire.

La **Breizh COP** et le **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** ont vocation à proposer un projet partagé d'avenir et de développement durable de la Bretagne d'ici 2040. Ces outils prévoient d'ores et déjà l'intégration des transitions climatiques et écologiques, dont celle de l'économie circulaire, au travers des deux axes suivants : "accroître la croissance et notre performance économique par les transitions" et "une Bretagne de la sobriété". Au travers de ces outils, la Région souhaite :

- Décliner l'économie circulaire de manière transversale, plus largement, au-delà du seul domaine des déchets ;
- Identifier les mesures de la feuille de route nationale dont la responsabilité est nationale et celles qui peuvent être traitées à l'échelle régionale. Ces dernières seront intégrées dans les fiches actions du Plan régional de prévention et de gestion des déchets dès lors qu'elles concernent le Plan ;
- Travailler sur une **feuille de route régionale opérationnelle "économie circulaire"** transversale en lien avec la démarche Breizh COP, alimentée grâce aux ateliers et dynamiques déployées en Bretagne, en vue d'une adoption en juin 2019 par le Conseil régional.

## GRANDS PRINCIPES REGLEMENTAIRES

Le **Code de l'Environnement** recense l'ensemble des principes et dispositions réglementaires s'appliquant en matière de prévention et de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire français (**Code de l'Environnement livre V titre 4 - parties législative et réglementaire**).

La prévention et la réduction de la production et la nocivité des déchets constituent des préalables clairement posés d'un point de vue réglementaire.

Parmi les autres grandes dispositions réglementaires qui prévalent, la hiérarchie des modes de traitement des déchets est un principe fondamental qui consiste à privilégier respectivement :

1. La préparation en vue de la réutilisation ;
2. Le réemploi et la réutilisation ;
3. Le recyclage ;
4. Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
5. L'élimination.

Le **principe de proximité** (organisation du transport et de la gestion des déchets limitant distance et volume sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement) et le respect du principe d'autosuffisance sont également primordiaux.

## PRINCIPAUX OBJECTIFS NATIONAUX

Le Code de l'Environnement prévoit également le **respect d'objectifs réglementaires définis**, issus notamment pour certains de la LTECV, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte :

- Priorité donnée à la prévention et la réduction de la production de déchets, **en réduisant de 10 % des quantités de Déchets ménagers et assimilés (DMA)** produits par habitant et **en réduisant les quantités de Déchets d'activités économiques (DAE)** par unité de valeur produite, notamment ceux issus du secteur du bâtiment et des travaux publics, d'ici 2020 (par rapport à 2010) ;
- **Progression dans le tri à la source des déchets organiques** pour le service public, jusqu'à généralisation pour tous les producteurs de déchets pour 2025 ;
- **Augmentation de la quantité de déchets valorisés** sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 55% en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en masse en 2025 ;
- **Extension des consignes de tri** pour l'ensemble des emballages plastiques avant 2022 ;
- **Valorisation sous forme de matière de 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics** en 2020 ;
- **Limitation des capacités d'incinération sans valorisation énergétique des déchets non dangereux non inertes**, respectivement à **75% et 50%** des capacités en 2020 et 2025 par rapport aux capacités de 2010 ;
- **Réduction du stockage des déchets non dangereux non inertes admis en installation de 30% en 2020 et 50% en 2025** par rapport à 2010 ;
- **Progression vers la tarification incitative** : avec un objectif national de 15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025.

## RAPPELS DES PRINCIPES DE COMPATIBILITE, CONFORMITE, OPPOSABILITE

Les **décisions prises par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires** dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets (décisions prises au titre des procédures d'autorisations environnementales, décisions prises au titre de la police des ICPE par le préfet, délibérations d'approbation de plans et programmes de prévention et de gestion des déchets) doivent **être compatibles avec les PRPGD**.

Les PRPGD sont donc opposables à certaines décisions prises par des personnes morales de droit public. C'est toutefois la notion de compatibilité - non contradiction avec la norme supérieure - et non celle de la conformité qui s'impose.

Les PRPGD (et le SRADDET qui englobera le PRPGD) peuvent donc avoir des répercussions sur les autorités organisatrices de la collecte et du traitement. Le Code général des Collectivités Territoriales prévoit toutefois que, sauf dans le cadre de conventions spécifiques, les PRPGD ne peuvent avoir pour conséquence directe, pour les autres collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre, la création ou l'aggravation d'une charge d'investissement ou d'une charge de fonctionnement récurrente.

## INTERACTIONS DU PLAN AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

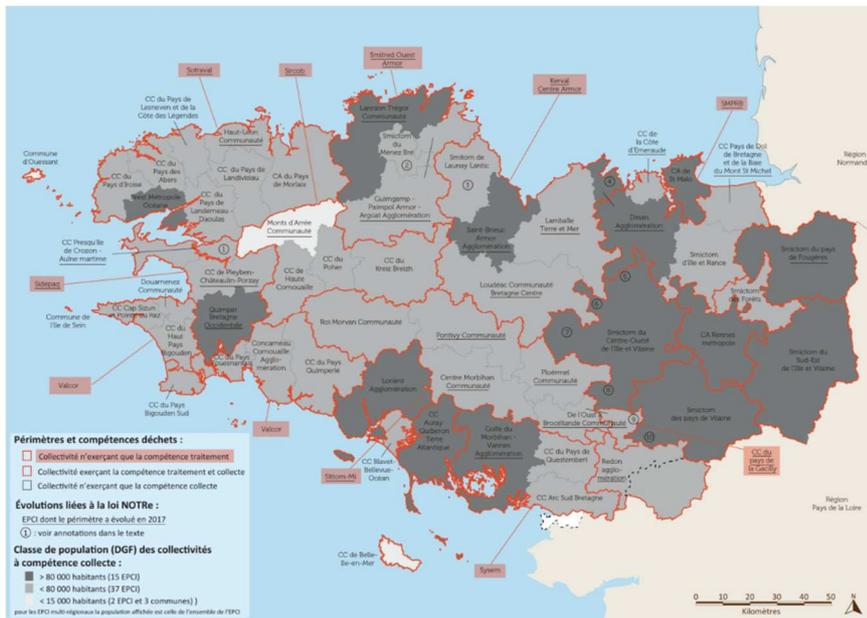
Le **PRPGD constitue un volet du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires**, le SRADDET, également en cours d'élaboration. Il s'inscrit également dans la dynamique régionale de la Breizh COP portée par le Conseil régional.

Le PRPGD, en interactions avec d'autres outils de planification, tient en particulier compte des planifications suivantes :

- Programme national de prévention des déchets 2014-2020 ;
- Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets des régions limitrophes ;
- Schéma régional des carrières (document en cours de finalisation avant l'engagement de la procédure réglementaire d'approbation).

## PERIMETRE GEOGRAPHIQUE

Le PRPGD de Bretagne couvre l'ensemble du territoire breton, à l'exclusion du territoire des communes morbihannaises de Férel, Camoël et Penestin, dépendant de CAP Atlantique. Il intègre en revanche les communes de Saint Nicolas de Redon, Avessec, Fégréac, Plessé, Guémené-Penfao, Conquereuil, Massérac et Pierric situées sur le territoire de Redon Agglomération.



Périmètre géographique du PRPGD de Bretagne

La population de référence est la **population INSEE municipale**. La population DGF peut toutefois parfois être utilisée pour certains focus géographiques et certaines spécificités territoriales (à l'exemple des secteurs littoraux marqués par de fortes variations estivales de la population).

POPULATION	2010	2015	2016
Population Insee municipale	3 163 613 hab	3 273 903 hab	3 291 912 hab
Population DGF	3 480 432 hab	3 591 243 hab	3 614 335 hab

## PERIMETRE TECHNIQUE

Le PRPGD breton, conformément au Code de l'Environnement, porte **sur les déchets dépendant de de la Directive Cadre** et concerne les **déchets dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes** qui remplissent l'un des critères suivants :

- **Produits dans la région** par les ménages, les activités économiques, les collectivités, les administrations ;
- **Gérés dans la région** : collectés ou traités dans une installation de collecte ou de traitement de déchets, utilisés dans une installation de production en substitution de matière première, dans une installation de production d'énergie, dans une carrière ou dans la construction d'ouvrages de travaux publics en substitution de matière première ;
- **Importés** pour être gérés dans la région, **exportés** pour être gérés hors de la région.

Les déchets nucléaires et militaires sont exclus du périmètre du PRPGD. De même, les sous-produits animaux (à l'exception de ceux destinés à l'incinération, la mise en décharge ou l'utilisation dans une usine de biogaz ou de compostage) et les déchets résultant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minérales et de l'exploitation des carrières, non concernés par la Directive Cadre sur les déchets car déjà couverts par d'autres règlements européens, et déjà pris en compte dans d'autres planifications (notamment le schéma biomasse) ne sont pas intégrés en tant que tels dans le présent Plan.

## DUREE DU PLAN

**L'année de référence de l'état des lieux du PRPGD breton est l'année 2016** (cf. « supports et références techniques du PRPGD de Bretagne »).

Le PRPGD doit permettre une planification à 6 et 12 ans.

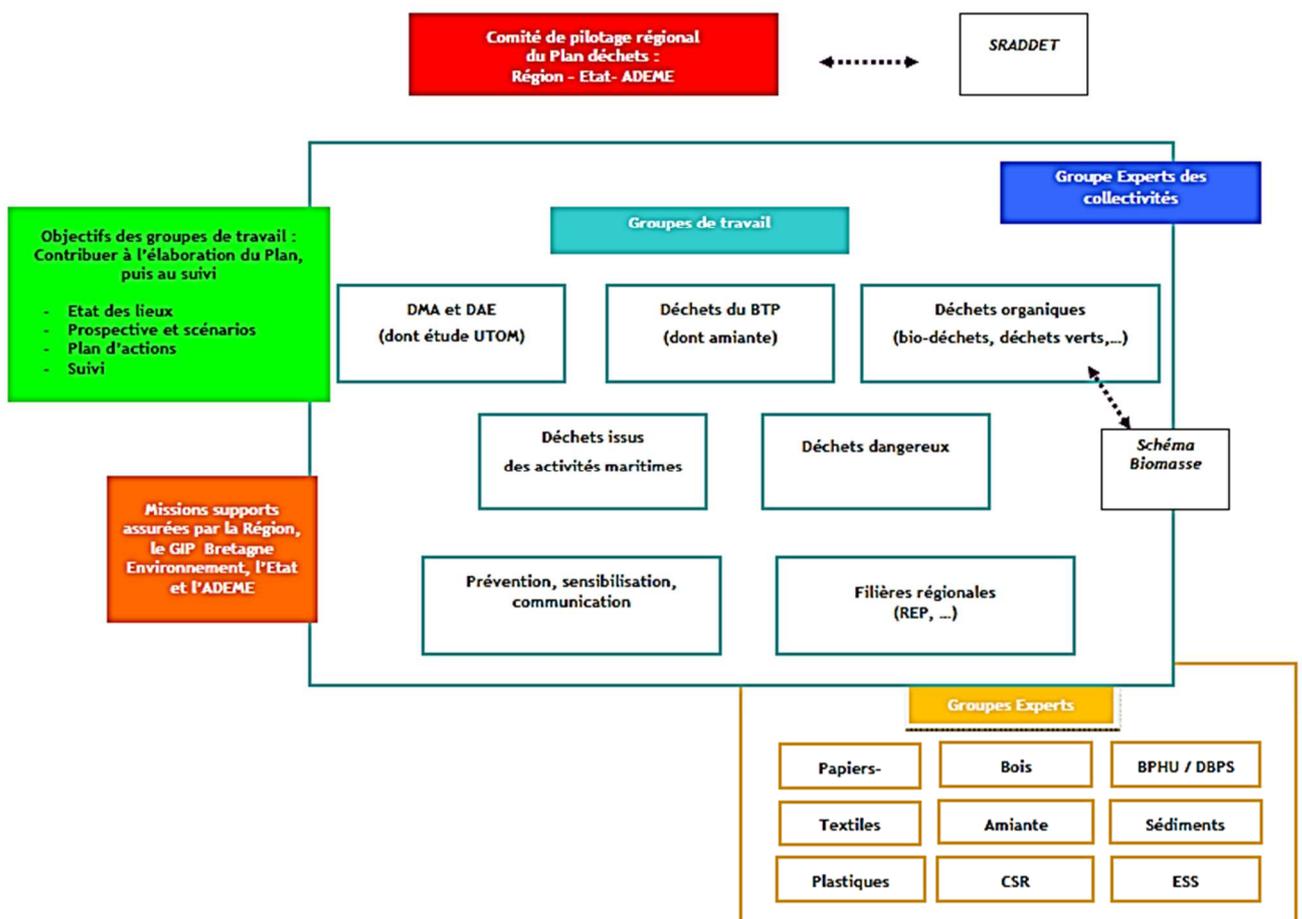
Pour tenir compte d'une part de la période d'élaboration, d'autre part d'adoption du Plan prévue en 2019, les **échéances de planification du PRPGD de Bretagne à 6 et 12 ans sont fixées à 2025 et 2031.**

## ORGANISATION MISE EN PLACE POUR LE PRPGD BRETON

L'élaboration du PRPGD de Bretagne est le résultat d'un travail conduit **en très large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par le sujet.**

L'organisation mise en place schématisée ci-dessous repose en particulier sur :

- La **CCES, Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi** du Plan (composée à l'origine de 89 membres, selon l'arrêté figurant en annexe) ;
- Des **Groupes de travail et Groupes Experts** (réunissant près de 200 élus, techniciens, experts et représentants d'associations).



## CONTRIBUTIONS DES ACTEURS

De **nombreuses contributions** ont été apportées pour accompagner l'élaboration du plan par les collectivités, opérateurs, fédérations et syndicats professionnels, associations.

Une **plateforme « Kelenn – plan régional de prévention et de gestion des déchets de Bretagne »** a été mise en place pour faciliter les échanges entre partenaires.

## PARTENARIATS FINANCIERS

Un **CODREC, Contrat d'objectif pour une dynamique régionale en faveur des déchets et de l'économie circulaire**, a été signé en juillet 2017 entre le Conseil régional et l'ADEME Bretagne pour accompagner la nouvelle compétence de la Région en matière de planification et de gestion des déchets et d'économie circulaire.

## DONNEES TECHNIQUES DU PLAN – SOURCES ET REFERENCES

L'élaboration de l'état des lieux du PRPGD de Bretagne s'appuie très largement sur les travaux, analyses et expertises conduites par **l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB)**, sur les déchets mais également sur la biomasse. Les **chiffres-clés 2016 des déchets en Bretagne** (édition Mars 2018) constituent le socle de base du présent état des lieux.

**D'autres données, compilations, travaux et outils** disponibles auprès des structures suivantes ont très largement contribué à l'élaboration du PRPGD et de l'état des lieux :

- DREAL Bretagne (GEREP, ...);
- ADEME Bretagne (SINOE, SYDEREP);
- Chambres consulaires (CCI Bretagne, Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Bretagne, Chambre régionale de l'agriculture de Bretagne, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Bretagne);
- Cellule économique de Bretagne (CEB);
- Eco-organismes;
- Fédérations et syndicats professionnels;
- Collectivités.

L'élaboration du présent état des lieux du PRPGD a clairement mis en avant la nécessité de poursuivre le travail d'approfondissement des données, la nécessité de mettre en cohérence les différentes bases et de faciliter la collaboration entre les différents partenaires sur le sujet.

## ETUDES SPECIFIQUES LIEES AU PLAN

Lors du lancement des travaux d'élaboration du Plan, les **analyses spécifiques** suivantes ont été réalisées par les services de la Région :

- **Analyse comparative des plans bretons** départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux et des déchets du BTP (2016) et du Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux;
- Restitution thématique des **rencontres, audits et Tro Breizh Déchets** 2016;
- **Analyse relative à procédure d'intégration des schémas régionaux sectoriels** dans le SRADDET pour les plans régional et départementaux de prévention et de gestion des déchets de Bretagne.

Deux **études spécifiques** ont par ailleurs été conduites à la demande du Conseil régional pour asseoir les travaux du Plan :

- D'une part, une **étude prospective pour l'optimisation de la mutualisation des outils de traitement des déchets**, confiée au bureau d'études GIRUS;
- D'autre part, **l'évaluation environnementale** du Plan, réalisée par ECOVIA.

Des travaux thématiques comme ceux de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) sur les dragages portuaires, ou des études conduites plus localement, notamment par les Syndicats de traitement (AQTA, SYSEM, Groupement Nord-Est Ille-et-Vilaine...) alimentent également les travaux du Plan.

## ANNEE DE REFERENCE DU PRPGD BRETON

**L'année de référence de l'état des lieux du PRPGD breton est l'année 2016.**

Cette année peut toutefois ponctuellement être différente pour certaines thématiques ou focus spécifiques. Ainsi les déchets du BTP portent sur l'année 2015. De même, certaines actions de prévention ou de gestion particulières conduites plus récemment, en 2017 ou en 2018, année de rédaction du présent document, ont été intégrées en raison de leur intérêt en termes d'enseignements et de dynamiques engagées.



## 2<sup>EME</sup> PARTIE

# ETAT DES LIEUX DE LA PREVENTION ET LA GESTION DES DECHETS

### **PREAMBULE**

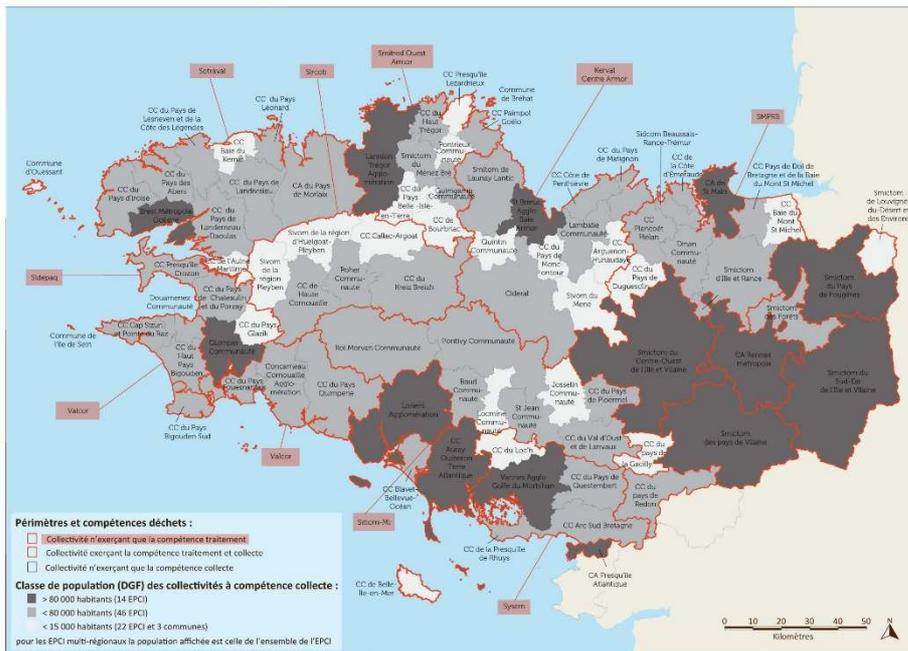
L'objectif de l'état des lieux est de présenter thématiquement et synthétiquement, à un moment donné, la situation bretonne en matière de gisements, de prévention et de gestion des déchets en Bretagne.

Cet état des lieux est établi en cohérence et en complémentarité avec les analyses les plus récentes conduites par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne et, pour les déchets du BTP, par la Cellule Economique de Bretagne.

Il est possible d'en télécharger les principales cartes à partir de la plateforme dématérialisée d'échanges du PRPGD : [http://kelenn.region-bretagne.fr/espacesco/jcms/prod\\_3275413/plateforme-d-echanges-plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets](http://kelenn.region-bretagne.fr/espacesco/jcms/prod_3275413/plateforme-d-echanges-plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets)

**COLLECTIVITES EXERCANT LA COMPETENCE COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES DMA**

L'organisation territoriale et administrative des acteurs publics de la prévention et la gestion des déchets est synthétisée ci-dessous. Les situations administratives sont présentées pour les deux années 2016 et 2017, l'application de la loi NOTRe ayant eu pour conséquences des regroupements de collectivités déjà visibles et qui pourrait se poursuivre jusqu'en 2020.

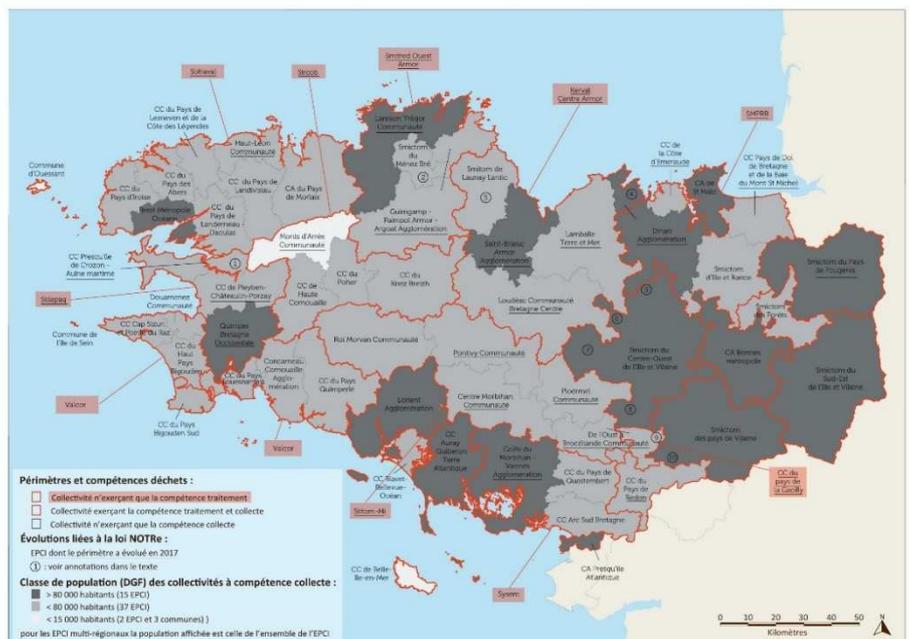


EPCI de collecte et de traitement - Situation 2016

①② et suivants :

Certaines organisations techniques spécifiques dérogent actuellement aux nouveaux périmètres administratifs :

- L'ex CC Aulne Maritime (1) est devenue adhérente du SIDEPAQ pour le traitement mais reste aussi actionnaire de Sotraval via la CC de la presqu'île de Crozon Aulne Maritime,
- Le Smitcom du Ménez Bré (2) exerce la compétence collecte sur une partie des territoires de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération et de Lannion Trégor Communauté,
- Le Smitcom de Launay Lantic (3) exerce la compétence collecte sur le territoire de Leff Armor Communauté et sur une partie du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- Kerval traite les déchets de l'ensemble de l'ancienne CC du pays de Matignon (4) même si une partie du territoire adhère désormais au SMPRB par l'intermédiaire de Dinan Agglomération,
- Outre les Communautés de Communes de St Méen-Montauban, Montfort Communauté, Brocéliande Communauté, le Smitcom Centre Ouest exerce la compétence collecte et traitement sur une partie des territoires de Dinan Agglomération (8 communes), de Loudéac Communauté - Bretagne Centre (4 communes), de Ploërmel Communauté (13 communes) et de l'Oust à Brocéliande Communauté (7 communes) (5) (6) (7) (8),
- 8 des 9 communes de l'ancienne CC du Pays de la Gacilly (9) traitent toujours leurs déchets en autonomie.
- Comme en 2016, le périmètre affiché pour le Smitcom des pays de Vilaine intègre 6 communes de la CC du pays de Redon (10) pour lesquelles le Smitcom assure la collecte et le traitement des déchets



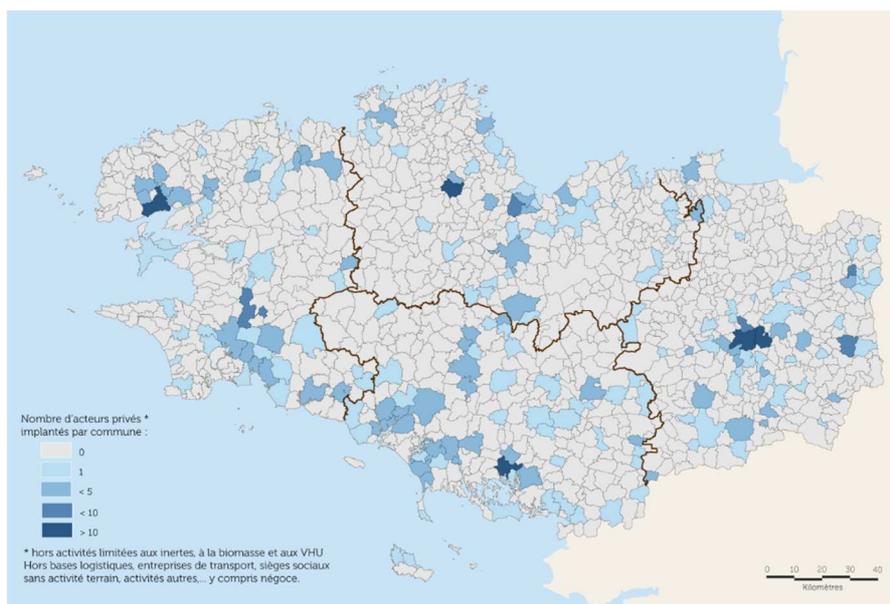
EPCI de collecte et de traitement - Situation 2017

## PRINCIPALES ENTREPRISES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS IMPLANTEES EN BRETAGNE

Le tableau suivant donne un aperçu général de l'activité de gestion et de traitement des déchets du secteur privé en Bretagne. Les données mentionnées sont à considérer comme des ordres de grandeur. Elles proviennent, pour certaines d'entre elles, d'extrapolations nationales faites sur le territoire breton. Par ailleurs, certaines entreprises adhérant à une ou plusieurs des fédérations, les données sont volontairement non totalisées.

ACTIVITE BRETAGNE 2016	Nombre de salariés des entreprises adhérentes	Chiffre d'affaire	Déchets gérés estimés
FNADE Bretagne	2 200	300 millions €	
FEDEREC	900	340 millions €	1 070 000 T hors BTP et déchets organiques 4 860 000 T y compris BTP
SNEFID	1 000	150 millions €	

La carte suivante permet de visualiser la répartition géographique des entreprises et sociétés intervenant dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets en Bretagne.



Acteurs privés de la gestion des déchets en Bretagne

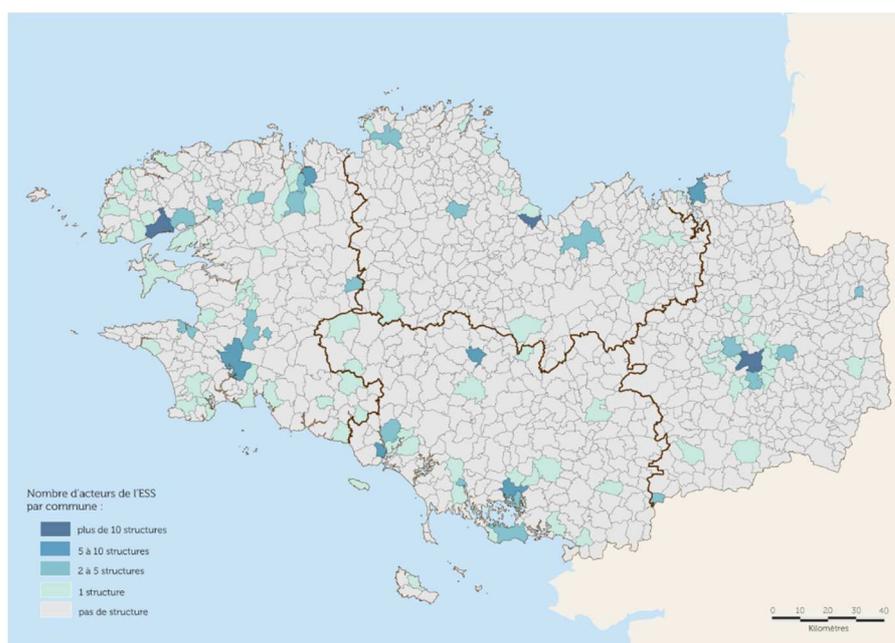
## PRINCIPALES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AVEC UNE ACTIVITÉ « DECHETS » IMPLANTEES EN BRETAGNE

De nombreuses structures de l'économie sociale et solidaire interviennent dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets qu'il s'agisse de sensibilisation, de la réduction, du réemploi, du tri ou du recyclage des déchets.

Les données suivantes synthétisent l'activité bretonne de ces entreprises. Certaines d'entre elles sont également membres de fédérations listées en page précédente.

ACTIVITE BRETAGNE 2016	Nombre de salariés des entreprises (ou organisations spécifiques *)	Tonnages estimés (données partielles)
Entreprises d'insertion et adaptées avec une activité liée aux déchets	950	60 000 T DEEE, 16 000 T TLC 60 000 T centres de tri
Communautés Emmaüs, recycleries, ressourceries	597 (*dont 287 compagons Emmaüs)	

La carte suivante illustre la répartition géographique des principales structures œuvrant sur ces thématiques en Bretagne.



Acteurs de l'ESS avec une activité « déchets » implantés Bretagne

## PRINCIPALES ASSOCIATIONS INTERVENANT SUR LES DECHETS EN BRETAGNE

La Bretagne se distingue par l'importance et la diversité de son réseau associatif. Dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, différentes associations de défense des consommateurs et d'associations environnementales à l'image de la CLCV, UFC Que choisir, la MCE, l'UMIVEM, IVINE, CANE, Zéro Waste, Eaux et rivières de Bretagne participent à l'action locale, départementale et régionale.

S'agissant du PRPGD breton, les associations et fédérations d'associations suivantes sont membres de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Plan:

- Confédération Bretonne pour l'Environnement et la Nature (COBEN) ;
- Fédération Bretagne Nature Environnement (FBNE) ;
- Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) ;
- Union régionale Bretagne Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV).

Les DMA font l'objet d'un suivi annuel conduit dans le cadre de l'Observatoire Régional des Déchets de Bretagne (ORDB). Une synthèse des données sur les années 2010, 2015 et 2016 est présentée ci-dessous pour le territoire breton. Il est possible de réaliser des analyses spécifiques, territoriales ou thématiques via l'outil interactif développé par l'observatoire de l'Environnement en Bretagne et disponible sur [www.bretagne-environnement.org/Dechets2018](http://www.bretagne-environnement.org/Dechets2018).

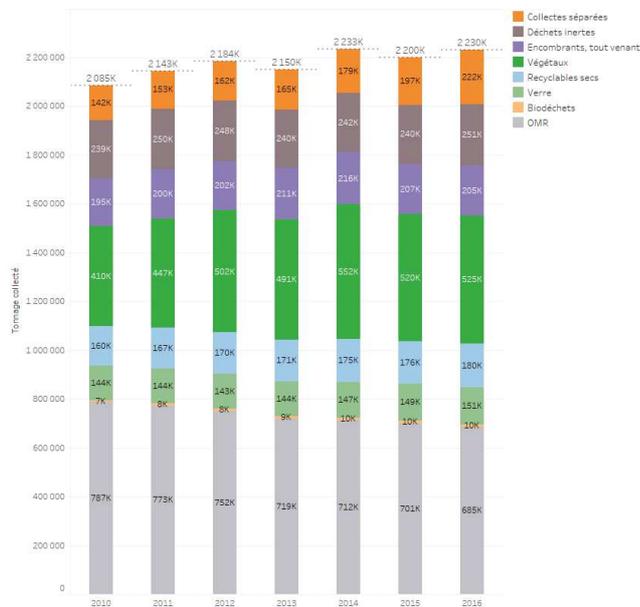
Ci-dessous sont présentés les DMA pris en charge par les collectivités. Celles-ci en sont les acteurs principaux, même s'il existe en dehors de ce cadre des collectes complémentaires organisées directement par les éco organismes (par exemple pour les textiles, certains DEEE, les piles et batteries qui peuvent faire l'objet de reprises particulières (supermarchés, associations...)).

DMA		Tonnages collectés en Bretagne		
		2010	2015	2016
DND NI (collecte)	Ordures ménagères résiduelles	787 350 T	701 370 T	685 400 T
	Recyclables secs	160 430 T	175 750 T	179 820 T
	Verre	143 920 T	148 960 T	150 700 T
	Biodéchets en collecte	6 940 T	10 420 T	10 450 T
	<b>TOTAL DND NI (collecte)</b>	<b>1 098 640 T</b>	<b>1 036 500 T</b>	<b>1 026 370 T</b>
DND NI (déchèteries et autres collectes)	Végétaux	409 660 T	520 010 T	525 140 T
	Encombrants, tout venant	195 320 T	206 700 T	205 040 T
	Déchets de bois	45 400 T	68 280 T	73 190 T
	Métaux	34 590 T	38 700 T	43 910 T
	Cartons	27 290 T	29 590 T	30 650 T
	Plâtre	4 630 T	11 780 T	15 720 T
	Mobilier hors d'usage	90 T	10 170 T	15 940 T
	Papiers	4 000 T	2 050 T	2 000 T
	Textiles	500 T	3 430 T	3 820 T
	Autres DND	280 T	260 T	280 T
	Pneumatiques hors d'usage	90 T	200 T	250 T
	Plastiques, polystyrènes, filets de pêche	60 T	230 T	200 T
	Huiles végétales	80 T	140 T	140 T
	<b>TOTAL DND NI (déchèterie et autres collectes)</b>	<b>721 990 T</b>	<b>891 520 T</b>	<b>916 260 T</b>
DD (déchèteries et autres collectes)	DEEE	17 810 T	24 010 T	28 090 T
	Autres DD	3 750 T	4 360 T	4 330 T
	Déchets amiante liée	1 610 T	1 800 T	1 880 T
	Huiles minérales	480 T	550 T	560 T
	Batteries	430 T	470 T	520 T
	Peintures, vernis, encres, colles	440 T	290 T	400 T
	Piles et accumulateurs	210 T	210 T	200 T
	Emballages souillés (dangereux)	40 T	70 T	100 T
	Filtres à huiles ou à gazole	20 T	20 T	20 T
<b>TOTAL DD</b>	<b>24 790 T</b>	<b>31 780 T</b>	<b>36 100 T</b>	
DI (déchèteries et autres collectes)	Gravats	239 220 T	239 800 T	251 390 T
	<b>TOTAL DI</b>	<b>239 220 T</b>	<b>239 800 T</b>	<b>251 390 T</b>
<b>TOTAL DMA</b>		<b>2 084 640 T</b>	<b>2 199 600 T</b>	<b>2 230 120 T</b>

### EVOLUTION DES DMA SELON LES FLUX

S'agissant des tonnages collectés en Bretagne, on note entre 2010 et 2016 :

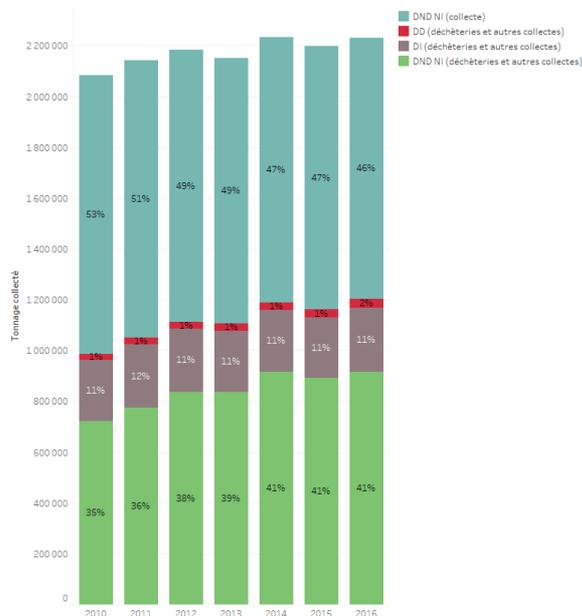
- Une augmentation des tonnages globaux de 7% ;
- Une diminution des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectées de 13% ;
- Une augmentation de 28% des végétaux.



### EVOLUTION DES DMA PAR CATEGORIE

L'évolution de la répartition des DMA selon leur catégorie – déchets non dangereux non inertes, déchets inertes, déchets dangereux - est la suivante :

- Poids constant des déchets inertes et des déchets dangereux ;
- Poids constant global des déchets non dangereux non inertes, avec une inversion des courbes entre les collectes en porte à porte et les autres collectes ou les apports en déchèteries.

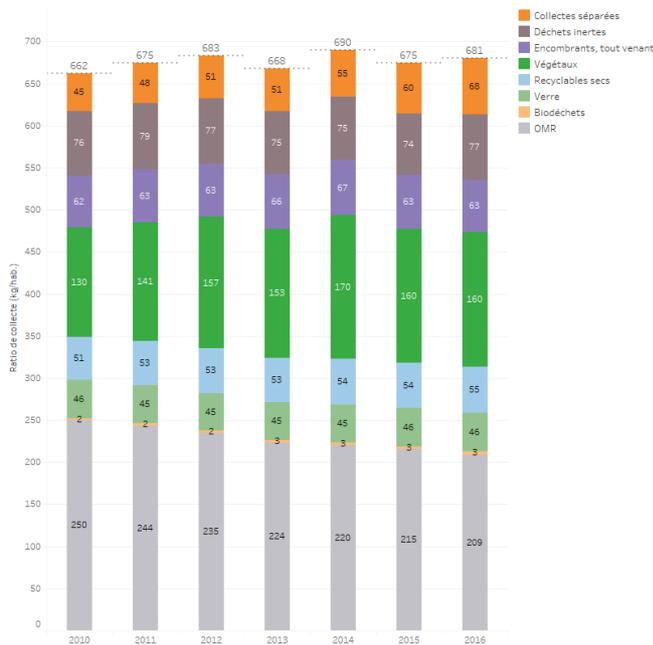
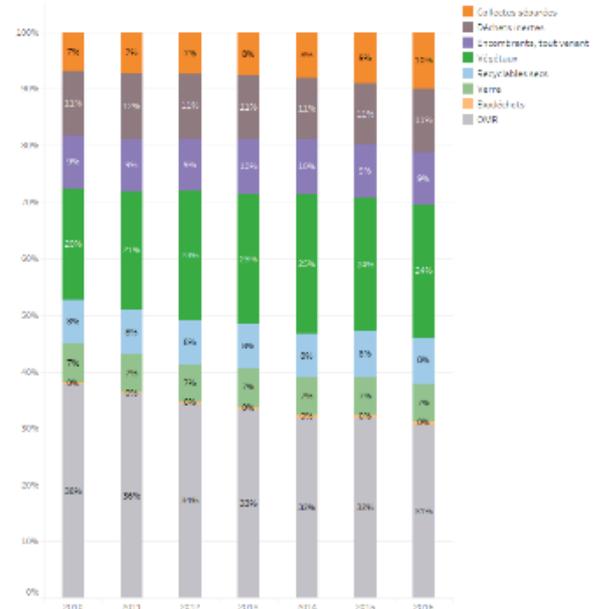


**EVOLUTION DE LA REPARTITION DES FLUX (en % des tonnages)**

En 2016, la répartition des principaux flux est la suivante :

- 31% d'OMR ;
- 24 % de végétaux ;
- 11% de déchets inertes ;
- 10 % en collectes séparées ;
- 9% d'encombrants/tout venant ;
- 8% en recyclables secs ;
- 7% de verre.

La part des OMR a diminué entre 2010 et 2016 de 38% à 31%. Les végétaux ont augmenté de 20% à 24% sur cette même période.



En 2016, le ratio DMA breton est de 681 kg/hab/an et se décompose ainsi :

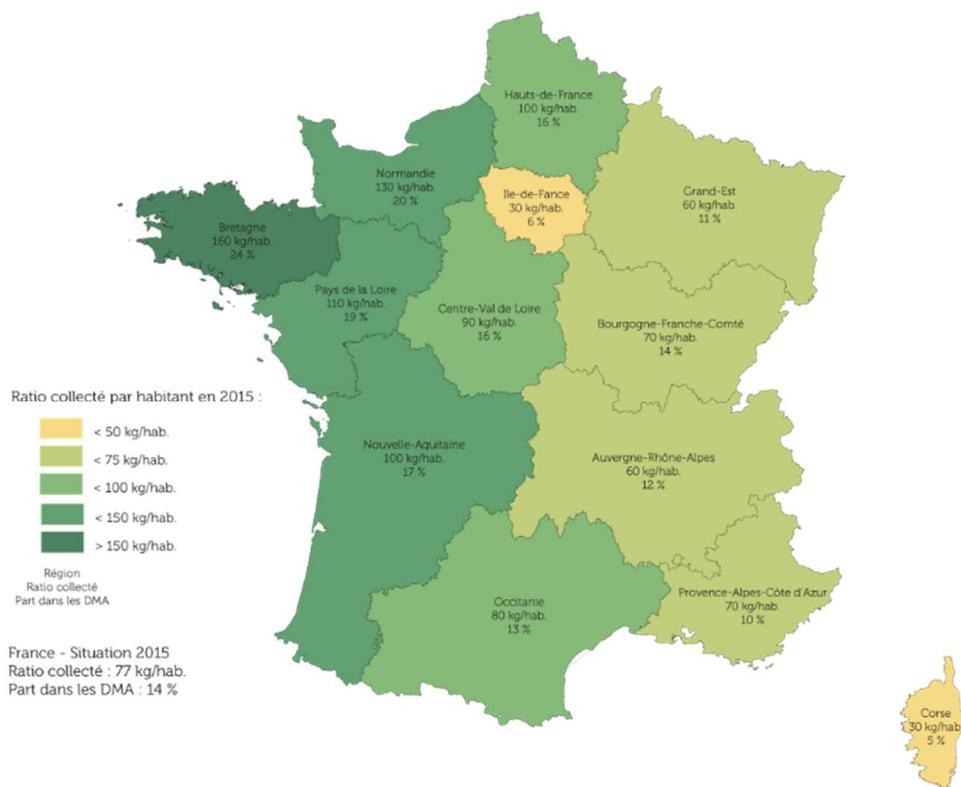
- 209 kg/hab/an d'OMR, soit 20% de moins que le niveau national (262 kg/hab/an) ;
- 63 kg/hab/an pour les recyclables secs ;
- 46 kg/hab/an de verre, soit une performance supérieure de 58% par rapport au niveau national (29 kg/hab/an) ;
- 55 kg/hab/an en recyclables secs, soit près de 20% de plus que le niveau national (47 kg/hab/an) ;
- 160 kg/hab/an en végétaux, soit 2 fois plus que le taux moyen national (78 kg/hab/an) ;
- Une augmentation globale de +3% par rapport à l'année 2010, mais de +1% par rapport à 2009.

## VEGETAUX – RATIOS ET SITUATION DE LA BRETAGNE PAR RAPPORT AUX AUTRES REGIONS

Les végétaux constituent une spécificité de l'Ouest de la France et tout particulièrement la Bretagne. Leur production est corrélée à la météo, les années sèches correspondant à des années de moindre production, les années pluvieuses jouant en sens inverse.

La carte ci-dessous, établie à partir des données SINOE 2015 (globalisant les déchets verts et les biodéchets), illustre les spécificités interrégionales. A retenir :

- Moyenne nationale : 77kg/hab ;
- Ratio breton : 160 kg/hab, soit le double du ratio national, et le plus élevé du territoire métropolitain ;
- Ratios pour l'Ouest de la France : supérieur à 100 kg/hab, et correspondant à plus de 20% des DMA ;
- Ratio pour l'Île de France et la moitié Est de la France : 30 à 60 kg/hab, représentant moins de 15% des DMA.



Déchets verts et biodéchets -Situation 2015

## RATIOS VEGETAUX – EVOLUTIONS ANNUELLES

Comme le montre le graphique ci-dessous, la production de végétaux en Bretagne, fortement impactée par les conditions météorologiques, varie considérablement d'une année à l'autre.

Lors des 10 dernières années, le ratio est ainsi passé d'un minimal de 130 kg/hab en 2010, année sèche entrainant une moindre production de végétaux et une baisse corrélée du ratio, avec un niveau maximal de 170 kg/hab atteint en 2014.



L'année 2010 constitue une année de référence réglementaire avec des objectifs de réduction fixés à -10% entre 2020 et 2010 pour les DMA.

Sans nier le poids important que représentent les végétaux dans les DMA en Bretagne, cette année de référence basse impacte mécaniquement l'objectif de réduction fixé. Si l'on analyse les évolutions sur des moyennes annuelles glissantes (ci-dessus proposées sur 2 années glissantes), l'évolution dans le temps des tendances de fond est plus facilement mise en avant.

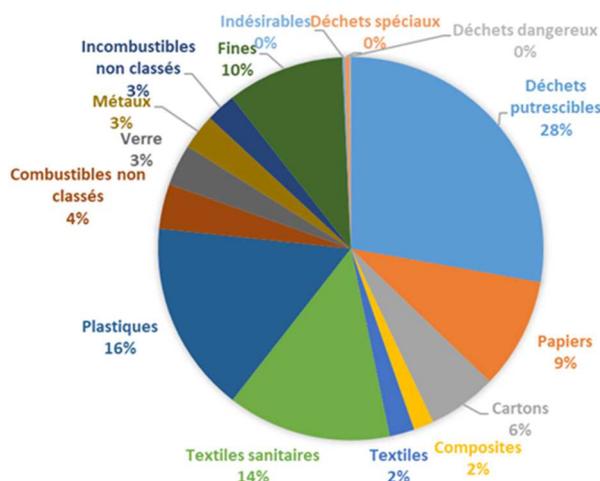
## CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Afin d'identifier le contenu des ordures ménagères bretonnes, les données **des caractérisations des ordures ménagères résiduelles** de 11 collectivités, respectant les catégories du MODECOM national élaboré par l'ADEME, ont été compilées.

REPARTITION PAR FLUX ( en %)	Moyenne des caractérisations de Bretagne	Données nationales MODECOM 2007
Déchets putrescibles	27,9%	30,9%
Papiers	9,4%	10,3%
Cartons	5,8%	5,5%
Composites	1,7%	1,7%
Textiles	2,1%	2,3%
Textiles sanitaires	13,8%	10,5%
Plastiques	16,2%	11,4%
Combustibles non classés	3,8%	2,4%
Verre	3,5%	5,8%
Métaux	3,0%	2,9%
Incombustibles non classés	2,5%	2,6%
Fines	9,9%	12,7%
Indésirables	0,2%	0%
Déchets spéciaux	0,4%	0,8%
Déchets dangereux	0,1%	0%

Les fractions majoritaires dans les moyennes des caractérisations des OMR sont les déchets putrescibles, les plastiques et les textiles sanitaires.

Les fractions de déchets putrescibles, de verre et de fines sont plus faibles que le MODECOM national.



## CARACTERISATION DU TOUT VENANT DES DECHETERIES

Une analyse des données de caractérisation sur la benne tout venant de 7 collectivités bretonnes relève que les fractions valorisables les plus représentées sont les fines (14.6%), le bois (10.1%) les plastiques rigides (9.2%) et les DEA 7.8 %).

Certains DMA relèvent d'une gestion assurée par un Eco-organisme au titre du principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Sont présentés ci-après les principaux flux de DMA relevant de ces filières REP que nous ont transmis directement les Eco-organismes. Ces flux englobent l'ensemble des collectes, y compris certaines collectes et opérations spécifiques, contrairement aux données présentées précédemment dans le tableau de synthèse des DMA qui comptabilise uniquement les flux gérés au titre des déchets ménagers et assimilés.

EMBALLAGES ET PAPIERS GRAPHIQUES MENAGERS ET ASSIMILES	Tonnages recyclés en Bretagne (source CITEO)	
	2015	2016
Verre	148 458 T	152 957 T
Emballages légers comprenant :	69 408 T	70 373 T
<i>Cartons ménagers</i>	43 702 T	43 702 T
<i>Plastiques</i>	18 316 T	19 280 T
<i>Acier</i>	7 070 T	7 070 T
<i>Aluminium</i>	312 T	312 T
Papiers graphiques ménagers et assimilés	89 332 T	83 263 T
<b>TOTAL</b>	<b>307 198 T</b>	<b>306 593 T</b>
Ratio collecte (kg/hab/an) (INSEE 2014)	95,6 kg/hab/an	95,1 kg/hab/an

Pour les emballages et papiers, le ratio de collecte 2016 est de :

- 68,5 kg/hab/an au niveau national
- 95,1 kg/hab/an en Bretagne, soit plus 38% par rapport au territoire français
- de même niveau en 2015 et 2016.

Le taux de collecte des DEA en Bretagne est, en 2016, sensiblement meilleur que sur le reste du territoire français puisqu'il est, au niveau régional, de 6,4 kg/hab/an alors qu'il est de 5.5 kg/hab/an pour la France

DECHETS D'EQUIPEMENTS D'AMEUBLEMENT	Tonnages collectés en Bretagne (source Ecomobilier)	
	2015	2016
DEA collectés :		
En déchèteries publiques	11 450 T	17 300 T
Auprès des acteurs de l'ESS	2 033 T	2 200 T
Chez des distributeurs	1 198 T	1 450 T
<b>TOTAL</b>	<b>14 681 T</b>	<b>20 950 T</b>
Ratio collecte (kg/hab/an)	4,5 kg/hab/an	6,4 kg/hab/an

TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES	Tonnages collectés en Bretagne (source ECO TLC)	
	2015	2016
TLC ménagers usagers	14 949 T	14 540 T
<b>TOTAL</b>	<b>14 949 T</b>	<b>14 540 T</b>
Ratio collecte (kg/hab/an)	4,5 kg/hab/an	4,6 kg/hab/an

Le taux de collecte des textiles, linge de maison et chaussures est en 2016 de :

- 4,6 kg/hab/an en Bretagne
- 3,2 kg/hab/an en France.

Les flux collectés par ECODDS concernent respectivement 78% et 83% de la population en 2015 et 2016. Une augmentation de 28% des flux collectés est notée sur cette période.

Les déchets pâteux et solides inflammables représentent à eux seuls 80% des flux collectés en Bretagne, en 2015 comme en 2016.

DDS	Tonnages collectés en Bretagne (source EcoDDS)	
	2015	2016
Pâteux et Solides inflammables	1 642 T	2 129 T
DDS vidés	157 T	216 T
Aérosols	40 T	40 T
Autres DDS Liquides	81 T	105 T
Phytosanitaires et biocides	79 T	94 T
Filtres à huile	42 T	44 T
Acides	7 T	7 T
Bases	10 T	7 T
Combustibles	8 T	9 T
<b>TOTAL</b>	<b>2 066 T</b>	<b>2 651 T</b>

DASRI	Tonnages collectés en Bretagne (source DASTRI)	
	2015	2016
Collecte en déchèteries	13,9 T	13,4 T
Collecte en pharmacies	27,8 T	31,8 T
<b>TOTAL</b>	<b>42 T</b>	<b>45 T</b>
Ratio collecte	0,0126 kg/hab/an	0,0136 kg/hab/an

Pour les DASRI, la Bretagne est, avec ses deux régions voisines des Pays de la Loire et de la Normandie, en tête des collectes régionales (avec des taux dépassant 100%).

Les données suivantes portent sur **les déchets non dangereux du commerce et de l'industrie**. Elles sont :

- Etablies à partir du Registre du Commerce et de l'Industrie (RCS), pour la Bretagne ;
- Estimées à partir de ratios de production issus d'enquêtes de terrain, par secteur d'activités et par tranche d'effectifs ;
- Administrées par la CCI Bretagne et gérées dans une base de données spécifique ;
- Non dédoublonnées pour les ressortissants dépendant simultanément du RCS et d'autres registres (chambres des métiers ou de l'agriculture).

Un travail de dédoublonnage des données issues des différents registres RCS et de métiers a été initié en 2018 pour stabiliser les données pour les années futures. Cela permettra de disposer ultérieurement de données affinées et cumulables entre elles pour le suivi futur du Plan.

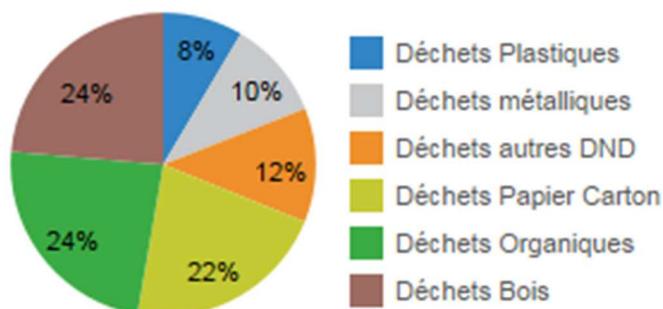
### DECHETS NON DANGEREUX DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE PAR FLUX

DNDAE	Gisements estimés en Bretagne (source CCI Bretagne)		
	2014	2015	2016
Bois	364 093 T	370 839 T	393 891 T
Déchets organiques	365 921 T	407 914 T	393 830 T
Papiers cartons	341 682 T	354 367 T	359 389 T
Autres déchets non dangereux	191 311 T	200 258 T	202 949 T
Métaux	174 592 T	162 180 T	174 916 T
Plastiques	134 412 T	133 155 T	141 306 T
<b>TOTAL</b>	<b>1 572 011 T</b>	<b>1 628 713 T</b>	<b>1 666 281 T</b>

Au niveau régional, on retrouve en proportions similaires le bois, les déchets organiques et les papiers-cartons qui représentent 70% du gisement estimé.

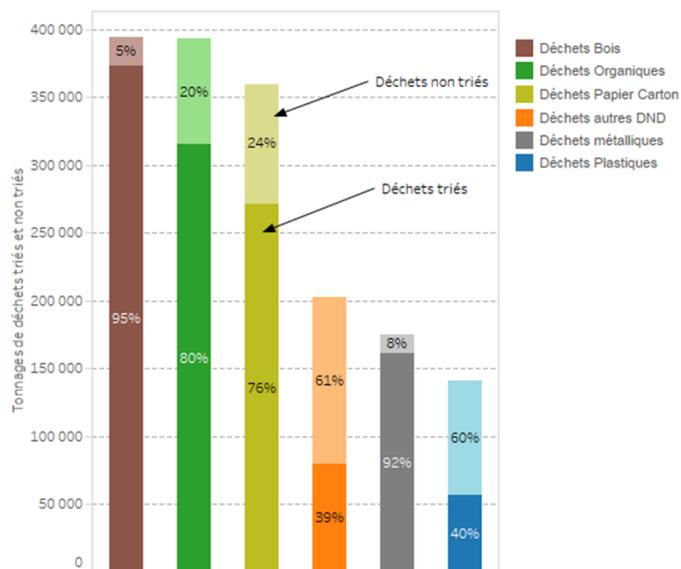
Des différences départementales sont observées :

- Le bois représente 32% en Morbihan, contre 16% en Finistère ;
- 500 000 T sont générées en Ille-et-Vilaine, contre 280 000 T en Côtes d'Armor ;
- Les déchets organiques représentent 32% en Finistère, contre 18% en Ille-et-Vilaine ;
- Les papiers-cartons représentent 19% en Côtes d'Armor et 26% en Ille-et-Vilaine.



Selon les flux de déchets, on constate également une disparité dans les pratiques de tri :

- 408 000 tonnes DAE ne sont pas triées, soit 24% du gisement total estimé ;
- Moins de 10% des déchets de bois et de déchets métalliques ne sont pas triés ;
- 20 à 25% des déchets organiques et les papiers-cartons ne sont pas triés ;
- Le non tri atteint 60% pour les plastiques.



### DECHETS NON DANGEREUX DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

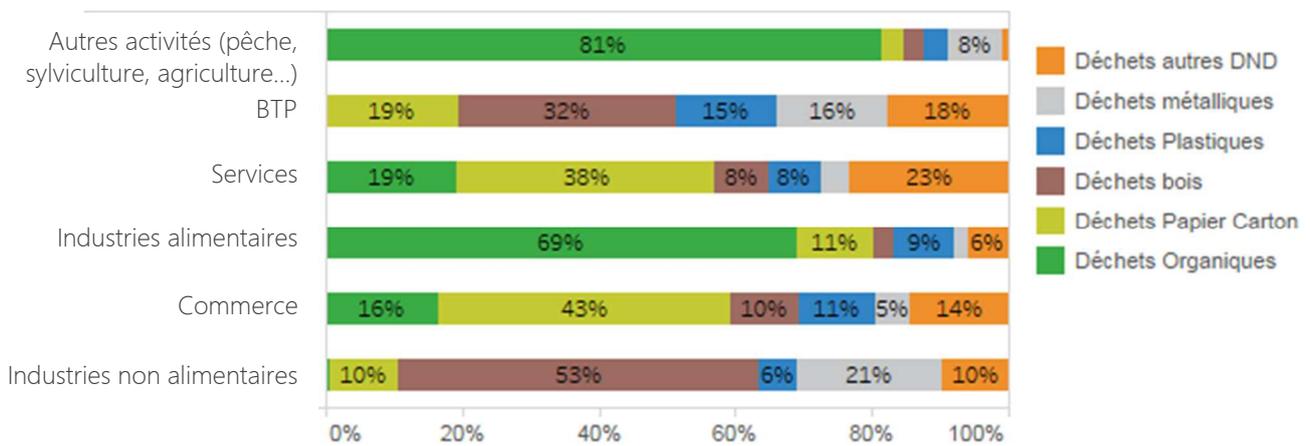
On note une évolution de 5% de l'estimation des gisements produits entre 2014 et 2016. Cette évolution peut toutefois difficilement être interprétée comme une évolution de tendance, l'analyse ne portant que sur 3 années.

DNDAE	Gisements estimés en Bretagne (source CCI Bretagne)		
	2014	2015	2016
Industries non alimentaires	503 504 T	507 778 T	541 880 T
Industries alimentaires	338 288 T	349 754 T	348 565 T
Commerce	343 014 T	340 998 T	341 986 T
Services	205 143 T	220 844 T	239 350 T
BTP	140 197 T	140 761 T	135 275 T
Autres activités (pêche, sylviculture, agriculture...)	41 864 T	68 576 T	59 226 T
<b>TOTAL</b>	<b>1 572 010 T</b>	<b>1 628 711 T</b>	<b>1 666 282 T</b>

### TYPLOGIE DE DECHETS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Le diagramme ci-dessous schématise les poids respectifs des flux de déchets selon les activités :

- Près de 70 % des déchets organiques proviennent des activités agro-alimentaires ;
- Le commerce et les services génèrent près de 40% de déchets de papier et cartons ;
- Les déchets de bois sont prépondérants dans les industries non alimentaires et le BTP.



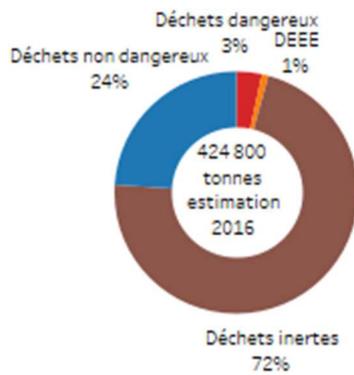
Les données présentées portent sur **les déchets non dangereux et dangereux de l'artisanat**. Elles sont :

- Etablies à partir du Répertoire de métiers, sous la responsabilité de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA) de Bretagne ;
- Estimées à partir de ratios de production (outil EGIDA 1 pour 2012, outil EGIDA2 pour 2016 avec des ratios actualisés tenant compte d'évolutions de pratiques et de techniques par les artisans et au niveau des matériaux employés) ;
- Non dédoublonnées pour les ressortissants dépendant simultanément du Registre des métiers et du RCS. Ce travail de dédoublonnage a été initié en 2017 et sera disponible pour le suivi du Plan.

D ARTISANAT		Gisements estimés en Bretagne (source CRMA)	
		2012 (EGIDA 1)	2016 (EGIDA 2)
DNDNI	Autres déchets	21 510 T	12 970 T
	Composants hors d'usage	900 T	590 T
	Déchets de bois	27 290 T	41 730 T
	Déchets de métaux	16 020 T	13 600 T
	Déchets en verre	2 330 T	4 230 T
	Déchets organiques	11 910 T	11 840 T
	Déchets plastiques	2 910 T	4 800 T
	Papiers-cartons	6 650 T	5 380 T
	Plâtre	4 030 T	1 220 T
	Pneus	3 740 T	5 430 T
<b>TOTAL DNDNI</b>		<b>97 290 T</b>	<b>101 780 T</b>
DI	Déchets inertes	263 790 T	304 980 T
<b>TOTAL DI</b>		<b>263 790 T</b>	<b>304 980 T</b>
DEEE	DEEE	2 510 T	3 730 T
<b>TOTAL DEEE</b>		<b>2 510 T</b>	<b>3 730 T</b>
DD	Autres déchets	590 T	1 810 T
	Boues et fluides	5 120 T	4 120 T
	Composants hors d'usage	1 420 T	2 000 T
	Déchets de bois	310 T	130 T
	Déchets de métaux	920 T	460 T
	Déchets plastiques	450 T	120 T
	Papiers-cartons	390 T	40 T
	Véhicules hors d'usage non dépollués	4 580 T	5 600 T
<b>TOTAL DD</b>		<b>13 770 T</b>	<b>14 280 T</b>
<b>TOTAL</b>		<b>377 360 T</b>	<b>424 770 T</b>

L'augmentation des tonnages entre 2016 et 2012 s'explique en particulier par l'utilisation d'EGIDA 2 et d'EGIDA 1, de nouvelles activités (isolation et petite restauration) ayant été intégrées dans EGIDA 2.

### DECHETS DE L'ARTISANAT PAR CATEGORIE



En 2016, sur les 424 800 tonnes générées par l'artisanat, on trouve :

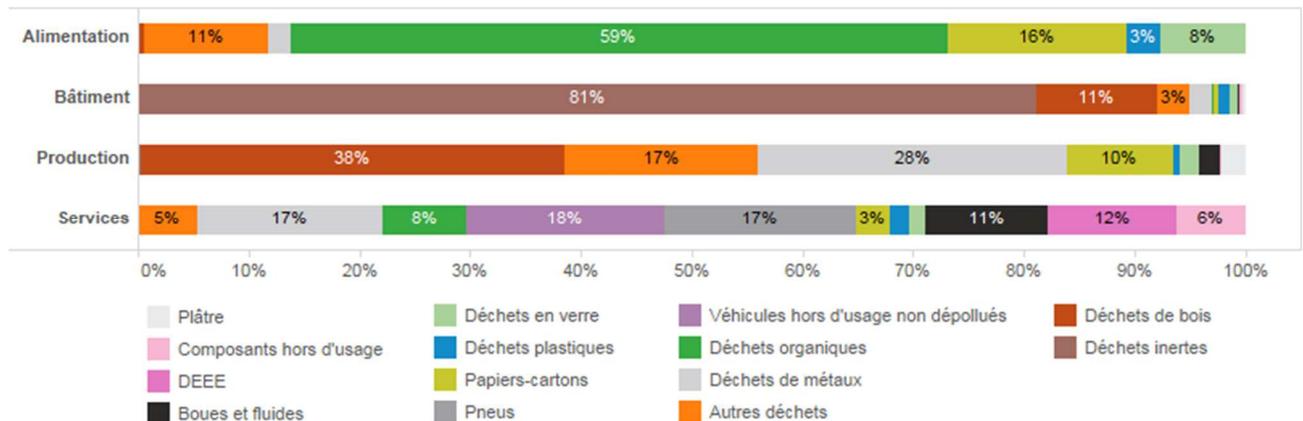
- de façon prépondérante des déchets inertes : 72%, soit près de 305 000 tonnes
- 24 % de déchets non dangereux non inertes.

Les déchets dangereux et les DEEE sont produits en faibles proportions : respectivement 3% et 1% du gisement total.

### DECHETS DE L'ARTISANAT PAR SECTEUR D'ACTIVITE

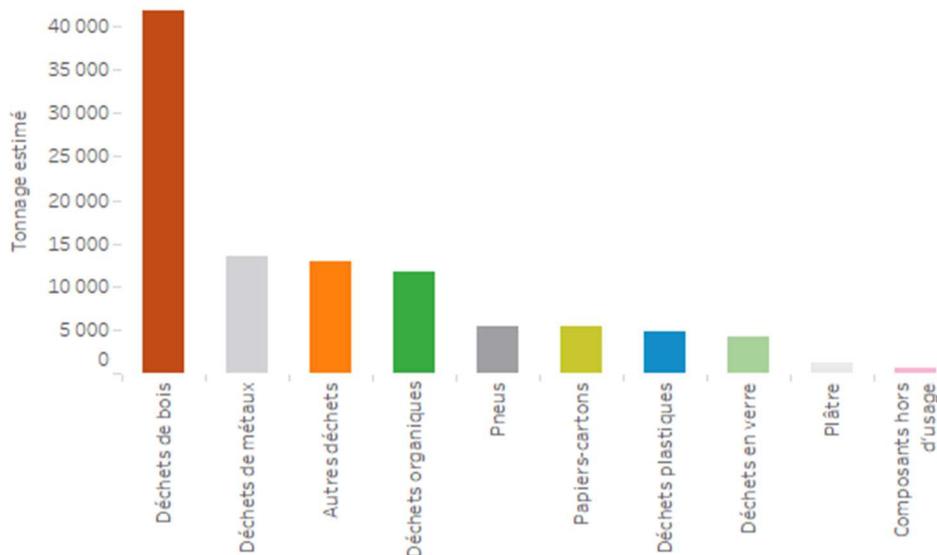
Les flux de déchets se répartissent différemment selon les secteurs d'activité :

- 59% des flux du secteur alimentaire sont des déchets organiques ;
- 81 % des déchets du bâtiment sont des déchets inertes ;
- Le bois est prépondérant dans le secteur de la production ;
- Le secteur des services génère des flux diversifiés.



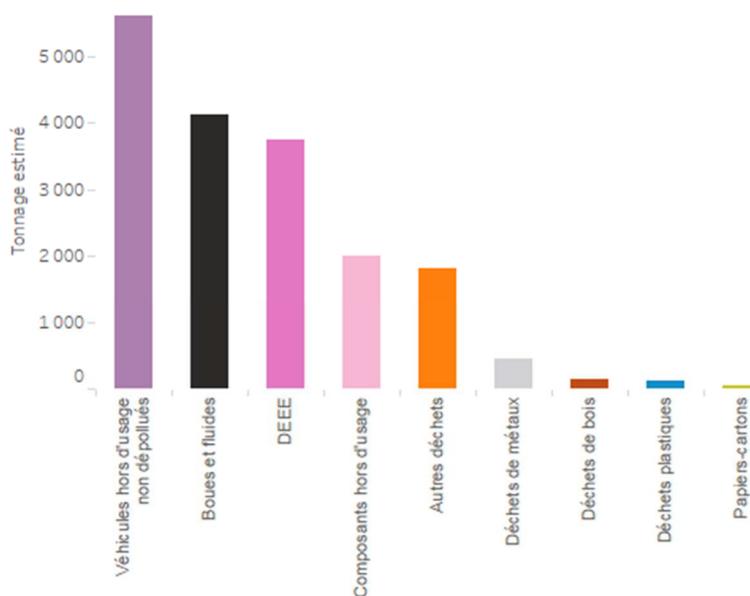
### DECHETS NON DANGEREUX DE L'ARTISANAT PAR NATURE DE PRODUITS

Les flux principaux de déchets non dangereux de l'artisanat sont le bois (environ 42 000 tonnes), les métaux (13 600 tonnes), les déchets organiques (près de 12 000 tonnes) et les déchets en mélange (près de 13 000 tonnes).



### DECHETS DANGEREUX DE L'ARTISANAT PAR NATURE DE PRODUITS

Les déchets dangereux et les DEEE représentent 18 000 tonnes en 2016, mais seulement 4% des déchets générés par l'artisanat.



## DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES COLLECTES POUR RECYCLAGE

D'autres données sur les déchets des activités économiques disponibles ont été transmises par les partenaires lors des travaux d'élaboration du plan.

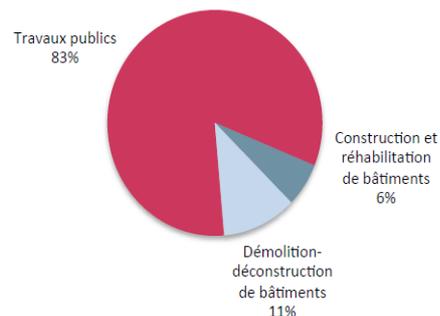
Ainsi sont présentées ci-après des données consolidées issues des suivis et des analyses réalisés par la FEDEREC Ouest. Ces données ne concernent pas les gisements produits mais les flux de déchets d'activités collectés pour être recyclés. Elles permettent, dans les grandes masses, de corroborer les flux en DAE produits par le commerce, l'industrie et l'artisanat présentés précédemment.

DAE (non dangereux non inertes)	Gisements collectés pour recyclage en Bretagne (source FEDEREC Ouest)
	2016
Bois	130 000 T
Déchets organiques	274 000 T
Papiers cartons	274 000 T
Autres déchets non dangereux	634 000 T
Métaux	276 000 T
Plastiques	29 000 T
<b>TOTAL</b>	<b>1 617 000 T</b>

Le suivi et la consolidation des données disponibles, auprès des acteurs privés et en particulier des fédérations, sont indispensables pour améliorer et fiabiliser la connaissance. Un partenariat entre l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne et la FEDEREC est d'ores et déjà engagé pour coordonner les travaux et améliorer le suivi des secteurs d'activités concernés, dans le temps et pour le territoire breton.

Les données sur les **déchets du Bâtiment et des Travaux Publics** résultent du travail d'observation et d'analyse réalisé par la Cellule Economique de Bretagne (CEB), en 2012 sur la base d'un travail exhaustif et d'enquêtes, puis en 2015 sur la base d'une analyse de l'évolution de l'activité par rapport à 2012 et d'enquêtes complémentaires, toutefois moins détaillées pour ce qui concerne la typologie des déchets.

DBTP par secteur	Déchets générés en Bretagne (source CEB)		Evolution 2015/2012 (en %)
	2012	2015	
Bâtiment - déchets de chantier	638 000 T	572 000 T	-1%
Bâtiment - déchets de démolition	1 135 000 T	1 016 000 T	-10%
Travaux publics	7 591 000 T	7 515 000 T	
<b>TOTAL</b>	<b>9 364 000 T</b>	<b>9 103 000 T</b>	<b>-3%</b>



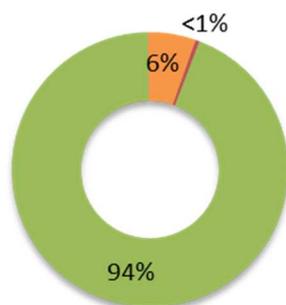
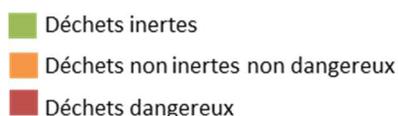
La production régionale de déchets issus de chantiers du BTP a diminué de 3% par rapport à la situation enregistrée en 2012. Cette évolution est liée à la baisse d'activité survenue au cours de cette période, plus marquée dans le secteur du Bâtiment que dans celui des Travaux Publics.

Depuis 2016, l'évolution est à la hausse et semble se confirmer pour les années suivantes. Cette évolution est toutefois à distinguer de l'évolution des pratiques.

DBTP par catégorie	Déchets générés en Bretagne (source CEB)		Evolution 2015/2012 (en %)
	2012	2015	
DNDNI	521 000 T	511 000 T	-2%
DI	8 799 000 T	8 550 000 T	-3%
DD	43 000 T	42 000 T	-2%
<b>TOTAL</b>	<b>9 363 000 T</b>	<b>9 103 000 T</b>	<b>-3%</b>

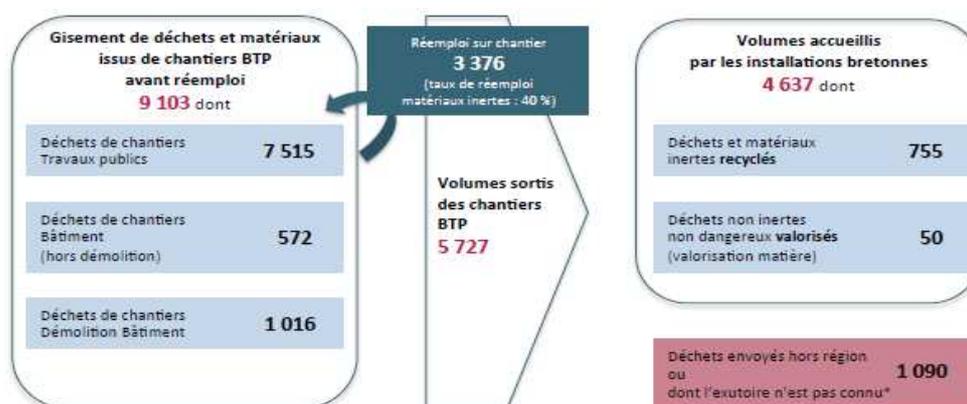
En 2015 :

- En moyenne, 94% des déchets et matériaux provenant des chantiers sont inertes.
- Les terres et matériaux meubles non pollués représentent la plus grosse part des volumes générés.
- Près de 6% sont des déchets non inertes non dangereux.
- Moins de 1% sont des déchets dangereux. Il s'agit en grande majorité d'amiante liée.



Déchets générés par catégorie en 2015

DBTP par catégorie		Tonnages collectés en Bretagne (source CEB)		DBTP par catégorie (suite et fin)		Tonnages collectés en Bretagne (source CEB)	
		2012	2015			2012	2015
DND NI	Métaux	11 868 T		DD	Terres et matériaux meubles pollués	0 T	
	Plâtres	2 763 T			Enrobés et produits contenant du goudron	63 T	
	Déchets végétaux	1 662 T			Amiante	12 837 T	
	Plastiques	3 000 T			Bois traité	146 T	
	Bois bruts ou faiblement adjuvés	20 437 T			Batteries	14 T	
	Vitrages, fenêtres	201 T			Filtres à huile, bombes aérosols, chiffons souillés, cartouches,...	216 T	
	Mélanges avec majorité inertes	2 475 T			Peintures, vernis, solvants, adjuvés, produits chimiques, ...	163 T	
	Mélanges avec minorité inertes	212 221 T			Autres déchets dangereux (emballages souillés,...)	125 T	
	Autres déchets (cartons)	120 T			<b>TOTAL DD</b>	<b>13 564 T</b>	<b>13 000 T</b>
	<b>TOTAL DNDNI</b>	<b>254 747 T</b>	<b>282 000 T</b>		<b>TOTAL DND NI+DI+DD</b>	<b>4 662 597 T</b>	<b>4 636 000 T</b>
DI	Terres et matériaux meubles non pollués	1 628 826 T		<p>En 2015, parmi les 9,1 millions de tonnes de déchets et matériaux générés sur les chantiers du Bâtiment et des Travaux publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3,4 millions ont été réemployés sur les chantiers ;</li> <li>• 4,6 millions de tonnes de déchets sortant des chantiers sont accueillis sur des installations régionales.</li> </ul>			
	Graves et matériaux rocheux	258 529 T					
	Déchets d'enrobés	280 019 T					
	Bétons	227 119 T					
	Briques, tuiles et céramiques	18 733 T					
	Déchets en mélange	1 981 060 T					
	<b>TOTAL DI</b>	<b>4 394 286 T</b>	<b>4 341 000 T</b>				

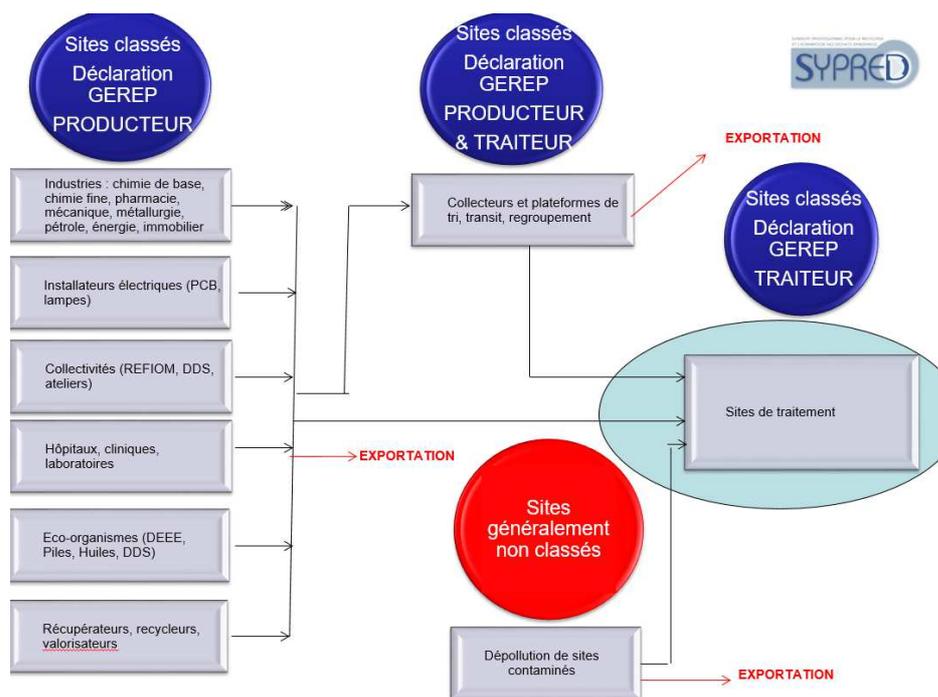


\*volumes envoyés sur des installations non déclarées, utilisés pour des aménagements ne nécessitant pas d'autorisation ou stockés dans des décharges sauvages par exemple

Les déchets dangereux peuvent avoir différentes sources de production : ménages, artisanat, industries et services, agriculture. Leur estimation est un exercice complexe compte-tenu de la diversité des sources de production d'une part, de la diversité des outils de suivi selon les sources de production d'autre part.

Des travaux spécifiques avaient été conduits sur le sujet lors de l'élaboration du précédent plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux adopté en 2016. Cet exercice complexe n'a pas été reconduit en tant que tel pour le présent plan mais certains enseignements sont repris dans ce document.

Le SYPRED, Syndicat Professionnel pour le Recyclage et l'Élimination des Déchets Dangereux, assure un rôle d'expertise spécifique au niveau national sur les déchets dangereux, qu'il s'agisse de la partie amont relative aux productions de déchets ou de la partie aval relative à leur gestion et leur traitement. GEREPE est l'outil principal sur lequel s'appuie le SYPRED pour ses analyses qu'il effectue également au niveau des régions. La situation des déchets bretons pour la Bretagne est issue de ces travaux du SYPRED.



L'analyse faite par le SYPRED, et dont les résultats pour la Bretagne sont présentés en page suivante classe les productions selon les deux catégories suivantes :

- Déchets produits et traités en région ;
- Déchets gérés en tri/transit/regroupement/prétraitement (TTRP) dans la région.

En effet, une plateforme régionale de tri transit regroupement ou de prétraitement qui reçoit des déchets, produit à son tour des déchets issus de son tri, transit, regroupement ou prétraitement. Il y a donc lieu de ne pas comptabiliser deux fois ce flux de déchets.

DECHETS DANGEREUX PRODUITS		Tonnages produits en Bretagne (source SYPRED)	
		2015	2016
DD produits en Bretagne et traités en ou hors Bretagne	Banalisation DASRI	2 007 T	2 147 T
	Bioterre	386 T	367 T
	Co-incinération	5 940 T	5 753 T
	Décontamination PCB	536 T	258 T
	Evapo-incinération	6 190 T	9 641 T
	Incinération	21 675 T	23 927 T
	Incinération DASRI	5 448 T	5 388 T
	Incinération interne	21 515 T	20 162 T
	Mines valorisation	4 111 T	871 T
	Physico-chimiques	5 248 T	736 T
	Torche à plasma	142 T	80 T
	Régénération	23 143 T	20 514 T
	Stockage	38 074 T	31 347 T
	Stockage amiante	12 945 T	13 566 T
	Stockage interne	1 100 T	1 250 T
	Valorisation matière	21 589 T	45 274 T
	DEEE	53 568 T	44 094 T
VHU	45 088 T	60 456 T	
<b>TOTAL DD</b>	<b>268 705 T</b>	<b>285 831 T</b>	

Les déchets dangereux en tri/transit/regroupement/prétraitement représentent par ailleurs 93 650 tonnes en 2015 et 89 940 tonnes en 2016. **Les déchets dangereux gérés à l'échelle de la Bretagne représentent donc respectivement pour ces deux années 362 355 et 375 771 tonnes.**

S'agissant des sources de production, certaines données disponibles déjà présentées dans les fiches précédentes permettent de situer certaines catégories de producteurs :

- Déchets dangereux collectés en déchetteries en 2016 : 36 100 tonnes, soit 16% du total produit ;
- Déchets dangereux produits par l'artisanat en 2016 : 14 350 tonnes, soit 7% du total ;
- Déchets dangereux générés par le BTP en 2015 : 42 000 tonnes, soit 19% du total ;
- Déchets dangereux collectés par EcoDDS en 2016 : 2 650 tonnes.

Pour mémoire, le PRPG Déchets Dangereux de Bretagne adopté en 2016, basé sur des données 2012, mettait en avant une production de 233 000 tonnes de déchets dangereux avec les répartitions suivantes pour les principaux acteurs:

- Déchets dangereux des gros producteurs (y compris REFIOM) : 54%
- Déchets dangereux de l'artisanat : 8%
- Déchets dangereux des déchetteries : 3%
- Déchets dangereux du BTP : 18%

Les activités de soins génèrent différents types de déchets :

- Des déchets assimilés aux ordures ménagères, dont la gestion relève des DAE ;
- Des DASRI, Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux, intégrant aussi les déchets de très faible activité radioactive ;
- Des déchets toxiques et chimiques (pacemakers, bain de développement, films radiographiques, déchets mercuriels, médicaments cytotoxiques et cytostatiques,...) correspondant à des déchets dangereux.

Les DASRI sont produits, soit par des grands producteurs (établissements de soins, laboratoires de biologie médicale...) de façon non diffuse, soit par des producteurs diffus, dits petits producteurs (professionnels de santé, maisons de retraite, vétérinaires, tatoueurs...).

Les données disponibles sur les gisements sont issues des travaux initiaux débutés en 2008 pour le Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux. Ces gisements étaient alors évalués à 6 800 tonnes, à  $\pm$  15% près, avec la répartition suivante :

- Gros producteurs : 85%
- Producteurs diffus de santé : 10%
- Autres producteurs diffus : 5%

Ces données sont toutefois relativement anciennes et mériteront, le moment venu, d'être actualisées.

Certains gisements font l'objet d'une prise en charge spécifique. Ainsi, pour ce qui concerne les producteurs diffus, la mise en place de la REP DASTRI portée par DASTRI a permis de collecter 45 tonnes de déchets auprès des particuliers en 2016 à l'échelle de la Bretagne.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan, un travail d'actualisation des données relatives aux DASRI, et plus généralement aux activités de soins, pourrait utilement être engagé pour cerner plus précisément les gisements générés par les différents producteurs, en vue d'améliorer encore leur prise en charge et leur gestion.

Les VHU, véhicules hors d'usage, sont gérés de façon spécifique dans des centres de traitement dédiés.

Les données suivantes sont issues de la base de données SYDEREP et du rapport ADEME 2016 établi spécifiquement pour la filière au niveau national.

Au niveau breton, près de 65 600 Tonnes de VHU ont été pris en charge dans les 95 centre répertoriés en 2016.

VHU DONNEES 2016 (source ADEME)	Nombre de centres VHU	Total des VHU pris en charge	Tonnage VHU pris en charge estimé (*)
Côtes d'Armor	21	11 059	11 778 T
Finistère	20	17 700	18 851 T
Ille-et-Vilaine	26	14 857	15 823 T
Morbihan	28	17 951	19 118 T
<b>TOTAL Bretagne</b>	<b>95</b>	<b>61 567</b>	<b>65 569 T</b>

(\*) Poids moyen : 1065 kg/VHU

Il est intéressant, pour l'élaboration du Plan et de son suivi ultérieur, de disposer d'un panorama régional de l'ensemble des déchets gérés au titre des REP en Bretagne.

Différentes filières ayant des modes de gestion différenciée coexistent. Elles portent parfois sur les déchets ménagers, parfois sur les déchets professionnels. Leur suivi est assuré par les éco-organismes concernés. Les données ci-après présentées proviennent, soit directement des éco-organismes, soit de l'outil SYDEREP et des rapports annuels établis par l'ADEME. Il existe de fait une certaine hétérogénéité selon les données.

DECHETS GERES DANS LE CADRE D'UNE REP		Eco-organismes	Source des données	Gisements collectés en Bretagne	Ratio breton	Ratio national
Filières REP imposées par une directive européenne	Piles et accumulateurs portables	Corepile et Screlec (pour certains flux)	ADEME 2016	668 T	202 g/hab	205 g/hab
	Piles et accumulateurs automobiles					
	Piles et accumulateurs industriels					
	DEEE ménagers	Ecosytèmes, Ecologic, Recylum, PV Cycle	ADEME 2016	42 351 T	12,8 kg/hab	10,0 kg/hab
	DEEE professionnels			-	-	-
	Automobile/VHU		ADEME 2016	65 569 T	19 VHU/1000 hab	16,2 VHU/1000 hab
Filières REP liées à la réglementation UE n'impliquant pas la REP	Lubrifiants		ADEME 2012 et PRPG DD	14 050 T	-	-
	Emballages ménagers	CITEO	CITEO 2016	221 330 T	69,3 kg/hab	47,5 kg/hab
	Médicaments	Cyclamed				
	Gaz fluorés					
Filières REP imposées par réglementation nationale	Pneumatiques	Aliapur, ...	ADEME 2016	28 767 T	-	-
	Papiers graphiques ménagers et assimilés	CITEO	CITEO 2016	83 263 T	26,0 kg/hab	21,0 kg/hab
	Textiles, linges de maison, chaussures	Eco TLC	EcoTLC 2016	14 540 T	4,6 kg/hab/an	3,2 kg/hab
	DASRI	DASTRI	DASTRI 2016	45 T	12,6 g/hab/an	-
	DDS (hors déchets ci-dessous)	ECODDS	ECODDS 2016	2 651 T	-	-
	Produits pyrotechniques	Aper Pyro	Aper Pyro 2017	23 T (collecte exceptionnelle)	-	-
	Extincteurs	ESR		Activité récente ESR, pas encore de données	-	-
	DEA ménagers	Ecomobilier, Valdélia	ADEME 2016	47 310 T	1 436 T/100 000 hab	1 038 T/100 000 hab
	DEA professionnels			2 040 T	59 T/100 000 hab	72 T/100 000 hab
	Bouteilles de gaz					
	Déchets de bateaux de plaisance et de sport					
Filières REP basées sur un accord volontaire	Produits de l'agrofourriture usagés	ADIVALOR	ADIVALOR 2016	14 102 T	-	-
	Mobil-homes	Eco Mobil-home				
	Cartouches d'impression					
<b>TOTAL (UNIQUEMENT POUR LES TONNAGES IDENTIFIES)</b>				<b>436 255 T</b>		

Il est impossible à ce stade de proposer une présentation harmonisée, exhaustive et fiabilisée de l'ensemble des déchets gérés au titre des REP au niveau des régions.

Un travail de coordination a été engagé au niveau national (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, ADEME, Eco-organismes, Rudologia, Eco-organismes, ARF) pour faciliter la transmission de données régionales, selon un cadre et un format harmonisés. Cette approche méthodologique est un préalable nécessaire pour permettre aux Régions, en charge de la planification de la prévention et de la gestion des déchets, de réellement jouer leur rôle de chef de file et de coordination.

Compte-tenu des spécificités de la Bretagne, il apparaît incontournable de faire un focus sur les déchets organiques. Ce focus s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec le travail conduit dans le cadre du Schéma Régional de la Biomasse (SRB).

Les données suivantes proviennent de sources différentes. Elles sont disparates d'un point de vue méthodologique mais permettent néanmoins d'avoir un aperçu du gisement de déchets organiques bretons au moment du démarrage du PRPGD.

### DECHETS ORGANIQUES DES DMA

DECHETS ORGANIQUES DES DMA	Déchets collectés en Bretagne		
	Source	2015	2016
Biodéchets collectés sélectivement	Données OEB	10 420 T	10 450 T
Végétaux collectés en déchèterie	Données OEB	520 000 T	525 100 T
Bois collecté séparativement en déchèterie	Données OEB	68 300 T	73 200 T
Bois des déchets d'équipements d'ameublements	Ecomobilier (60% des tonnages de DEA estimés)	8 809 T	12 570 T
Huiles végétales	Données OEB	143 T	146 T
<b>TOTAL</b>		<b>607 672 T</b>	<b>621 466 T</b>
<i>Estimation des biodéchets inclus dans les OMR</i>	<i>Moyenne bretonne des caractérisations (28 % des Omr)</i>	<i>196 384 T</i>	<i>191 912 T</i>
<i>Estimation du bois inclus dans la benne tout venant</i>	<i>Moyenne bretonne des caractérisations (10 % tout venant)</i>	<i>20 670 T</i>	<i>20 500 T</i>

Avec une production de plus de **500 000 tonnes de végétaux** collectés par an, la Bretagne a, cela a déjà été évoqué, une situation particulière par rapport au reste du territoire métropolitain. Les quantités sont fluctuantes en fonction des conditions météorologiques et restent très importantes malgré les efforts de prévention développées pour réduire les apports de végétaux.

Même s'il s'agit uniquement d'une estimation, la totalisation des données effectives (biodéchets, végétaux, bois en déchèterie, bois des DEA, huiles végétales) et des données estimées (biodéchets des OMR et bois des bennes tout venants) laisse apparaître un gisement global **de déchets organiques dans les DMA de 834 000 tonnes en Bretagne en 2016.**

## DECHETS ORGANIQUES DES DAE

DECHETS ORGANIQUES DES DAE	Déchets collectés en Bretagne		
	Source	2015	2016
Déchets organiques issus du commerce et de l'industrie	Outil Eval'DIB		399 912 T
Déchets organiques issus des métiers et de l'artisanat	Outil EGIDA		19 700 T
Bois B issus du commerce et de l'industrie et des métiers et de l'artisanat	Estimation outil Eval'DIB / EGIDA et travail GT filières	50 000 T	50 000 T
<b>TOTAL</b>			<b>469 612 T</b>

On peut estimer - avec les limites méthodologiques déjà mentionnées précédemment pour l'évaluation des DAE- que les déchets organiques collectés pour les **déchets des activités économiques** représentent **470 000 tonnes en 2016 en Bretagne**.

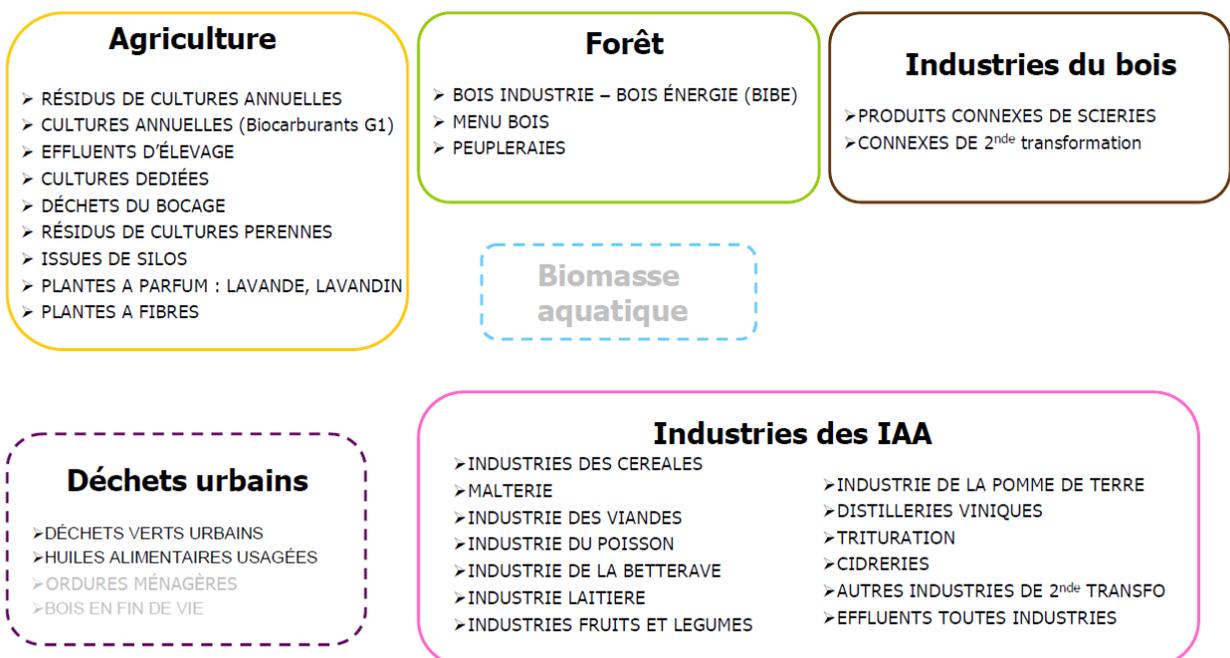
## DECHETS ORGANIQUES DE L'ASSAINISSEMENT

DECHETS DE L'ASSAINISSEMENT	Quantités collectées en Bretagne		
	Source	2015	2016
Boues urbaines	Données Ministère de l'écologie / SATESE départementaux /DDTM	55 709 T MS	55 670 T MS
Boues de stations privées	GEREP		124 295 T
Matières de vidange	Données Départements		88 702 m3
Graisses	Estimation sur la base d'un ratio de production de 6 kg/hab/an		20 000 T

## PRODUITS D'ORIGINE AGRICOLE INTEGRES DANS LE SCHEMA BIOMASSE

Il convient de rappeler que les effluents d'élevage (fumier, lisier) sont exclus de la Directive Cadre sur les déchets et ne sont de ce fait pas intégrés dans l'état des lieux du PRPGD.

Il pourra toutefois en être fait mention comme éléments entrants dans certaines filières de traitement des déchets (méthanisation). Ces effluents sont inclus dans le schéma régional biomasse qui intègre les produits suivants :



Source : FranceAgriMer.

En complément du focus précédent sur les déchets organiques et la biomasse, un focus des déchets issus de l'agriculture est également intéressant eu égard aux spécificités agricoles de la Bretagne. L'agriculture tient en effet une place importante, tant pour l'utilisation du territoire qu'en production agricole ou agroalimentaire. Historiquement, la région est plutôt une terre d'élevage, avec des sols favorables à la production fourragère et un climat adapté aux exploitations d'élevage.

Pour ce qui concerne les déchets gérés par ADIVALOR dans le cadre d'une filière REP volontaire, les données bretonnes sont les suivantes :

PRODUITS DE L'AGROFOURNITURE USAGES	Déchets collectés en Bretagne (source ADIVALOR)	
	2015	2016
Emballages comprenant :	901 T	912 T
<i>Bidons, fûts boîtes et sacs</i>	297 T	270 T
<i>Produits d'hygiène de l'élevage laitier</i>	115 T	128 T
<i>Big-bag et sacs plastiques</i>	442 T	440 T
<i>Sacs-papiers</i>	47 T	74 T
Plastiques comprenant :	4 579 T	5 119 T
<i>Films agricoles usagés</i>	4 280 T	4 709 T
<i>Ficelles et filets</i>	299 T	410 T
<i>Equipements usagés</i>	0 T	0 T
Produits phytosanitaires comprenant :	9 T	13 T
<i>Stocks distributeurs</i>	3 T	4 T
<i>Non Utilisables</i>	6 T	9 T
<b>TOTAL</b>	<b>5 489 T</b>	<b>6 043 T</b>

D'autres flux de déchets sont générés par le secteur agricole et donnent lieu à des collectes développées localement. Pour les pneus, 7 500 tonnes ont ainsi été collectés dans le cadre de la collecte organisée à l'échelle du département d'Ille et Vilaine en 2016.

Un travail est mené dans le cadre du Schéma régional de la biomasse pour préciser le gisement des résidus d'élagage ou d'abattage. En première approche, celui-ci est estimé à 530 000 tonnes mais ces chiffres restent incertains en l'état actuel des données.

Avec 2700 km de côtes, la Bretagne représente le tiers du littoral français. Nombre d'activités liées à la mer y sont recensées, avec pour corollaire la production de déchets, dont certains sont dangereux.

L'évaluation des déchets issus de ces activités est un exercice complexe qui, en l'état actuel des outils disponibles, ne peut être que très partiellement réalisée. L'amélioration de la connaissance des volumes en jeu est un axe clairement identifié pour le Plan. Le tableau suivant est issu des données collectées explicitées en page suivante.

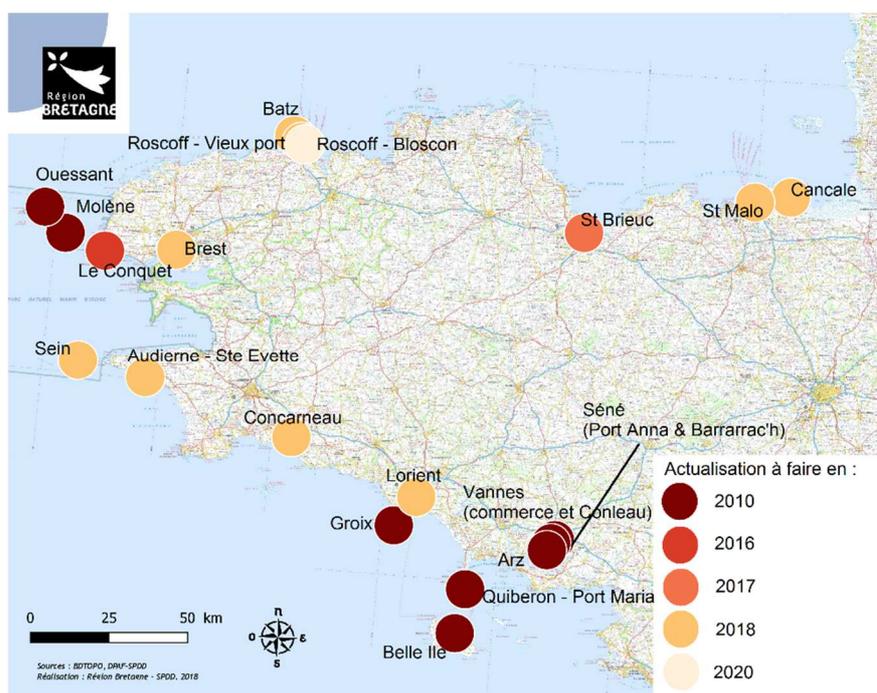
DECHETS ISSUS DES ACTIVITES MARITIMES ET FLUVIALES			Gisements ou volumes en jeu estimés en Bretagne			
			Source des données	Année	Déchets non dangereux	Déchets dangereux
Déchets des ports	Commerce	Huiles usées	GEDOUR *	2016		28 400 T
		Déchets alimentaires	GEDOUR	2016	10 053 T	
		Plastiques	GEDOUR	2016	11 600 T	
		Autres déchets	GEDOUR	2016	23 430 T	
	Pêche	Polystyrène		2016	85 T	
		Ferraille		2016	95 T	
		Filets		2016	205 T	
		OM		2016	909 T	
		Déchets de poissons		2016	199 T	
		Bois		2016	82 T	
		Caisses plastiques		2016	38 T	
		Autres		2016	156 T	
		Huiles et filtres		2016		136 T
		Emballages souillés		2016		12 T
		Batteries		2016		6 T
		Bonbonnes de gaz		2016		-
	Plaisance		Plan de réception des déchets			
Réparation navale						
Conchyliculture	Déchets coquilliers	Comité régional de la conchyliculture	2016	9 000 T		
	Plastiques		2016	210 T		
	Ferraille					
	Bois					
Sédiments	Marins	CRML	2016	690 000 m3		
	Voies navigables	Voies navigables	2016	40 000 m3		
Macro-déchets	Plastiques	Expédition MED	2016	87 491 U		
	Non identifiables			8 425 U		
Algues vertes **	Surface d'échouage	CEVA et DDTM	2016	2 140 ha		
	Ulves collectées			45 460 m3		
<b>TOTAL</b>					<b>non représentatif</b>	

\* GEDOUR : logiciel de gestion des ports

\*\* : à ne pas considérer comme un gisement valorisable mais comme un stock à éradiquer

## DECHETS DES PORTS

La législation impose aux ports maritimes, quelle que soit leur activité, d'établir un plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et de résidus de cargaison des navires. Celui-ci permet entre autres d'organiser et de planifier la réception des déchets et résidus de cargaison. En Bretagne, 22 ports sont sous autorité de la Région. Pour 21 d'entre eux, ces plans seront adaptés pour une meilleure adéquation aux exigences réglementaires.



Actualisation des plans déchets portuaires

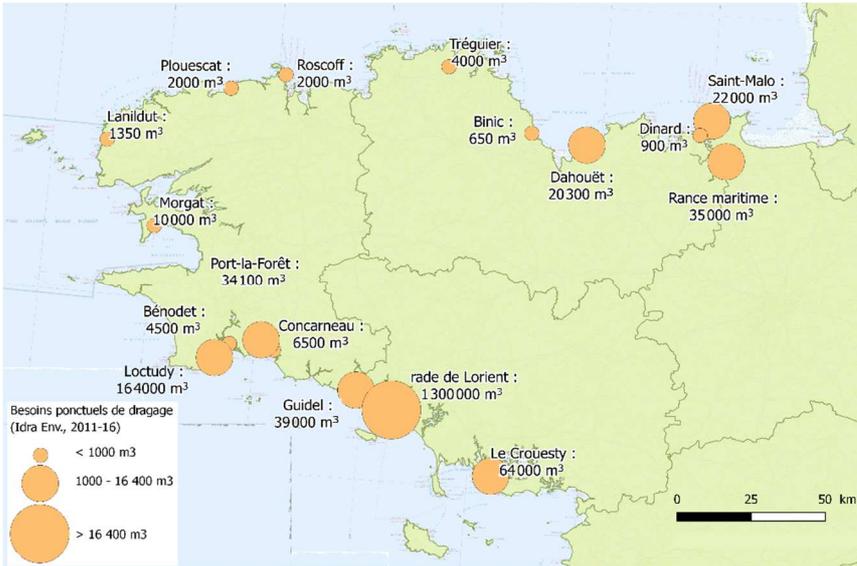
Les données du tableau de synthèse de la page précédente sont basées :

- Pour les ports de commerce : sur les données des 6 ports « historiques » de la Région : St Malo, St Brieuc, Roscoff, Brest, Concarneau et Lorient ;
- Pour les ports de pêche : sur les données des ports de Lorient, Roscoff, St Quay, Loguivy, Pors Even, Loquemeau, Erquy, Dahouet, Saint Cast ;
- Pour la plaisance : les données proviennent des plans de réception des déchets. Aujourd'hui, ces données sont très majoritairement qualitatives et ne permettent pas de quantifier le gisement ;
- Pour la réparation navale : pas de données consolidées disponibles.

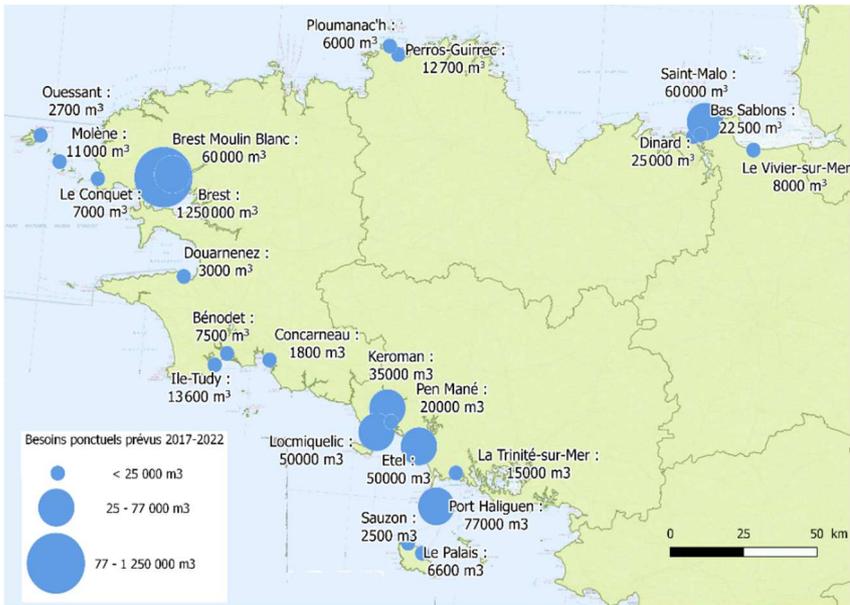
**SEDIMENTS**

350 à 395 000 m<sup>3</sup> de sédiments marins sont dragués en Bretagne en moyenne par an. Il faut y ajouter environ 80 000 m<sup>3</sup>/an de sédiments marins dragués lors d'opérations ponctuelles (moyenne des 400 000m<sup>3</sup> dragués entre 2011 et 2016) et 260 000 m<sup>3</sup> pour la passe ouest de Lorient (qui représente 1,3 Mm<sup>3</sup> sur 5 ans).

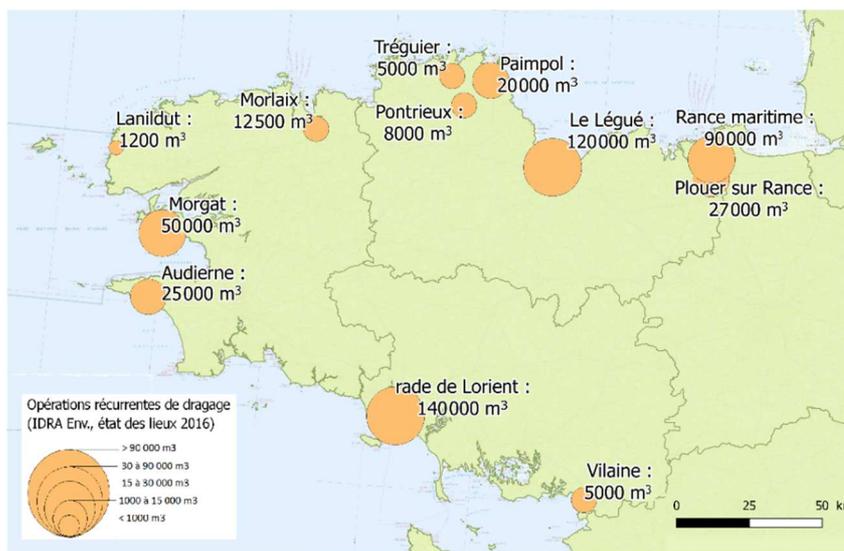
Seuls les sédiments qui sont gérés à terre ont le statut de déchets et font donc l'objet d'une planification dans le cadre du PRPGD. Ils représentent près de 25 % du gisement total. Les sédiments qui retournent au milieu marin, soit environ 75% du gisement, ne sont en revanche pas intégrés au Plan.



Opérations de dragage réalisées entre 2011 et 2016 et répondant à des besoins ponctuels



Besoins ponctuels de dragage à l'horizon 2022



Besoins annuels récurrents de dragage

La Région assure par ailleurs l'exploitation et l'entretien des voies navigables régionales : Vilaine, Canal d'Ille-et-Rance, Aff, Blavet, Canal de Nantes à Brest, soit approximativement 400 km. Chaque année, ce sont 40 000 m<sup>3</sup> de sédiments qui sont issus des opérations de dragage, une partie de ces sédiments devant être gérés à terre.

## CONCHYLICULTURE

En termes de volumes, les déchets ne représentent pas un enjeu majeur selon les professionnels de la conchyliculture. En revanche, ils peuvent représenter un impact visuel (sur le tourisme en raison de leur implantation en zones littorales) et environnemental fort. Les données qualitatives sont inexistantes car les déchets ne sont pas comptabilisés lors des campagnes de nettoyage du littoral. Il n'y a pas de traçabilité non plus pour les poches ostréicoles usagées qui sont récupérées gratuitement par le fabricant (espagnol) pour être recyclées sous forme de nouvelles poches.

## MACRODECHETS

Les données disponibles proviennent d'un rapport de l'association Expéditions MED qui a organisé en 2016 une campagne de collecte participative sur 16 plages de l'arc atlantique dont 5 en Bretagne. Les résultats sont donnés en Unités et confirment que les plastiques représentent la très grande majorité des déchets récoltés (90%). Les déchets non identifiables sont révélateurs de la problématique de la fragmentation de ces déchets. Quant à l'origine de ces déchets côtiers, les activités maritimes (pêche - plaisance) en sont la source principale, bien avant la conchyliculture qui semble n'être qu'une source minoritaire.

## ALGUES VERTES

Le suivi des algues vertes littorales est assuré depuis plus de 20 ans par le Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA). L'identification des zones littorales bretonnes concernées par des échouages est effectuée annuellement, et la surface correspondante est évaluée à 2140 hectares en 2016. Les quantités d'algues vertes collectées dans le cadre du Plan régional de lutte contre les algues vertes (PLAV) sont estimées à 45 560 m<sup>3</sup> (ou 36 370T), dont 41 870 m<sup>3</sup> pour les Côtes d'Armor et le Finistère qui dépendent du PLAV et 3 590 m<sup>3</sup> dans pour les deux autres départements bretons.

Au-delà des focus particuliers déjà présentés dans les fiches précédentes, des analyses globales ont été conduites, dans le cadre des différents groupes de travail et des groupes Experts mis en place pour accompagner l'élaboration du Plan, sur certains gisements particuliers et pour des thématiques jugées prioritaires en Bretagne.

Ces groupes se sont réunis à différentes reprises, avec pour objectifs de déterminer les gisements à collecter et à capter, ainsi que les préconisations pour les filières concernées.

PAPIERS-CARTONS	Gisements estimés en Bretagne		Tonnages collectés		Tonnages à capter	
	Source	Tonnage	Source	Tonnage	Source	Tonnage
Papiers ménagers	Données nationales CITEO	125 020 T	OEB (collecte sélective et déchèterie)	84 945 T	Estimation papiers/caractérisations OMr et tout venant	67 108 T
Cartons ménagers	Données nationales CITEO	45 731 T	OEB (déchèterie)	28 741 T	Estimation cartons/caractérisations OMr et tout venant	43 049 T
Papiers professionnels	EVAL'DIB/CCIR et EGIDA/CRMA	62 062 T	EVAL'DIB/CCIR	271 438 T	EVAL'DIB/CCIR	87 951 T
Cartons professionnels		246 989 T				
Papiers-cartons professionnels en mélange		54 998 T				
<b>TOTAL</b>		<b>≈ 550 000</b>				

PLASTIQUES	Gisements estimés en Bretagne		Tonnages collectés		Tonnages à capter	
	Source	Tonnage	Source	Tonnage	Source	Tonnage
Emballages plastique ménagers (dont extension)	CITEO	54 000 T	CITEO (tonnages recyclés)	19 280 T	Estimation emballages plastique/caractérisations OMr	35 000 T
Plastique des déchets d'équipement d'ameublement			Ecomobilier (≈10% des DEA)	2 000 T		
Plastique collecté en déchèterie			OEB (déchèteries)	180 T	Estimation plastique /caractérisations de tout venant	25 000 T
Plastique des professionnels	EVAL'DIB/CCIR et EGIDA/CRMA	140 000 T	EVAL'DIB/CCIR	85 000 T	EVAL'DIB/CCIR	55 000 T
Plastiques agricoles (films, filets, ficelles, bidons, big bag)	ADIVALOR	16 000 T	ADIVALOR	5 743 T	ADIVALOR	10 257 T
<b>TOTAL</b>		<b>≈ 250 000</b>				

BOIS B	Gisements estimés en Bretagne		Tonnages collectés		Tonnages à capter	
	Source des données	Tonnage	Source des données	Tonnage	Source des données	Tonnage
Bois B ménagers en déchèterie			OEB (déchèteries)	72 228 T	Estimation bois B /caractérisations tout venant	20 000 T
Bois B des déchets d'équipement d'ameublement			Ecomobilier (≈60% des DEA)	12 570 T		
Bois B des activités économiques	EVAL'DIB/CCIR et EGIDA/CRMA	50 000 T				
<b>TOTAL</b>		<b>≈ 150 000 T</b>				

TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES	Gisements estimés en Bretagne		Tonnages collectés		Tonnages à capter	
	Source	Tonnage	Source	Tonnage	Source	Tonnage
TLC ménagers usagers	EcoTLC et acteurs de la filière	30 000 T	Eco TLC	14 540 T	Estimation TLC/caractérisations OMr et tout venant	23 000 T
TLC professionnels usagers	EVAL'DIB/CCIR	4 000 T				
<b>TOTAL</b>		<b>≈ 35 000 T</b>				

**S'agissant des combustibles solides de récupération (CSR)**, le gisement de matières potentiellement disponibles pour en produire à partir des gisements de déchets traités en 2016 en enfouissement, est issu des données des Chiffres-clés des déchets en Bretagne. Le gisement de CSR actuellement produit en Bretagne est estimé à 80 000 tonnes. Le gisement potentiel est le suivant :

CSR	Gisement enfoui en 2016	Gisement utilisable en CSR en 2016
Encombrants	131 000 T	65 000 T
Déchets des Activités Economiques hors déchets du BTP	124 000 T	100 000 T
Refus de Collecte Sélective	9 000 T	9 000 T
Refus d'unités de Tri-Mécano-Biologique	76 000 T	76 000 T
Refus de compostage de Végétaux	8 700 T	8 700 T
Estimation de gisement de Bois B non encore capté (Source : GT Bois)	45 000 T	45 000 T
<b>TOTAL</b>	<b>393 700 T</b>	<b>303 700 T</b>

D'autres gisements qui pourraient également être valorisés en CSR n'ont pas été intégrés, comme les résidus de broyats de pneus qui n'ont pas été estimés ou encore le déchet ultime stabilisé provenant de l'unité de traitement biologique de Lorient Agglomération (20 00 tonnes enfouies).

Des interrogations sur la pertinence de la valorisation matière du Bois B dans des sites éloignés de Bretagne et sur l'intérêt d'une valorisation énergétique en Bretagne ont par ailleurs été exprimées par le groupe Expert.

**D'autres données issues des groupes de travail et des groupes Experts** mettent en avant les gisements suivants :

- **Amiante : 13 650 tonnes** de déchets amiantés produits en Bretagne
- **Déchets des bateaux de plaisance et de sport (DBPS)** : gisement en croissance estimé à **2 500 unités en 2020** pour atteindre 15 000 unités en 2045.

Les déchets de situation exceptionnelle, déchets « post-catastrophes » ou « de crises », correspondent aux matériaux, matières, objets et dépôts qui, suite à une catastrophe naturelle ou technologique, sont impropres à la consommation, inutilisables en l'état, susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, la santé humaine et la salubrité publique ou de porter atteinte à la biodiversité.

Ces déchets sont produits par la destruction ou l'endommagement des biens et des infrastructures, et la dégradation du milieu naturel. Ils peuvent être de toutes natures, dangereux ou non dangereux.

Les situations exceptionnelles concernent principalement :

- Les **catastrophes naturelles** : inondations (crues, ruptures de barrage), submersions, tempêtes, tornades, séismes, feux de forêt ;
- Les **pollutions marines ou fluviales** ;
- Les **pandémies**.

La production des déchets issus de ces situations est soudaine. Leur volume est potentiellement important sur de courtes durées ou de faible quantité mais avec un fort pouvoir de dangerosité. Les quantités produites, l'hétérogénéité et le caractère dégradé de ces déchets par rapport à un gisement habituel entraînent des urgences de collecte et des choix techniques de traitement spécifiques.

Chaque département est doté d'un Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) établi par le préfet où sont consignés toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En précisant les notions d'aléas et de risques majeurs, le DDRM doit recenser toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée. Il est consultable en mairie.

Il n'existe toutefois pas en tant que tel d'état des lieux régional, post catastrophes, des productions et des modes de gestion des déchets de situations exceptionnelles à l'échelle de la Bretagne.

L'un des axes du plan pourra justement en la matière être orienté sur l'analyse exhaustive des retours d'expériences et des crises passées en Bretagne afin de dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif des gisements générés et de leur gestion. Ce travail devrait également permettre de recenser les mesures déployées et d'identifier des pistes d'actions complémentaires éventuelles à mettre en œuvre.

Le tableau suivant synthétise les grands gisements présentés dans les fiches précédentes par grandes catégories de producteurs. Ces gisements ne sont volontairement pas additionnés, certains d'entre eux faisant notamment l'objet de double comptage (comme par exemple les déchets de l'artisanat et du BTP ou les déchets dangereux).

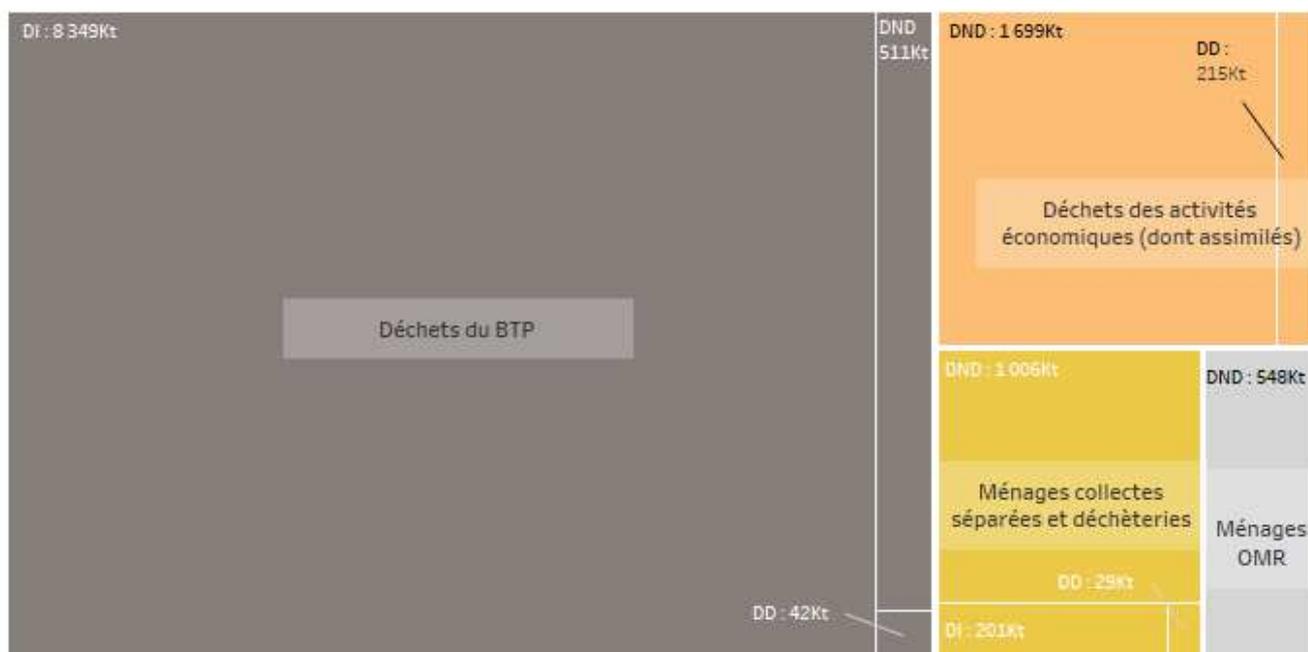
SYNTHESE			Tonnages gérés en Bretagne en Bretagne	
			2015	2016
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	Fiche Gisements DMA (p1/6)	DND NI collecte	1 036 500 T	1 026 370 T
		DND NI déchèteries et autres collectes	891 520 T	916 260 T
		DD déchèteries et autres collectes	31 780 T	36 100 T
		DI déchèteries et autres collectes	239 800 T	251 390 T
		<b>TOTAL DMA</b>	<b>2 199 600 T</b>	<b>2 230 120 T</b>
DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES	Fiche Gisements DAE-Commerce et industrie (p1/3)	DND AE - Commerce et Industrie	1 628 713 T	1 666 281 T
	Fiche Gisements DAE-Artisanat (p1/3)	DND NI Artisanat	110 140 T	101 780 T
		DI Artisanat	253 110 T	304 980 T
		DD Artisanat	22 170 T	18 010 T
DECHETS DU BTP	Fiche Gisements DBTP (p1/2)	DNDNI BTP	511 000 T	-
		DI BTP	8 550 000 T	-
		DD BTP	42 000 T	-
		<b>TOTAL DBTP</b>	<b>9 103 000 T</b>	-
DECHETS DANGEREUX	Fiche Gisements DD (p1/2)	Toutes origines	268 705 T	285 830 T

Pour avoir un aperçu régional de la totalité des gisements par nature et par origine, une analyse a été conduite en posant des hypothèses. Ainsi, le **gisement des déchets** (hors boues issues du traitement des eaux usées des collectivités et des industries, déchets exogènes de l'agriculture, déchets maritimes) correspond **au total** des items suivants :

- **Déchets ménagers : ((DMA DND) x 0,8) + ((DMA DD) x 0,8) + ((DMA DI) x 0,8)**  
 En effet, environ 20% des DMA sont des DAE déjà comptabilisés dans les DAE/commerce et industrie et DAE/artisanat. Il manque cependant dans ces déchets ménagers les déchets pouvant être pris en charge par les REP sans passer par les services de collecte des collectivités (reprises 1 pour 1, conteneurs spécifiques...).
- **Déchets des collectivités :**  
 Une partie de ces déchets est incluse dans les DMA, le reste entre directement dans les process de traitement.
- **Déchets du BTP : ((BTP DI) - (DMA DI x 0,8)) + BTP DND + BTP DD**  
 Seules les données 2015 sont disponibles et sont donc aussi utilisées pour 2016.
- **DAE DND : Données DAE/CCI DNDNI + DAE/Artisans CRMA hors origine BTP et DD**
- **DAE DD : Données DD/SYPRED - (BTP DD) - (DMA DD x 0,8)**

Sur la base de ces données et hypothèses présentées, l'estimation 2016 du gisement de déchets breton est, de façon synthétisée, la suivante.

2016 : 12 600 000 t



L'amélioration de l'observation et du suivi régulier des gisements permettra, dans la durée, d'affiner l'approche présentée. Des travaux en ce sens sont en cours au niveau régional et national.

Le travail de planification de la prévention et de la gestion des déchets à 6 et 12 ans repose sur des éléments de prospective, eux-mêmes basés sur des hypothèses.

L'évolution tendancielle correspond à une évolution classique de la population, de l'activité économique et de la poursuite naturelle d'actions de prévention ou de gestion engagées (sur la base de décisions locales entérinées, de mesures règlementaires connues dont la mise en œuvre est déjà programmée, ...).

L'analyse prospective conduite pour le PRPGD breton s'appuie notamment sur les travaux suivants menés lors de l'élaboration du projet de Plan, pour l'année de référence 2015 :

- Etude de prospective pour l'optimisation de la mutualisation des outils de traitement des déchets (étude « Girus »); Cette étude dont une restitution synthétique figure en annexe, repose sur une analyse multicritères intégrant différents scénarios ;
- Travail d'actualisation sur les déchets du BTP conduit par la Cellule Economique de Bretagne.

Pour rappel, ces travaux prennent en compte :

- L'évolution tendancielle de la population ;
- Des objectifs et hypothèses chiffrés transmis par les EPCI de traitement et agrégés au niveau régional lors de l'étude Girus ;
- La généralisation de l'extension des consignes de tri ;
- La stabilisation de certains ratios de déchets ménagers et assimilés (verre, autres déchets occasionnels, déchets dangereux, inertes) ;
- La stabilisation des tonnages des déchets d'activité économiques et des déchets dangereux.

S'agissant plus spécifiquement du BTP, bien que l'exercice de prévision soit difficile, notamment pour les Travaux Publics qui dépendent très fortement de la commande publique, les hypothèses posées sont les suivantes :

- Reprise de l'activité économique constatée entre 2015 et 2020, l'année 2015 étant une année creuse d'activité ;
- Point haut d'activité atteint en 2020 (avec la fin des grands chantiers (ligne B du métro de Rennes, polder à Brest)) ;
- Stabilisation de l'activité et des gisements à partir de 2020, pour 2025 et 2031.

Sur la base de ces hypothèses, l'analyse tendancielle conduite est synthétisée ci-après, d'une part en tonnages de déchets, d'autre part pour les ratios DMA.

ANALYSE TENDANCIELLE - TONNAGES (en T/an)		2015	2020	2025	2031
ORDURES MENAGERES	Ordures ménagères résiduelles	701 370	641 371	649 483	663 826
	Biodéchets des ménages	10 420	10 758	11 066	11 426
	Recyclables secs	175 750	191 483	202 943	211 132
	Verre	148 960	153 829	158 247	163 387
	<b>TOTAL OMA</b>	<b>1 036 500</b>	<b>997 441</b>	<b>1 021 740</b>	<b>1 049 771</b>
DECHETERIES	Végétaux	520 010	522 255	537 255	554 599
	Encombrants, tout venant	206 700	203 254	207 531	213 695
	Autres déchets occasionnels	164 830	170 218	175 107	180 794
	Déchets dangereux	31 780	32 819	33 761	34 858
	Inertes	239 800	247 638	254 751	263 025
	<b>TOTAL DECHETS OCCASIONNELS</b>	<b>1 163 120</b>	<b>1 176 184</b>	<b>1 208 405</b>	<b>1 246 971</b>
<b>TOTAL DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES</b>		<b>2 199 620</b>	<b>2 173 625</b>	<b>2 230 145</b>	<b>2 296 743</b>
DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES	DND activités économiques	1 661 810	1 661 810	1 661 810	1 661 810
	DI activités économiques	Englobé dans les DI du BTP			
	DD activités économiques	201 280	201 280	201 280	201 280
	<b>TOTAL DAE</b>	<b>1 863 090</b>	<b>1 863 090</b>	<b>1 863 090</b>	<b>1 863 090</b>
DECHETS DU BTP	DND du BTP	511 000			
	DI du BTP	8 550 000			
	DD du BTP	42 000			
	<b>TOTAL DBTP</b>	<b>9 103 000</b>	<b>9 285 000</b>	<b>9 285 000</b>	<b>9 285 000</b>
DECHETS DANGEREUX		268 705	285 830		
	<b>TOTAL DD</b>	<b>268 705</b>	<b>285 830</b>	<b>285 830</b>	<b>285 830</b>

ANALYSE TENDANCIELLE - RATIOS (en kg/hab)		2015	2020	2025	2031
ORDURES MENAGERES	Ordures ménagères résiduelles	212,9	188,5	185,6	183,7
	Biodéchets des ménages	3,2	3,2	3,2	3,2
	Recyclables secs	53,4	56,3	58,0	58,4
	Verre	45,2	45,2	45,2	45,2
DECHETERIES	Végétaux	155,3	153,5	153,5	153,5
	Encombrants, tout venant	62,3	59,8	59,3	59,1
	Autres déchets occasionnels	50,0	50,0	50,0	50,0
	Déchets dangereux	9,6	9,6	9,6	9,6
	Inertes	72,8	72,8	72,8	72,8

L'analyse prospective n'est pas une fin en soi mais permet de se situer au regard des objectifs du Plan, réglementaires ou spécifiques à la Bretagne, à différentes échéances.

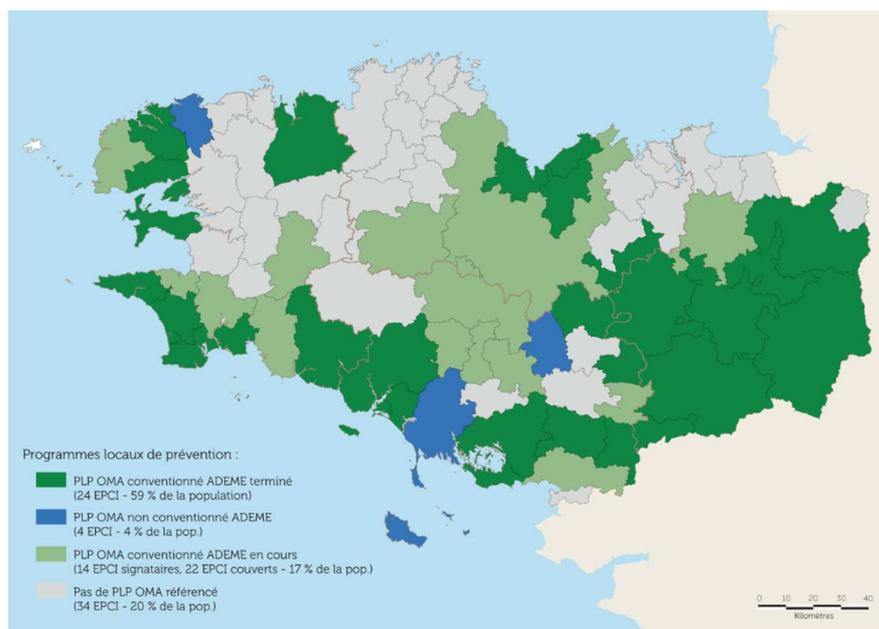
Ce travail est basé sur des hypothèses que le suivi du Plan au fil des ans pourra, ou non, confirmer.

Bien que l'état des lieux du Plan repose sur l'année 2016 de référence, certaines actions présentées ci-après intègrent des actions conduites plus récemment, en 2017, voire en 2018 qui correspond à l'année de rédaction du présent document. Ces informations sont en effet intéressantes en termes d'enseignements et de dynamiques engagées.

## PLANS LOCAUX DE PREVENTION DES OMA

Entre 2009 et 2011, 38 territoires (soit 46 EPCI) ont été accompagnés par l'ADEME dans la formalisation et la mise en œuvre de programmes locaux de prévention sur les ordures ménagères et assimilées (PLP OMA).

76 % de la population bretonne a été couverte par un PLP OMA conventionné avec l'ADEME, sans compter les territoires qui en ont spontanément mis en œuvre.



*Programmes locaux de prévention OMA*

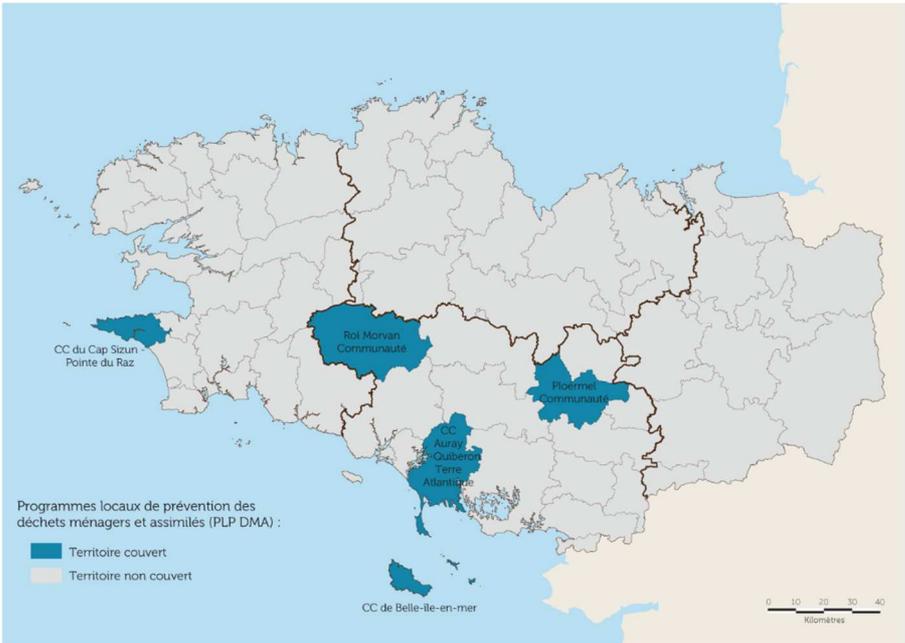
Les collectivités ont déployé de nombreuses actions sur le terrain portant sur les 5 axes suivants :

- La sensibilisation des publics à la prévention des déchets ;
- L'éco-exemplarité de la collectivité ;
- Des actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse) ;
- L'évitement de la production de déchets (achats écoresponsables, réparation, réemploi...) ;
- La prévention quantitative des déchets des entreprises ou des actions de prévention qualitative.

Les 3/4 de ces territoires ont ainsi pu enregistrer une baisse de 7% sur leurs OMA et 1/3 une baisse sur les DMA.

### PLANS LOCAUX DE PREVENTION DES DMA

Impliqués dans les actions de prévention des déchets, plusieurs territoires bretons sont en cours de formalisation de leurs programmes locaux de prévention sur les déchets et assimilés (PLP DMA). La forte mobilisation sur les PLP OMA et la réforme territoriale de la loi NOTRe ont toutefois parfois retardé la mise en place effective des PLP DMA.



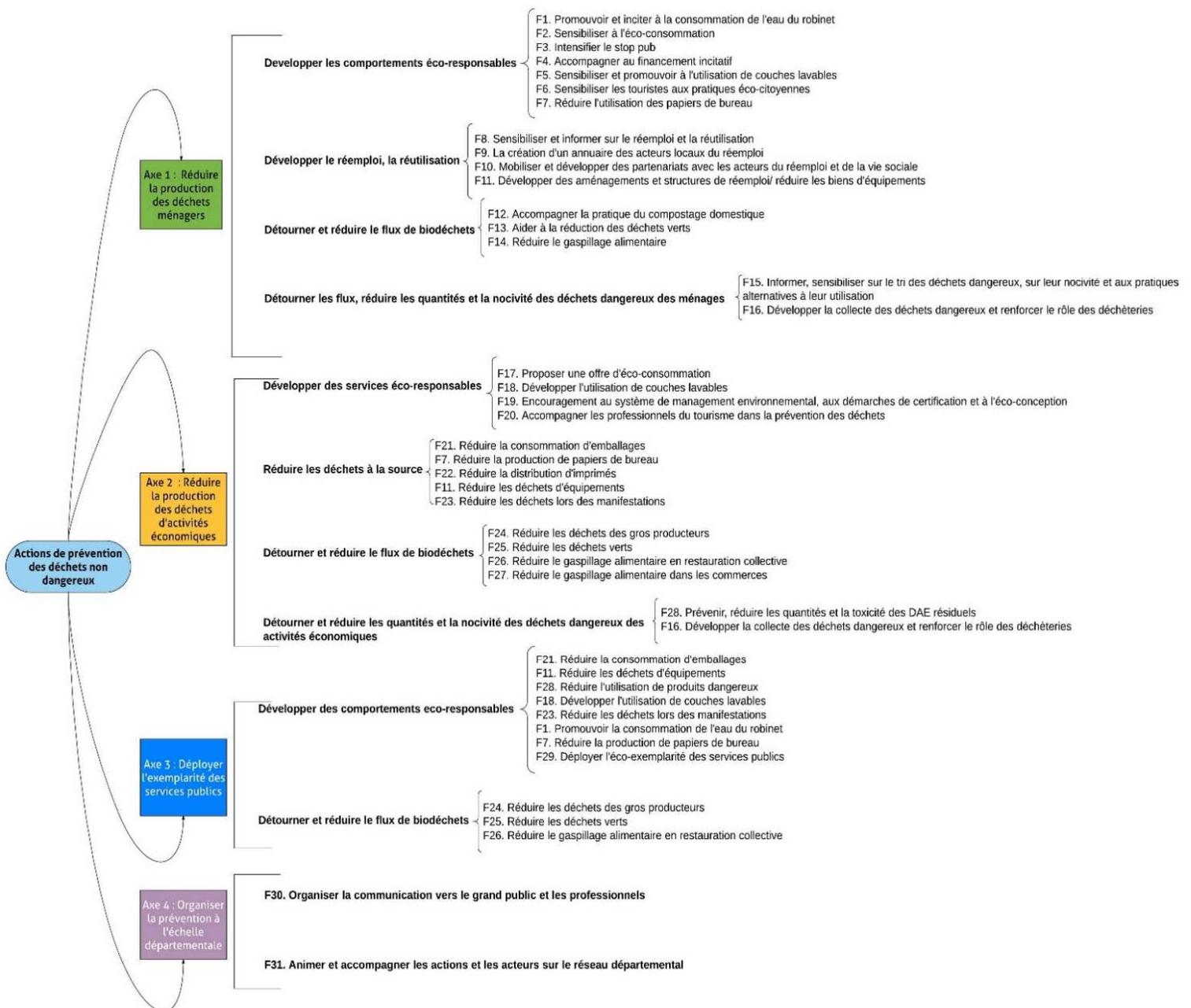
Programmes locaux de prévention DMA adoptés fin 2017

### PLANS DEPARTEMENTAUX DE PREVENTION DES DND

Outre les actions territoriales en matière de prévention ci-avant présentées, les 4 départements bretons avaient, de par leur compétence initiale en matière de prévention et de gestion des déchets non dangereux, conventionné avec l’ADEME pour la mise en œuvre de plans départementaux de prévention, couvrant l’ensemble de la population bretonne.

Les actions développées entre 2009 et 2014 dans les 4 départements ont été compilées dans le cadre du travail d'analyse comparative des Plans Départementaux de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux et des Déchets du BTP conduit en 2016. La compilation de ces actions est présentée ci-après sous forme schématique.

Compilation des actions de prévention des plans départementaux de prévention et de gestion DND de Bretagne



## TERRITOIRES ZERO DECHET - ZERO GASPILLAGE

En 2014 et 2015, le Ministère de l'Écologie et du Développement durable a lancé des appels à projets auprès des collectivités pour une démarche globale de territoire « ZDZG », zéro déchet zéro gaspillage. En Bretagne :

- 15 EPCI bretons ont été lauréats, soit 10 % des territoires retenus en France.
- 53 % de la population bretonne est couverte par ces programmes.



*Territoires lauréats Zéro Déchet- Zéro Gaspillage*

Le projet des collectivités sélectionnées s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire avec des bénéfices attendus pour le territoire en termes de prévention et valorisation des déchets, mais également en termes économiques (création d'entreprises, augmentation de l'activité, création d'emplois...), et notamment de soutien à l'économie sociale et solidaire, de création de lien social et d'économies d'argent public.

Les collectivités se sont engagées sur les actions suivantes en matière de prévention et de gestion des déchets du territoire, comprenant notamment :

- La définition d'objectifs quantifiés vérifiables (préciser ces objectifs dans le dossier) avec des échéances pour la transition vers une économie circulaire et l'amélioration de ses performances en matière de prévention et de gestion des déchets ;
- L'utilisation d'une comptabilité analytique sur les déchets ;
- La transparence et la communication sur le financement et le coût du service public de gestion des déchets ;
- La mise en place d'un PLPDMA (plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés) performant ;
- La proposition à tous leurs citoyens d'une solution de tri à la source pour les déchets organiques, en l'articulant à un programme de sensibilisation à la réduction des déchets organiques ;
- Le projet de mettre en place une tarification incitative ;
- Le projet de mettre en place la redevance spéciale pour financer le service rendu aux entreprises et administrations bénéficiant du service public de gestion des déchets.

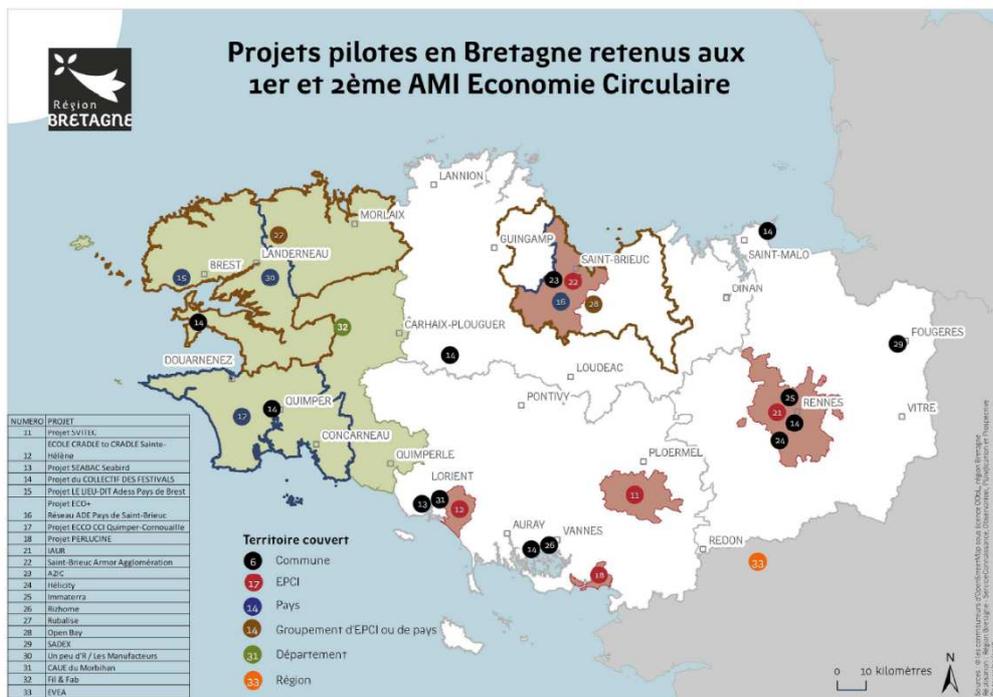
La démarche du territoire intègre des objectifs et des actions concernant les déchets d'activités économiques (entreprises, administrations, agriculteurs).

La politique proposée assure la cohérence et la compatibilité de sa stratégie avec les autres niveaux de planification territoriale (exemples selon les cas : plans déchets départementaux et régionaux, projet de « territoire à énergie positive pour la croissance verte », PCET).

### APPEL A MANIFESTATION D'INTENTION ECONOMIE CIRCULAIRE

Impliqué antérieurement à la publication en 2018 par le Ministère de la Transition écologique et solidaire de la Feuille de route nationale pour l'Economie circulaire (FREC), le Conseil régional s'est engagé dès 2014 dans la philosophie « cradle to cradle » et a initié plusieurs actions dans le domaine de l'économie circulaire, dont deux appels à manifestation d'intention (AMI).

Plus d'une trentaine d'organismes publics et privés ont candidaté pour chaque AMI. 21 projets ont été retenus et font l'objet d'un accompagnement étroit par la Région durant plus d'une année. Chacun de ces projets expérimente les nouveaux modèles économiques, dans une variété de configurations et avec une dynamique collective d'accompagnement au changement de paradigme. Toutes les démarches ont pour point commun de susciter l'innovation et de développer la coopération.



Le bilan réalisé pour le premier AMI met en avant les principaux facteurs d'enseignement suivants :

- Engagement de la maîtrise d'ouvrage dans les projets dans une perspective « tout est ressource » ;
- Nécessaire besoin de formation à l'économie circulaire ;
- Succès de l'intelligence collective et émulation positive sur le territoire ;
- Importance de l'innovation dans les démarches, notamment pour les modèles économiques et les partenariats mis en place ;
- Rôle de la coopération et des facilitateurs/chefs de projet ;
- Conduite des projets avec le même budget que des projets classiques, voire inférieurs ;
- Création de synergies entre les projets pilotes d'univers très différents ;
- Nécessité de phases de définition des nouveaux modèles économiques et d'identification des plus-values ;
- Importance des partenariats multiples et de la structuration de la gouvernance, nécessaires pour pérenniser le déploiement des projets ;
- Nécessaire gestion des résistances au changement inhérentes à l'intégration du changement de paradigme.

Au fil de l'année 2016, les porteurs des projets-pilotes sont devenus de véritables ambassadeurs de l'Économie circulaire à impact positif en Bretagne et au-delà du territoire régional. Ils ont permis aux côtés de la Région d'essaimer la démarche engagée auprès de 3 200 personnes.

## ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

La carte ci-dessous présente les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) initiée à différentes échelles sur le territoire régional depuis plusieurs années.



Devant la difficulté de pérenniser les démarches d'EIT, le choix a été fait d'expérimenter une nouvelle méthodologie au travers du Programme National de Synergies Inter entreprises.



## TERRITOIRES ECONOMES EN RESSOURCES

En complément de la dynamique des territoires Zéro Déchet - Zéro Gaspillage et en cohérence avec l'élaboration du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets, l'ADEME Bretagne a souhaité élargir et renforcer la dynamique engagée en lançant en 2017 l'appel à projets « Territoire Econome en Ressources » (TER), en partenariat avec la DREAL et le Conseil Régional.

Cet appel à projets a pour objectif d'accompagner, sur une durée maximale de 4 ans, les collectivités souhaitant s'engager dans une politique d'économie circulaire et de gestion raisonnée des ressources sur leur territoire. Ce dispositif insiste sur le lien à construire avec les autres politiques territoriales, notamment de développement économique, d'aménagement, d'énergie et climat dans le cadre des politiques Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET). Une bonne gouvernance et un pilotage de projet solide sont donc des facteurs de succès essentiels.

De même, les candidatures abordent une approche spécifique « ressources ». Les candidats définissent en effet au moins une ressource phare sur laquelle sera menée une réflexion d'économie circulaire complète, de l'approvisionnement à la valorisation, en passant par la prévention, pour concourir à la fois :

- À une utilisation raisonnée des ressources disponibles,
- À un taux de valorisation optimal,
- À une meilleure coordination des acteurs du territoire sur l'utilisation et la gestion de cette ressource. La notion de « local » est donc ici prépondérante.

En 2018, on compte 7 lauréats à cet appel à projets (couvrant 876 000 habitants soit 26% de la population bretonne):

- 5 lauréats en phase 1 (étude de préfiguration permettant de préparer la phase 2),
- 2 lauréats en phase 2 (programme d'actions de 3 ans).



Appel à projets « Territoires économes en ressources » - situation 2018

## ENVIR'A

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne sont engagées en faveur de la préservation de l'environnement, à travers la mise en œuvre d'opérations de gestion des déchets et de maîtrise des impacts sur l'environnement des entreprises artisanales, au travers du programme ENVIR'A. Des actions ont été conduites d'une part en matière de prévention, d'autre part pour la gestion des déchets des artisans. Les Chambres de métiers et de l'Artisanat s'engagent désormais dans des approches d'Economie circulaire et de performance environnementale.

**Au titre des Programmes Locaux de Prévention et des territoires ZDZG**, ENVIR'A a mobilisé les artisans pour réduire leur production de déchets, dans une logique de réduction territoriale pilotée par les EPCI. Le bilan actuel met en avant les éléments suivants :

- Signature de 15 conventions de partenariats ;
- Réalisation de 9 diagnostics de territoire ;
- Réalisation de 13 études de gisements des déchets des artisans ;
- Conduite de 23 actions de prévention des déchets ;
- Identification de 153 gestes dans 10 métiers de l'artisanat ;
- Réalisation d'une communication sur la suppression des sacs plastiques ;
- Expérimentation de formation à la prévention des déchets verts conduite en direction des paysagistes.

**L'opération Répar'Acteurs** lancée en juin 2015 a pour objectifs de promouvoir les artisans de la réparation pour les rendre plus visible du grand public. La mobilisation des artisans, la dynamisation du réseau CRMA, et la communication grand public sur la marque et les artisans des territoires, sont les axes structurants du dispositif. A ce stade, le bilan est le suivant :

- Engagement de 500 Répar'Acteurs ;
- Création d'un annuaire de recherche Répar'Acteurs par type de métiers et localisation géographique (<http://www.crma.bzh/annuaire-reparacteurs> - 21 767 pages vues fin 2017) ;
- Création et animation d'une page Facebook dédiée, comptant 621 abonnés ;
- Mobilisation de 10 Répar'Acteurs lors de 89 événements conduits sur les territoires depuis 2016 ;
- Création d'outils de communication grand public pour relayer le dispositif et l'annuaire, lors d'événements (900 sacs issus de draps recyclés fabriqués dans 2 Esat d'Ille et Vilaine, 13 000 marques pages) ;
- Formation de 34 Répar'Acteurs pour promouvoir leur activité de réparation et le dispositif auprès de leur clients ;
- Photographies auprès de Répar'Acteurs finistériens dans le cadre d'une exposition photo prochaine afin de sensibiliser sur la réparation.

Depuis le début de l'année 2018, la CRMA propose :

- Une opération **Eco-défis à destination des commerçants et artisans**. L'objectif est permettre aux entreprises artisanales d'augmenter leur performance environnementale en mettant en place des actions très concrètes de court à moyen terme dans les domaines des déchets, de l'eau, l'énergie, les produits, les transports et le « sociétal ». A ce jour, un partenariat est en place avec 4 EPCI pour une expérimentation du dispositif auprès de 15 entreprises par territoire, soit 60 visites en entreprises.
- L'opération **TPE&PME gagnantes sur tous les coûts**. Cette opération engagée en lien avec l'ADEME propose d'aider les entreprises à réaliser des économies financières en optimisant la gestion de leurs flux (matières premières, eau, énergie, déchets). 11 audits en cours de programmation ou réalisés sont d'ores et déjà enregistrés.

## PREVENTION POUR LES DECHETS DU BTP

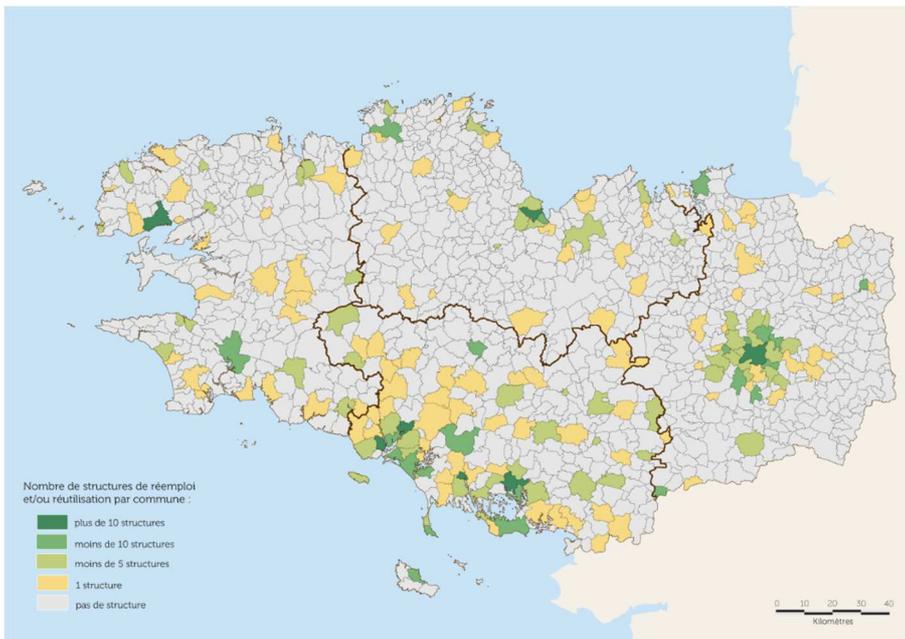
Les propositions d'actions faites au titre des Plans Départementaux de Prévention et de Gestion des Déchets Non dangereux et des Déchets du BTP ont été compilées dans le cadre du travail d'analyse comparative des Plans conduit en 2016 par la Région. S'agissant du secteur du Bâtiment et des Travaux publics, ont notamment été proposées les actions suivantes pour ce qui concerne la prévention :

- Sensibiliser les acteurs du BTP à la prévention des déchets, y compris au niveau de la maîtrise d'ouvrage ;
- Aider à la mise en oeuvre de techniques alternatives, moins nocives et moins génératrices de déchets ;
- Promouvoir et développer l'écoconception des bâtiments ;
- Inciter au développement du réemploi et de la réutilisation en construction et déconstruction ;
- Favoriser l'intégration d'un volet prévention dans les schémas d'organisation et de gestion des déchets.

Les plans bretons pour les déchets du BTP n'ont pu être déployés sur le terrain compte-tenu du calendrier de transfert de compétence de planification des déchets des Départements à la Région. Ces propositions restent d'actualité dans le cadre du présent PRPGD de Bretagne.

Les **activités de réemploi et de réutilisation** permettent d'allonger la durée d'usage des produits et jouent un rôle important pour les politiques de prévention des déchets.

La carte suivante présente la répartition géographique des structures et entreprises issues identifiées dans SINOE et intervenant en matière de réemploi en Bretagne en 2017. Des acteurs de l'insertion (chantier ou entreprise).

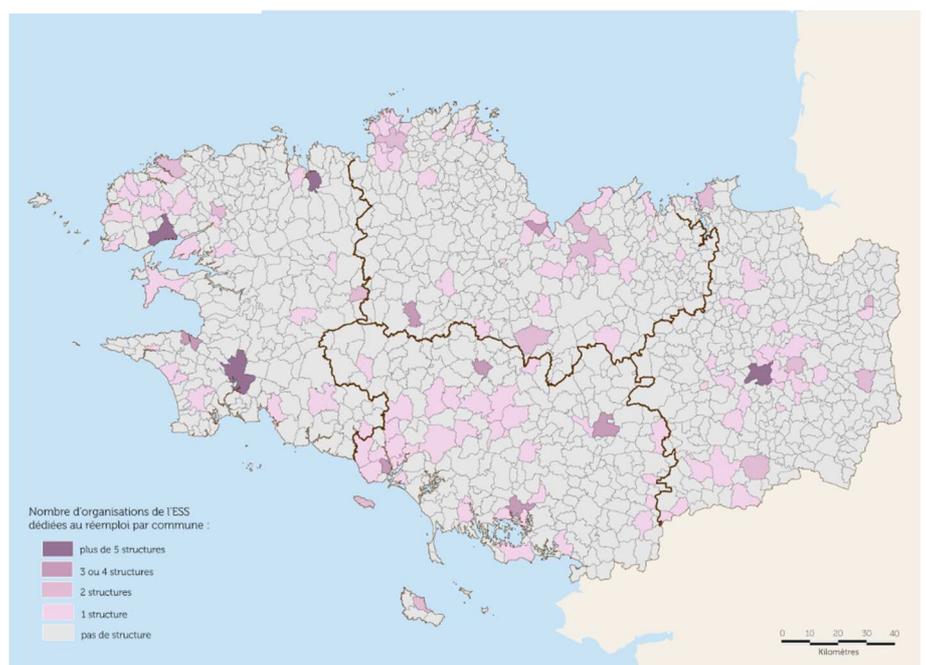


Ensemble des structures et entreprises intervenant dans le réemploi

Environ 680 structures interviennent en Bretagne en faveur du réemploi et correspondent à :

- Des sociétés : vide-greniers, brocantes, revendeurs, dépôts-vente ;
- Des structures associatives et œuvres caritatives ;
- Des acteurs de l'insertion (chantiers ou entreprises).

Parmi ces acteurs du réemploi, 49 structures sont des acteurs de l'ESS et interviennent sur 193 sites référencés.



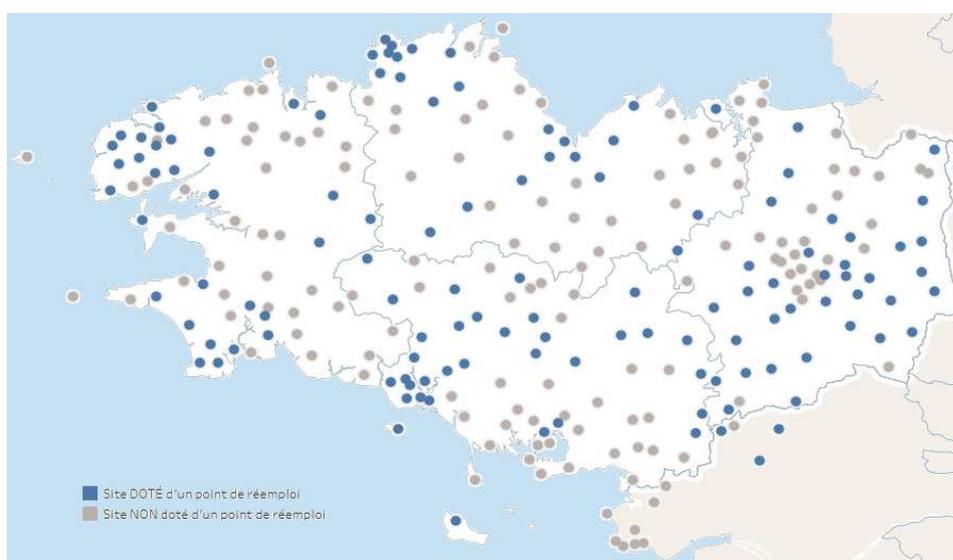
Organisations de l'ESS dédiées au réemploi

35 structures de réemploi généraliste de type recyclerie ou ressourcerie, de caractéristiques différentes - association, chantier d'insertion, communauté Emmaüs ou portée par les collectivités - sont installées en Bretagne.

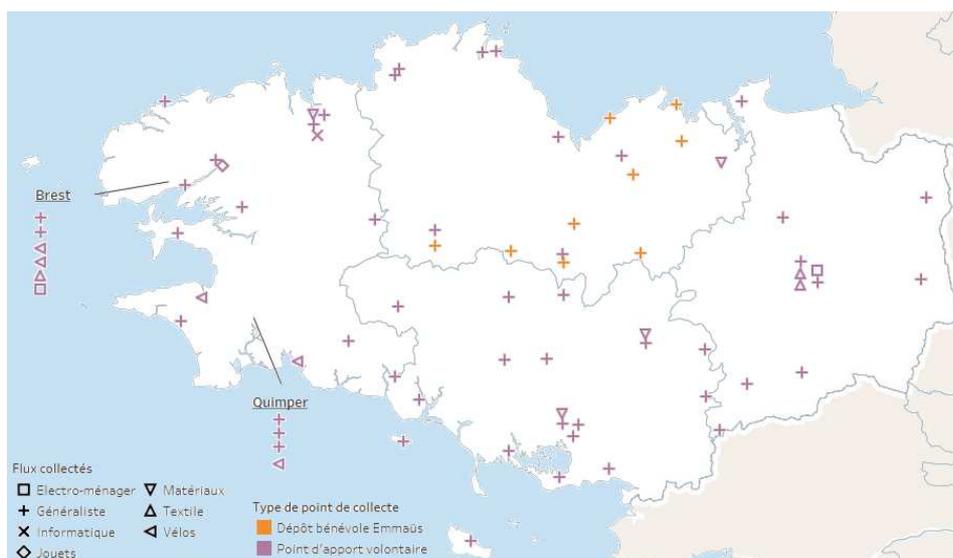
184 points de collecte sont mis en place par ces structures :

- soit en caisson en déchèteries (68 % des déchèteries équipées) ;
- soit en apport volontaire directement sur le site principale de l'activité ou dans les communautés Emmaüs.

50 sites de ventes au publics sont implantés en Bretagne par ces structures.



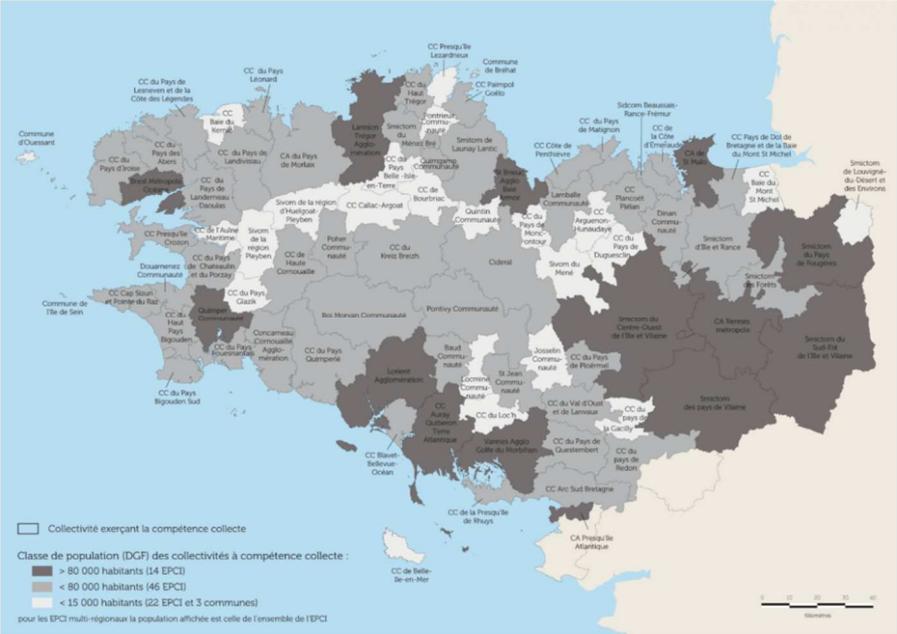
Points de collecte en déchèteries



Points de collecte hors déchèteries

**ORGANISATION DE LA COLLECTE POUR LES DMA**

Les collectivités gèrent les déchets ménagers et assimilés. L'organisation bretonne de la collecte des OMR, collectes sélectives, collecte en déchèteries et sur les aires des végétaux est synthétisée sur les cartes suivantes. En Bretagne, 82 EPCI et 3 communes insulaires exercent cette compétence en 2016. En raison des regroupements induits par la loi NOTRe, ce nombre baisse significativement puisque 57 collectivités l'exercent en 2017.



EPCI à compétence collecte - Situation 2016

①② et suivants :

Certaines organisations techniques spécifiques dérogent actuellement aux nouveaux périmètres administratifs :

- L'ex CC Aulne Maritime (1) est devenue adhérente du SIDEPAQ pour le traitement mais reste aussi actionnaire de Sotraval via la CC de la presqu'île de Crozon Aulne Maritime,
- Le Smictom du Ménez Bré (2) exerce la compétence collecte sur une partie des territoires de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération et de Lannion Trégor Communauté,
- Le Smitom de Launay Lantic (3) exerce la compétence collecte sur le territoire de Leff Armor Communauté et sur une partie du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- Kerval traite les déchets de l'ensemble de l'ancienne CC du pays de Matignou (4) même si une partie du territoire adhère désormais au SMPRB par l'intermédiaire de Dinan Agglomération,
- Outre les Communautés de Communes de St Méen-Montauban, Montfort Communauté, Brocéliande Communauté, le Smictom Centre Ouest exerce la compétence collecte et traitement sur une partie des territoires de Dinan Agglomération (8 communes), de Loudéac Communauté - Bretagne Centre (4 communes), de Ploërmel Communauté (13 communes) et de l'Oust à Brocéliande Communauté (7 communes) (5) (6) (7) (8),
- 8 des 9 communes de l'ancienne CC du Pays de la Gacilly (9) traitent toujours leurs déchets en autonomie.
- Comme en 2016, le périmètre affiché pour le Smictom des pays de Vilaine intègre 6 communes de la CC du pays de Redon (10) pour lesquelles le Smictom assure la collecte et le traitement des déchets



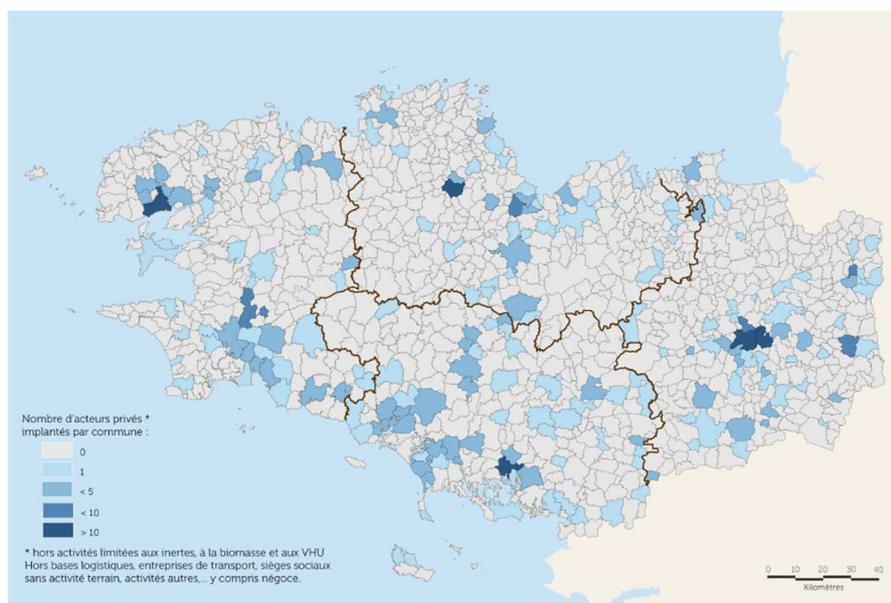
EPCI à compétence collecte - Situation 2017

## ORGANISATION DE LA COLLECTE POUR LES DECHETS D'ACTIVITE ECONOMIQUE

La collecte des déchets d'activités économiques est organisée sous différentes formes selon le type de déchets et selon les producteurs (industriels, petits producteurs...) :

- Collecte d'une partie des déchets d'activités économiques via la collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Appel à des prestataires privés pour collecter sur place et acheminer les déchets vers une unité de traitement, éventuellement via une plate-forme de regroupement ;
- Apport volontaire en centre de regroupement ou en déchèteries ;
- Opérations groupées et mutualisées de collecte organisées par des écoorganismes ou d'autres organismes que les producteurs (organisations professionnelles locales,...).

Le réseau des collecteurs couvrant le territoire breton est représenté sur la carte suivante :



*Acteurs privés de la gestion des déchets en Bretagne*

## COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

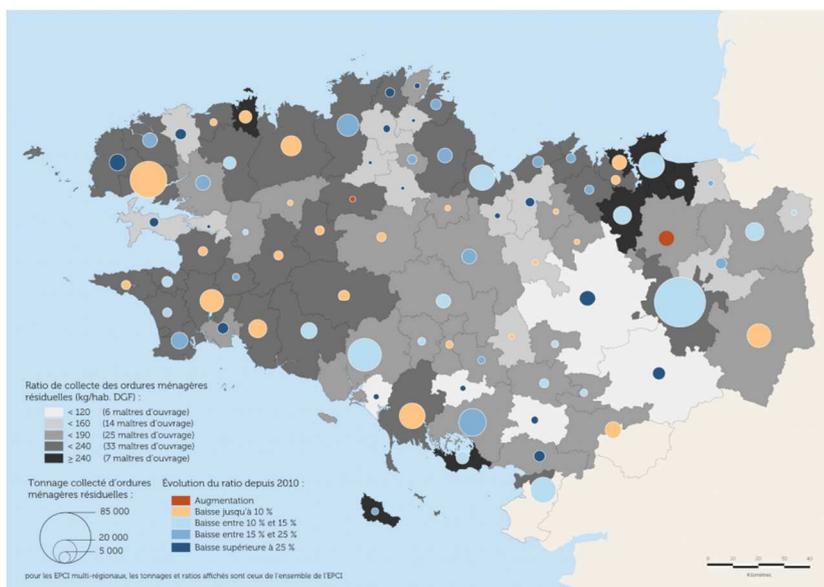
En Bretagne, le tonnage des ordures ménagères résiduelles collectées en 2016 s'élève à 685 400 T, soit :

- 209 kg/hab (INSEE)
- ou 190 kg/hab (DGF).

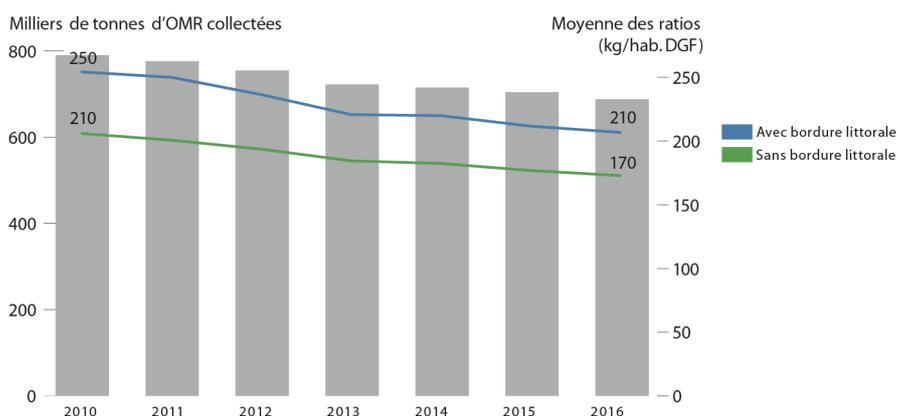
Par comparaison, la moyenne nationale de collecte des OMR est de 262 kg/hab (INSEE) en 2015.

La carte de production ci-contre montre une disparité du ratio de collecte : 6 territoires présentent un ratio inférieur à 120 kg/hab (DGF), alors que 7 autres ont un ratio de collecte supérieur à 240 kg/hab (DGF).

Les ratios de collecte sont plus forts à l'ouest de la région, y compris pour les territoires ruraux.



Production d'ordures ménagères résiduelles - Situation 2016



Evolution 2010-2016 du gisement et des ratios (DGF) d'OMR

Entre 2010 et 2016, on note :

- Une baisse des tonnages de 13% ;
- Une diminution du ratio de collecte par habitant de 16%, supérieure à la tendance nationale de 12% ;
- Un ratio diminuant de 41kg/hab INSEE.

Outre une baisse régulière des ratios de collecte par habitant entre 2010 et 2016, on note également une spécificité pour la bordure littorale. Les ratios de collecte y sont en moyenne plus élevés (210 kg/hab DGF) que dans les territoires sans bordure littorale (170 kg/hab DGF).

### COLLECTE SELECTIVE - RECYCLABLES SECS (EMBALLAGES ET JOURNAUX MAGAZINES)

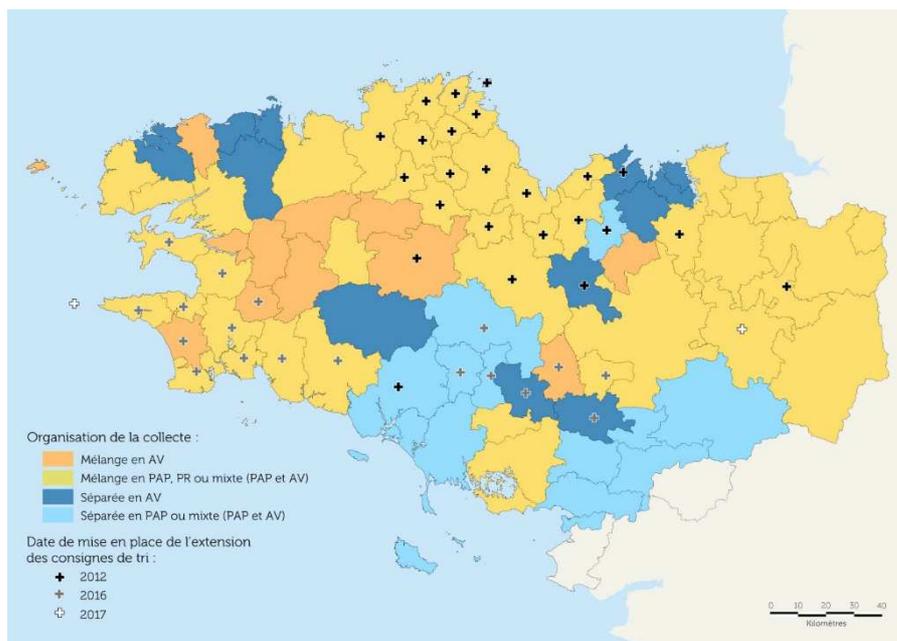
68% des collectivités bretonnes effectuent la collecte des recyclables secs en mélange, emballages et journaux. 78% de la collecte est réalisée en porte à porte, point de regroupement ou bien en mêlant les deux systèmes.

Lorsque la collecte de ces deux flux est séparée, l'apport volontaire représente 89% de la collecte des journaux et 53% de la collecte des emballages.

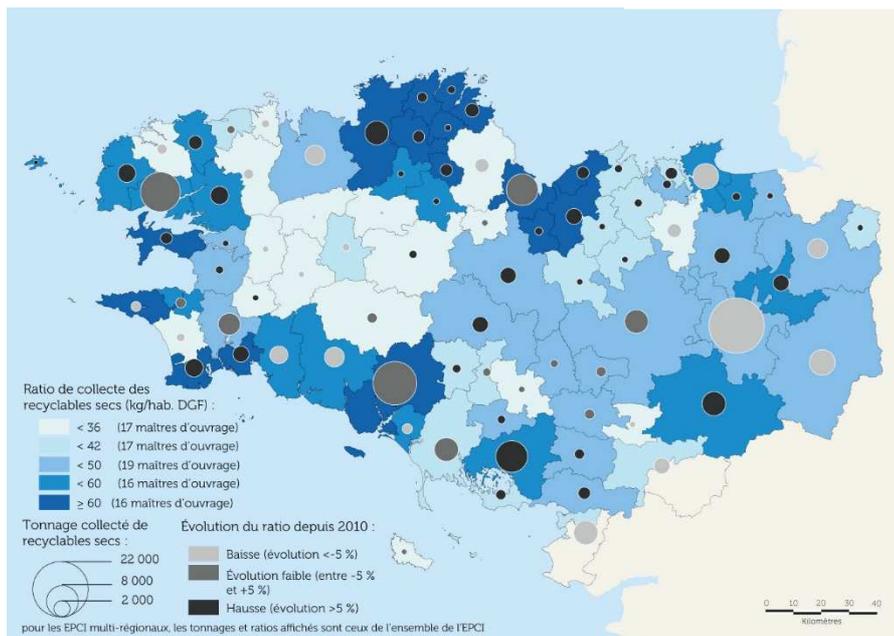
**179 800 tonnes de recyclables secs en collecte sélective ont été collectées en 2016.**

94% de ce tonnage a été transporté vers un centre de tri de la région, 6% a été envoyé directement vers des repreneurs, et moins de 1% a été transporté vers un centre de tri situé en dehors de la région.

7 900 tonnes de journaux ont ainsi été valorisés sur deux sites de valorisation matière situés en Bretagne.



Organisation de la collecte des recyclables secs en 2016

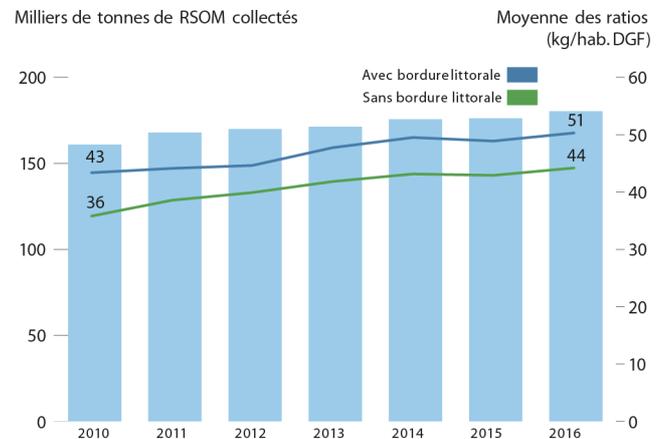


Collecte des RSOM en 2016 – Tonnages, ratios DGF et évolutions

Le ratio 2016 de collecte des recyclables secs bretons est de 55kg/hab INSEE/an et a augmenté de 4 kg/hab INSEE/an par rapport à 2010.

Il existe une variabilité territoriale très importante, le ratio variant entre 27 et 80 kg/hab DGF.

- Les ratios les plus élevés se situent dans les EPCI en bordure littoral.
- Les plus faibles sur les EPCI ruraux, avec une forte variabilité au sein d'une même zone géographique ou d'une même typologie de territoire.



Evolution 2010-2016 du gisement et des ratios (DGF) de recyclables secs

Les EPCI ayant mis en place une extension des consignes de tri en 2012 voient une augmentation moyenne de 62% du ratio de collecte depuis 2010, pour atteindre une valeur de 55 kg/hab en 2016. Les territoires sans extension de collecte observent également une hausse des ratios de collecte mais plus modérée (+6%), soit un ratio de 43 kg/hab.

Les EPCI ayant mis en place la tarification incitative, soit 10 EPCI représentant 12% de la population, constatent une augmentation du ratio de collecte des recyclables secs issus des ordures ménagères de 26% avec un ratio de 57 kg/hab.

Dans les EPCI n'ayant mis en place ni l'extension des consignes de tri, ni la tarification incitative, la hausse du ratio depuis 2010 est faible puisqu'elle n'est que 1,5%.

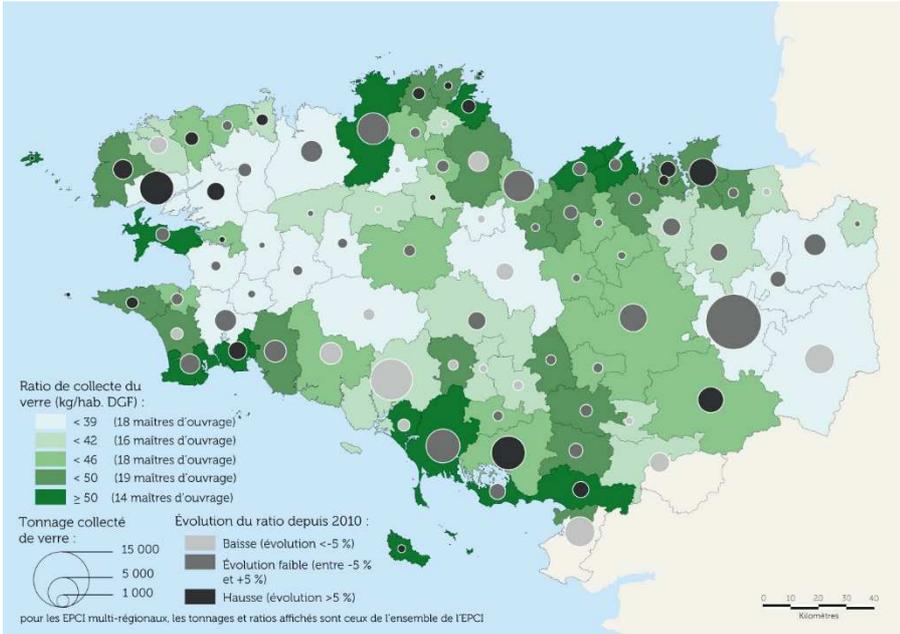
**COLLECTE DU VERRE**

En 2016, **150 700 tonnes de verre** ont été collectées en Bretagne, soit + 5% par rapport à 2010.  
 La collecte du verre s'opère quasi uniquement en apport volontaire.  
 Le ratio de collecte par habitant est de 42 kg (DGF), significativement supérieur au ratio national de 29kg/hab INSEE.

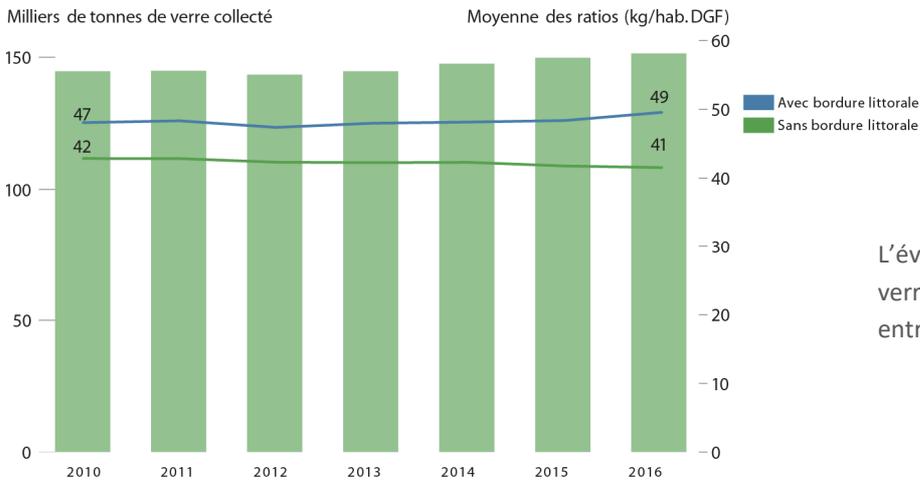
Le ratio de collecte est stable par rapport à 2010 (+1%) mais il existe des écarts importants de ratio collecté selon les territoires :

- Les territoires touristiques ont un ratio de collecte plus fort : sur la bordure littorale, ratio maximum de 66kg/hab DGF.
- Les grandes agglomérations présentent les plus faibles ratios de collecte, avec 29 kg/hab DGF.

Comparativement à la situation nationale, les ratios de collecte bretons sont très nettement supérieurs.



Collecte du verre en 2016 – Tonnages, ratios DGF et évolutions



Évolution 2010-2016 du gisement et des ratios (DGF) de verre

L'évolution de la collecte du verre en Bretagne est stable entre 2010 et 2016.

**COLLECTE DES BIODECHETS**

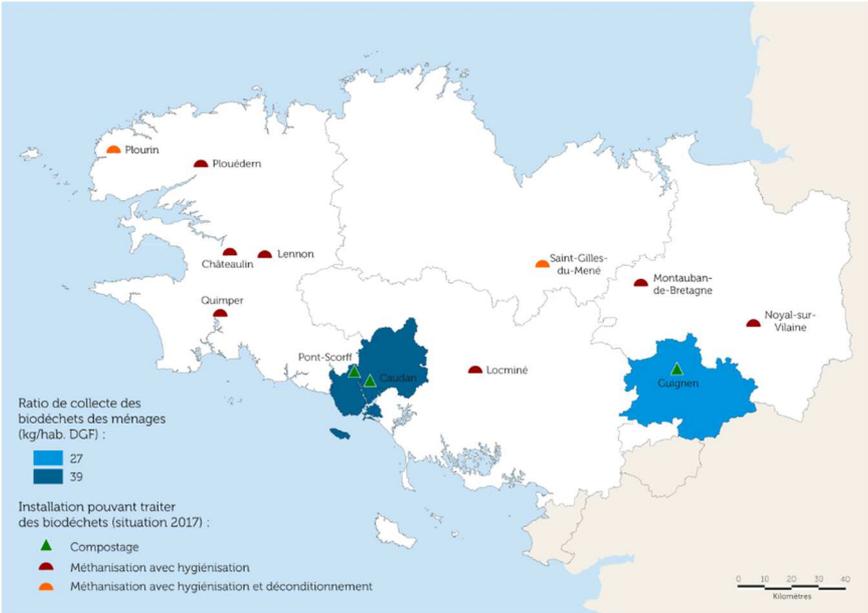
En 2016, 2 collectivités bretonnes réalisent la collecte sélective des biodéchets auprès des ménages :

- Lorient Agglomération, depuis 2002, avec un ratio de 39 kg/hab DGF de biodéchets ;
- Le SMICTOM des Pays de Vilaine, depuis 2013, avec un ratio de 27 kg/hab DGF.

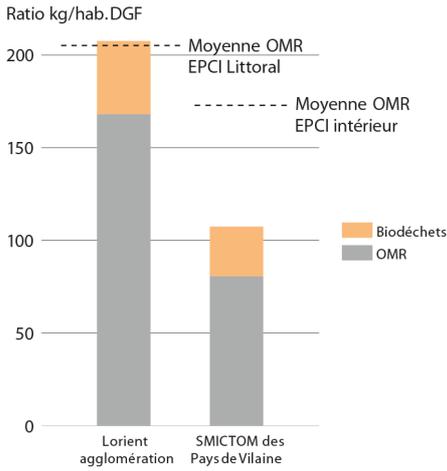
**10 450 tonnes ont ainsi été collectées en 2016** sur ces 2 collectivités.

Ces biodéchets, compostés en mélange avec des végétaux issus des déchèteries, ont permis la production en 2016 de 3 400 tonnes de compost pour Lorient Agglomération et 3 300 tonnes pour le SMICTOM des Pays de Vilaine.

Les collectivités de Rennes Métropole, Brest Métropole et du SMICTOM du Ménez Bré proposent par ailleurs une collecte en porte à porte des biodéchets auprès des gros producteurs et 380 tonnes ont ainsi été collectées en 2016.



Collecte des biodéchets des ménages en 2016 et installations pouvant traiter des biodéchets issues de ressources animales (en service en 2017)



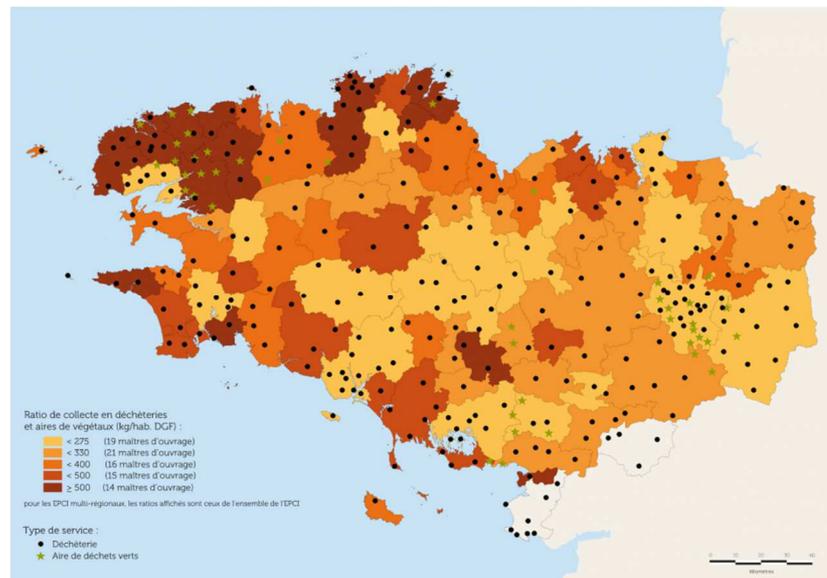
Ratio (DGF) 2016 OMR et biodéchets des collectivités concernées

## COLLECTE EN DECHETERIES ET AIRES DE COLLECTE DE VEGETAUX

En Bretagne, on compte 316 sites de collecte structurants pour les DMA : 264 déchèteries et 52 aires de collecte des végétaux, gérées par 80 maîtres d'ouvrage publics.

On compte une déchèterie pour 12 400 habitants (1 pour 13 900 habitants au niveau national).

**1 203 800 tonnes de déchets ont ainsi été collectés en 2016**, soit 54% du tonnage total de DMA collecté de Bretagne. Ce tonnage a augmenté de 22% par rapport à 2010.

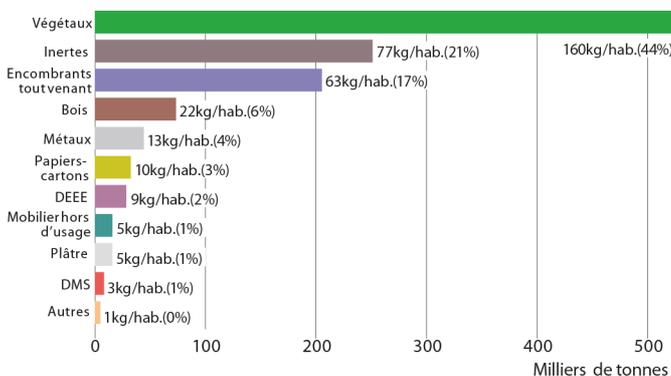


Collecte en déchèteries et sur les aires de collecte de végétaux en 2016 - Ratios DGF

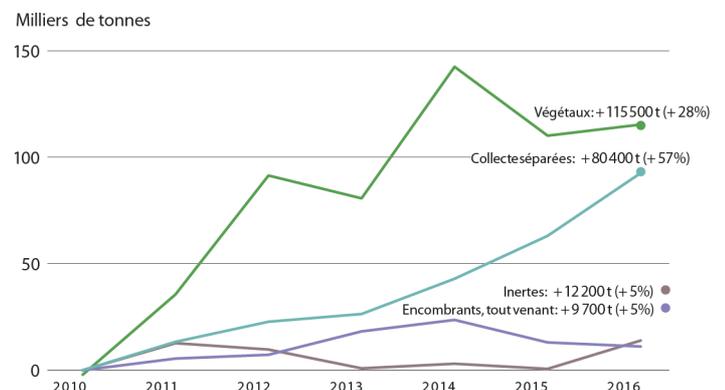
Le ratio de collecte moyen breton est de **367 kg/hab INSEE** (334 kg/hab DGF) et de 230 kg/hab INSEE au niveau national en 2015.

Les ratios de collecte ont augmenté de 15% entre 2010 et 2016.

En déchèteries, les ratios sont très variables – de 176 et 840 kg/hab DGF- selon les territoires. Les secteurs de la bordure littorale et de l'ouest de la région ont les ratios les plus importants.



Flux collectés en 2016 – Tonnages et ratios (INSEE)



Evolution des tonnages collectés depuis 2010

Les types de déchets admis dans les déchèteries varient selon les territoires et le dimensionnement des outils de collecte. Certains EPCI acceptent sous conditions les déchets des professionnels, notamment les végétaux ou les inertes, qui peuvent représenter jusqu'à 30% des apports collectés sur ces déchèteries.

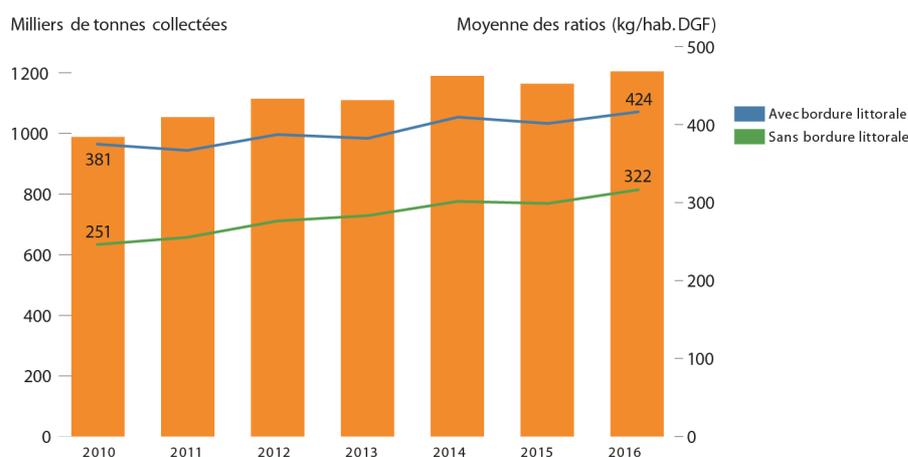
Les principaux flux sont les suivants :

- **Les végétaux : 44% du flux total collecté.** Ce sont les plus gros flux collectés dans les déchèteries, dépassant les 500 000 tonnes en 2016. Cela représente 160 kg/hab, le double du ratio moyen national.
- **Les inertes : 21% du tonnage total,** soit 250 000 tonnes et 77 kg/hab.
- **Les encombrants et tout venant : 17% du tonnage total,** de l'ordre de 200 000 tonnes ou 63 kg/hab. Ce tonnage est en baisse depuis 2014 du fait de la mise en place des filières Eco-mobilier et textiles et des bennes spéciales plâtre.

Les tonnages de matériaux collectés séparément connaissent une augmentation de 57% depuis 2010 :

- + 61% pour le bois,
- +58% pour les DEEE,
- +27% pour les métaux.

Comme l'illustre le graphique suivant, l'évolution des tonnages collectés en déchèteries depuis 2010 est, quels que soient les flux collectés, en nette hausse.



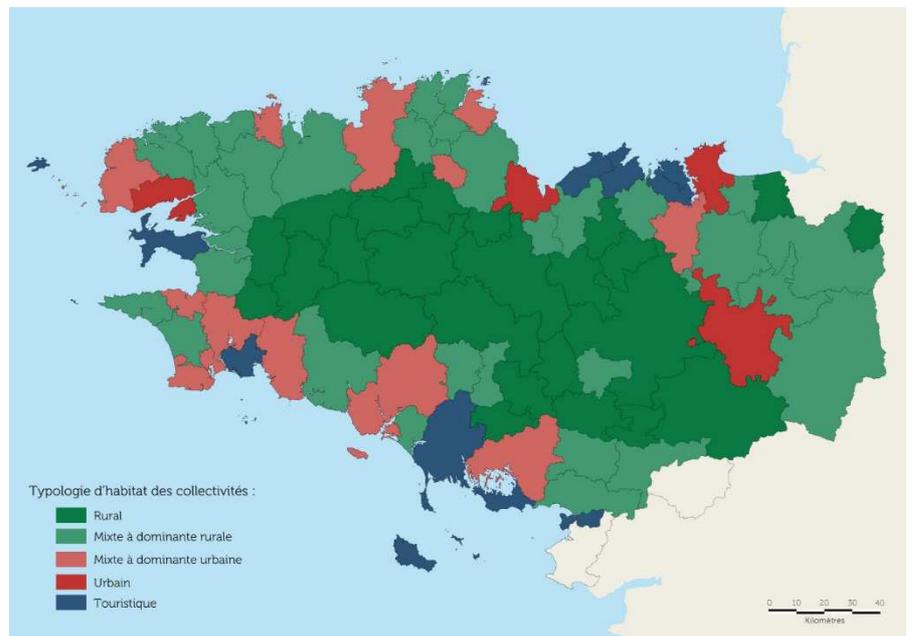
Evolution 2010-2016 du gisement et des ratios (DGF) collectés en déchèterie et sur les aires de collecte des végétaux

Les spécificités territoriales sont également marquées, le ratio moyen étant de 424kg/hab pour les territoires situés en bordure littoral, contre 322 kg/hab pour les territoires non littoraux.

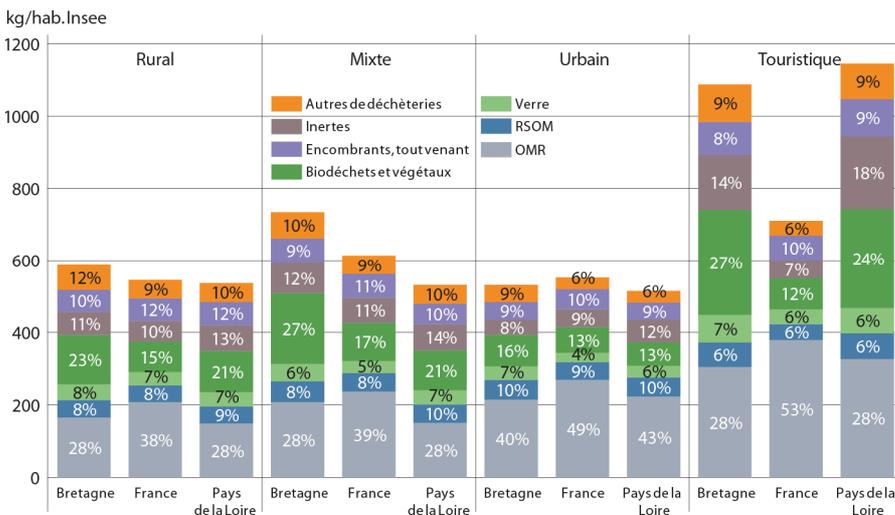
### TPOLOGIE TERRITORIALE POUR LA COLLECTE DES DMA

Il faut noter que le territoire breton se différencie selon les secteurs et les typologies d'habitats : ruraux, urbains, mixtes à dominante rurale, mixte à dominante urbaine. En Bretagne, on constate notamment les spécificités suivantes :

- 66% des EPCI sont à dominante rurale ou mixte à dominante rurale.
- Les OMR représentent 40% du tonnage DMA pour les EPCI urbains, 28% pour les EPCI ruraux.
- Les EPCI touristiques et mixtes sont caractérisés par une part importante de végétaux, représentant 27% des DMA.



Typologie d'habitat des collectivités exerçant la compétence « collecte »



	Rural	Mixte rural	Mixte urbain	Urbain	Touristique
OMR	172	176	221	215	214
Biodéchets	27		39		
Verre	41	44	46	39	55
RSOM	40	50	56	56	47
Déchèteries	313	410	429	243	398
DMA	567	680	754	552	713

Moyenne des ratios des collectivités bretonnes (kg/hab/an) par typologie de collectivités

La comparaison de ces profils avec les autres régions montre notamment que :

- Quelle que soit la typologie considérée, les ratios bretons sont inférieurs aux ratios nationaux pour les OMR.
- Pour les déchets issus de la collecte sélective accueillis en déchèterie, les ratios bretons sont supérieurs aux ratios nationaux, en particulier pour les végétaux, les inertes et les recyclables secs.

## AUTRES COLLECTES SEPARATIVES

D'autres collectes séparatives spécifiques ont été proposées par certains EPCI de collecte en 2016, notamment pour les flux suivants :

- Collecte séparée des professionnels pour les cartons, réalisée par 21 collectivités et représentant 6 000 tonnes collectées ;
- Collecte des biodéchets pour les gros producteurs, proposée par plusieurs collectivités ;
- Collecte séparée des papiers des professionnels, proposée par 3 collectivités ;
- Collecte en porte à porte des déchets verts réalisée par 5 collectivités et représentant environ 8 000 tonnes collectées ;
- Collecte des encombrants en porte à porte dans 20 collectivités, soit environ 3 200 tonnes collectées ;
- Collecte des textiles-linge-chaussures via les bornes d'apport volontaire gérées par Le Relais et Retritex dans la majorité des collectivités.

Des opérations de collectes spécifiques sont également proposées pour les déchets dangereux et sont détaillées dans les fiches dédiées à ces déchets.

## ACCUEIL DES ARTISANS DANS LES DECHETERIES PUBLIQUES

Afin d'accompagner les artisans dans la gestion de leurs déchets, la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Bretagne a travaillé sur la définition (2013 à 2015) et le déploiement (2015 à 2017) d'une Charte régionale d'accueil des artisans dans les déchèteries publiques.

L'objectif était de faciliter la cohérence entre l'offre des collectivités et l'accompagnement des artisans au travers du programme Envir'A. Il s'agissait également d'améliorer la lisibilité des conditions d'accueil des entreprises artisanales dans les déchèteries publiques et, à terme, de réduire les écarts d'accueil constatés.

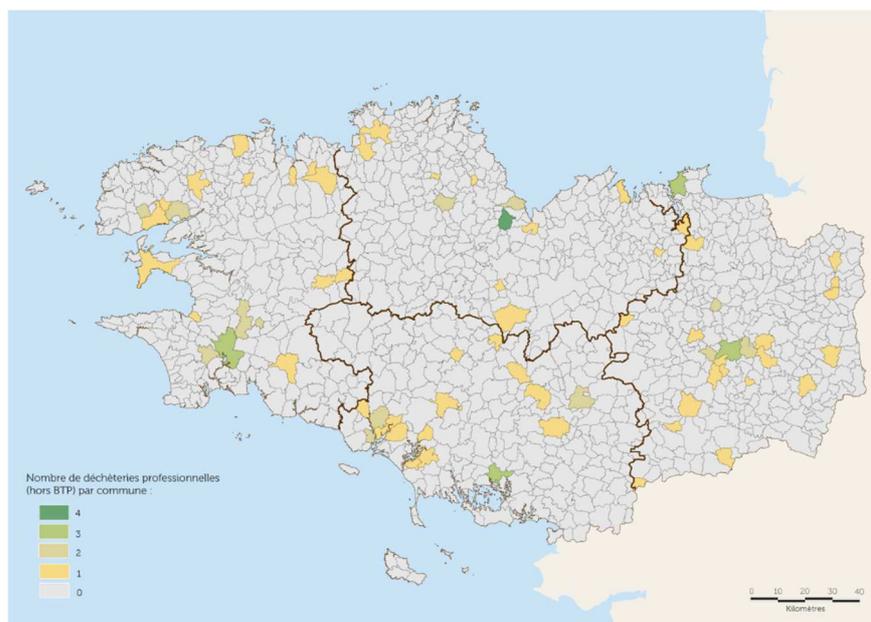
Grâce à ce dispositif, outre l'outil numérique régional proposé via le site Internet du réseau des Métiers pour donner de la visibilité sur les conditions d'accueil des artisans dans les déchèteries publiques, 40 collectivités gestionnaires de déchèteries ont été rencontrées et sensibilisées sur ce sujet, 7 conventions et plans d'actions ont été engagés :

- En Côtes d'Armor, avec la Communauté de Communes Côte de de Penthièvre et St Briec Agglomération ;
- Avec le SIRCOB et la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud en Finistère ;
- Avec les SMICTOM d'Ille et Rance et des Pays de Vilaine en Ille-et-Vilaine ;
- Dans le Morbihan, avec la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan.

Des opérations de collecte spécifiques pour les déchets dangereux sont par ailleurs également proposées et sont détaillées dans les fiches spécifiques relatives à la gestion des déchets dangereux.

## AUTRES DECHETERIES

Outre les déchèteries publiques pouvant accueillir certains DAE, il existe un réseau de près de 94 déchèteries privées (hors BTP) permettant d'assurer la collecte des DAE.



Réseau des déchèteries professionnelles (hors BTP)

## COLLECTE DES DAE POUR RECYCLAGE

Comme évoqué dans le focus des gisements de déchets d'activités économiques, les flux de DAE collectés pour être recyclés ont été comptabilisés par la FEDEREC pour l'année 2016 et sont les suivants :

DAE (non dangereux non inertes)	Gisements collectés pour recyclage en Bretagne (source FEDEREC Ouest)
	2016
Bois	130 000 T
Déchets organiques	274 000 T
Papiers cartons	274 000 T
Autres déchets non dangereux	634 000 T
Métaux	276 000 T
Plastiques	29 000 T
<b>TOTAL</b>	<b>1 617 000 T</b>

**ORGANISATION TERRITORIALE**

L'organisation bretonne publique en matière de traitement de DMA est synthétisée sur les cartes suivantes. En Bretagne, 25 structures exercent cette compétence en 2016, 24 en 2017 en raison de regroupements induits par la loi NOTRe.



*EPCI à compétence traitement - Situation 2016*



①② et suivants : se référer aux mentions présentées sur la fiche « panorama des acteurs »

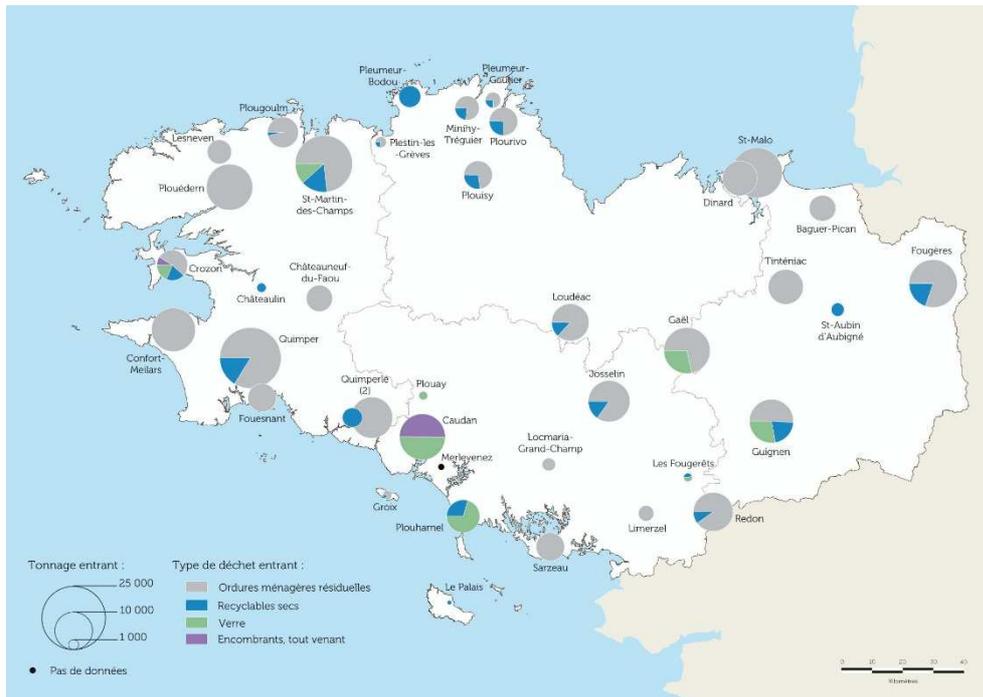
*EPCI à compétence traitement - Situation 2017*

## QUAIS DE TRANSFERTS

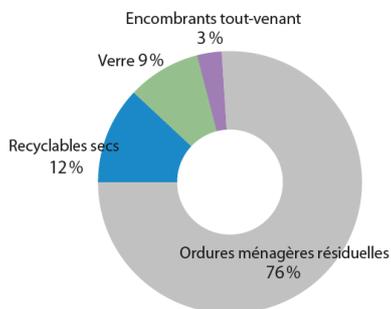
Les quais de transferts sous maitrise d'ouvrage publique concernent essentiellement les OMR.

En 2016, on compte en Bretagne :

- 38 quais de transferts en maitrise d'ouvrage publique ;
- 313 000 tonnes transitées ;
- 76% d'OMR dans le tonnage entrant.



Quais de transfert sous maitrise d'ouvrage publique en 2016 - Tonnages entrants



Répartition des flux transités

En 2016, les flux transités sur les quais de transfert à maitrise d'ouvrage publique sont les suivants :

- 76 % OMR
- 12% recyclables secs
- 9% verre
- 3% encombrants /tout-venant

## CENTRES DE TRI

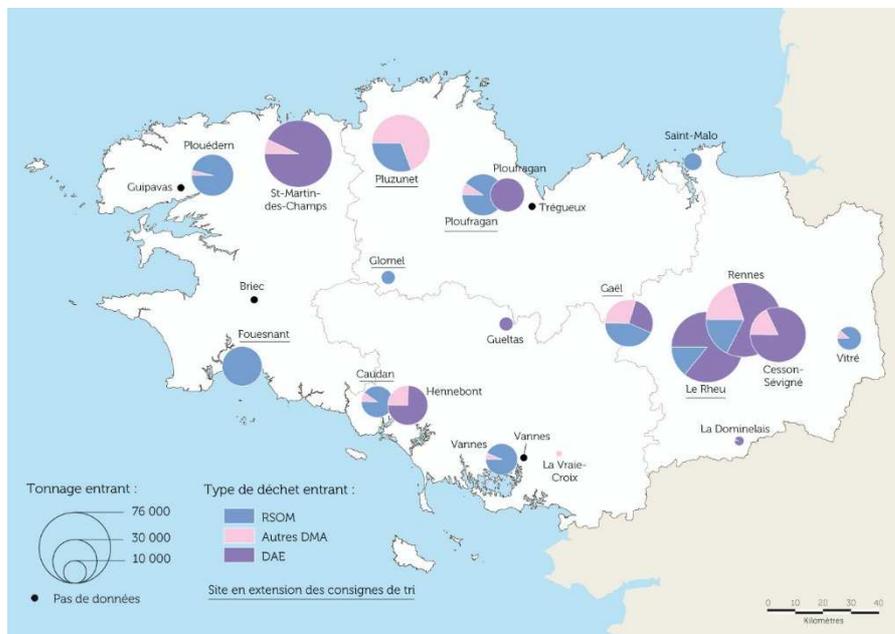
23 centres de tri sont recensés en Bretagne en 2016.

11 centres de tri des recyclables secs issus des ordures ménagères (RSOM) fonctionnaient fin 2016, dont :

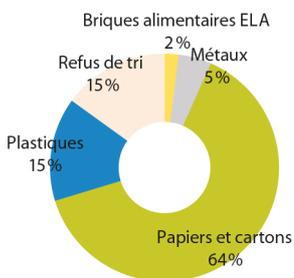
- 8 sous maîtrise d'ouvrage publique ;
- 3 centres recevant uniquement des RSOM ;
- 5 centres traitant en plus des cartons de déchèterie ;
- 4 disposant d'un process complémentaires pour le tri des autres DMA et des DAE.

**177 000 tonnes entrant** dans les centres sont **issues des recyclables secs des ordures ménagères**.

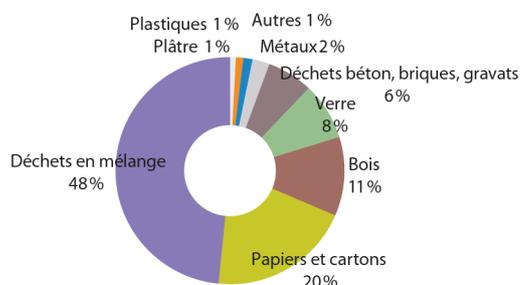
**340 300 tonnes entrantes** sont issues des **déchets d'activités économiques et autres DMA**.



Centres de tri – Tonnes entrant en 2016



Tonnages sortant des centres de tri RSOM par nature de sous-produits



Tonnages sortant des centres de tri DMA-DAE de sous-produits

Principaux flux sortant des centres de tri RSOM :

- 64 % papiers et cartons
- 15% plastiques
- 12% recyclables secs
- 15% refus de tri

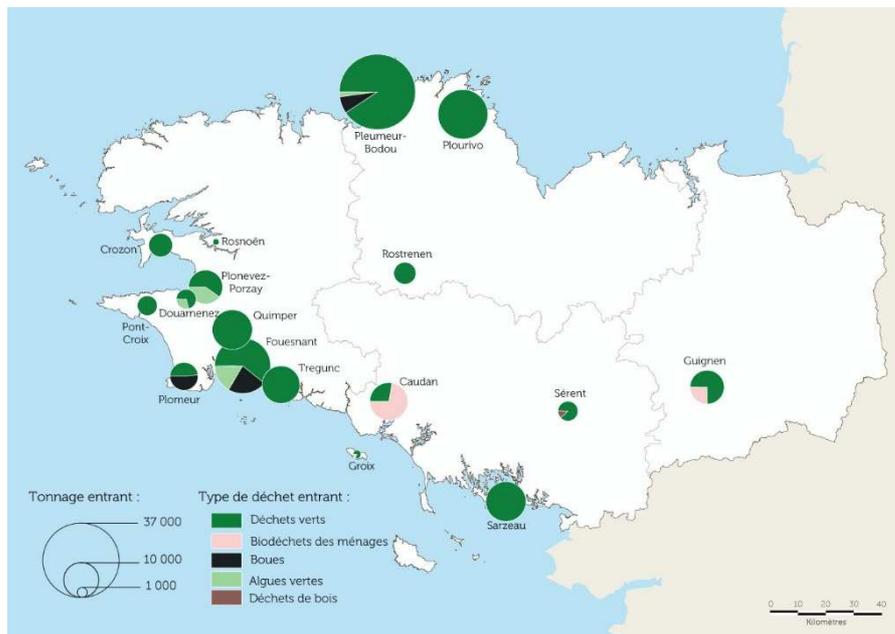
Principaux flux sortant des centres de tri DMA-DAE :

- 48% déchets en mélange
- 20% papiers et cartons
- 11 % bois
- 8% verre
- 6% déchets béton, briques, gravats

## PLATEFORMES DE COMPOSTAGE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE

17 installations de compostage sous maîtrise d'ouvrage publique sont recensées en Bretagne en 2016 dans le cadre des enquêtes SINOE. Ce recensement ne tient pas compte des sites des professionnels.

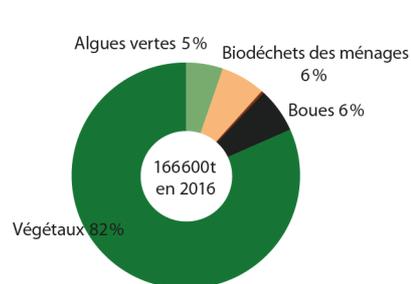
Les 17 installations ont permis le traitement de **166 000 tonnes entrantes de déchets fermentescibles** hors ordures ménagères.



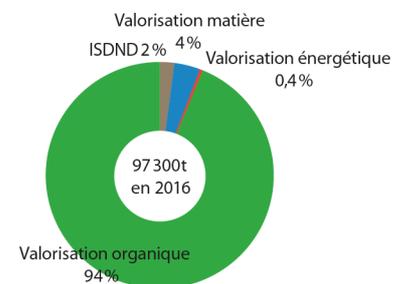
Plateformes de compostage sous maîtrise d'ouvrage publique - Tonnages entrants en 2016

Les flux entrants sont les suivants :

- 82% de végétaux
- 6% de boues
- 6% de biodéchets des ménages
- 5% d'algues vertes



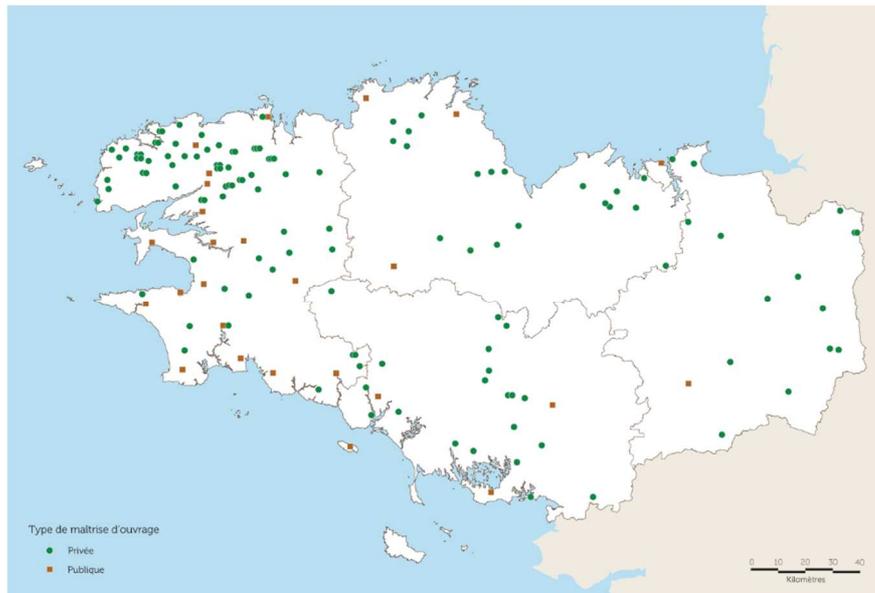
Répartition des flux entrants



Destination des flux sortants

## AUTRES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

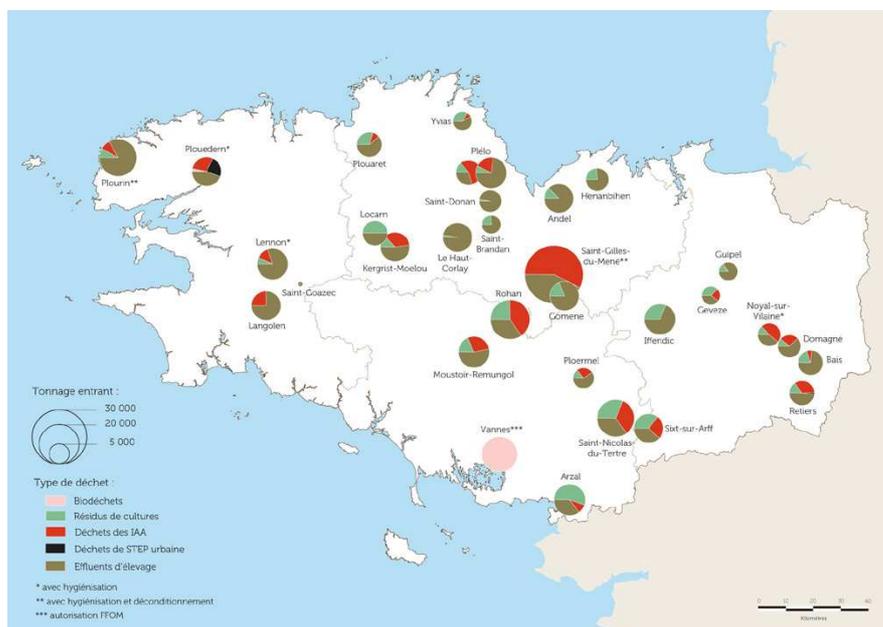
La carte permet de donner un aperçu du déploiement des 150 plateformes de compostage identifiés par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne. Cette carte, établie à partir d'une compilation des multiples sources disponibles, n'est toutefois pas exhaustive et pourra être affinée ultérieurement, dans le cadre des travaux de suivi du Plan et de l'amélioration de l'observation.



Plateformes de compostage multisources

## UNITES DE METHANISATION

Comme l'illustre la carte ci-dessous, la Bretagne comptait 42 installations de méthanisation de déchets fin 2014, dont 6 situées sur des stations d'épuration urbaines et 4 au sein d'industries agro-alimentaires pour le traitement de leurs effluents peu chargés. 32 installations multi-déchets ont donc été comptabilisées, la majorité (88%) sur des exploitations agricoles. 2 sites équipés d'unités de déconditionnement/déemballages des matières organiques sont également recensés. En 2016, 57 unités de méthanisation sont comptabilisées.



Unités de méthanisation – Situation 2014

## INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ORGANIQUE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

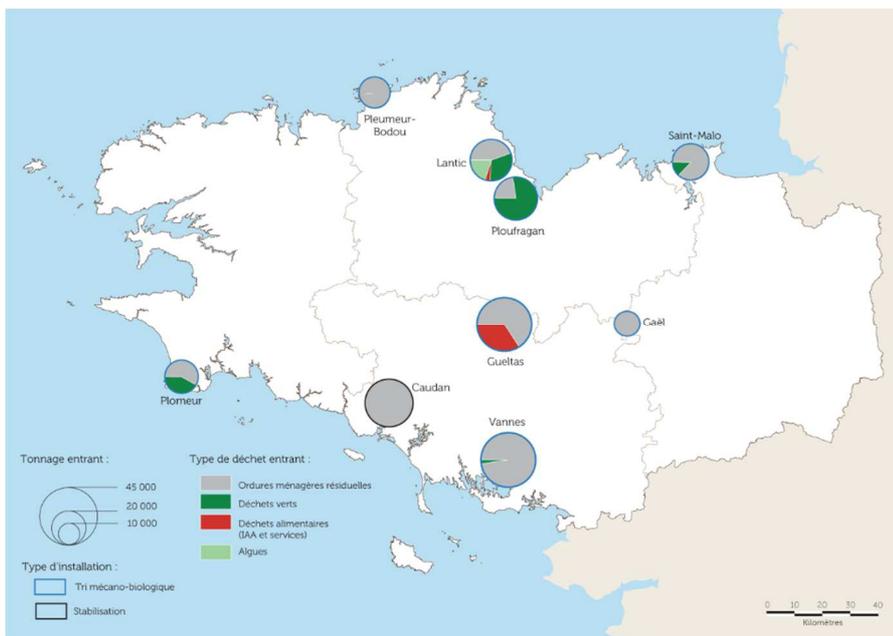
8 installations de traitement organique des OMR sont implantées en Bretagne en 2016.

**212 100 tonnes y ont été traitées** avec un poids de 70% d'OMR en flux entrant.

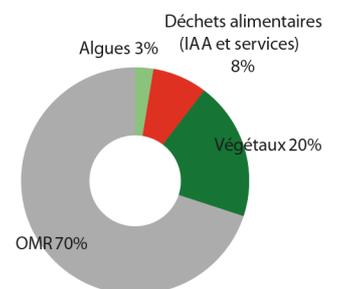
La plateforme de stabilisation de Caudan réalise également du traitement biologique des OMR sans production de compost. 32 600 tonnes y ont été traitées en 2016.

L'année 2016 est marquée par :

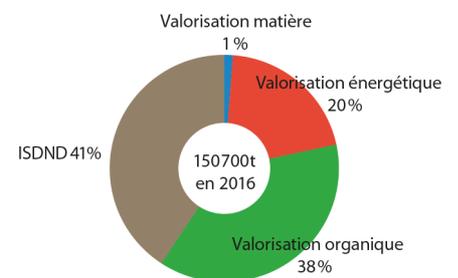
- La reconversion du site de Ploufragan qui n'assure plus le traitement organique des OMR à partir de juillet ;
- Le démarrage du site de Gaël ;
- La forte augmentation des entrants sur Gueltas, liée en partie à l'intégration de flux extrarégionaux.



Installations de traitement organique des OMR - Tonnes traitées en 2016



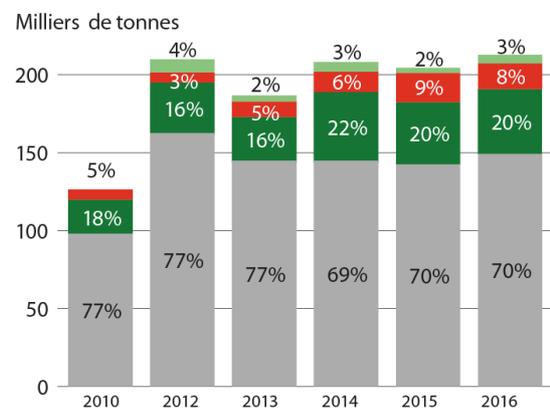
Répartition des flux traités



Destination des flux sortants

Entre 2014 et 2016, les tonnages traités sont à la baisse (- 3 %) à sites constants.

Le démarrage de Gaël vient inverser cette tendance avec une évolution de + 3 % tous sites comptabilisés.

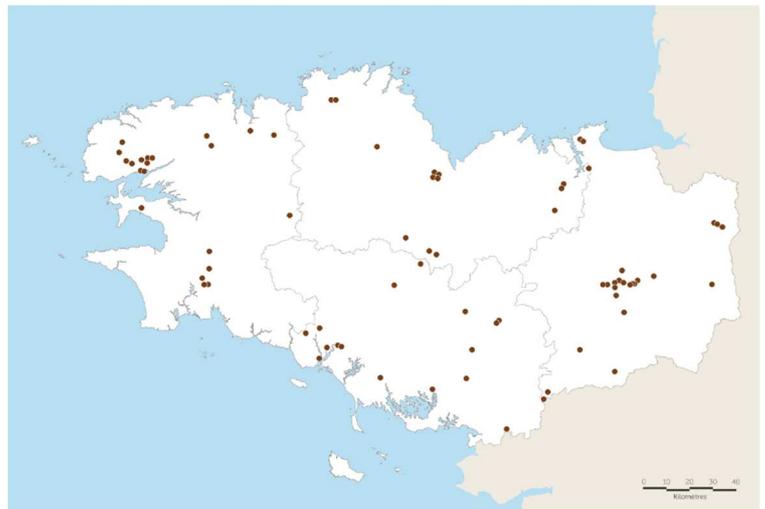


Evolution des tonnages traités

## INSTALLATIONS DE VALORISATION MATIERE ET INDUSTRIES CONSOMMATRICES DE MATIERES ISSUES DU RECYCLAGE

Les entreprises effectuant de la valorisation matière sont celles qui transforment les déchets en matières premières issus du recyclage pouvant ensuite être consommées par une industrie. Cette valorisation matière comporte des étapes de tri (séparation des différents flux, extraction des indésirables) et une ou plusieurs étapes de préparation de la matière (broyage, lavage, presse, mise en balle...). 76 sites de recyclage sont recensés par la FEDEREC en Bretagne.

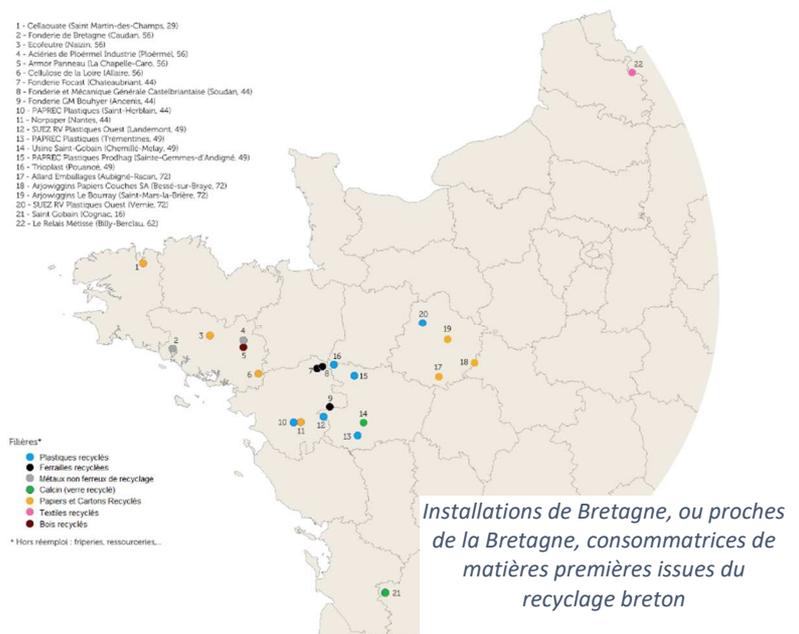
RECYCLAGE	Nombre d'installations bretonnes (source FEDEREC)				
	22	29	35	56	Bretagne
Déchets entreprises (ex DIB)	6	11	12	7	36
CSR	1	3			4
Biodéchets		3	4		7
Déconstruction Automobile		2	1	2	5
DEEE		1	1		2
Métal	8	15	11	8	42
Métaux non ferreux	8	15	9	8	40
Non détaillé	1	1	3	2	7
Palettes & Bois	5	6	9	4	24
Papiers - Cartons	4	5	8	2	19
Plastiques	5	5	6	3	19
Textiles			1		1
<b>TOTAL SANS DOUBLE COMPTE</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>16</b>	<b>76</b>



Installations bretonnes de recyclage

Une fois triées et préparées, les matières premières issues du recyclage sont envoyées vers des usines consommatrices les utilisant pour produire des matériaux intermédiaires ou biens de consommation. Toutes les qualités de matières premières issues du recyclage ne sont pas acceptées par toutes les industries consommatrices, cela dépend de leur process, des qualités recherchées, des capacités de l'installation et des conditions de marché. Les matières premières issues du recyclage doivent ainsi respecter des cahiers des charges pour être acceptées. Pour la Bretagne et les régions voisines, les sites industriels consommant des matières premières issues du recyclage breton (hors réemploi (friperies, ressourceries)) sont synthétisés dans la carte suivante.

Cette carte n'est pas exhaustive. En l'absence de débouchés locaux systématiques pour l'ensemble des qualités des matières premières issues du recyclage produites, l'export au-delà des régions, voire de France, est parfois nécessaire pour trouver des débouchés aux flux et qualités excédentaires. Le périmètre d'approvisionnement d'installations consommatrices de matières premières issues du recyclage dépend de leur modèle économique (investissement et fonctionnement, contraintes environnementales...). Les bénéfices environnementaux associés au recyclage en matière d'émission CO2 sont très supérieurs



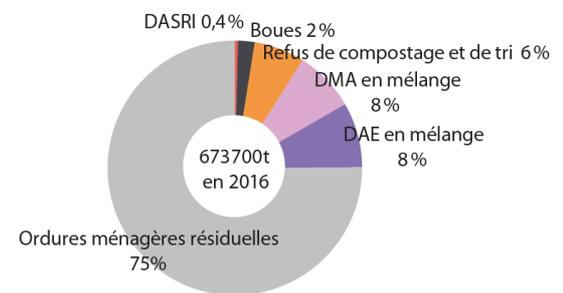
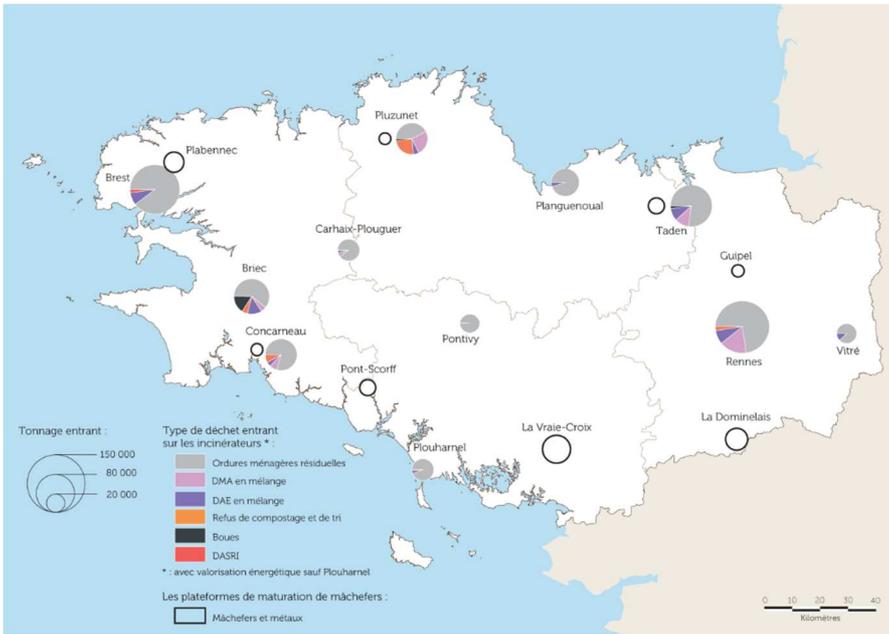
Installations de Bretagne, ou proches de la Bretagne, consommatrices de matières premières issues du recyclage breton

## INCINERATEURS

11 incinérateurs en fonctionnement sont implantés en Bretagne en 2016. Ces équipements sont publics et sont exploités par des opérateurs privés.

673 700 tonnes y sont traitées. Les OMR représentent 75% des flux entrants.

Tous les incinérateurs permettent une valorisation énergétique à l'exception de l'incinérateur de Plouharnel.

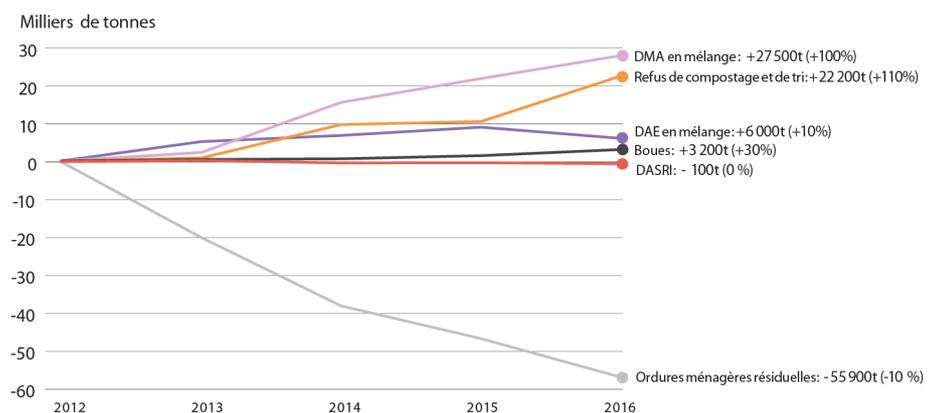


Répartition des flux entrants sur les incinérateurs

Incinérateurs et plateformes de maturation des mâchefers - Tonnages entrants en 2016

Le tonnage total entrant dans les incinérateurs est globalement stable, les évolutions interannuelles sont de l'ordre de 1% depuis 2008.

On note par ailleurs une baisse de 10% en OMR incinérées depuis 2012 ; compensée par une entrée de sous-produits des installations de tri et de compostage, de DMA en mélange et de boues.



Evolution des tonnages entrants sur les incinérateurs par rapport à 2012

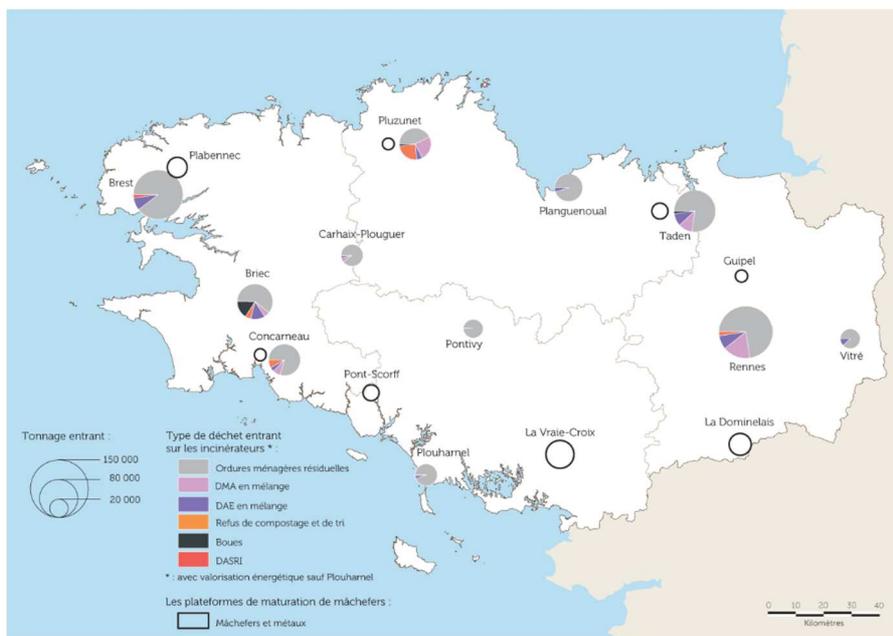
83% des tonnages sortant des incinérateurs, soit 130 000 tonnes de mâchefers et de fer, sont envoyés vers une filière de valorisation matière.

La quantité d'électricité produite par l'ensemble des UVE bretons est estimée, en 2015, à 125 862 MWh. 34 757 MWh sont autoconsommés par les installations et 91 105 MWh d'électricité sont vendus.

La quantité d'énergie thermique produite par l'ensemble de ces UVE est, elle, estimée à 427 073 MWh en 2015. 20 318 MWh sont auto consommés par les installations et 406 755 MWh d'énergie thermique sont revendus à des réseaux de chaleur.

## PLATEFORMES DE MATURATION DES MACHEFERS

165 000 tonnes de sous-produits de l'incinération (mâchefers et métaux) ont été reçus sur 8 plateformes bretonnes de maturation en 2016.



*Incinérateurs et plateformes de maturation des mâchefers - Tonnages entrants en 2016*

31 % des flux entrants sont des flux interdépartementaux et 17 % sont des flux inter-régionaux. Les plateformes de maturation ont produit 154 000 tonnes de mâchefers valorisables et 8 000 de métaux.

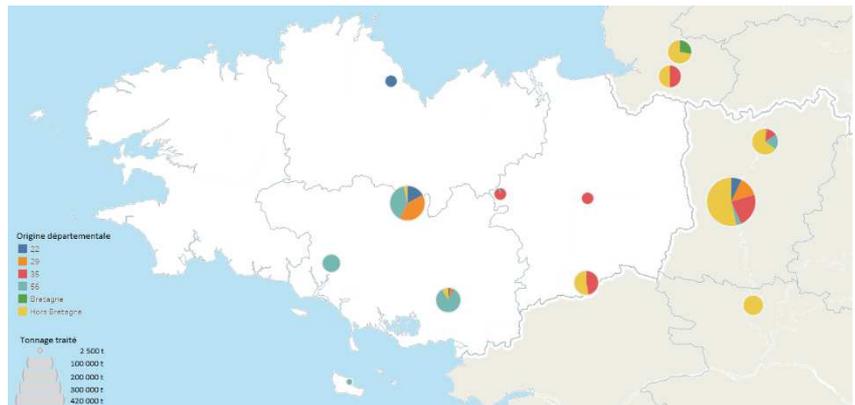
### STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX BRETONS - EN OU HORS DE BRETAGNE

En 2016, 649 000 T de déchets produits en Bretagne (calculés sur la base IREP) ont été stockés en installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND), en ou hors Bretagne. 672 000 T étaient stockées en 2010.

14 sites de traitement, dont les 8 installations bretonnes, traitent ces déchets bretons.

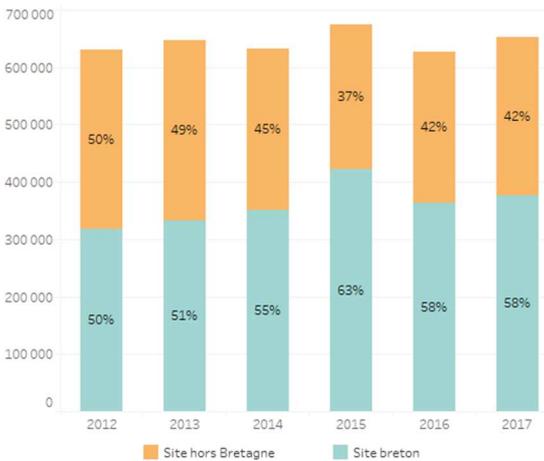
<b>DECHETS BRETONS REÇUS EN ISDND</b>	<b>2010</b>	672 430 T
	<b>2015</b>	692 000 T(*)
	<b>2016</b>	649 000 T(*)
	<b>2017</b>	672 000 T(*)

(\*) : dont 77 000 T en 2015, 15 000 T en 2016, 5 000 T en 2017 issues du chantier du métro de Rennes

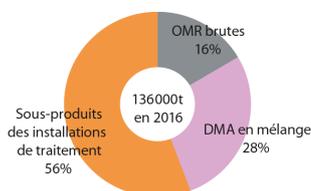
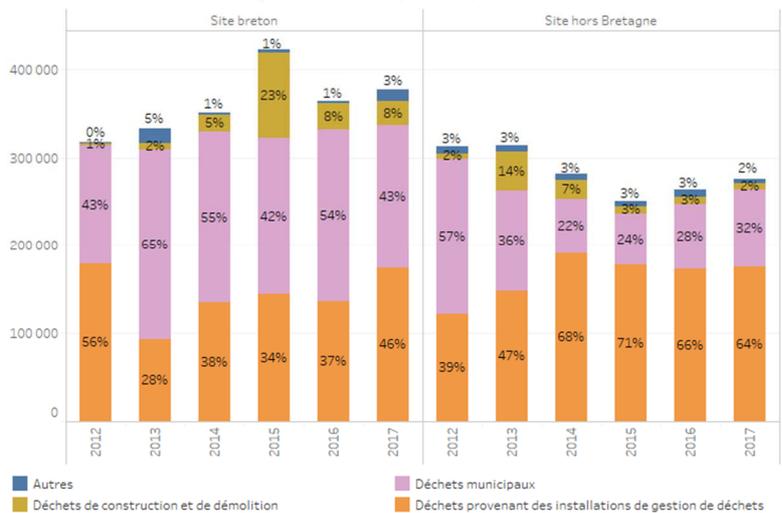


Provenance et destination des déchets stockés en ISDND – Situation 2016 (hors site de Le Ham (50) concerné par des déchets bretons en 2015 mais pas en 2016)

Lieux de traitement des déchets breton en et hors Bretagne (Source Irep)



Nature des déchets bretons reçus sur les ISDND (Source Irep)



Répartition 2016 des flux enfouis hors de Bretagne

S'agissant de l'année 2016 correspondant à l'année de référence de l'état des lieux, on note notamment que :

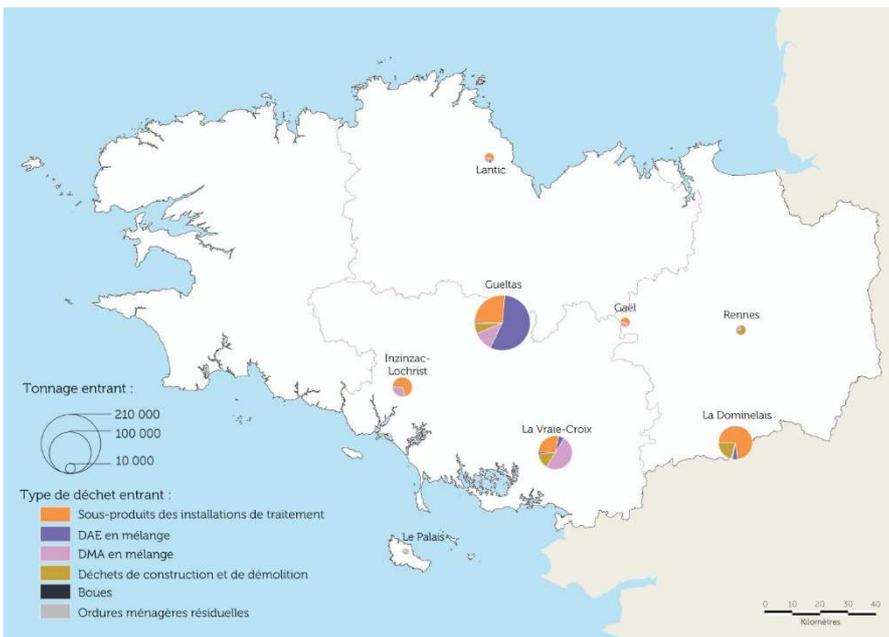
- 58% des déchets bretons stockés le sont en Bretagne, 42% hors de Bretagne ;
- Les DMA produits et stockés en Bretagne représentent 54% des volumes traités dans les ISDND bretonnes, et 28% des volumes envoyés en ISDND dans les régions voisines ;
- Le volume de sous-produits des installations de traitement représente 37 % des déchets stockés dans les ISDND bretonnes, 66% du volume envoyé en ISDND dans les régions voisines.

## INSTALLATIONS BRETONNES DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX

8 Installations de stockage des déchets non dangereux implantées en Bretagne fonctionnent en 2016. Elles représentent une capacité annuelle de traitement de 462 500 tonnes par an.

360 200 tonnes de DNDNI ont été stockées sur ces installations en 2010, **439 500 tonnes** l'ont été en 2016.

**22 400 tonnes d'OMR (24%)**, issues de délestage d'installations de traitement, sont par ailleurs enfouies hors de Bretagne.



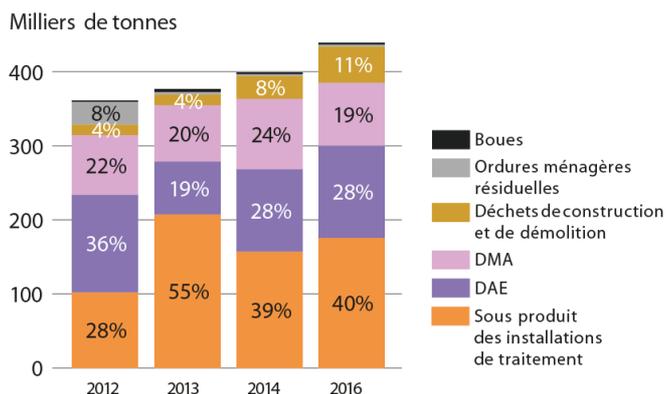
ISDND - Tonnages entrants en 2016

On note :

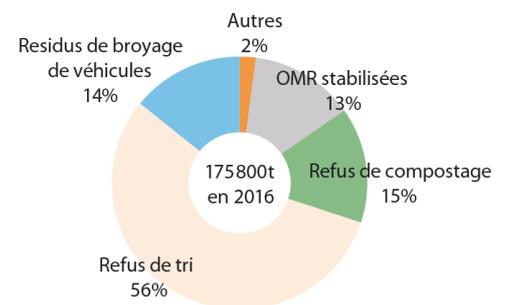
- Entre 2014 et 2016, une augmentation de 40 900 T enfouies supplémentaires (dont 15 000 T liées au chantier du métro de Rennes), soit +10% ;
- Entre 2010 et 2016, 75 700 tonnes supplémentaires enfouies, soit 21% ;
- Le site de Gaël, ouvert entre temps, en 2015, a reçu 11 000 tonnes en 2016.

En 2016, la répartition des flux est la suivante :

- 40% pour les sous-produits des installations de traitement ;
- 28% de DAE ;
- 19% de DMA ;
- 11% de déchets de construction et de démolition.



Répartition annuelle des tonnages entrants



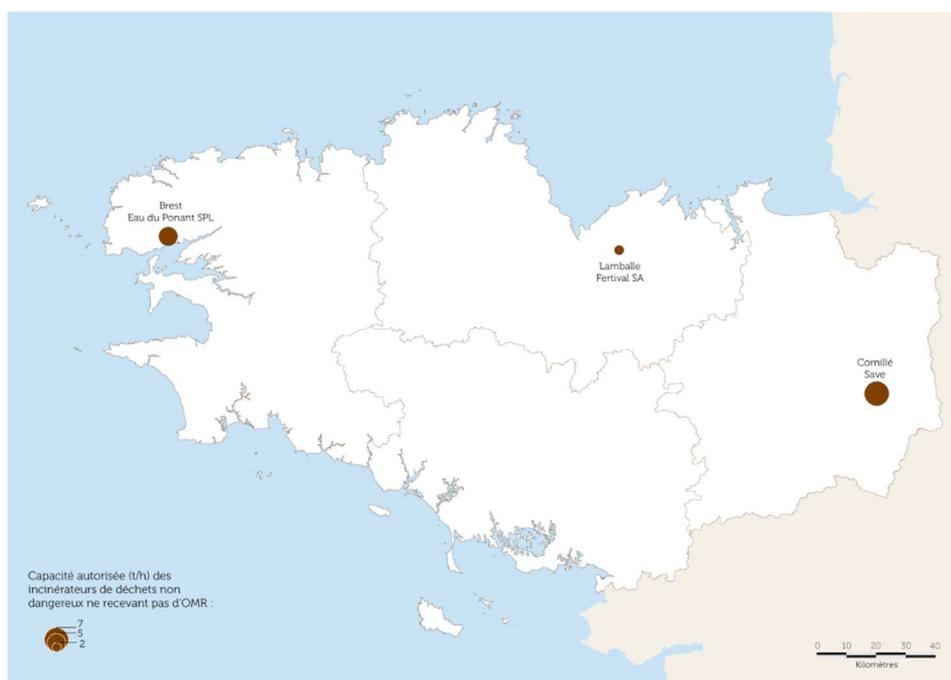
Composition 2016 du flux « sous-produits des installations de traitement »

Trois installations (Gueltas, la Vraie croix et La Dominelais) réalisent de la valorisation énergétique à partir du biogaz produit. 30 GWh ont été ainsi produits. 47% de cette production est électrique. La production énergétique vendue a augmenté de 34% entre 2014 et 2016.

## AUTRES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

En complément des installations de traitement présentées dans les fiches précédentes, il existe d'autres installations complémentaires, essentiellement dédiées au traitement internalisé des déchets produits par certaines entreprises, ainsi qu'au traitement de déchets issus de l'assainissement.

La carte, établie à partir des données disponibles sur les installations classées, donne un aperçu de ces sites complémentaires concernés par le traitement de déchets non dangereux non inertes.



*Incinérateurs de déchets non dangereux ne recevant pas d'OMR*

Du point de vue de l'incinération, sont ainsi recensées les installations suivantes :

- Fertil SA à Lamballe (22), d'une capacité autorisée de près de 57 T/j ;
- Société Armoricaïne de Valorisation Energétique à Cornillé (35) d'une capacité autorisée de 6,7 T/h
- UVE du Spernot dépendant d'Eau du Ponant à Brest, d'une capacité autorisée 5,4 T/h.

L'ADEME et les quatre Départements bretons avaient lancé un programme de réhabilitation des décharges en 1996.

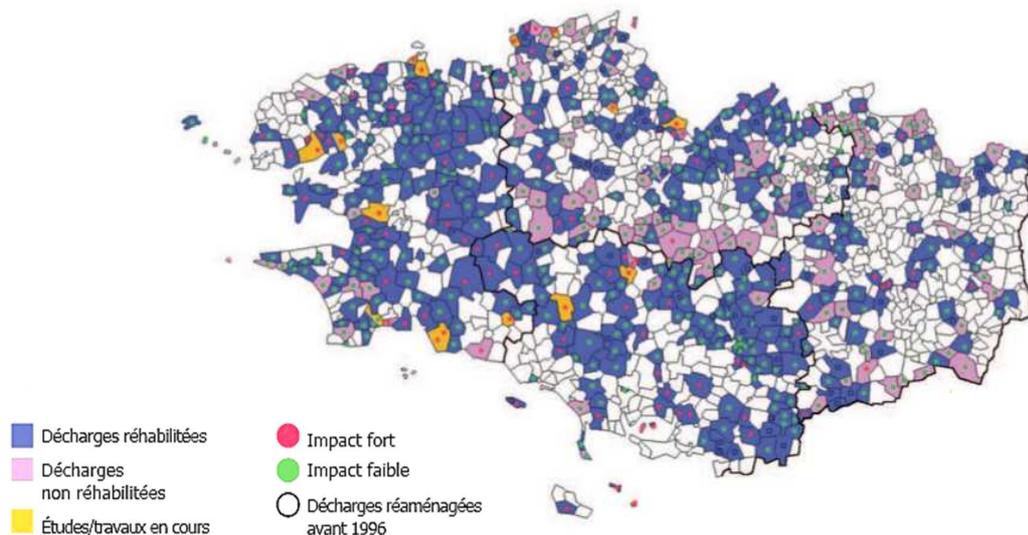
566 décharges avaient alors été recensées et classées selon leur impact faible ou fort :

- Décharges à impact faible présentant un risque potentiel limité ;
- Décharges à impact fort présentant un risque potentiel important et nécessitant une étude approfondie avant leur réhabilitation.

En 2010, un bilan du programme collectif « Réussissons la réhabilitation des décharges » a été réalisé afin de connaître le taux de fermeture de ces décharges, les réhabilitations réalisées et le devenir des décharges réhabilitées.

Fin 2010, le bilan dressé était le suivant à l'échelle de la Bretagne :

- 77 % des décharges avaient été réhabilitées ;
- 103 décharges classées en impact faible et 26 en impact fort restaient non réhabilitées ou en cours de réhabilitation.



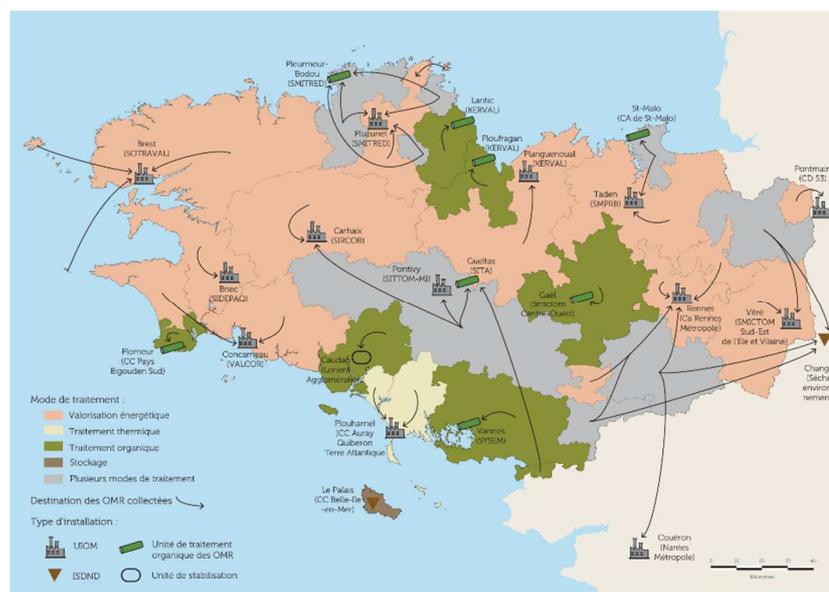
*Bilan des réhabilitations de décharges sauvages - Situation 2010*

Depuis cet état des lieux, des réhabilitations complémentaires ont été réalisées. Une cartographie précise de la situation actualisée sera réalisée dans le cadre du suivi de la mise en œuvre ultérieure du PRPGD.

S'il est difficile, en l'état actuel des données et des outils d'observation disponibles, d'établir un bilan global, des flux, des transferts et de la gestion des DMA et des DAE, il est possible d'avoir un aperçu, développé dans les pages suivantes, pour certaines catégories de déchets.

### VALORISATION ET DESTINATION DES OMR

La carte suivante synthétise la situation et les principaux transferts réalisés en Bretagne et en périphérie bretonne en 2016 pour assurer le traitement des OMR. Au total, 23 installations de traitement bretonnes et 4 installations en Pays de la Loire ont reçu des OMR bretonnes en 2016.



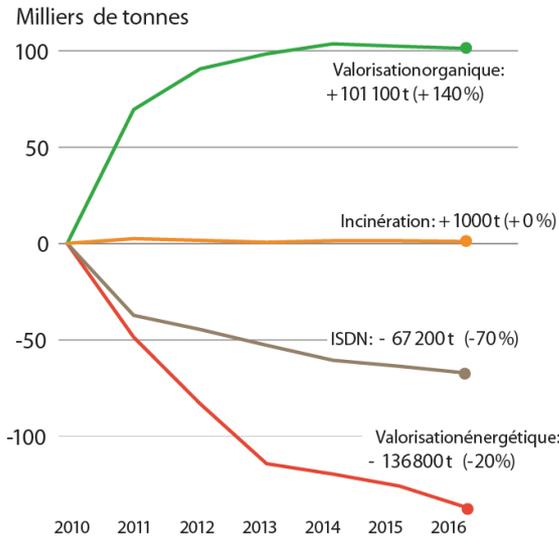
Destination des OMR pour traitement en 2016

De même, il est possible de synthétiser la situation bretonne en 2016 pour les flux sortants des installations recevant des OMR.

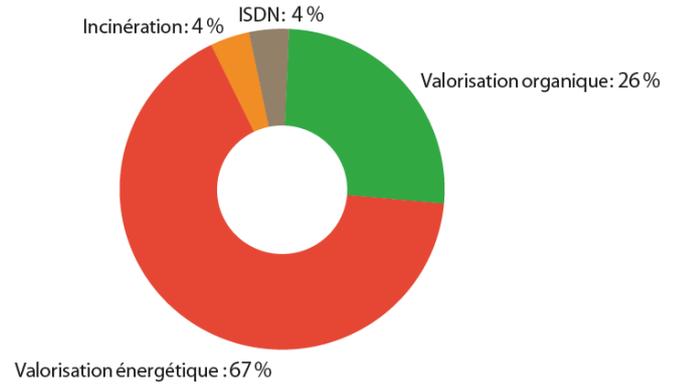


Flux sortants des installations recevant des OMR envoyés vers un traitement complémentaire en 2016

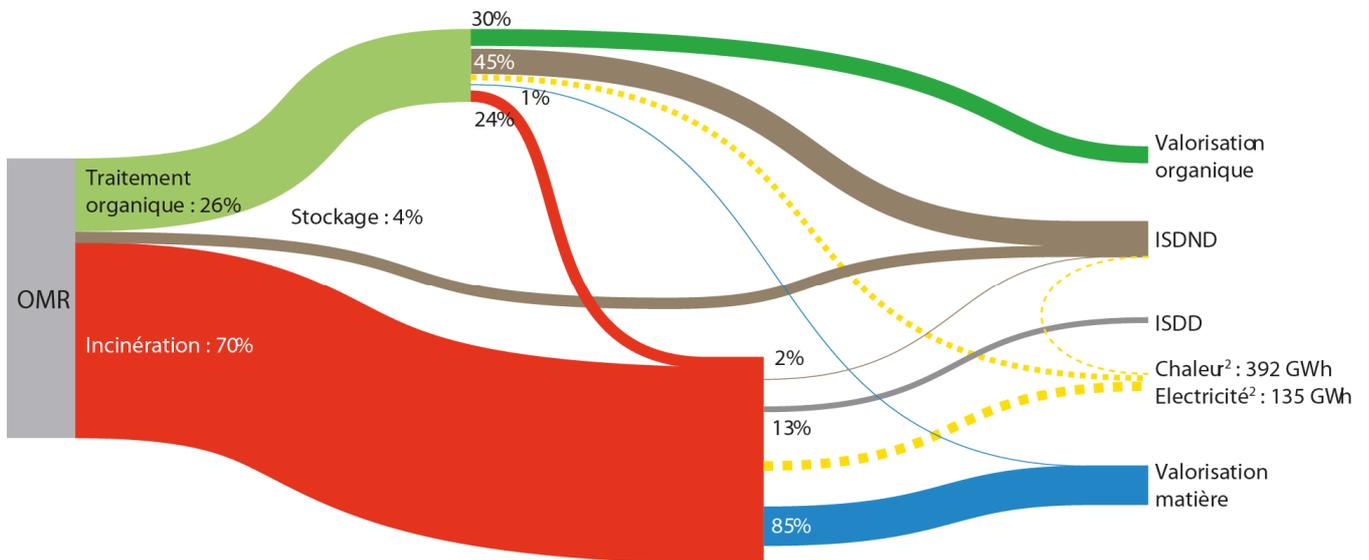
Les diagrammes suivants résument la situation en matière de traitement des OMR en 2016 en Bretagne.



Evolution des destinations déclarées par rapport à 2010



Répartition des filières de traitement en 2016



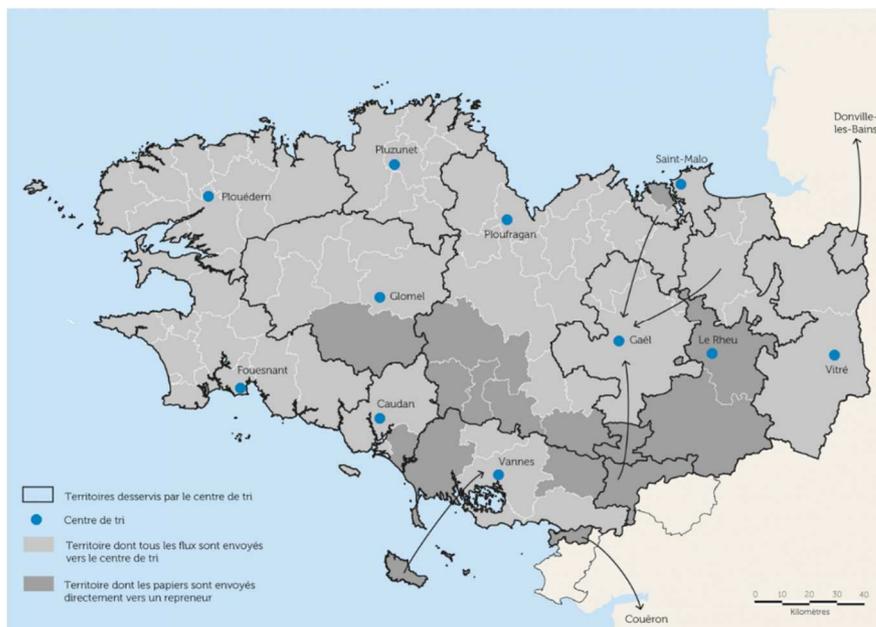
Représentation des flux d'OMR et des sous-produits de leur traitement

Parmi les nombreux enseignements qu'il est possible de tirer, il faut noter que :

- 92% des OMR sont envoyées dans des filières de valorisation matière, organique ou énergétique. Ce taux est de 69% au niveau national.
- 26% des OMR font l'objet d'une valorisation organique et 67% d'une valorisation énergétique.
- Une diminution de 70% des quantités d'OMR envoyée en stockage est observée entre 2016 et 2010.
- Les filières d'incinération et d'enfouissement ne concernent que 8% des OMR et 6 EPCI.

## GESTION ET DESTINATION DES RECYCLABLES SECS ISSUS DES OMR

La carte suivante synthétise la situation et les principaux transferts réalisés en Bretagne et en périphérie bretonne en 2016 pour assurer le tri des recyclables secs issus des ordures ménagères.



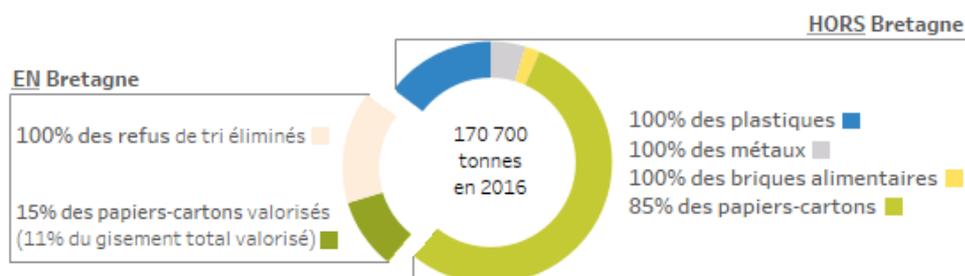
Destination des recyclables secs en 2016

179 800 tonnes ont été collectées en 2016. 94 % de ces tonnages ont été envoyés vers un centre de tri de la région, moins de 1 % a été envoyé vers un centre de tri de proximité hors région et 6 % ont été envoyés directement vers des repreneurs. 7 900 tonnes de journaux ont ainsi été dirigées vers 2 sites de valorisation matière implantés en Bretagne.

S'agissant des matières sortant des centres de tri, le diagramme suivant met en avant :

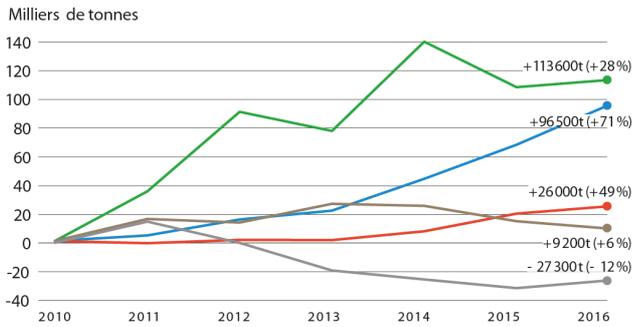
- la gestion bretonne des refus de tri ;
- le poids prépondérant des papiers-cartons;
- la valorisation de 15% de ces papiers-cartons en Bretagne, le reste étant valorisé hors de Bretagne.

Prise en charge des sortants de centre de tri RSOM en 2016

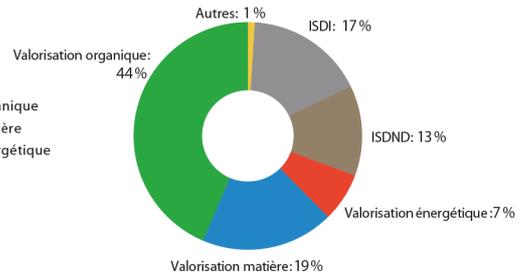


## VALORISATION ET DESTINATION DES FLUX COLLECTES EN DECHETERIES

Les diagrammes suivants synthétisent les filières de traitement des flux collectés en déchèteries.



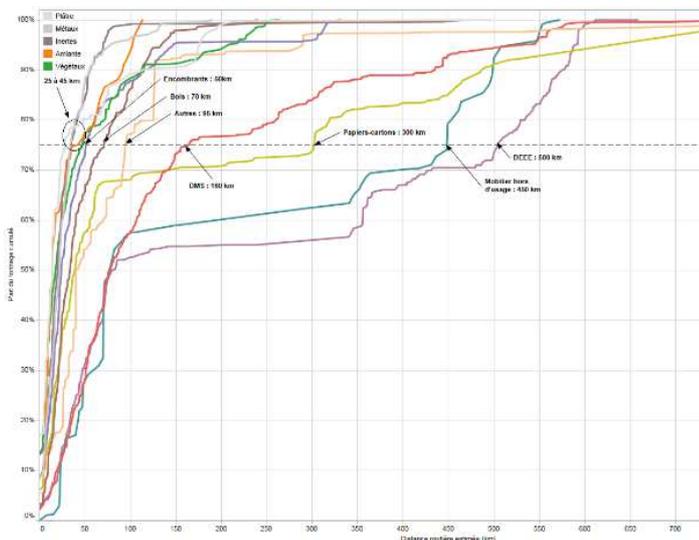
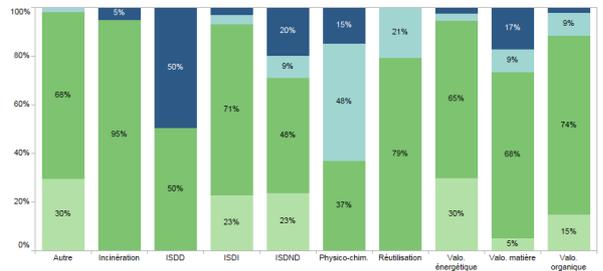
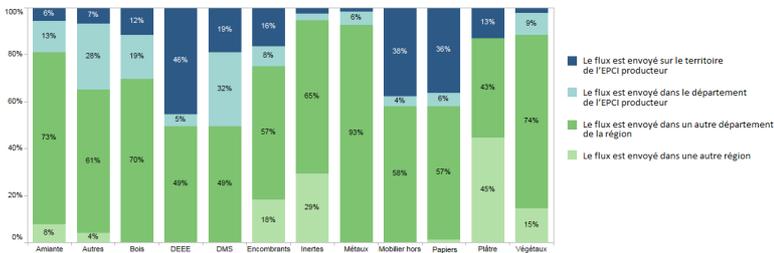
Evolution des filières depuis 2010



Répartition par filière des flux collectés en 2016

70 % des déchets collectés sont envoyés vers une filière de valorisation organique, matière ou énergétique en 2016. La part de la valorisation matière augmente depuis 2011 et cette hausse s'accroît depuis 2014 en lien avec la mise en place de nouvelles filières de valorisation.

Les encombrants sont majoritairement enfouis (64 %) ou envoyés vers une filière de valorisation énergétique (32 %). La valorisation matière et la réutilisation ne représentent que 3 % des débouchés pour les encombrants.

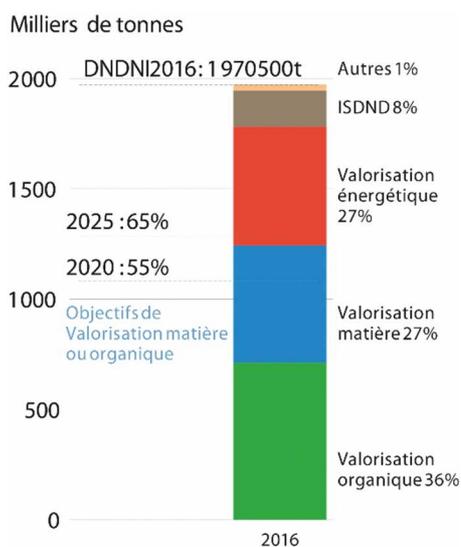


Le diagramme ci-joint montre que 75 % des déchets sont traités :

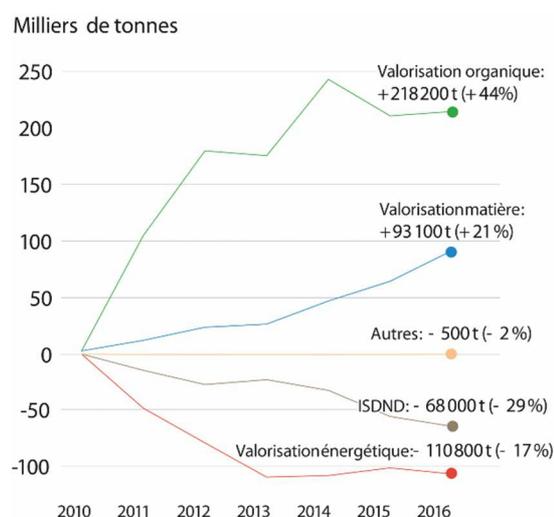
- Pour le plâtre, les métaux, les déchets inertes, les végétaux et l'amiante, dans un rayon de 25 à 45 km ;
- Les encombrants dans un rayon de 50 km ;
- Le bois dans un rayon de 70 km ;
- Les DMS dans un rayon de 160 km ;
- Les papiers-cartons dans un rayon de 300 km ;
- Le mobilier hors d'usage dans un rayon de 450 km ;
- Les DEEE dans un rayon de 500 km.

## BILAN DE LA GESTION DES DMA

Sont illustrés ci-après la répartition et les évolutions des filières de traitement depuis 2010.



Répartition des filières de traitement des DNDNI en 2016



Evolution des filières de traitement des DNDNI depuis 2010

La filière de traitement principale en Bretagne est la valorisation organique, qui concerne les végétaux, les bio déchets et 26 % des OMR.

Le tonnage de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) envoyé vers une filière de valorisation matière a augmenté de 21 % depuis 2010 avec l'augmentation des tonnages collectés sélectivement et avec la mise en place des filières REP.

63 % de DNDNI sont envoyés vers des filières de valorisation matière ou organique.

La valorisation énergétique est l'autre filière majoritaire, en particulier pour le traitement des OMR.

Seuls 8 % des DNDNI sont envoyés en ISDND.

Le diagramme suivant synthétise le cheminement et la gestion globale des DMA :

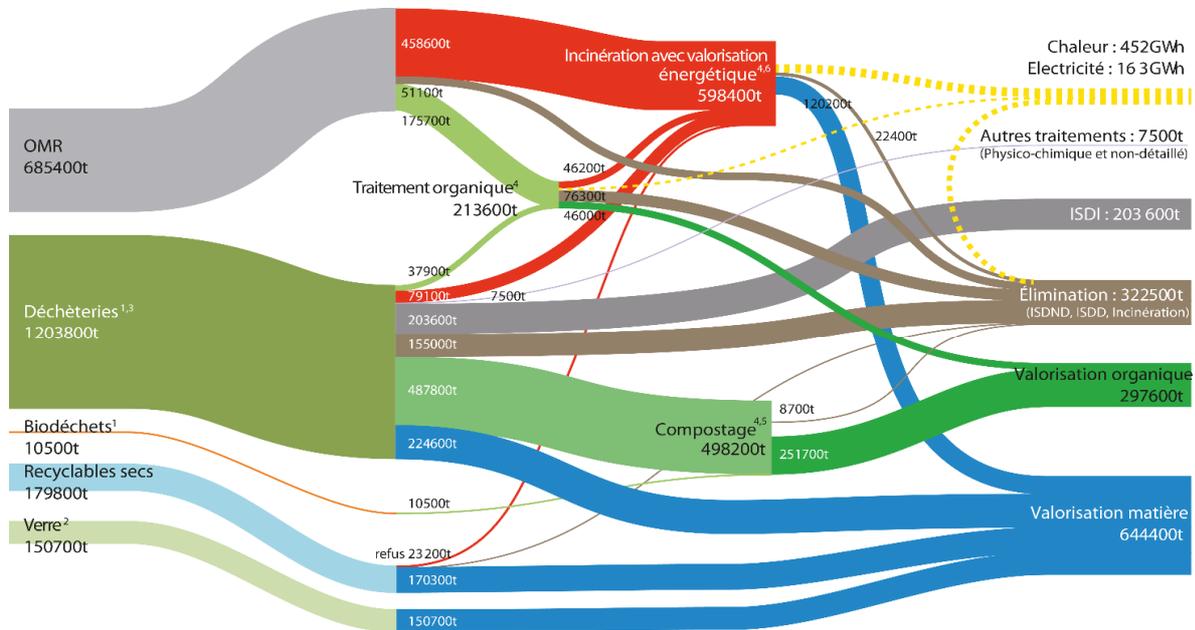
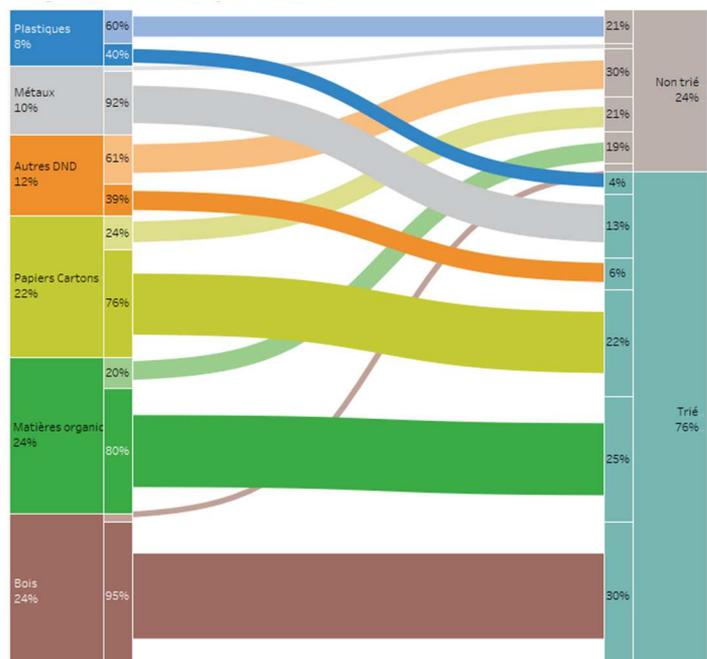


Schéma estimatif de la production de DMA et de son traitement

1. La gestion domestique (compostage domestique des bio déchets de cuisine et/ ou de jardin) n'est pas suivie.
2. Le verre est considéré valorisé à 100 %.
3. La répartition de la destination des végétaux de déchèterie (co-compostage OMR et compostage de végétaux) a été réalisée sur la base des données disponibles en entrée de ces sites.
4. Les flux sortants des installations ont été pondérés aux tonnages de DMA entrants
5. Les données compostage sont disponibles pour seulement 33 % du tonnage produit. Les flux sortants ont été estimés pour 66 % du tonnage produit sur la base du fonctionnement observé sur les sites de compostage suivis.
6. Les flux sortants prennent en compte les données des incinérateurs sans valorisation énergétique.

S'agissant des DAE issus du commerce et de l'industrie, il n'est pas possible en l'état actuel des choses d'en dresser un synoptique aussi détaillé que pour les DMA.

Toutefois, le diagramme suivant permet d'illustrer schématiquement les cheminements de ces DAE selon qu'ils soient, ou non, triés.



## VALORISATION ET TRAITEMENT DES MATIERES ISSUES DE L'EPURATION

L'épandage agricole représente la première voie de valorisation des boues de Stations d'épuration publiques. Ces boues sont utilisées soit sous forme brute, soit sous forme compostée.

L'incinération des boues représente quant à elle un cinquième du gisement.

Les boues issues de stations d'épuration privées sont principalement recyclées avec une récupération des substances organiques (compostage ou autre transformation biologique) ou épandues sur les sols agricoles.

Les matières de vidange sont traitées majoritairement dans les stations d'épuration appropriées et, dans une plus faible mesure, utilisées en épandage agricole.

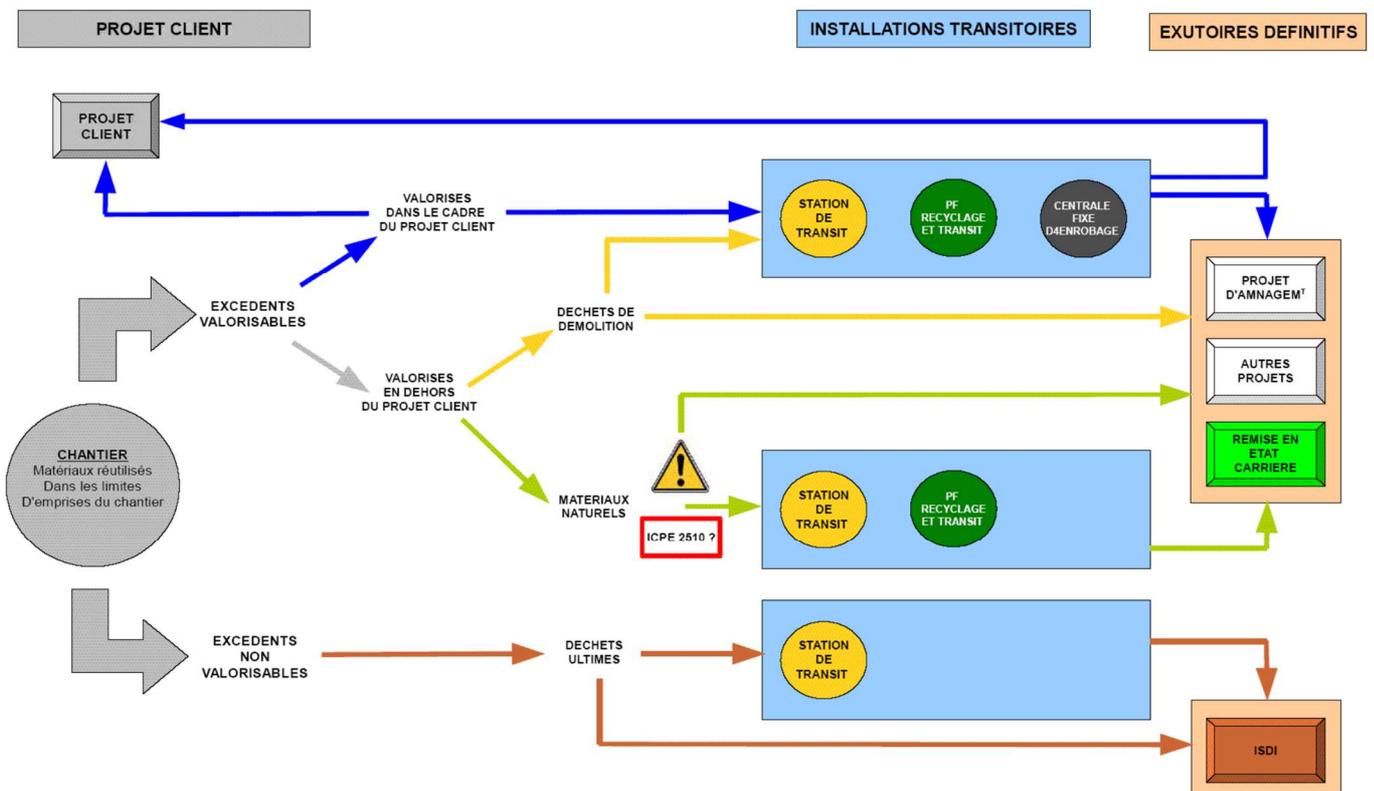
Les graisses sont traitées majoritairement dans les stations d'épuration appropriées et, dans une moindre proportion, envoyées en méthanisation ou incinération.

### MODES DE GESTION DES DECHETS DU BTP

Le secteur du BTP produit 3 types de déchets :

- Les déchets inertes ;
- Les déchets non dangereux non inertes ;
- Les déchets dangereux.

En fonction de leur nature, les déchets du BTP sont dirigés pour une grande part (déchets inertes) vers des installations de réception, de transit, de tri et de traitement, selon le schéma suivant (source ACCTER et Cigo):



## FOCUS SUR LES MODES DE GESTION DES DECHETS INERTES

Les déchets inertes peuvent être recyclés et ainsi faire l'objet de :

- Valorisation par traitement mécanique (concassage, broyage, ...) des déchets inertes générés par la construction et la déconstruction de bâtiments ;
- Valorisation des fraisats d'enrobés issus de la rénovation des chaussées et des voiries ;
- Valorisation des excédents de béton issus des chantiers du BTP ;
- Valorisation par concassage des rebuts issus de l'extraction des roches ornementales, le granit essentiellement, inaptes à un usage ornemental ou de construction.

Ces différentes opérations génèrent des granulats recyclés, matériaux alternatifs aux granulats de carrière, qui sont réincorporés dans des ouvrages qui sont principalement à ce jour : chaussées, voiries, plateformes pour zones d'activités, merlons anti-bruit, parkings, ...

Les opérations de recyclage sont réalisées, soit :

- En carrières, en général au moyen d'unités mobiles de traitement mécanique (concassage, broyage, criblage...);
- Sur des plateformes de recyclage dédiées ;
- En centrales d'enrobage (pour les fraisats issus du rabotage des chaussées) pour être directement réincorporés dans la fabrication de nouveaux enrobés routiers ;
- Soit directement sur chantiers.

A défaut de possibilité d'usage technique, permettant une économie de ressources naturelles, ces déchets sont soit :

- Valorisés en réaménagement de carrières, dans le cadre de leur arrêté d'autorisation d'exploiter ;
- Enfouis en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI).

## COLLECTE A L'ECHELLE DES TERRITOIRES

Les installations de collecte sont le premier exutoire pour les producteurs de déchets du BTP, d'autant plus pour la fraction non dangereuse non inerte. En effet, compte-tenu de la nature des flux et des faibles quantités produites, par opposition aux déchets inertes, des installations de proximité susceptibles d'accueillir une large typologie de matériaux sont la solution la plus adaptée.

On en recense 3 types :

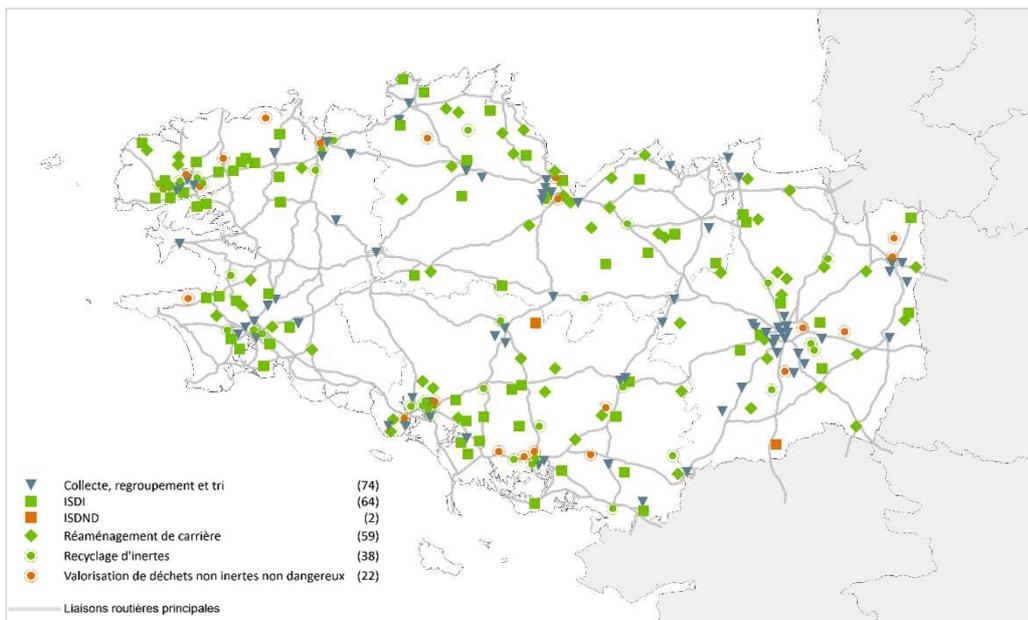
- Les déchèteries publiques, réservées aux ménages, mais qui peuvent accepter également les déchets des artisans ;
- Les déchèteries privées dites « professionnelles » ;
- Les plateformes de transit et de regroupement.

La non-acceptation des déchets, les restrictions de quantités, les tarifs parfois élevés et l'inadaptation de l'offre publique à destination des professionnels ont fait émerger une offre privée de déchèteries ciblant notamment les professionnels du BTP.

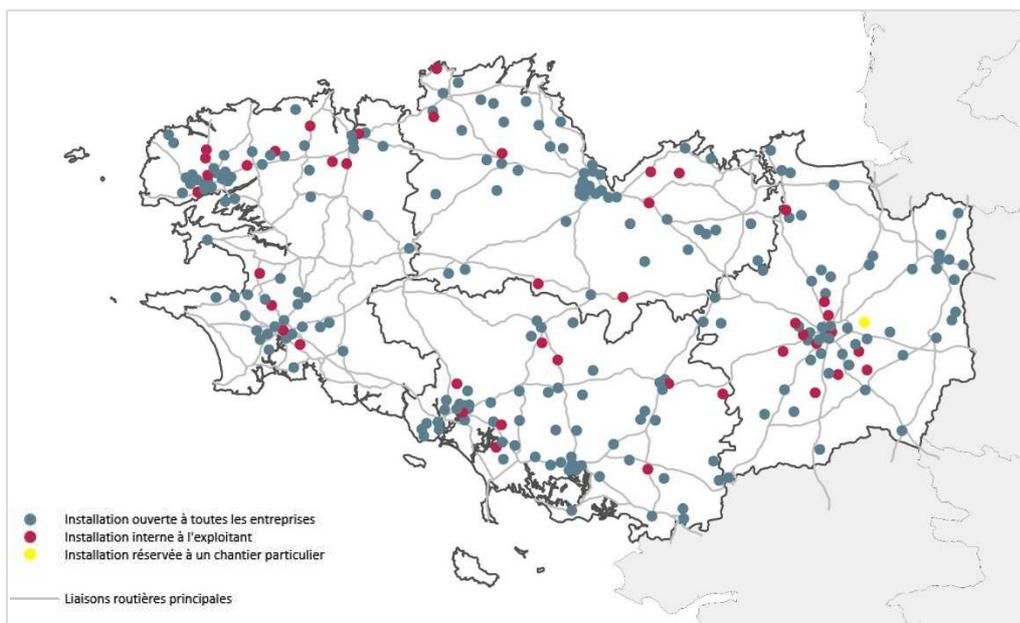
Les plateformes de regroupement ou de transit constituent la base des prestataires assurant les collectes sur les chantiers. Ces sites allient généralement une activité de mise à disposition de bennes, de tri et de conditionnement sur place et d'expédition vers des filières de recyclage ou d'élimination. Elles permettent de massifier les quantités de déchets dans l'optique d'optimiser les transports vers les installations de traitement.

### INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Les sites identifiés dans le cadre de l'étude de la Cellule Economique de Bretagne, recevant les déchets de chantier du BTP, sont principalement situés sur et autour des grandes agglomérations et à proximité des axes routiers majeurs, là où se concentre également l'activité.



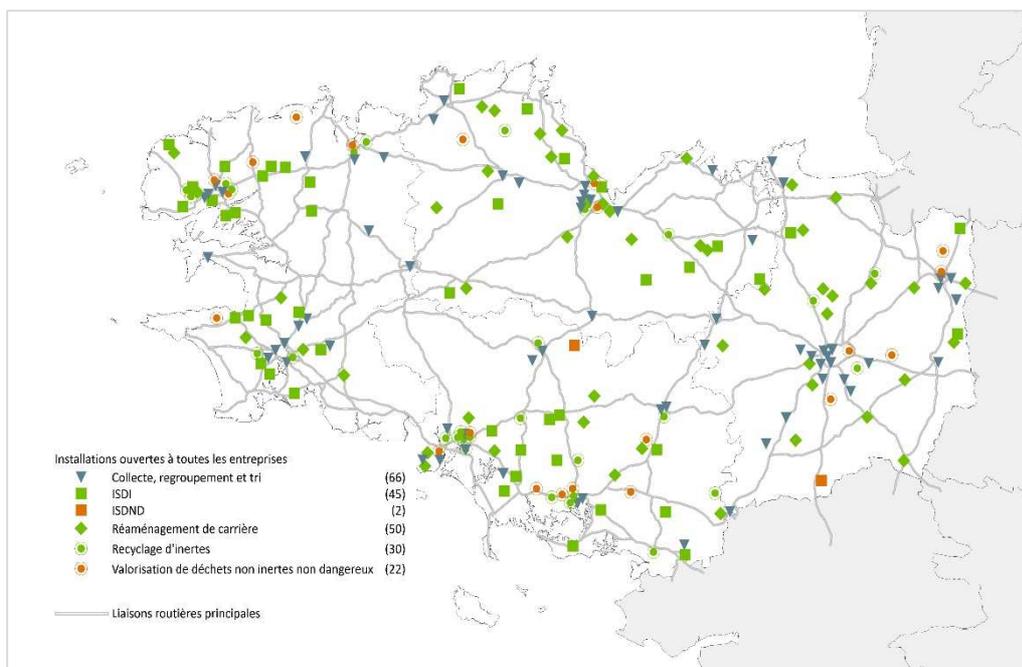
*Installations ayant pris en charge des déchets de chantiers BTP en 2015 en Bretagne (selon leur activité principale)*



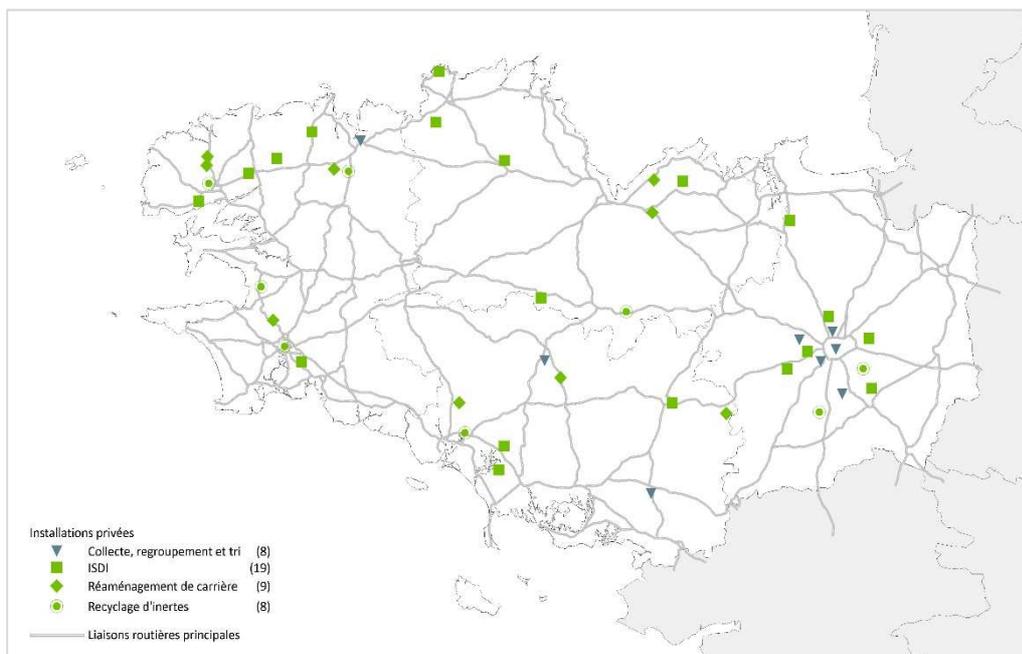
*Installations ayant pris en charge des déchets de chantiers BTP en 2015 en Bretagne (selon le type d'usage)*

Sur les 259 installations recensées lors de l'étude réalisée par la Cellule économique de Bretagne en 2015, 83%, soit 215 installations sont ouvertes à toutes les entreprises et 17% sont réservées aux seuls déchets de leur exploitant et au déchets d'un chantier particulier.

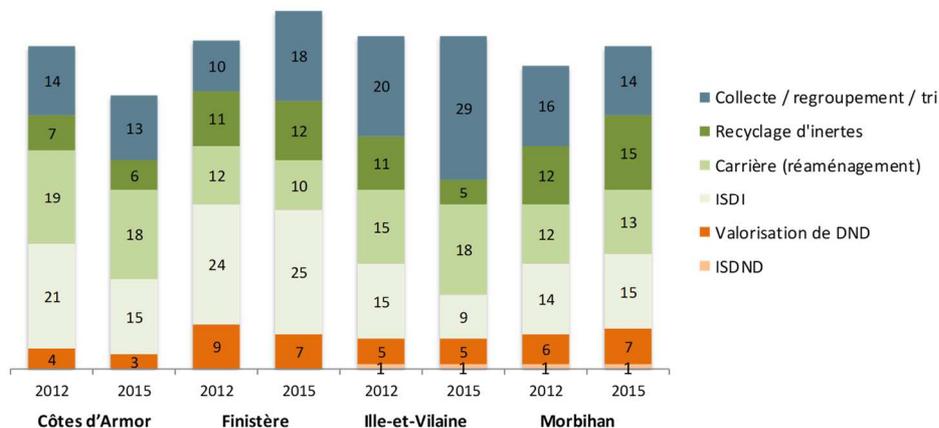
Les deux cartes suivantes situent d'une part les installations ouvertes à toutes les entreprises, d'autre part les installations réservées à leurs exploitants.



*Installations ouvertes à toutes les entreprises*



*Installations réservées à l'usage de leurs exploitants*



Evolution du nombre d'installations entre 2012 et 2015

Au niveau régional, on recense autant d'installations en 2015 qu'en 2012.

Par département, le nombre d'installations a augmenté dans le Finistère (+ 6 sites) et le Morbihan (+ 4 sites), il est resté stable en Ille-et-Vilaine et a diminué dans les Côtes d'Armor (- 10 sites, pour la plupart des ISDI).

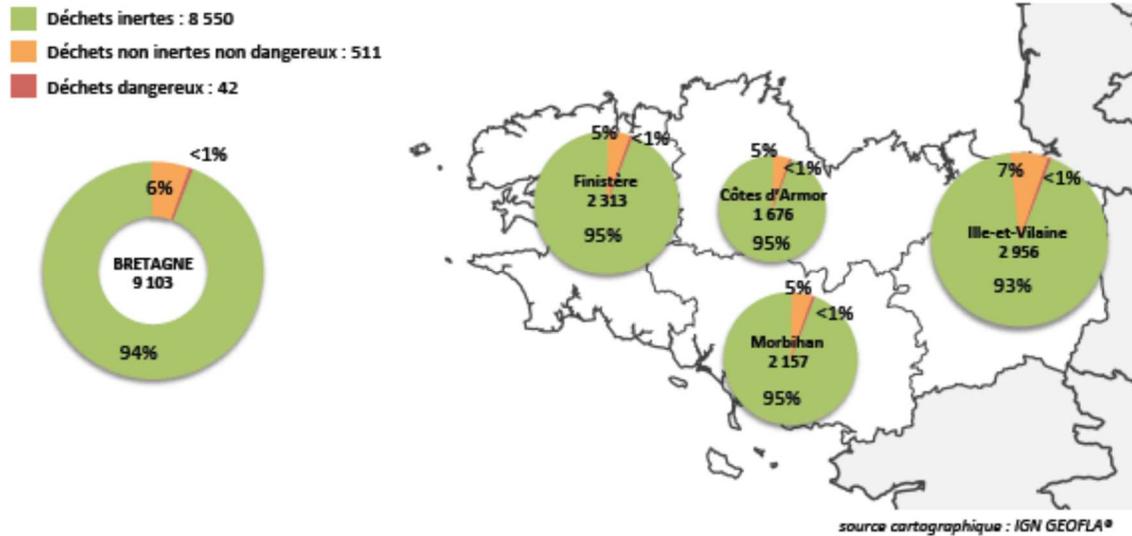
Les installations ayant comme activité principale le stockage définitif d'inertes sont moins nombreuses, mais les quantités prises en charge par ce type d'installations sont plus importantes qu'en 2012. On observe davantage de sites de transit, avec le plus souvent un tri des déchets avant réorientation vers un autre site.

Les installations de recyclage ou valorisation sont moins nombreuses mais la part des **déchets et matériaux inertes recyclés est passée de 13 % en 2012 à 17 % en 2015.**

De même, la **valorisation matière des déchets non inertes non dangereux est passée de 16 % en 2012 à 18 % en 2015**

RAYON MOYEN D'ACTION DES INSTALLATIONS (REPOUNDANTES) (SELON LEUR ACTIVITE PRINCIPALE)	2015				2012
	minimum	maximum	médiane	moyenne	moyenne
Réaménagement de carrière	10 km	60 km	30 km	32 km	28 km
Stockage définitif d'inertes	10 km	250 km*	30 km	45 km	33 km
Recyclage d'inertes	20 km	100 km	50 km	54 km	42 km
Collecte / regroupement / tri	20 km	300 km	60 km	75 km	69 km
Valorisation de déchets non inertes	50 km	300 km	100 km	120 km	90 km
<b>MOYENNE TOUTES INSTALLATIONS</b>	<b>10 km</b>	<b>300 km</b>	<b>40 km</b>	<b>57 km</b>	<b>46 km</b>

En raison de la baisse d'activité observée par rapport à 2012, **le rayon de récupération des déchets a augmenté, quelle que soit l'activité de l'installation, passant en moyenne de 46 km à 57 km (la valeur médiane passant de 30 à 40 km).**



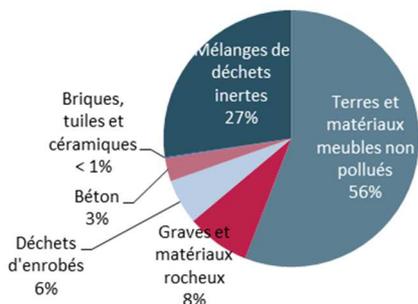
Déchets du BTP entrés sur les installations en 2015 par département et catégorie de déchets (en milliers de tonnes)

DECHETS ENTRES SUR LES INSTALLATIONS EN 2015	Déchets et matériaux inertes	Déchets non inertes non dangereux	Déchets dangereux	TOTAL
Côtes d'Armor	947 kT	27 kT	3 kT	977 kT
Finistère	1 036 kT	42 kT	3 kT	1 080 kT
Ille-et-Vilaine	1 255 kT	120 kT	2 kT	1 377 kT
Morbihan	1 104 kT	93 kT	5 kT	1 203 kT
<b>TOTAL BRETAGNE</b>	<b>4 341 kT</b>	<b>282 kT</b>	<b>13 kT</b>	<b>4 637 kT</b>

La baisse des volumes entrés sur les installations bretonnes par rapport à 2012 est un peu moins importante que la baisse du gisement (- 2 %). Ainsi, plus de **4,6 millions de tonnes de déchets et matériaux ont été accueillis sur les installations régionales en 2015**.

Par département, si les quantités accueillies en 2015 sont restées stables par rapport à 2012 sur les installations bretonnes, elles ont diminué dans les trois autres départements : - 1 % dans le Morbihan, - 3 % dans les Côtes d'Armor et - 6 % dans le Finistère.

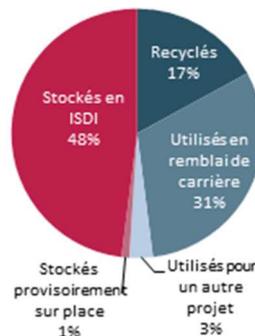
**DECHETS INERTES DU BTP TRAITES EN BRETAGNE**



*Typologie des déchets inertes traités en Bretagne en 2015*

S'agissant des déchets inertes, les terres et matériaux meubles non pollués représentent les plus gros volumes traités, devant les mélanges d'inertes.

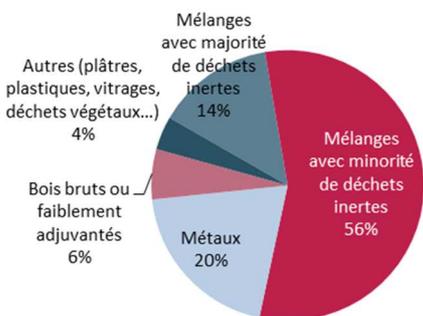
Les quantités de terre sont surreprésentées en 2015 du fait du chantier de la 2ème ligne de métro de Rennes.



*Destination des déchets inertes traités en Bretagne en 2015*

La part des déchets inertes recyclés a augmenté de 4 points par rapport à 2012. En revanche, la part de l'enfouissement a augmenté de 7 points.

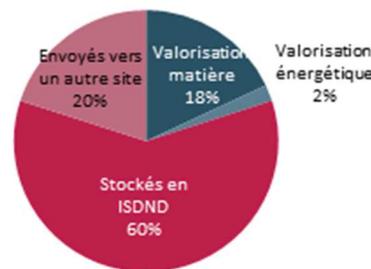
**DECHETS NON INERTES NON DANGEREUX DU BTP TRAITES EN BRETAGNE**



*Typologie des déchets non inertes non dangereux traités en Bretagne en 2015*

Les mélanges représentent les quantités traitées les plus importantes, loin devant les métaux.

Il semblerait que depuis 2012, les déchets non inertes non dangereux aient été davantage triés à la source, afin d'en extraire notamment les métaux.



Les déchets non inertes non dangereux envoyés vers un autre site sont majoritairement envoyés hors région en ISDND.

**DECHETS DANGEREUX DU BTP**

L'amiante lié à des matériaux inertes représente 91% des quantités accueillies en ISDD (hors Région).

## FILIERES DE GESTION

Les deux principales filières de gestion des sédiments sont :

- Le **retour au milieu marin** : remise en suspension, clapage, rechargement de plage ;
- La **gestion à terre** : valorisation agronomique, aménagement et génie civil, enfouissement.

En Bretagne, sur les volumes dragués entre 2011 et 2016 sur des opérations ponctuelles incluant les travaux neufs et opérations d'entretien ponctuelles et récurrentes confondus, la répartition dans ces deux grandes filières est la suivante :

- 77 % de retour des sédiments au milieu maritime ;
- 23 % de gestion à terre.

La prédominance des opérations des grands ports maritimes explique l'importance des volumes clapés en mer.

Selon les configurations hydro-sédimentaires locales et l'historique des usages, les sédiments portuaires peuvent être très hétérogènes d'un port à l'autre, voire au sein d'un même site. Ainsi, conformément aux exigences réglementaires relatives à la Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques, les sédiments de dragage doivent faire l'objet d'un diagnostic préalable qui renseigne sur les caractéristiques physico-chimiques propres à chaque sédiment.

Cette analyse des sédiments permet d'orienter l'opération de dragage puisqu'elle :

- Renseigne sur la ou les filières de gestion compatibles d'un point de vue réglementaire et environnemental, le plus souvent dictée par la charge en contaminants des sédiments,
- Aiguille sur le choix technique de l'extraction : selon la granulométrie et/ou la compacité des matériaux ;
- Renseigne sur la nécessité d'un traitement ou pré-traitement des sédiments et de facto les modalités de valorisation ou d'élimination qui s'ensuivent.

**Seuls les sédiments gérés à terre ont le statut de déchets et font donc l'objet d'une planification dans le cadre du PRPGD. Les sédiments qui retournent au milieu marin n'entrent pas dans le cadre du Plan.**

## GESTION TERRESTRE DES SEDIMENTS NON INERTES

Les sédiments extraits des ports bretons sont, dans la très large majorité des cas, caractérisés comme non dangereux, mais du fait de leur origine marine et notamment leur charge en chlorures, ils sont non inertes.

Les sédiments inertes ou non dangereux peuvent être valorisés et les filières de valorisation locale sont à rechercher prioritairement.

## STOCKAGE TEMPORAIRE

Des zones de transit temporaire des sédiments peuvent être nécessaires pour permettre leur décantation puis un lessivage au moins partiel des chlorures et permettre ainsi d'accroître les possibilités de les valoriser, voire de les structurer avec des matériaux plus grossiers.

Le stockage temporaire est limité à 3 ans si les sédiments sont destinés à être valorisés, et 1 an s'ils sont destinés à être éliminés.

Ces installations de transit de sédiments, sous régime ICPE, sont au nombre de 2 en Bretagne : Saint Samson sur Rance (22) et Séné (56)). Elles sont dédiées spécifiquement aux sédiments de type inerte ou non inertes, non dangereux.

## VALORISATION

La recherche de filières de valorisation locale implique nécessairement la maîtrise spatiale (échelle géographique de transport des matériaux, opportunité du territoire) et temporelle des projets (concomitance de l'opération de dragage avec un besoin d'aménagement identifié).

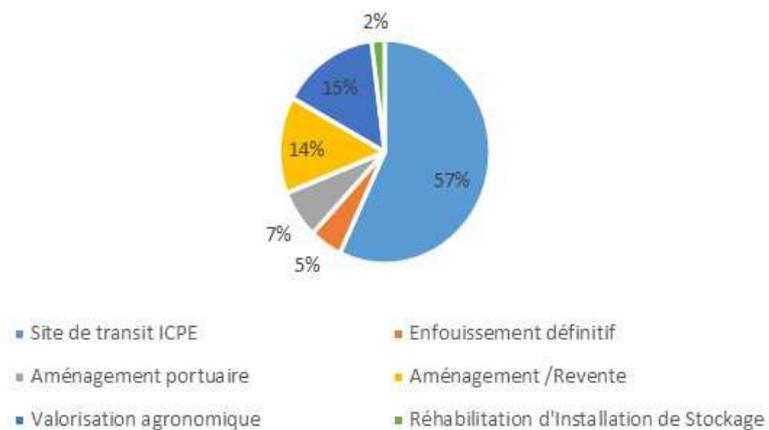
Les sédiments grossiers peuvent être orientés vers des filières du BTP comme l'autorise la Circulaire dragage du 04 juillet 2008 si l'unité hydro-sédimentaire locale n'est pas déficitaire. Les sédiments fins pourront être gérés in-situ en substitution de matériaux de remblai ou utilisés en merlons paysagers, merlons anti-bruit ou de lutte contre les inondations.

Les solutions de valorisation agronomique sont aussi envisageables, avec comme condition la prise en compte des pratiques agronomiques actuelles (justification de l'intérêt agronomique, suivi et maîtrise des flux de nutriments et des éléments traces sur les parcelles agricoles).

D'autres filières existent, encore peu répandues car issus des projets R&D, mais néanmoins très attendues (réemploi en sous-couches routières, réemploi pour constituer des granulats, création de tuiles, briques et autres produits de parement, ...).

Certaines de ces filières font l'objet de recherche en Bretagne mais ne sont pas encore expérimentées.

*Répartition des sous-filières de gestion à terre des sédiments marins  
(2011-2016)*



## STOCKAGE DEFINITIF

Les modalités de gestion des sédiments sont évaluées dès l'étude d'impact et en particulier les mesures prises pour éviter ou réduire les impacts potentiels associés.

Parmi elles, il advient que lorsque le niveau de pollution est tel qu'aucune valorisation à terre ne soit possible ou envisageable, c'est la solution de l'élimination définitive qui doit être retenue.

Le stockage en ISDND concerne les sédiments non inertes non dangereux dont les caractéristiques physico-chimiques ne permettent pas la valorisation.

Le stockage en ISDD concerne les sédiments dangereux.

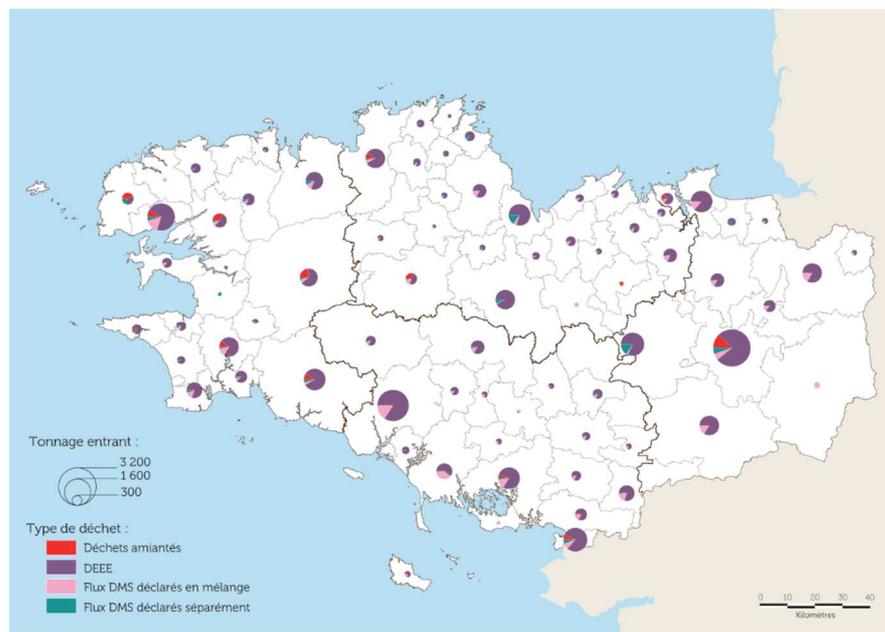
## COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX

La collecte des déchets dangereux est organisée sous différentes formes selon le type de déchets et selon les producteurs (industriels, petits producteurs, particuliers,) :

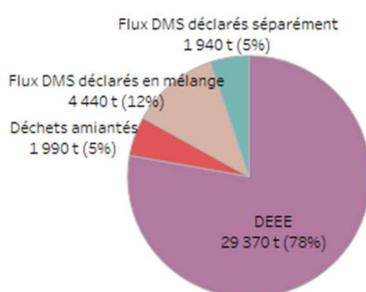
- Appel à un prestataire privé pour collecter sur place et acheminer les déchets vers une unité de traitement, éventuellement via une plate-forme de regroupement. Cette solution est adoptée par la majorité des producteurs réguliers de déchets dangereux, en moyenne ou grosse quantité.
- Apport volontaire en centre de regroupement ou en déchèteries. Celles-ci concernent les déchets dangereux diffus produits en faibles quantités, d'origine ménagère ou professionnelle. Les centres de regroupement sont utilisés par les prestataires de collecte et plus rarement par les producteurs.
- Opérations groupées et mutualisées de collecte organisées par d'autres organismes que les producteurs (Eco-organismes, syndicats professionnels, Chambre des Métiers,...). Ces opérations visent des déchets produits en quantités diffuses.

## COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX DIFFUS DANS LES DECHETERIES

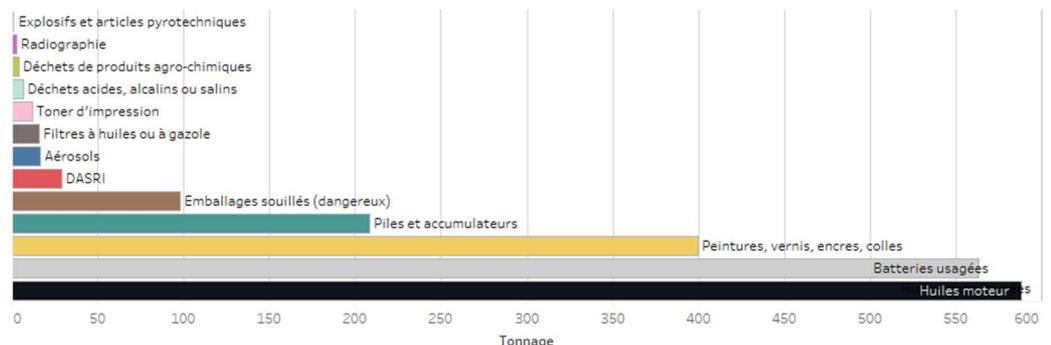
En 2016, 36 100 tonnes de déchets dangereux sont collectées en déchèteries. Les flux les plus importants portent sur les DEEE, les déchets amiantés et les déchets dangereux ménagers.



Déchets dangereux collectés en déchèterie en 2016

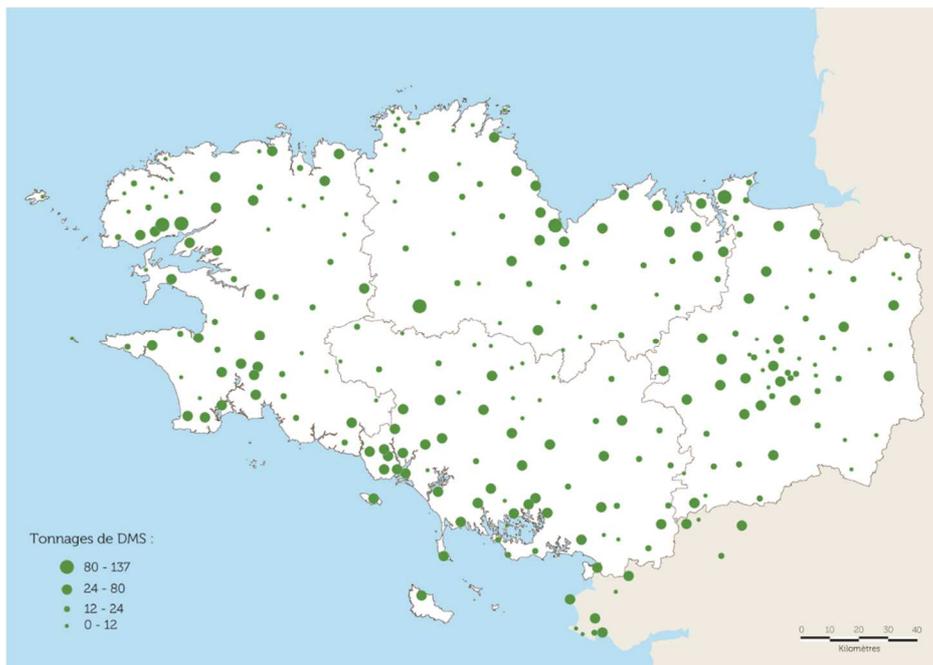


Répartition des flux collectés



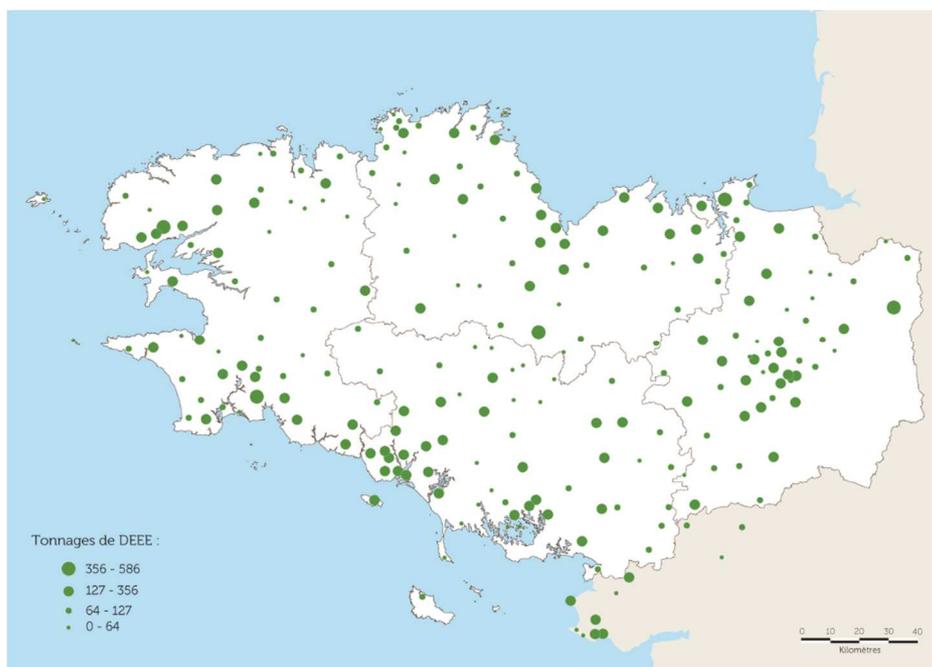
Détail des flux DMS collectés

Les déchèteries ayant accueilli des déchets ménagers spécifiques en Bretagne ont permis de collecter 6 300 tonnes.



*DMS collectés en déchèterie en 2016*

Sur 231 sites pour lesquels les données sont disponibles, les DEEE collectés en 2016 ont représenté un total de 29 400 tonnes.



*DEEE collectés en déchèterie en 2016*

## COLLECTES SPECIFIQUES

Certaines collectes de déchets dangereux détenus par les particuliers peuvent être organisées à l'initiative de collectivités et/ou d'écoorganismes en dehors du cadre classique des déchèteries.

Ces collectes sont le plus souvent proposées sur des territoires pilotes en nombre restreint, souvent à titre expérimental.

La Région s'est ainsi récemment associée à :

- L'APER PYRO en 2017 pour une opération exceptionnelle de déstockage des fusées de détresse, déroulée sous forme d'une opération « coup de poing » sur une semaine, et qui a permis de collecter 23 tonnes de déchets ;
- SCRELEC en 2018 pour une opération expérimentale de collecte des piles et batteries portables dans cinq ports bretons, dont le bilan sera dressé prochainement.

## COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX DE L'ARTISANAT

Des actions de collecte des déchets dangereux ont été conduites au titre du programme ENVIR'A par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne. Des actions spécifiques portent sur **l'accompagnement des artisans à la gestion de leurs déchets dangereux**.

**Avec Garage propre, Vague bleue et Imprim'Vert**, l'objectif est de garantir, au travers de marques, que les artisans ont une gestion conforme de leurs déchets dangereux. Ces actions sont basées sur un pré-diagnostic, une labellisation et des outils de communication.

Garage propre et Vague Bleue ont été déployés jusqu'en 2017 en Bretagne.

Imprim'Vert est un dispositif national qui perdure avec un cahier des charges plus large intégrant la rétention, la communication interne et externe et le suivi des consommations énergétiques.

Le bilan est le suivant :

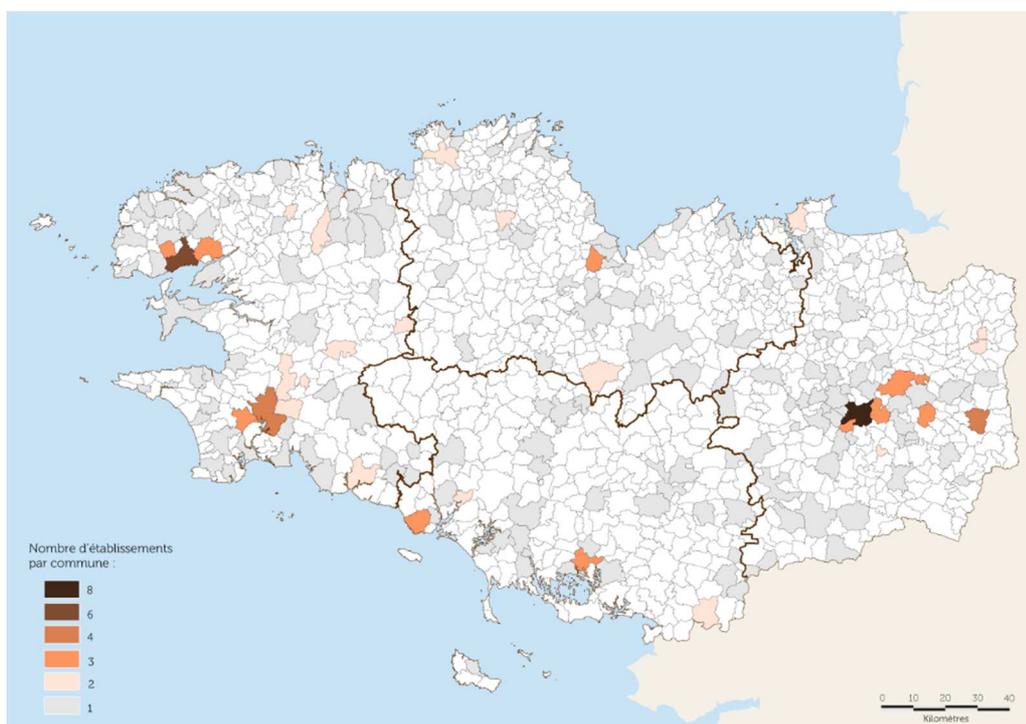
- Garage Propre : 101 garages accompagnés, 27 engagés, 379 titulaires de la marque ;
- Vague bleue : 15 garages accompagnés, 11 engagés, 98 titulaires de la marque ;
- Imprim'Vert : 58 imprimeries accompagnées et engagées.

**La collecte de déchets dangereux en entreprises** est également proposée sous la forme d'une opération « clé en main » proposée aux artisans, avec un prestataire régional qui vient collecter, à la demande et sur rendez-vous, les déchets dans l'entreprise sur la base de tarifs préférentiels négociés. Ce dispositif déployé localement jusqu'en 2015 a été étendu à toute la région en 2016.

**127 tonnes de déchets dangereux ont ainsi été collectés dans 180 entreprises.**

## TRI, TRANSIT, REGROUPEMENT ET PRETRAITEMENT

La répartition des différentes entreprises de transit et regroupement pour la Bretagne est la suivante :



*Etablissements de collecte-tri-transfert-regroupement de déchets dangereux*

L'analyse conduite par le SYPRED sur les traitements permet d'évaluer à 94 220 tonnes les déchets dangereux concernés par le tri, transit, regroupement et prétraitement en Bretagne, avec en 2016:

- 62% de déchets dangereux produits en Bretagne ;
- 38% provenant d'autres régions.

DECHETS DANGEREUX EN TRI/TRANSIT/REGROUPEMENT/PRE-TRAITEMENT	Tonnages gérés en Bretagne (source SYPRED)					
	2015			2016		
	Provenance Bretagne	Provenance autres régions	Total	Provenance Bretagne	Provenance autres régions	Total
VHU, DEEE, autres déchets tri-transit-regroupement-prétraitement	61 897 T	29 043 T	90 940 T	58 140 T	36 079 T	94 219 T
<b>TOTAL</b>	<b>61 897 T</b>	<b>29 043 T</b>	<b>90 940 T</b>	<b>58 140 T</b>	<b>36 079 T</b>	<b>94 219 T</b>

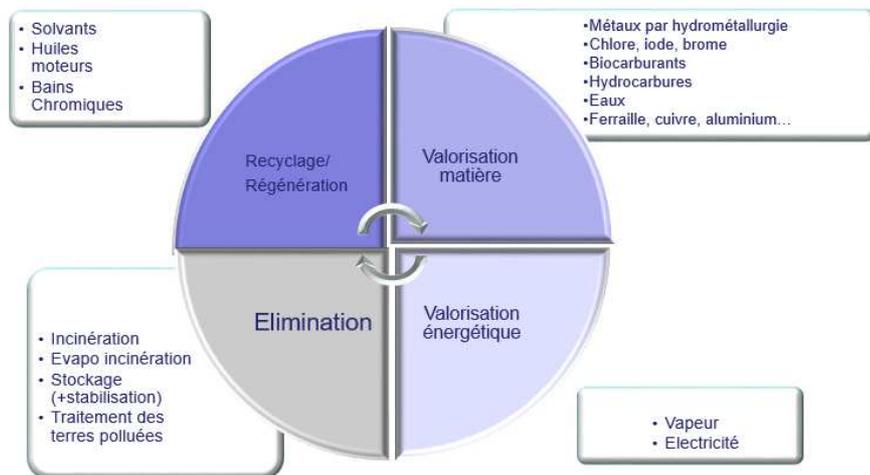
## RECYCLAGE ET REGENERATION, VALORISATION ET ELIMINATION

Le diagramme suivant du SYPRED synthétise les solutions de traitement possibles pour les déchets dangereux :

1. Recyclage et régénération : huiles, solvants,...
2. Valorisation matière : hydrocarbures, eaux, métaux...
3. Valorisation énergétique
4. Elimination : Incinération et stockage



### PROCEDES DE VALORISATION ET D'ELIMINATION DES DÉCHETS DANGEREUX



L'analyse effectuée par le SYPRED sur les traitements opérés en Bretagne en 2015 et 2016 sur les déchets dangereux est la suivante :

DECHETS DANGEREUX TRAITES		Tonnages gérés en Bretagne pour traitement(source SYPRED)					
		2015			2016		
		Provenance Bretagne	Provenance autres régions	Total	Provenance Bretagne	Provenance autres régions	Total
DD traités en Bretagne	Banalisation DASRI	2 007 T	116 T	2 123 T	2 147 T	435 T	2 582 T
	Incinération	63 T		63 T	137 T		137 T
	Incinération DASRI	2 769 T		2 769 T	2 710 T		2 710 T
	Incinération interne	21 515 T		21 515 T	20 162 T		20 162 T
	Stockage amiante	12 610 T	551 T	13 161 T	10 349 T	376 T	10 725 T
	Stockage interne	1 100 T		1 100 T	1 250 T		1 250 T
	Valorisation matière	6 380 T	7 194 T	13 574 T	12 325 T	10 081 T	22 406 T
	DEEE	41 812 T	903 T	42 715 T	31 229 T	8 029 T	39 258 T
	VHU	45 074 T	3 360 T	48 434 T	60 329 T	4 523 T	64 852 T
	<b>TOTAL</b>	<b>133 330 T</b>	<b>12 124 T</b>	<b>145 454 T</b>	<b>140 638 T</b>	<b>23 444 T</b>	<b>164 082 T</b>

## TRAITEMENT DES DECHETS EN BRETAGNE

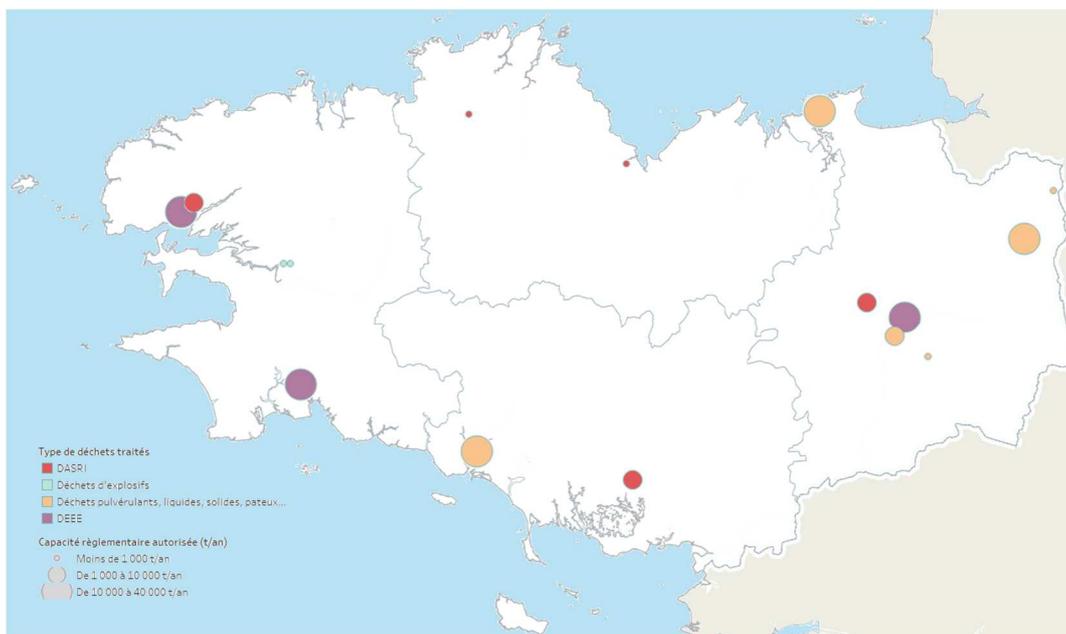
Parmi les **164 000 tonnes de déchets dangereux traitées en Bretagne** en 2016 :

- 86% sont produits en Bretagne et 14% proviennent de l'extérieur ;
- Le traitement des DEEE représente 24% des déchets traités ;
- 12% des déchets sont incinérés sur leur site de production ;
- 2 600 tonnes de DASRI sont traitées par banalisation, 2 700 tonnes par incinération.

Il n'y a pas, en Bretagne :

- de capacités de production d'énergie liées au traitement des déchets dangereux ;
- d'installation de stockage de déchets dangereux.

La carte suivante situe les principaux sites de traitement des déchets dangereux de Bretagne :



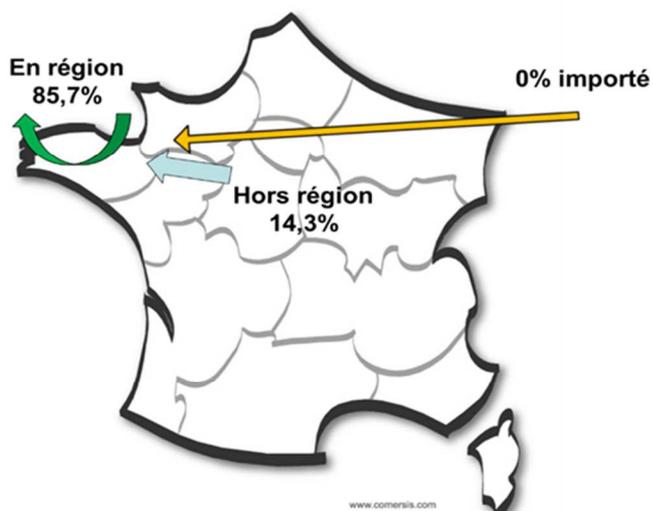
*Sites de traitement des déchets dangereux en Bretagne (hors amiante)*

## ORIGINE ET DESTINATION DES DECHETS TRAITES

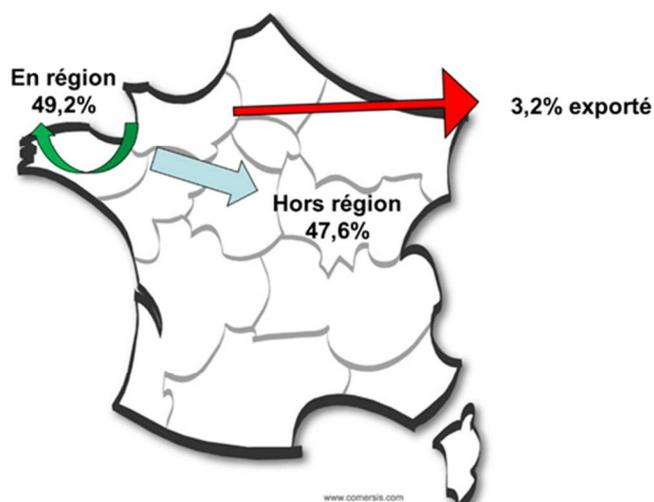
Les cartes suivantes synthétisent les provenances et destinations des déchets dangereux :

- produits et traités en Bretagne ;
- produits en Bretagne et traités hors de la région ;
- produits hors de la région et traités en Bretagne.

PROVENANCE DES 164 KT TRAITES  
EN REGION BRETAGNE EN 2016



DESTINATION DES 286 KT DE DECHETS DANGEREUX  
PRODUITS EN REGION BRETAGNE EN 2016



En 2016, 49 % des déchets produits en Bretagne sont traités en Bretagne, alors que 48% des déchets produits en Bretagne sont traités hors de la région et 3% sont exportés.

Ces données peuvent être comparés au niveau national.

En 2016, pour l'ensemble de la France, les déchets dangereux déclarés et traités dans les régions françaises proviennent :

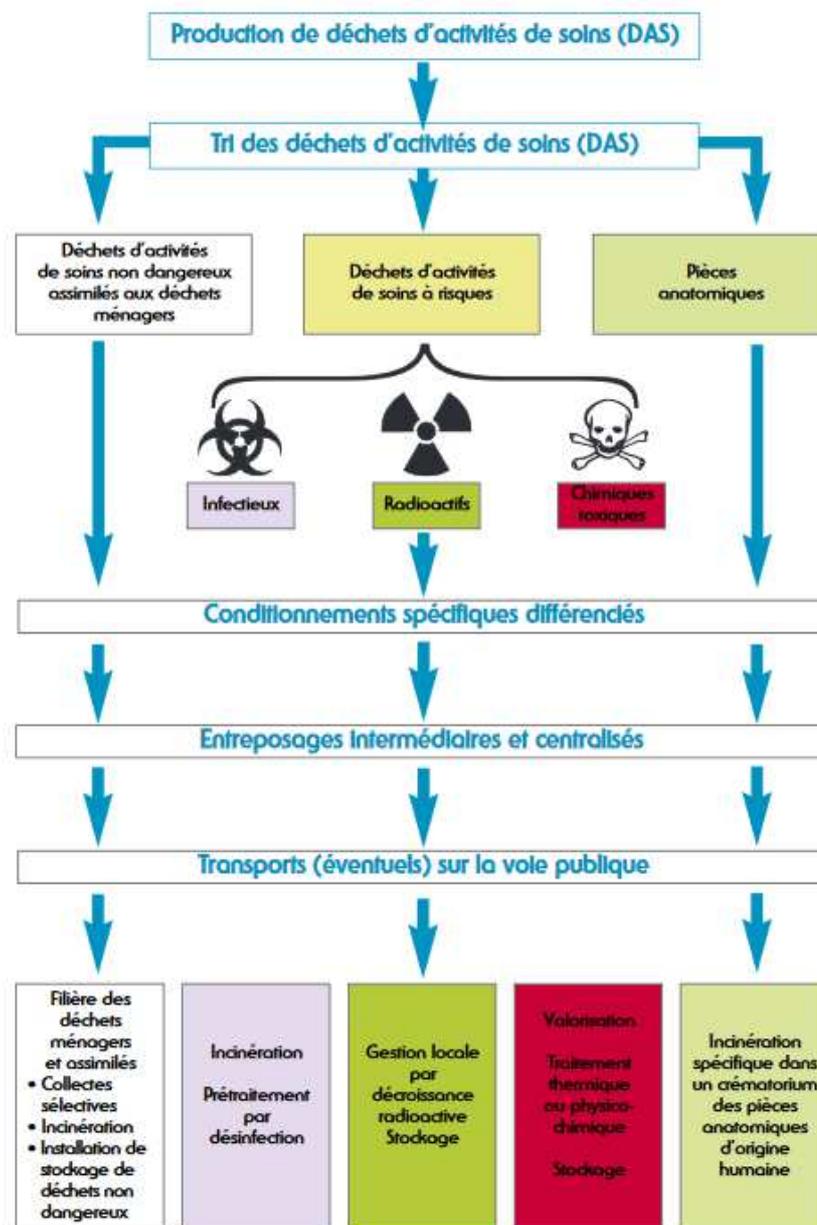
- à 59% de la région concernée ;
- 34 % proviennent d'autres régions ;
- 7% sont importés.

De la même façon, les déchets produits dans les régions françaises ont la destination suivante :

- 60% d'entre eux restent en région;
- 34% sont traités dans d'autres régions ;
- 6% sont exportés.

La collecte et la gestion des DASRI, qui sont des déchets dangereux, font l'objet de dispositions particulières. Un guide technique proposé par le Ministère de la Santé et des Sports en 2009, intitulé « Déchets d'activités de soins à risques - Comment les éliminer ? » décrit de façon très précise l'ensemble des mesures de gestion spécifiques à ces déchets. Le schéma suivant, extrait de ce guide technique, permet de résumer l'ensemble des étapes pour l'ensemble des déchets d'activité de soins.

### Les filières d'élimination des déchets d'activités de soins

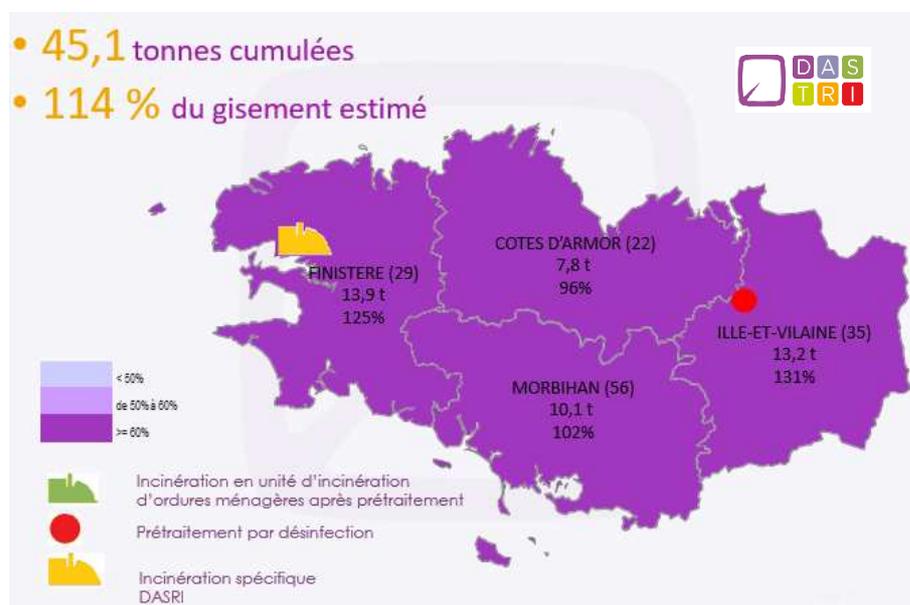


## COLLECTE PAR DASTRI

DASTRI est l'éco-organisme agréé en 2012 dans le cadre d'une filière à Responsabilité Elargie du Producteur concernant les Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux. DASTRI intervient pour ce qui concerne les produits piquants, coupants, tranchants (PCT), produits par les patients en auto traitement (PAT).

En 2016, le réseau de collecte organisé par DASTRI en Bretagne est le suivant :

POINTS DE COLLECTE DE BRETAGNE	Nombre de Pharmacies points de collecte (% des pharmacies)	Nombre de déchèteries points de collecte	Autres (Hôpitaux, EHPAD, laboratoires...)	Nombre total de points de collecte PDC
Côtes d'Armor	52 (25% des pharmacies)	52	0	104
Finistère	179 (57% des pharmacies)	24	0	203
Ille et Vilaine	226 (73% des pharmacies)	18	0	244
Morbihan	170 (68% des pharmacies)	14	0	184
<b>TOTAL</b>	<b>627 (58% de pharmacies)</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>735</b>



Collecte DASTRI en Bretagne en 2016

En 2016, le traitement effectué pour le compte de DASTRI en Bretagne a suivi la voie d'incinération pour 249 kg sur le site de Brest Métropole, et un prétraitement par désinfection sur le site de SODICOME (Saint Gilles) pour 46 629 kg.

## AUTRES COLLECTES

La collecte des DASRI est ainsi organisée pour les gros producteurs ou petits producteurs:

- Opérations groupées et mutualisées de collecte organisées par d'autres organismes que les producteurs (organisations professionnelles locales,...) ;
- Appel à des prestataires privés pour collecter sur place et acheminer les déchets vers une unité de traitement, éventuellement via une plate-forme de regroupement.

## TRAITEMENT DES DASRI

Le traitement par incinération et le prétraitement par désinfection sont les deux seules modalités autorisées par le Code de la santé publique.

Les installations de traitement en Bretagne sont les suivantes :

PRINCIPALES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE DECHETS DANGEREUX	Localisation		Type de traitement	Capacité réglementaire autorisée (T/an)
CENTRE HOSPITALIER Yves Le Foll	Saint-Brieuc	22	Désinfection	300
SMITRED Ouest Armor	Pluzunet	22	Désinfection	800
SOTRAVAL-Le Spemot	Brest	29	Incinération	5 000
SODICOME	Saint-Gilles	35	Désinfection	3 120
SILGOM (Syndicat Interhospitalier de Logistique du Golfe du Morbihan)	Saint-Avé	56	Désinfection	1 200

La capacité autorisée de traitement de la Bretagne est de 10 420 tonnes, dont 52% en prétraitement et 48% pour l'incinération.

En 2016, **5292 tonnes ont été traitées en Bretagne**, dont :

- 2 582 tonnes, soit 49%, par désinfection ;
- 2 710 tonnes, soit 51%, par incinération.

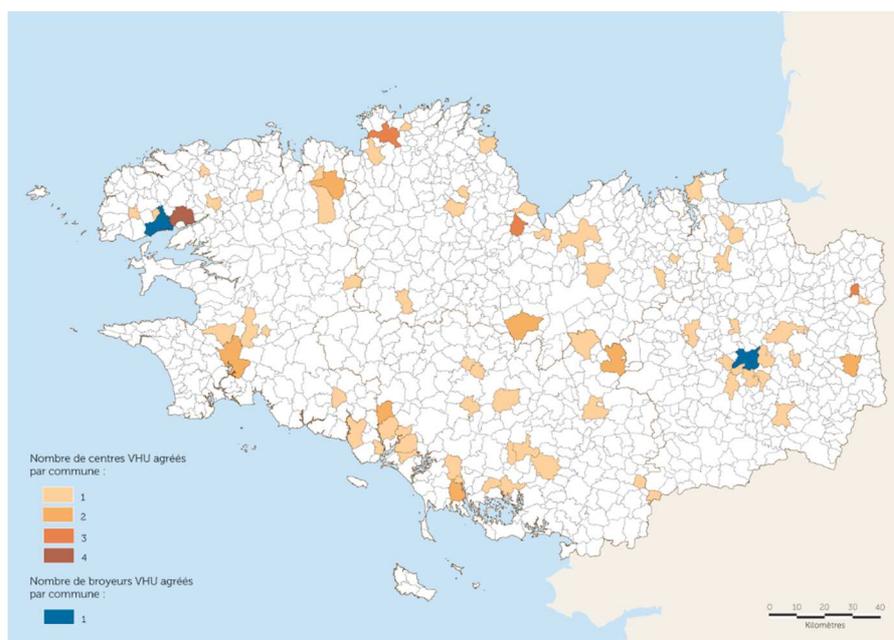
435 tonnes de DASRI en provenance d'autres régions ont été traitées en Bretagne. 13% des tonnages extérieurs proviennent des Pays de la Loire, 86% de la Normandie.

La Bretagne n'a en revanche pas exporté de DASRI pour traitement dans d'autres régions.

La réglementation définit les obligations de chacun des acteurs de la filière pour les véhicules hors d'usage (VHU) : les producteurs de véhicules, les détenteurs, ainsi que les centres VHU et broyeurs agréés. Le Code de l'environnement précise notamment que :

- Les centres VHU agréés sont les structures qui assurent la prise en charge, le stockage, la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage, dénommées centres VHU. Leur activité consiste ainsi principalement à dépolluer le VHU puis à extraire certaines pièces détachées pour le réemploi mais aussi pour le recyclage.
- Les broyeurs sont les organismes qui assurent la prise en charge, le stockage et le broyage de véhicules préalablement dépollués et démontés par un centre VHU.

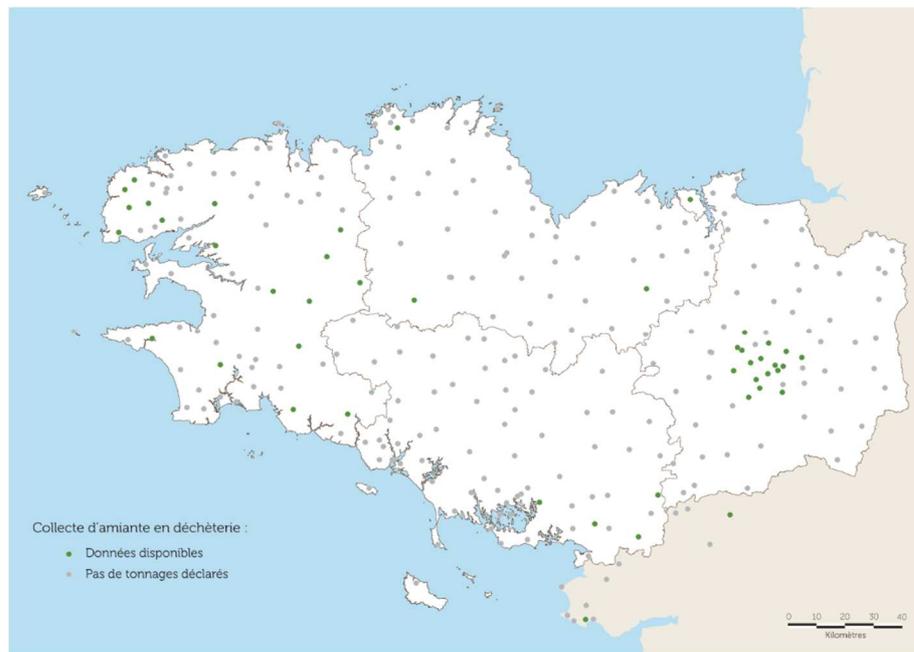
En Bretagne, 95 centres VHU et 2 broyeurs prennent en charge les 65 000 tonnes comptabilisées en 2016.



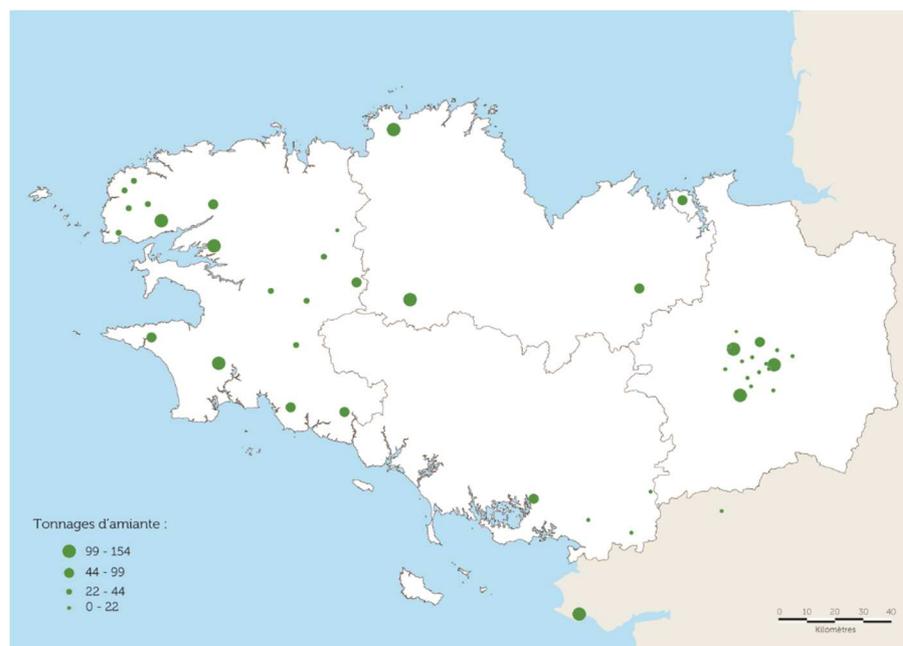
Centres et broyeurs VHU agréés en Bretagne

## COLLECTE EN DECHETERIES PUBLIQUES

Certaines **déchèteries publiques** acceptent les dépôts des particuliers et assimilés.



Disponibilité des données amiante collectée en déchèteries en 2016



Amiante collectée en déchèterie en 2016

Les données relatives à l'amiante sont disponibles dans 45 déchèteries sur 276. **Pour ces 45 sites, le tonnage d'amiante collecté en 2016 est de 1992 tonnes.**

## COLLECTE EN DECHETERIES PROFESSIONNELLES

Il existe également en Bretagne un réseau de **déchèteries professionnelles** qui reçoivent les déchets amiantés.

Les déchets contenant de l'amiante sont des déchets dangereux dont la gestion obéit à des règles strictes.

Les conditions d'accueil de ces déchets, jugées trop contraignantes, découragent les collectivités à poursuivre cette collecte.

Les déchèteries sous maîtrise d'ouvrage privées sont plus adaptées à l'accueil de ces déchets.

## FILIERES DE TRAITEMENT :

Il existe 3 filières pour les déchets amiantés :

- **Le stockage en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)** réservé aux déchets d'amiante-lié à des matériaux inertes. Le stockage s'effectue dans des alvéoles spécifiques, uniquement pour des raisons de sécurité ;
- **Le stockage en Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)** pour tous les types de déchets amiantés (déchets d'amiante-lié à des matériaux non inertes, déchets d'amiante non lié, déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant perdu leur intégrité) ;
- **La vitrification** pour tous types de déchets amiantés. Le procédé de vitrification par torche à plasma représente à l'heure actuelle la seule alternative au stockage des déchets d'amiante. Le matériau issu de la fusion des déchets d'amiante, est inerte et valorisable. Il est notamment utilisé sous forme de granulats en sous-couche routière. D'autres voies de valorisation font l'objet de R&D.

## TRAITEMENT ET DESTINATION DES DECHETS AMIANTES

En 2016, la Bretagne a produit 13 646 T de déchets amiantés.

Il n'y a pas en Bretagne d'Installation de Stockage de Déchets Dangereux, ni d'installation de vitrification.

La Bretagne peut donc uniquement prendre en charge le traitement des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes dans les d'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de son territoire.



*Sites de traitement de l'amiante en Bretagne*

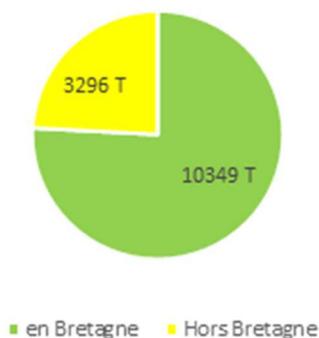
La Bretagne a stocké dans ses ISDND 76 % des déchets amiantés qu'elle a produits.

Les 24% restants, soit 3 296 tonnes, ont été exportés pour traitement :

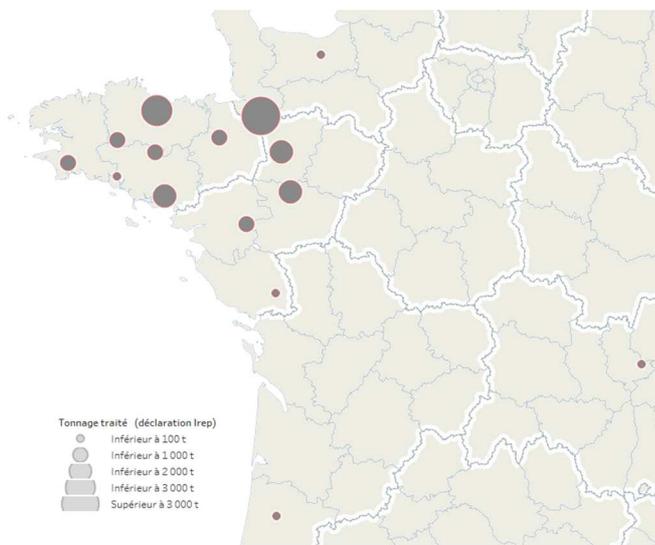
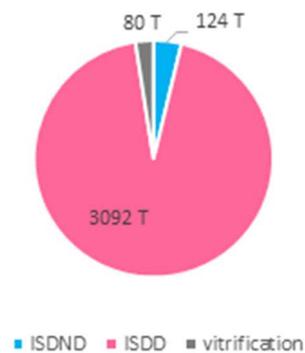
- 3092 tonnes, soit près de 94% des déchets amiantés produits en Bretagne exportés pour traitement ont été enfouis en ISDD : Champteussé-sur-Baconne (49) et Changé (53) ;
- 124 tonnes, soit 3,7 % des déchets amiantés exportés, ont été stockés en ISDND ;
- 80 T, soit 2.3% des déchets amiantés bretons exportés, ont fait l'objet d'une vitrification au plasma chez INERTAM à Morcenx (40).

3,5% des déchets amiantés stockés dans les ISDND bretonnes ont été importés des régions voisines.

Destination de traitement des déchets amiantés produits en Bretagne



Filières de traitement des déchets amiantés bretons exportés



Destinations de l'amiante produit en Bretagne

Les déchets de situations exceptionnelles sont susceptibles de perturber la collecte et le traitement des déchets. Leur production soudaine met en effet souvent à mal les efforts réguliers accomplis pour améliorer la prévention et la gestion des déchets au quotidien. Et leur volume, leur hétérogénéité et leur caractère dégradé par rapport à un gisement habituel entraînent des urgences de collecte et des choix techniques de traitement spécifiques.

Une démarche d'anticipation et de prévention permet de réduire les risques d'une gestion précipitée et improvisée de ces déchets.

Des guides techniques ont été établis pour aider les collectivités confrontées aux crises à la gestion de ces déchets particuliers en leur permettant d'anticiper et d'organiser l'action en amont. Il faut noter en particulier :

- Le guide sur la « prévention et la gestion des déchets issus de catastrophes naturelles : de l'anticipation à la gestion », à destination des collectivités et EPCI ayant la compétence « déchets », paru en 2014 sur la base de travaux communs de la DGPR et du CEREMA.
- Les travaux du GEIDE, Groupement d'Expertise et d'Intervention Déchets post-catastrophe fondé en 2006 et regroupant l'association Robin des Bois, l'ADEME et divers opérateurs (FEDEREC, FNADE, FNADE, FNSA).

Les **inondations et les tempêtes** sont gérées dans le cadre des Plans ORSEC, de façon étroite entre l'Etat et les communes concernées. Bien que ces Plans ne prévoient pas directement la gestion des déchets de crise, les communes et EPCI sont invités à anticiper la gestion de ces déchets en prévoyant par exemple l'identification de sites d'entrepôts intermédiaires ou encore la mise en place d'accords-cadres préalables avec les entreprises concernées par la gestion de ces déchets spécifiques.

S'agissant des **pollutions marines** accidentelles de grande ampleur, leur gestion est organisée dans le cadre des dispositifs départementaux ORSEC-POLMAR Terre. L'identification des sites de stockage des déchets (entrepôt), le transfert (transport) des déchets ainsi que leur traitement (valorisation ou élimination) sont ainsi répertoriés en amont, de même que l'identification des prestataires pouvant être sollicités au niveau local, régional ou national.

Dans le cas de pollution marine de moindre ampleur, les communes littorales peuvent, si elles le souhaitent dans le cadre d'un Plan communal de sauvegarde (PCS), se doter d'un Plan Infra Polmar (« volet lutte contre les pollutions maritimes » du PCS), élaboré dans un esprit de complémentarité avec le dispositif ORSEC POLMAR Terre.

S'agissant des **pandémies**, des mesures de gestion sont mises en place au moment des crises, sous l'autorité de l'Etat et des Agences Régionales de Santé, en fonction du problème sanitaire rencontré.

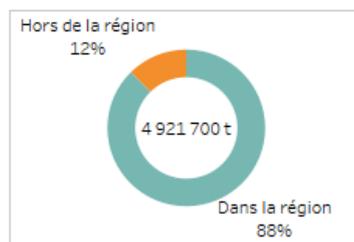
Une analyse des données GEREP/IREP mettant en relation les lieux de production et de traitement de déchets met en avant les résultats suivants, sur un flux global de 4 922 000 T de déchets traités en 2016:

- 88 % des flux traités le sont en Bretagne, 12% hors de Bretagne ;
- 86% des tonnages sont traités dans un rayon de 100 km (distance entre les chefs-lieux des départements d'origine et de destination) ;
- Les flux traités hors de Bretagne le sont de façon prépondérante en Pays de la Loire (78 %, dont 58% en Mayenne) et en Normandie (14%).

88% des flux traités dans la région

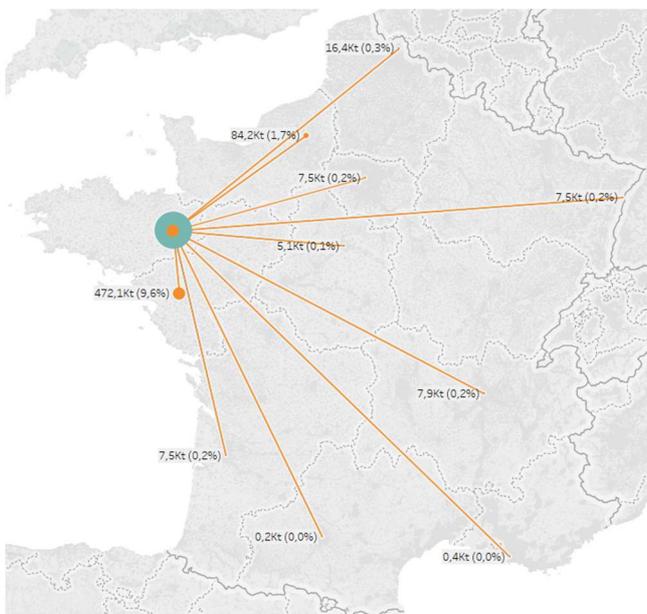


Quantités traitées et zone de traitement



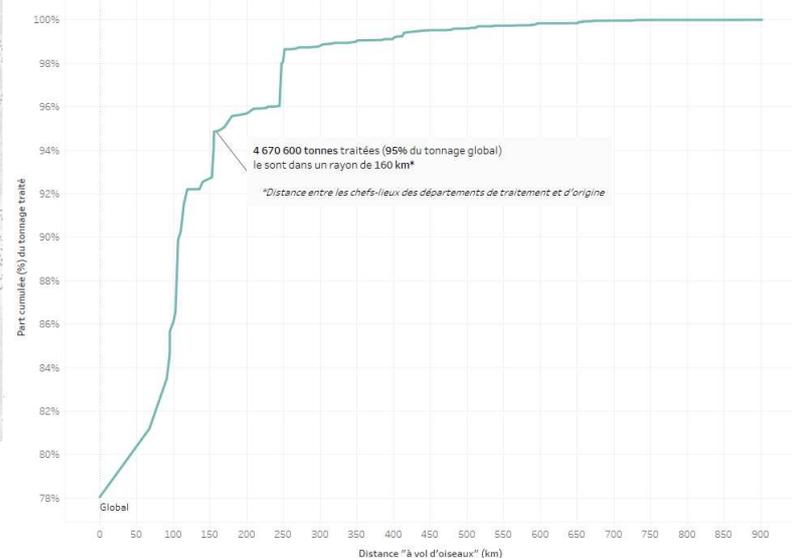
Top 5 des destinations extra-départementales

Mayenne	355K
Loire-Atlantique	57K
Seine-Maritime	41K
Manche	34K
Maine-et-Loire	28K



Destination régionale des déchets traités hors de Bretagne

Distances entre les chefs-lieux des départements de traitement et d'origine

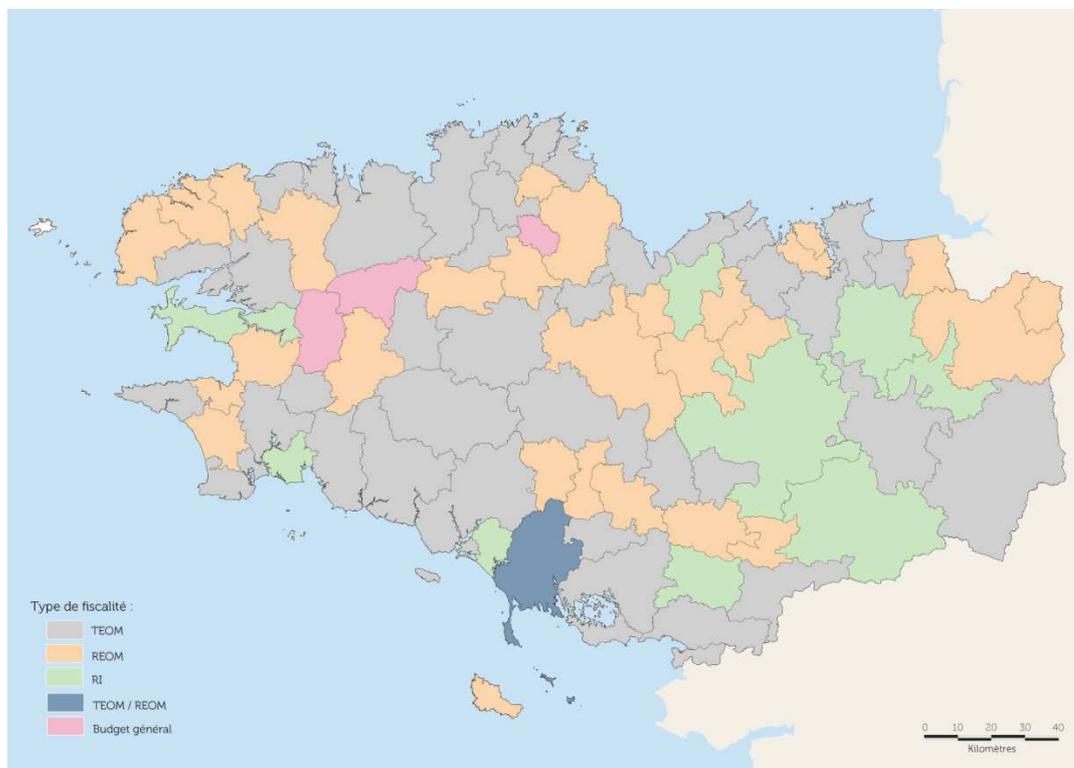


Il n'est pas, en l'état actuel des choses, possible d'évaluer précisément à l'échelle de la Bretagne, les coûts (globaux ou détaillés) afférant à la prévention et à la gestion de l'ensemble des déchets.

Certaines données spécifiques sont en revanche disponibles et sont présentées ci-après.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan, un travail pourra être conduit pour améliorer sensiblement la connaissance en matière de coûts et de financements.

### MODES DE TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS



*Fiscalité des territoires bretons en 2016*

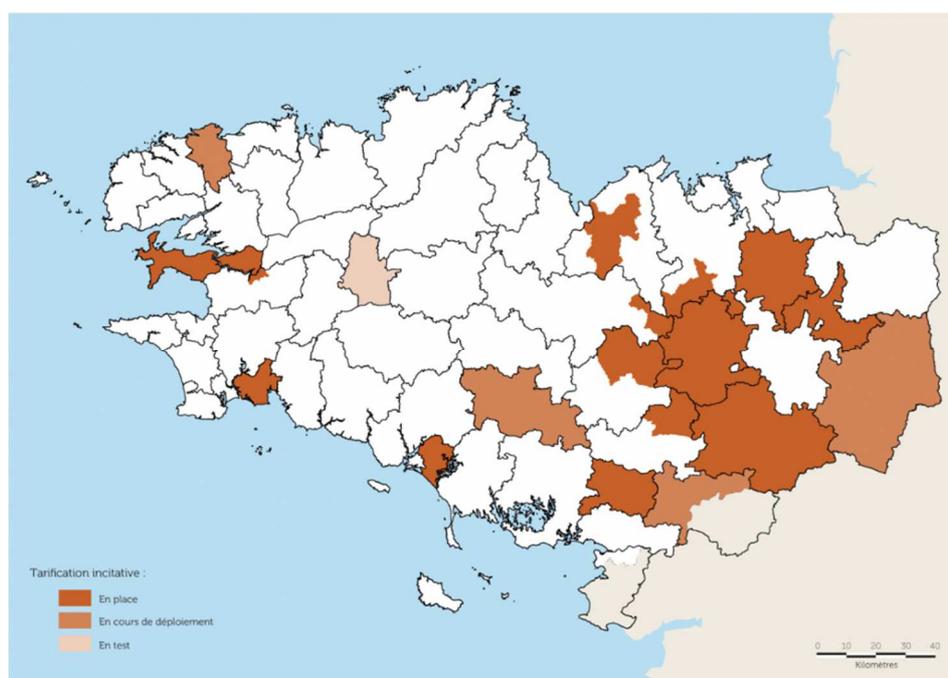
En Bretagne, la situation est la suivante en 2016 :

- La moitié des collectivités bretonnes, soit 43 EPCI, financent le service public de gestion des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
- Cette taxe est complétée par la facturation d'une Redevance Spéciale (RS) auprès des professionnels par la majorité des collectivités.
- 28 collectivités ont mis en place une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) auprès des usagers du service et 10 collectivités ont instauré une Redevance Incitative (RI).
- 3 collectivités ont recours au budget général de la collectivité pour financer le service.
- 1 collectivité a un double financement TEOM/REOM, résultant d'une fusion antérieure de deux collectivités, mais a engagé un processus d'harmonisation sur l'ensemble de son territoire.

## FOCUS SUR LA MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE

La tarification incitative assure le financement du service public de gestion des déchets en intégrant une part variable dans la facturation aux usagers, calculée en fonction de la quantité de déchets produits (volume, poids ou nombre de levées). Les objectifs visés par ce type de financement sont une réduction de la quantité globale de déchets, et une amélioration des performances de tri.

En 2016, 10 EPCI bretons de typologie variable ont mis en place une tarification incitative (2 territoires touristiques, 6 mixtes à dominante rurale et 2 ruraux), soit 12 % de la population couverte par une tarification incitative en 2016.



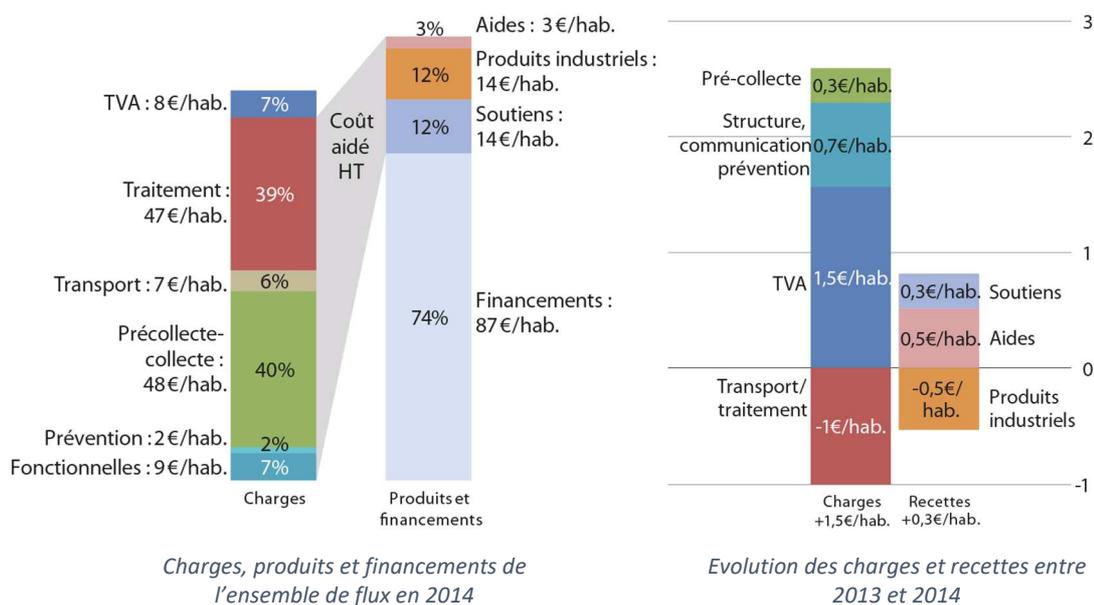
*EPCI engagés dans une démarche de tarification incitative fin 2017*

Sur la période 2010-2016, ces EPCI, ont enregistré une forte baisse de leur ratio d'ordures ménagères résiduelles. Ces ratios (134 kg/hab en moyenne) sont plus faibles que sur le reste de la Bretagne, et les ratios de recyclables secs des ordures ménagères (57 kg/hab en moyenne) sont plus élevés.

## COÛTS DE LA GESTION DES DMA

L'ADEME analyse depuis plusieurs années les coûts de gestion des déchets par le service public. Les principales conclusions de ce travail sont reprises dans cette fiche.

Une analyse des coûts a été réalisée en 2016-2017 sur les coûts 2014. Cette estimation, basée sur les données de 43 collectivités, représentant 79 % de la population régionale, est aussi représentative des différentes typologies d'habitat. L'analyse de l'évolution des coûts sur la période 2013-2014 est basée sur les données de 37 collectivités (69 % de la population)



Pour les collectivités suivies, les résultats sont les suivants :

- Le coût aidé (montant des charges moins les produits) est de 81 €HT/hab en Bretagne en 2014 (93 € au niveau français).
- La dépense de gestion des déchets pour l'échantillon suivi est de 229 millions €.

	OMR	RSOM	Verre	Déchèteries	Autres flux	DMA
Coût aidé moyen breton (en €HT/hab.)	45	7	1,6	22		81
Fourchette de coûts englobant 80% des collectivités (en €HT/hab.)	34-74	-0,4-14	0,2-3,4	16-37		57-126
Fourchette de coûts englobant 100% des collectivités (en €HT/hab.)	21-139	-4,4-21,1	1,5-16,6	13-87		50-222
Coût aidé moyen national (en €HT/hab.)	56	9	1,7	20		93
Évolution 2013-2014 du coût aidé (en €TTC/hab.)	- 1	+ 0,4	+ 0,1	+ 1,1	+ 0,5	+ 1,2
Part du flux dans le coût aidé	56%	8%	2%	27%	7%	
Part du flux dans le gisement	36%	9%	7%	43%	5%	

Coûts aidés en 2014

## RECENSEMENT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DECHETS EN PLACE

Les installations bretonnes de gestion et de traitement des déchets ont été présentées de façon globalisée dans les fiches précédentes. La liste complète des installations figure en annexe du présent document.

## RECENSEMENT DES PROJETS D'INSTALLATION DE GESTION DE DECHETS

Une liste des projets recensés par l'Etat, pour les installations de gestion et de traitement des déchets, au stade de la pré-identification ou au titre de demandes d'autorisation d'exploiter, d'enregistrement ou de déclaration, a été transmise par la DREAL de Bretagne et figure en annexe du présent document.

## PROJETS ET GRANDS TRAVAUX

Des grands projets et travaux, hors normes par rapport à l'activité économique et d'aménagement classique, peuvent impacter fortement la gestion des déchets dans les territoires, en volume et en durée.

En Bretagne, des chantiers conséquents ont été conduits ces dernières années, en particulier avec les travaux de la Ligne à Grande Vitesse LGV Atlantique vers la Bretagne, le métro de Rennes ou encore l'aménagement du Polder ou de la ligne de tramway de Brest. Ces grands travaux ont eu des répercussions sur la gestion des déchets du BTP lors de leur réalisation et ont été comptabilisés comme tels dans le présent état des lieux du Plan breton de prévention et de gestion des déchets.

Pour le futur, le plan est établi sur la base d'une activité économique régulière et classique, aucun chantier nouveau de l'envergure des travaux précités n'étant actuellement envisagé.

PREVENTION

STRUCTURATION - ACTIVITE

76% population bretonne en PLP  
 OMA  
 15 EPCI bretons en territoire ZDZG  
 21 projets en AMI Economie  
 circulaire  
 7 lauréats Territoires Economes en  
 ressources  
 500 artisans Répar'acteurs

Bien qu'il soit difficile de résumer l'état des lieux abordant de multiples thématiques et de nombreuses données, cette synthèse reprend sous forme schématique les caractéristiques marquantes de la prévention et de la gestion des déchets en Bretagne pour l'année de référence du Plan.

REEMPLOI

STRUCTURATION - ACTIVITE

35 structures de réemploi  
 160 points de collecte

ORDURES MENAGERES  
 RESIDUELLES

685 400 T collectées

RECYCLABLES SECS DES  
 ORDURES MENAGERES

179 820 T collectées  
 78% en porte à porte et/ou point de  
 regroupement  
 68% collectivités en collecte en  
 mélange emballages/journaux

VEGETAUX

525 140 T collectées déchèteries et  
 aires de déchets verts  
 264 déchèteries  
 52 aires spécifiques

VERRE

150 700 T collectées  
 Totalité en point d'apport volontaire

DECHETERIES

1 203 800 T collectées (tous flux y  
 compris végétaux)  
 264 déchèteries

BIODECHETS DES MENAGES

10 450 T collectées  
 2 collectivités en collecte sélective

COLLECTE DMA

STRUCTURATION - ACTIVITE

82 EPCI et 3 communes insulaires  
 en 2016 (57 collectivités en 2017)  
 66% EPCI à dominante rurale ou  
 mixte à dominante rurale  
 2 230 120 T DMA collectées par les  
 collectivités  
 Plus de 500 000 T gérées par les  
 éco-organismes

AUTRES COLLECTES  
 SEPARATIVES

21 collectivités en collecte séparée  
 cartons des professionnels  
 Plusieurs collectivités en collecte  
 biodéchets des gros producteurs  
 3 collectivités en collecte séparée  
 papiers des professionnels  
 5 collectivités en collecte en PAP  
 végétaux  
 20 collectivités en collecte en PAP  
 encombrants

AUTRES FLUX PRINCIPAUX

251 400 T gravats  
 205 000 T encombrants/tout venant  
 73 000 T bois  
 44 000 T métaux  
 36 000 T déchets dangereux  
 16 000 T mobilier

COLLECTE DAE

STRUCTURATION-ACTIVITE

1 628 700 T DAE du Commerce et Industrie  
 424 800 T Artisanat

COLLECTE

94 déchèteries professionnelles (hors BTP)  
 7 chartes d'accueil des artisans en déchèterie formalisées avec des EPCI

FLUX PRINCIPAUX COMMERCE ET INDUSTRIE

24% bois  
 24% déchets organiques  
 22% papiers  
 10% métaux  
 8% plastiques  
 24% non triés pour les DAE du commerce et de l'industrie

FLUX PRINCIPAUX ARTISANAT

72% de déchets inertes et 24% déchets non inertes produits par l'artisanat  
 41 800 T bois  
 13 600 T métaux  
 11 800 T déchets organiques

TRI-TRANSFERT

38 quais de transferts en maîtrise d'ouvrage publique  
 313 000 T transitées  
 23 centres de tri, dont 8 en maîtrise d'ouvrage publique  
 177 000 T recyclables secs OM triés  
 340 300 T autres DMA et DAE triés

INCINERATION

11 incinérateurs en maîtrise d'ouvrage publique, dont :  
 • 10 avec valorisation énergétique  
 • 673 000 T traitées  
 8 plateformes maturation de mâchefers  
 3 incinérateurs privés

STRUCTURATION-ACTIVITE

25 Syndicats de traitement  
 76 entreprises de recyclage  
 6 sites industriels bretons valorisant des matières premières bretonnes issues du recyclage

VALORISATION ORGANIQUE

17 installations de compostage en maîtrise d'ouvrage publique  
 150 plateformes de compostage multisources  
 57 unités de méthanisation

STOCKAGE

649 000 T stockées  
 58 % déchets stockés en ISDND bretonnes, 42% en Pays de la Loire et Normandie  
 8 ISDND bretonnes  
 439 500 T stockées  
 462 500 T capacité annuelle autorisée

TRAITEMENT ORGANIQUE

8 installations TMB  
 212 000 T traitées

TRI-TRANSFERT-TRAITEMENT DMA-DAE (hors DD)

## DECHETS DU BTP

## STRUCTURATION - ACTIVITE

9 103 000 T produites, dont

- 511 000 T DNDNI
- 8 550 000 T DI
- 42 000 T DD

259 installations de gestion, dont :

- 215 ouvertes à tous
- 44 réservées à leurs exploitants

4 600 000 T accueillies sur les installations régionales en 2015

3 380 000 T réemployées sur les chantiers

57 km de rayon de récupération en moyen

DECHETERIES - TRI -  
REGROUPEMENT

74 sites de collecte, regroupement et tri privées

## VALORISATION

38 sites de recyclage des inertes

22 sites de valorisation des DND NI

59 sites en réaménagement de carrières en 2015

## STOCKAGE

64 ISDI

2 ISDND

## DECHETS DANGEREUX

## STRUCTURATION - ACTIVITE

375 000 T DD gérées/produites en Bretagne, dont :

- 60 500 T VHU
- 44 000 T DEEE
- 44 000 T incinérées
- 46 000 T stockées

TRI-TRANSIT-REGROUPEMENT-  
PRE-TRAITEMENT

94 200 T gérées, dont :

- 62 % provenant de Bretagne
- 38 % provenant d'autres régions

## DASRI

45 T DASRI collectées par DASTRI en pharmacies et déchèteries

5 300 T DASRI traitées, dont :

- 49 % par désinfection
- 51 % en incinération

4 installations de banalisation

1 incinérateur acceptant des DASRI

## TRAITEMENT

51% des déchets produits traités hors de Bretagne

164 000 T traitées en Bretagne dont :

- 86% provenant de Bretagne
- 14% d'autres régions

11 installations de traitement en Bretagne

Pas d'ISDD en Bretagne

## DONNEES FINANCIERES

## SERVICE PUBLIC

43 EPCI, soit 1 sur 2, en TEOM

28 collectivités en REOM

10 collectivités en RI

Redevance spéciale complémentaire dans la plupart des EPCI

## COUT DE LA GESTION DES DMA

121 €/hab. (2014), dont :

- 9 €/hab. charges fonctionnelles
- 2 €/hab. prévention
- 48 €/hab. collecte
- 7 €/hab. transport
- 47 €/hab. traitement
- 8 €/hab. TVA

## TRANSPORT

DESTINATIONS DES DECHETS  
TRAITES

88% des flux de déchets traités en Bretagne, 12% hors de Bretagne

86% des tonnages traités dans un rayon de 100 km

3<sup>EME</sup> PARTIE  
OBJECTIFS DU PLAN BRETON

Conformément au principe **d'économie circulaire**, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets de Bretagne affiche clairement la **trajectoire « zéro enfouissement des déchets »**, ceux-ci devant être **considérés comme des ressources**.

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets de Bretagne s'inscrit dans une **démarche** plus générale de **protection et d'amélioration de l'environnement**.

Il s'appuie également sur les principes fondamentaux suivants :

- **Respect des dispositions et objectifs réglementaires ;**
- Adhésion aux **principes d'économie circulaire ;**
- Adhésion aux principes de la stratégie nationale bas carbone ;
- **Respect de la hiérarchie des modes de traitement** rappelée ci-dessous, **avec une gestion de proximité et d'autosuffisance** :
  - ✓ Prévention
  - ✓ Réemploi/Réutilisation
  - ✓ Valorisation Matière
  - ✓ Valorisation énergétique (avec pour la Bretagne le développement prioritaire des capacités à haut PCI)
  - ✓ Elimination
- **Gestion des déchets et ressources au plus près des territoires** :
  - ✓ En préservant les milieux naturels, et en particulier le littoral et le milieu marin
  - ✓ En favorisant les approches territoriales ;
  - ✓ En cherchant à conserver la valeur ajoutée en Bretagne ;
  - ✓ En permettant un accès équitable des gisements à l'ensemble des acteurs
  - ✓ En respectant les spécificités territoriales, en particulier pour le Centre Bretagne et les îles bretonnes ;
- Facilitation de la **mutualisation des outils de traitement et de coopération** entre territoires, reconversion des sites existants ;
- Adaptation de la **mise en œuvre des REP** à l'échelle régionale ;
- Importance de la **mobilisation des acteurs bretons et de leur bonne coordination** ;
- Reconnaissance d'une place particulière dédiée à **l'Economie Sociale et Solidaire** dans la prévention et la gestion des déchets.

Au-delà des principes fondamentaux mentionnés ci-avant, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets de Bretagne se fixe également des objectifs détaillés précisés dans les tableaux suivants. Ces objectifs concernent d'une part le respect des objectifs réglementaires qui s'appliquent bien évidemment au Plan, d'autre part des objectifs complémentaires proposés au niveau de la Bretagne.

			OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
A	DMA	Prévention et réduction des quantités de DMA produits par habitant	Réduction de 10 % en 2020 par rapport à 2010	Réduction, hors végétaux, de 12% en 2020 par rapport à 2016 Réduction des DMA, hors végétaux de 25% en 2030 par rapport à 2016
B	VEGETAUX	Prévention et réduction des quantités de végétaux		Stabilisation en 2020 par rapport à 2016 Réduction de 20% en 2030 par rapport à 2016
C	DECHETS ORGANIQUES	Tri à la source des biodéchets	Généralisation pour tous les producteurs en 2023 (Paquet Economie circulaire UE)	Mise à disposition de moyens de tri à la source (collecte séparée et/ou compostage individuel ou partagé) pour tous les bretons Réduction de la fraction fermentescible dans les OMr à 20% en 2025, à 15 % en 2030
D	PLASTIQUES	Extension des consignes pour l'ensemble des emballages plastiques	Généralisation avant 2022	Respect de l'objectif national
E	DAE	Prévention et réduction des quantités de DAE par unité de valeur produite	Réduction d'ici 2020 par rapport à 2010 par unité de valeur produite	Respect de la mise en place du tri 5 flux Facturation des producteurs (contrôles d'accès en déchèterie, redevance spécifique)
F	REEMPLOI	Développement de l'offre de réemploi		Offre de réemploi pour tout breton par bassin de vie (recyclerie, ressourcerie, objèterie, matériauthèque...)
G	COLLECTE	Collecte des déchets recyclables	Viser 100 % de collecte	Respect de l'objectif national
H	RECYCLAGE	Recyclage des plastiques	Tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025	Respect de l'objectif national
I	VALORISATION MATIERE	Augmentation de la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique	55% en masse des DNDNI en 2020, 65% en masse en 2025	Respect de l'objectif national
J	TRI MECANO BIOLOGIQUE	Installation de tri mécano-biologique	Pas d'ouverture de nouvelles unités TMB	Aucune création nouvelle d'unité TMB Maintien des unités en place Reconversion des unités en fin de vie

 Objectifs FREC

			OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
K	DECHETS BTP	Stabilisation des gisements	Stabilisation en 2020 par rapport à 2014	Respect de l'objectif national
L		Responsabilité du distributeur de matériaux	Obligation d'organiser la reprise des déchets issus de l'utilisation des matériaux qu'ils commercialisent	Respect de l'objectif national
M		Réemploi, recyclage ou valorisation matière dans la commande publique	Obligation de réemploi, de réutilisation ou du recyclage des déchets pour 60% en masse des matériaux utilisés sur un an de chantier	Respect de l'objectif national
N		Valorisation sous forme de matière des déchets du BTP	Valorisation matière d'au moins 70% des DND de construction et de démolition d'ici 2020	Respect de l'objectif national
O	VALORISATION DNDNI	Capacités d'élimination par incinération sans valorisation énergétique	Capacité annuelle limitée à 75% de la quantité de DNDNI en 2020 par rapport à 2010, 50% en 2025	Aucune capacité sans valorisation énergétique à 2025
P	STOCKAGE DNDNI	Réduction du stockage des déchets non dangereux non inertes admis en installation	Réduction de 30% des déchets stockés en Bretagne en 2020, et 50% en 2025, par rapport à 2010	Trajectoire zéro stockage de DNDNI en 2030 sauf pour les déchets de crises et de situations exceptionnelles
Q	TARIFICATION	Progression de la mise en place de la tarification incitative	15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025	40% de la population bretonne en 2025, 55% en 2030 Application du principe producteur/payeur à tous types de déchets
R	PARTENARIATS	Partenariats particuliers avec les Eco-organismes		Modalités de conventionnements avec chacun des écoorganismes, portant sur la déclinaison régionale de leurs engagements nationaux et leurs contributions aux actions du Plan

 Objectifs FREC

Les fiches suivantes permettent d'illustrer, sous forme synthétique et schématique, les enjeux au regard des principaux objectifs fixés.

### DECHETS MENAGERS ASSIMILES ET VEGETAUX

La production de végétaux en Bretagne est fortement impactée par les conditions météorologiques, avec des variations considérables d'une année à l'autre selon qu'il s'agit d'années sèches ou pluvieuses. Au titre du PRPGD, il est donc proposé de s'intéresser, d'une part aux évolutions de végétaux et de flux de DMA hors végétaux, d'autre part aux flux globaux de DMA.

			OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
A	DMA	Prévention et réduction des quantités de DMA produits par habitant	Réduction de 10 % en 2020 par rapport à 2010	Réduction, hors végétaux, de 12% en 2020 par rapport à 2016 ; Réduction des DMA, hors végétaux de 25% en 2030 par rapport à 2016 ;
B	VEGETAUX	Prévention et réduction des quantités de végétaux		Stabilisation en 2020 par rapport à 2016; Réduction de 20% en 2030 par rapport à 2016;

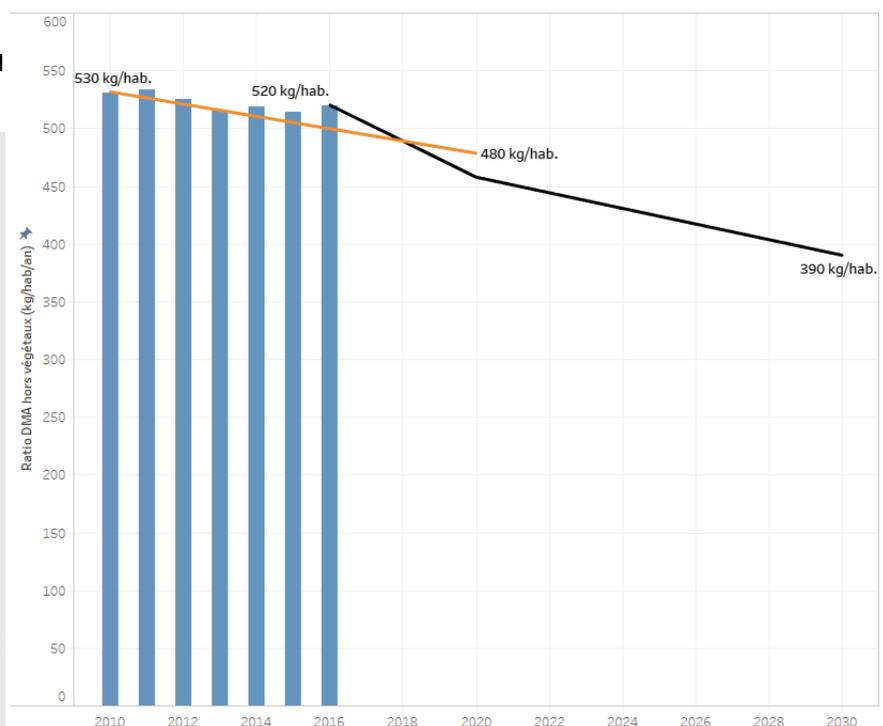
La traduction de ces objectifs en ratio au niveau régional est illustré dans le diagramme ci-dessous. Cet objectif régional est à décliner dans les territoires en tenant compte de leurs spécificités (historiques, typologies de territoires, d'habitats ...).

Prévention et réduction des quantités de DMA produits par habitant

**-10% en 2020**  
Objectif national d'évolution des DMA par rapport à 2010

**-12% en 2020,  
-25% en 2030**  
Objectif régional d'évolution des DMA hors végétaux rapport à 2016

**Stabilisation en 2020,  
-20% en 2030**  
Objectif régional d'évolution des végétaux par rapport à 2016



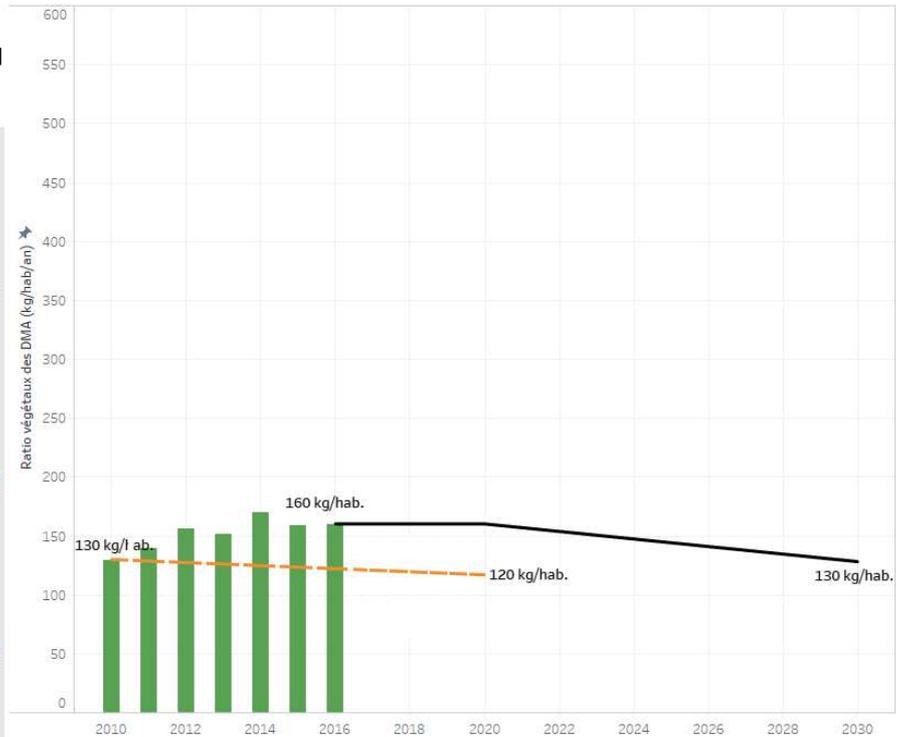
DECHETS MENAGERS ASSIMILES ET VEGETAUX (suite et fin)

Prévention et réduction des quantités de DMA produits par habitant

**-10% en 2020**  
Objectif national d'évolution des DMA par rapport à 2010

**-12% en 2020, -25% en 2030**  
Objectif régional d'évolution des **DMA hors végétaux** rapport à 2016

**Stabilisation en 2020, -20% en 2030**  
Objectif régional d'évolution des **végétaux** par rapport à 2016

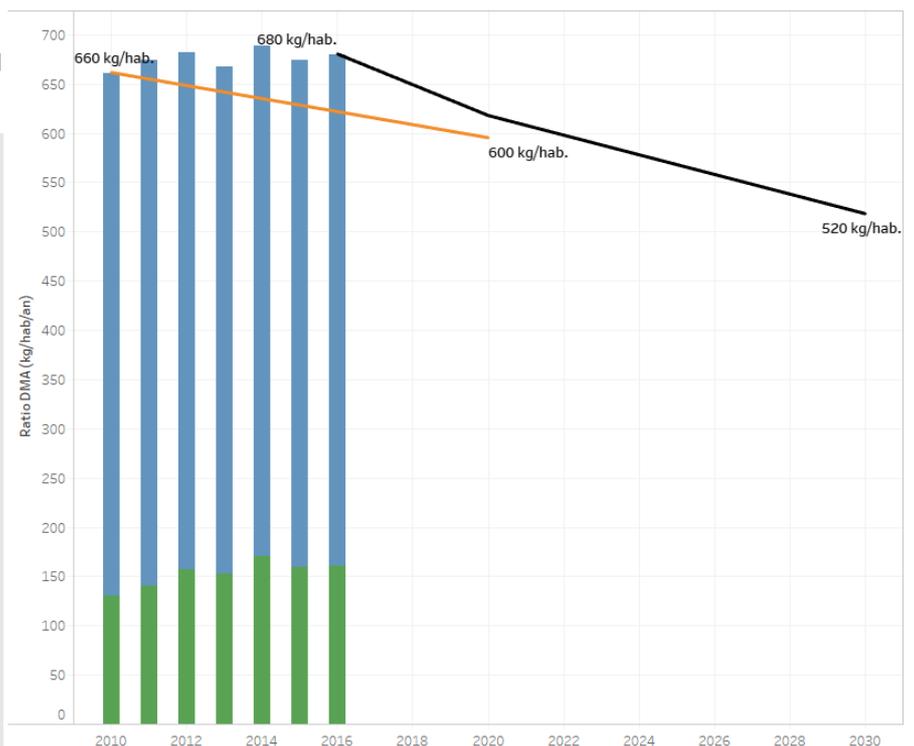


Prévention et réduction des quantités de DMA produits par habitant

**-10% en 2020**  
Objectif national d'évolution des DMA par rapport à 2010

**-12% en 2020, -25% en 2030**  
Objectif régional d'évolution des **DMA hors végétaux** rapport à 2016

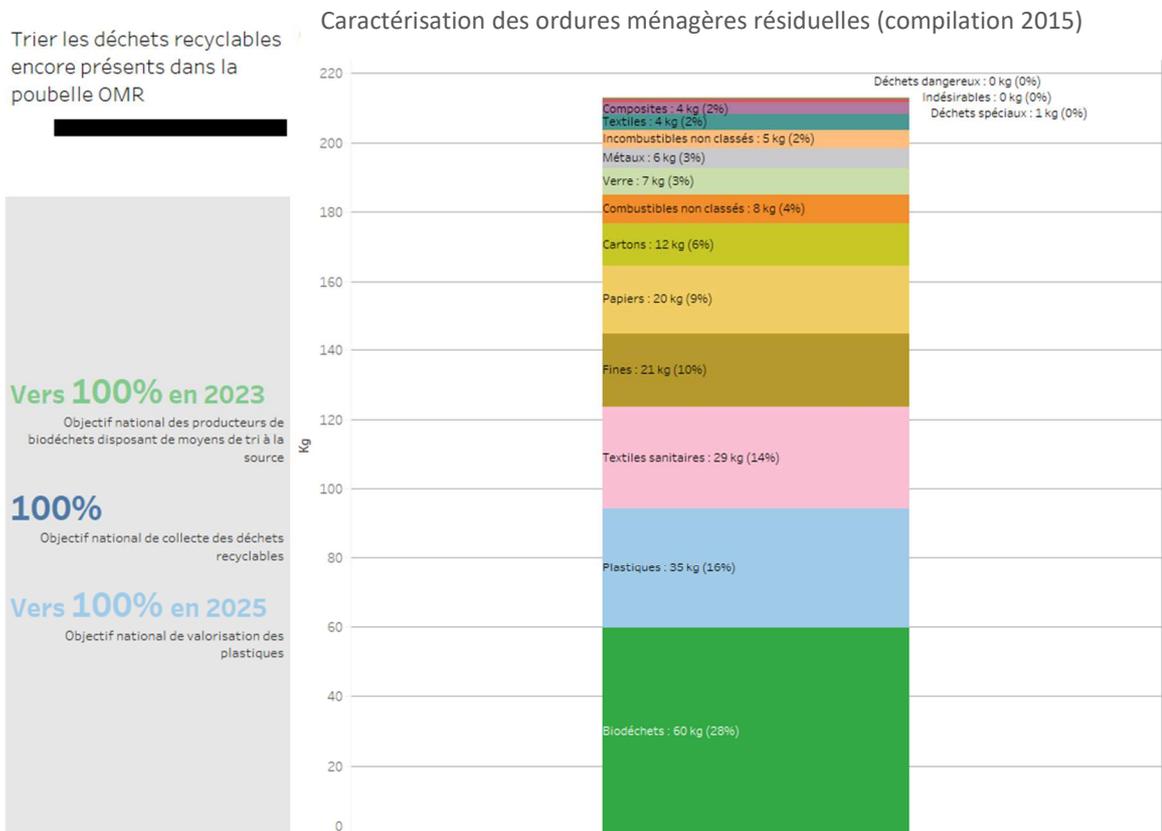
**Stabilisation en 2020, -20% en 2030**  
Objectif régional d'évolution des **végétaux** par rapport à 2016



TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE

			OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
C	DECHETS ORGANIQUES	Tri à la source des biodéchets	Généralisation pour tous les producteurs en 2023 (Paquet Economie circulaire UE)	Mise à disposition de moyens de tri à la source (collecte séparée et/ou compostage individuel ou partagé ) pour tous les bretons ; Réduction de la fraction fermentescible dans les OMr à 20% en 2025, à 15 % en 2030 ;
G	COLLECTE	Collecte des déchets recyclables	Viser 100 % de collecte	Respect de l'objectif national
H	RECYCLAGE	Recyclage des plastiques	Tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025	Respect de l'objectif national

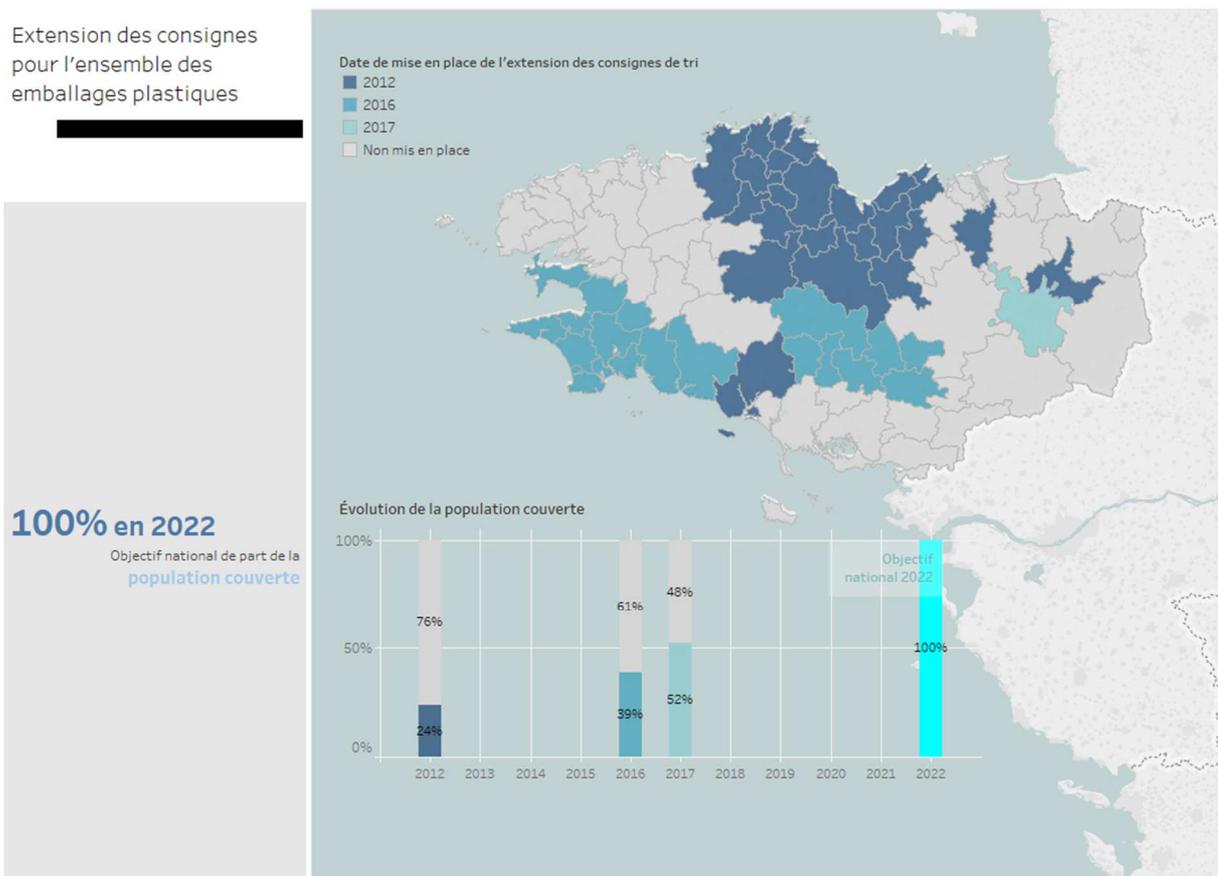
Pour mémoire, la situation bretonne actuelle est la suivante :



**EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI**

			OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
D	PLASTIQUES	Extension des consignes pour l'ensemble des emballages plastiques	Généralisation avant 2022	Respect de l'objectif national

Pour mémoire, la situation bretonne actuelle est la suivante :



TRI MECANO BIOLOGIQUE

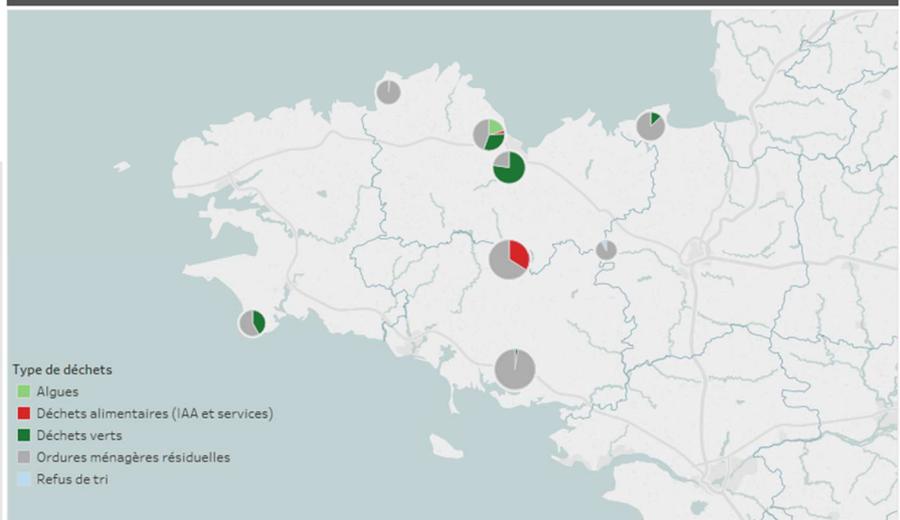
			OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
J	TRI MECANO BIOLOGIQUE	Installation de tri mécano-biologique	Pas d'ouverture de nouvelles unités TMB	Aucune création nouvelle d'unité TMB Maintien des unités en place Reconversion des unités en fin de vie

Pour mémoire, la situation bretonne actuelle est la suivante :

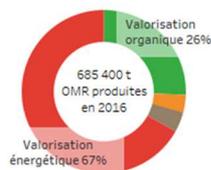
Installations de tri mécano-biologique

- Aucune création**  
d'unité TMB
- Maintien**  
des unités en place
- Reconversion**  
des unités en fin de vie

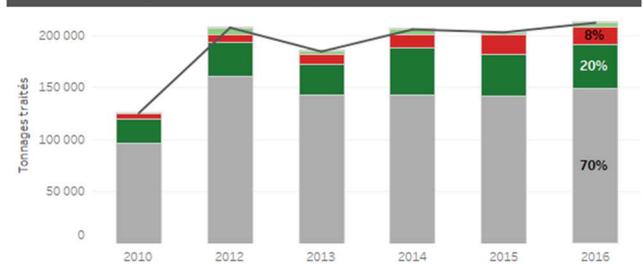
Tonnages traités (hors TMB) sur les installations de traitement organique en 2016



Répartition des filières de traitement des OMR en 2016



Évolution des tonnages traités (hors délestage) sur les installations de traitement organique



VALORISATION MATIERE

		OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES	
I	VALORISATION MATIERE	Augmentation de la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique	55% en masse des DNDNI en 2020, 65% en masse en 2025	Respect de l'objectif national

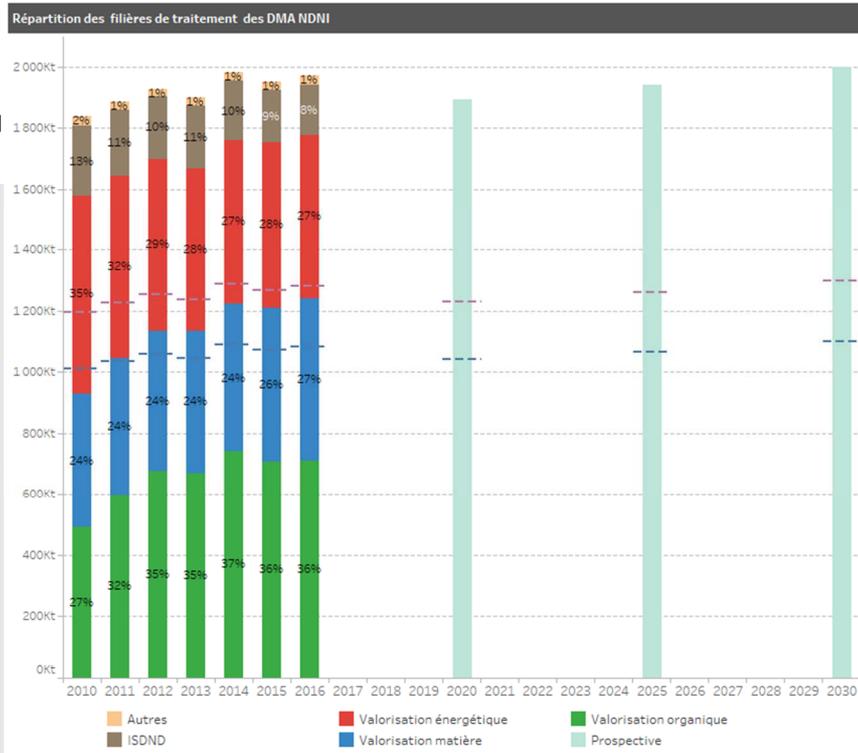
Le diagramme suivant permet d'illustrer la situation passée, présente et les perspectives à venir.

Augmentation de la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique

**65% en 2025** ----  
Objectif national de valorisation en masse des DNDNI

**55% en 2020** ----  
Objectif national de valorisation en masse des DNDNI

Le graphique ci-contre est limité aux DMA. Il manque donc les DAE.

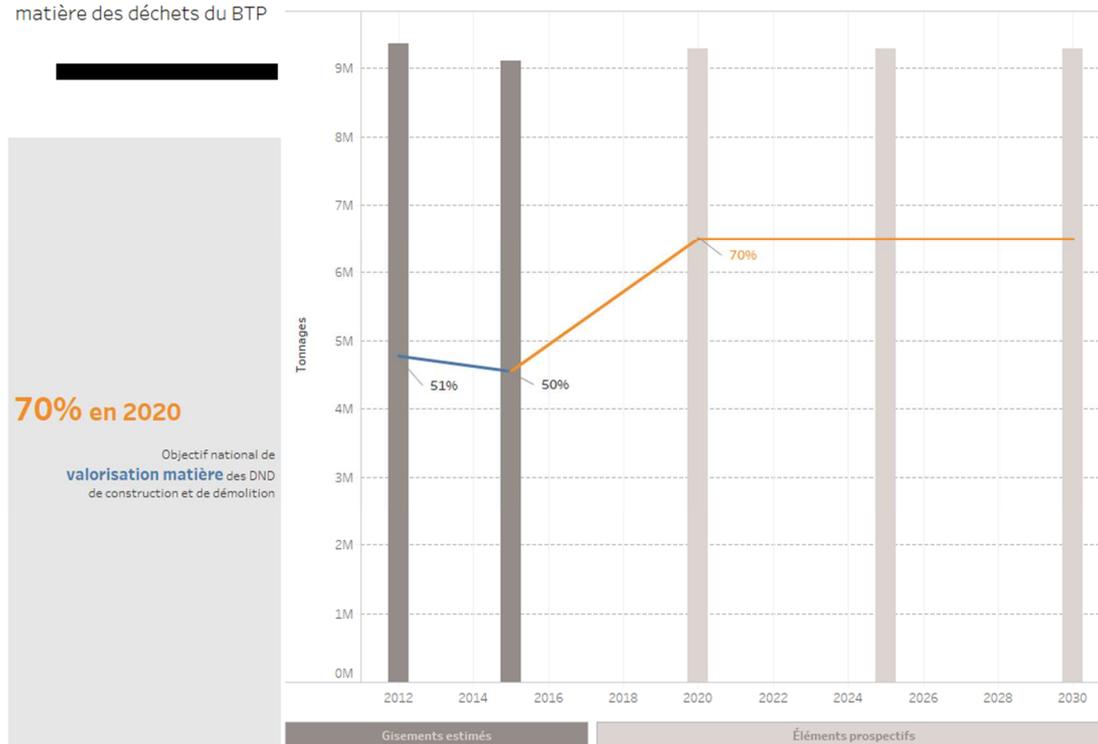


## DECHETS DU BTP

		OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
K	Stabilisation des gisements	Stabilisation en 2020 par rapport à 2014	Respect de l'objectif national
L	Responsabilité du distributeur de matériaux	Obligation d'organiser la reprise des déchets issus de l'utilisation des matériaux qu'ils commercialisent	Respect de l'objectif national
M	Réemploi, recyclage ou valorisation matière dans la commande publique	Obligation de réemploi, de réutilisation ou du recyclage des déchets pour 60% en masse des matériaux utilisés sur un an de chantier	Respect de l'objectif national
N	Valorisation sous forme de matière des déchets du BTP	Valorisation matière d'au moins 70% des DND de construction et de démolition d'ici 2020	Respect de l'objectif national

Le diagramme suivant permet d'illustrer la situation passée, présente et les perspectives à venir.

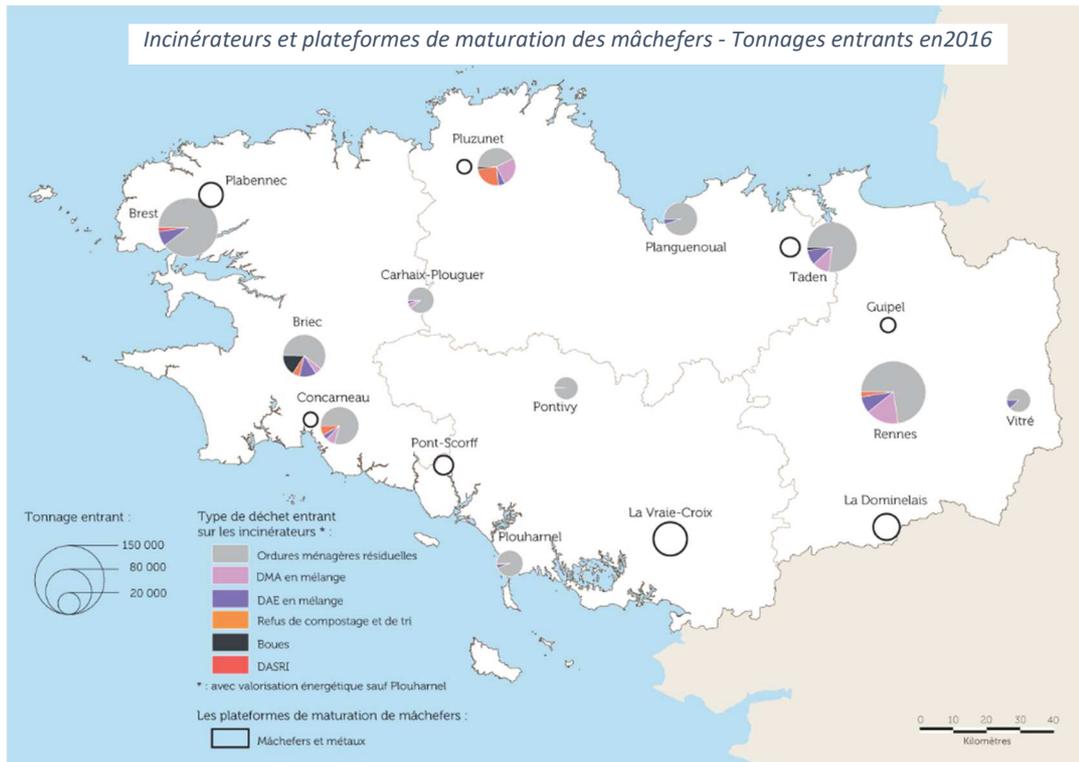
Valorisation sous forme matière des déchets du BTP



VALORISATION DNDNI

		OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
O	VALORISATION DNDNI	Capacités d'élimination par incinération sans valorisation énergétique	Capacité annuelle limitée à 75% de la quantité de DNDNI en 2020 par rapport à 2010, 50% en 2025  Aucune capacité sans valorisation énergétique à 2025

Pour mémoire, la situation bretonne actuelle est la suivante :

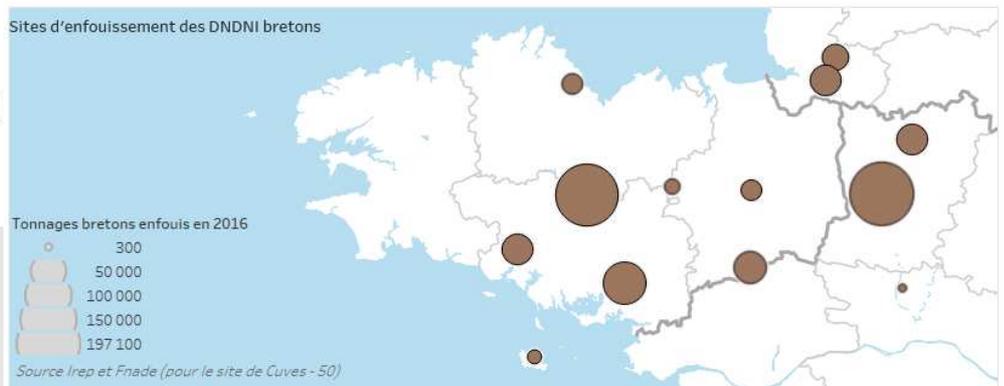


STOCKAGE DNDNI

			OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
P	STOCKAGE DNDNI	Réduction du stockage des déchets non dangereux non inertes admis en installation	Réduction de 30% des déchets stockés en Bretagne en 2020, et 50% en 2025, par rapport à 2010	Trajectoire zéro stockage de DNDNI en 2030 sauf pour les déchets de crises et de situations exceptionnelles

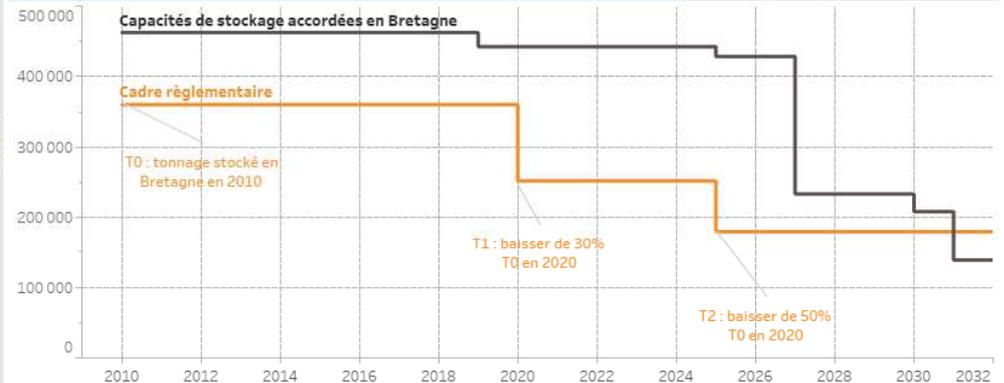
Pour mémoire, la situation bretonne actuelle est la suivante :

Réduction du stockage des DNDNI admis en installation



**-30% en 2020,**  
**-50% en 2025**

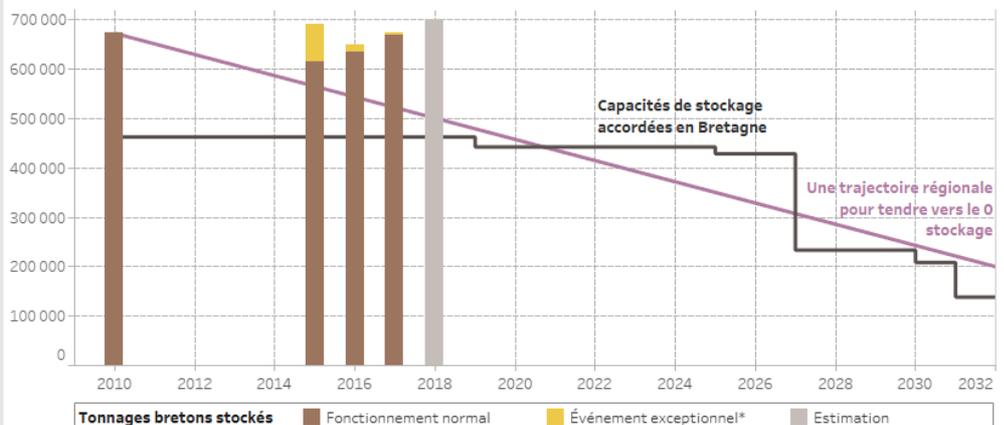
Objectifs nationaux de réduction des DNDNI stockés en Bretagne par rapport à 2010



**0 stockage**  
**Trajectoire 2030**

Objectif régional **Zéro stockage de DNDNI** sauf pour les déchets de crises et de situations exceptionnelles

- 1- donner la priorité à la prévention,
- 2- favoriser la valorisation matière et organique,
- 3- valoriser énergétiquement.



\*les déblais issus du chantier du Métro de Rennes, en raison du caractère spécifique et ponctuel de ce flux, sont classés ici en "Événement exceptionnel".

TARIFICATION INCITATIVE

		OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
Q	TARIFICATION	Progression de la mise en place de la tarification incitative	15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025
			40% de la population bretonne en 2025, 55% en 2030 Application du principe producteur/payeur à tous types de déchets

Pour mémoire, la situation bretonne actuelle est la suivante :

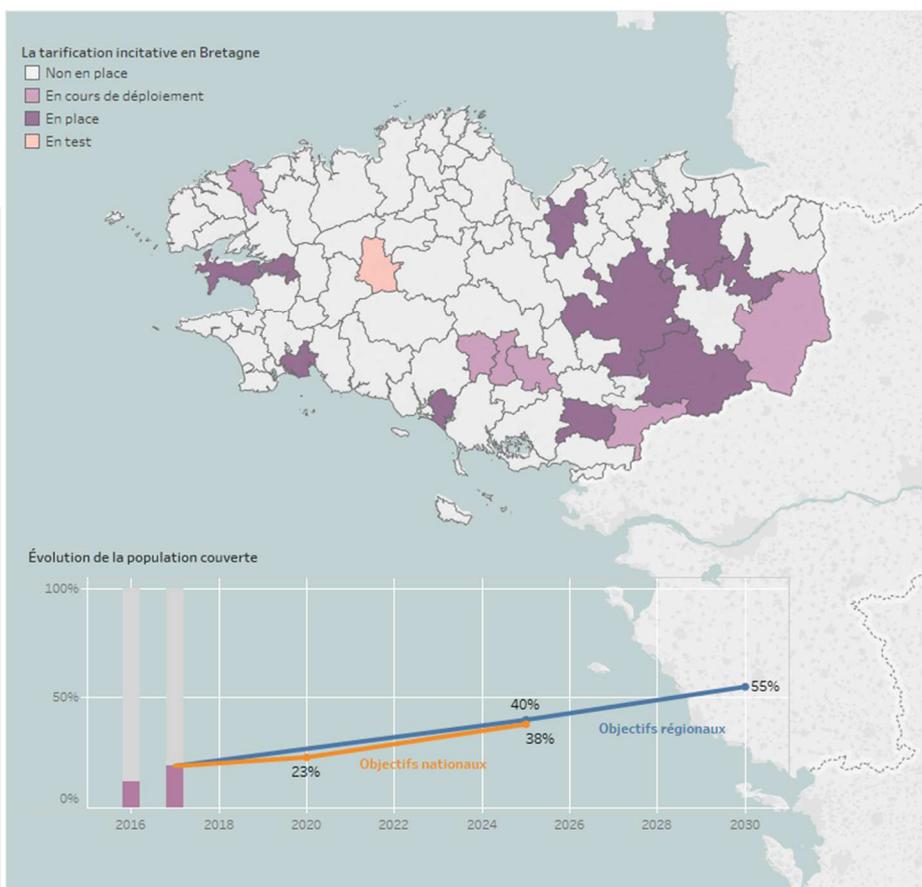
Progression de la mise en place de le tarification incitative

**23% en 2020,**  
**38% en 2025**

Objectifs nationaux, déclinés au niveau régional, de part de la population couverte

**40% en 2025,**  
**55% en 2030**

Objectifs régionaux de part de la population couverte



## ANNEXES

Annexe 1 : Liste des acronymes

Annexe 2 : Arrêté de composition de la Commission d'élaboration et de suivi du Plan

Annexe 3 : Extraits de l'étude de prospective pour la mutualisation des outils de traitement des déchets

Annexe 4 : Liste des Installations de traitement de Bretagne

Annexe 5 : Liste des projets d'installations de gestion des déchets recensés par la DREAL

## ANNEXE1 - LISTE DES ACRONYMES

AAP :	Appel à projets
ADCF :	Assemblée des communautés de France
ADEME :	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AELB :	Agence de l'eau Loire-Bretagne
AILE :	Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement
AIP :	Association des Iles du Ponant
AMF :	Association des maires de France et des présidents d'Intercommunalité
AMI :	Appel à manifestation d'intention
ANSEL :	Association de Nettoyage au Service de l'Environnement et du Littoral
APPB :	Association des ports de plaisance de Bretagne
A3P :	Réseau des animateurs de Plans et Programmes de Prévention des déchets
ARF :	Associations des Régions de France
ARIC :	Association régionale d'information des collectivités territoriales
ARS :	Agence régionale de Santé
BDI :	Bretagne développement Innovation
BIM :	Building Information Modeling
BRGM :	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BTP :	Bâtiment et travaux publics
CANE :	Côtes d'Armor nature environnement
CC :	Communauté de communes
CCES :	Commission consultative d'élaboration et de suivi
CCI :	Chambre de commerce et d'industrie
CDIAE :	Conseil départemental d'insertion par l'activité économique
CEB :	Cellule économique de Bretagne
CEDRE :	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux
CEREMA :	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CERIB :	Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton
CEVA :	Centre d'étude et de valorisation des algues
CLCV :	Consommation Logement et cadre de vie
COBEN :	Confédération bretonne pour l'environnement et la nature
CODREC :	Contrat d'objectif pour une dynamique régionale en faveur des déchets et de l'économie circulaire
CRAB :	Chambre régionale de l'agriculture de Bretagne
CRC :	Comité régional de la conchyliculture
CRESS :	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
CRMA :	Chambre régionale des métiers et de l'artisanat
CRML :	Conférence régionale mer et littoral
CRPMEM :	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
CROS :	Comité régional olympique et sportif
CSR :	Combustibles solides de récupération
CSTB :	Centre scientifique et technique du bâtiment
CDT :	Centre de tri
CRT :	Comité régional du tourisme
CT :	Consigne de tri
DAE :	Déchets d'activités économiques
DASRI :	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DBPS :	Déchets des bateaux de plaisance et de sport
DBTP :	Déchets du bâtiment et travaux publics
DD :	Déchets dangereux
DDPP :	Direction départementale de la protection des populations
DDRM :	Dossier départemental sur les risques majeurs

DDS :	Déchets diffus spécifiques
DDM :	Déchets dangereux des ménages
DDTM :	Direction départementale des territoires et de la mer
DPM :	Domaine Public Maritime
DEA :	Déchets d'équipements d'ameublement
DEEE :	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DGF :	Dotation globale de fonctionnement
DGPR :	Direction générale de la prévention des risques
DI :	Déchets inertes
DIB :	Déchet industriel banal
DIRECCTE :	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
DIRM NAMO :	Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
DMA :	Déchets ménagers et assimilés
DLC :	Date limite de consommation
DLUO :	date limite d'utilisation optimale
DND NI :	Déchets non dangereux non inertes
DND :	Déchets non dangereux
DRAAF :	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt
DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EC :	Economie circulaire
ECT :	Extension des consignes de tri
EHPAD :	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EIT :	Ecologie industrielle et territoriale
EQ-HAB :	Equivalent-habitant
EPCI :	Etablissement public de coopération intercommunale
EPF :	Etablissement public foncier
ERB :	Eaux et rivières de Bretagne
ESS :	Economie sociale et solidaire
FBNE :	Fédération Bretagne Nature Environnement
FEDEREC :	Fédération des entreprises du recyclage
FFOM :	Fraction fermentescible des ordures ménagères
FNADE :	Fédération nationale des activités de dépollution et de l'environnement
FREC :	Feuille de route Economie circulaire
GEIDE :	Groupement d'expertise et d'intervention Déchets
GEREP :	Gestion électronique du registre des émissions polluantes
GIZC :	Gestion intégrée des zones côtières
GMS :	Grandes et moyennes surfaces
IAA :	Industries agroalimentaires
ICPE :	Installations classées pour la protection de l'environnement
IREP :	Registre des émissions polluantes
ISDD :	Installation de stockage de déchets dangereux
ISDI :	Installation de stockage de déchets inertes
ISDND :	Installation de stockage de déchets non dangereux
IVDI :	Installation de valorisation des déblais inertes
IVINE :	Ille-et-Vilaine nature environnement
LTECV :	Loi de transition énergétique pour une croissance verte
MCE :	Maison de la consommation et de l'environnement
MO :	Maîtrise d'ouvrage
MODECOM :	Méthode de caractérisation des ordures ménagères
MSA :	Mutualité sociale agricole
MTES :	Ministère de la Transition écologique et solidaire
NOTRe :	Nouvelle organisation territoriale de la République
OEB :	Observatoire de l'environnement en Bretagne

OMA :	Ordures ménagères et assimilées
OMR :	Ordures ménagères résiduelles
ORDB :	Observatoire régional des déchets de Bretagne
PAP :	Porte à porte
PAT :	Patient en auto traitement
PCAET :	Plan climat-air-énergie territorial
PCET :	Plan climat-énergie territorial
PCI :	Pouvoir Calorifique Inférieur
PCS :	Plan communal de sauvegarde
PCT :	Piquants, coupants, tranchants
PLAV :	Plan de lutte contre les algues vertes
PLPD :	Programme local de prévention des déchets
PLP DMA :	Programme local de prévention sur les déchets ménagers et assimilées
PLP OMA :	Programme local de prévention sur les ordures ménagères et assimilées
PLP :	Programmes locaux de prévention
PNSI	Programme national Synergie Interentreprises en Bretagne
PNSI :	Programme national de synergies interentreprises
PGPOD :	Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage
PRPGD :	Plan régional de prévention et de gestion des déchets
RCS :	Registre du commerce et de l'industrie
R&D :	Recherche et développement
RRR ou 3R :	Réduire Réutiliser Recycler
REEB :	Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne
REOM :	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
REP :	Responsabilité élargie du producteur
REPAR :	Réemploi passerelle entre architecture et industrie
RESECO :	Réseau Grand Ouest – commande publique et développement durable
RI :	Redevance incitative
RS OM :	Recyclables secs des ordures ménagères
RS :	Redevance spéciale
SATESE :	Syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux
SCEAL :	Service climat-Energie-Aménagement-Logement
SCIC :	Société coopérative d'intérêt collectif
SDIS :	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIEG :	Service d'intérêt économique général
SNEFID :	Syndicat national des entrepreneurs de la filière déchets
SOGED :	Schéma d'organisation et de gestion des déchets
SOLAAL :	Solidarité des producteurs Agricoles et des filières alimentaires
SPANC :	Service public d'assainissement non collectif
SPPR :	Service prévention des pollutions et des risques
SRADDET :	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRB :	Schéma régional de la biomasse
SRDEII :	Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
STEP :	Station d'épuration
SYPREL :	Syndicat professionnel pour le recyclage et l'élimination des déchets dangereux
SYMEED :	Syndicat mixte d'étude pour l'élimination des déchets
TA :	Tribunal administratif
TAg	Trajectoires Agiles
TEOM :	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TER :	Territoire économe en ressources
TLC :	Textile, linge de maison et chaussures
TMB :	Tri mécano-biologique
TP :	Travaux publics
TPE/PME :	Très petite entreprise/petite et moyenne entreprise.

UIOM :	Unité d'incinération d'ordures ménagères
UMIVEM :	Union pour la mise en valeur esthétique du patrimoine et du paysage du Morbihan
UMIH :	Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie
UNEA :	Union nationale des entreprises adaptées
UNED :	Union nationale des exploitants du déchet
UVE :	Unité de valorisation énergétique
UVED :	Unité de valorisation énergétique des déchets
VHU :	Véhicule hors d'usage
ZDZG :	Zéro déchet zéro gaspillage

**ANNEXE 2 - ARRETE DU 23 JUNI 2017 RELATIF A LA COMPOSITION  
DE LA COMMISSION D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PRPGD**

REGION BRETAGNE  
CS 21101  
35711 RENNES CEDEX 7

Envoyé en préfecture le 05/07/2017 Reçu en préfecture le 05/07/2017 Affiché le ID : 035-233500016-20170623-17_DCEEB_PRPGD-AR
---

Direction du Climat, de l'Environnement, de l'Eau et de la Biodiversité

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.541-13 à L.541-15 et R. 541-21 ;  
Vu la délibération n°16\_DCEEB\_SERES\_01 des 30 juin et 1er juillet 2016 du Conseil régional de Bretagne relative au Plan régional de prévention et de gestion des déchets ;

**ARRETE**

ARTICLE 1 Le présent arrêté fixe la **composition de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan régional de prévention et de gestion des déchets de Bretagne (PRPGD)**.

ARTICLE 2 La commission comprend **89 membres** et sa composition est la suivante :

- 1. Au titre de la Région Bretagne :**
  - Le Président du Conseil régional ou son représentant
  - 6 conseillers régionaux
  
- 2. Le Préfet de région ou son représentant ;**
  
- 3. Au titre des Conseils régionaux et départementaux, 1 membre représentant par structure pour les collectivités suivantes :**
  - Conseil régional des Pays de la Loire
  - Conseil régional de Normandie
  - Conseil départemental des Côtes d'Armor
  - Conseil départemental du Finistère
  - Conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine
  
- 4. Au titre des communes et groupements de communes compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets, 1 membre représentant par structure pour les collectivités suivantes :**
  - SMITRED Ouest Armor
  - KERVAL Centre Armor
  - Syndicat mixte des pays de la Rance et de la Baie (SMPRB)
  - Communauté de Communes Pays Bigouden Sud
  - SIDEPAQ
  - SIRCOB
  - Brest Métropole
  - SOTRAVAL
  - VALCOR
  - SYMEED 29
  - Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique
  - Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer
  - Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan
  - De l'Oust à Brocéliande Communauté (pour le territoire de l'ex Communauté de Communes du Pays de La Gacilly)
  - Lorient Agglomération
  - SITTOMMI
  - SYSEM
  - Communauté de Communes du Pays de Redon

- Rennes Métropole
- Saint-Malo Agglomération
- SMICTOM d'Ille-et-Rance
- SMICTOM Centre Ouest 35
- SMICTOM Pays de Fougères
- SMICTOM Pays de Vilaine
- SMICTOM Sud-Est 35

Envoyé en préfecture le 05/07/2017 Reçu en préfecture le 05/07/2017 Affiché le ID : 035-233500016-20170623-17_DCEEB_PRPGD-AR
---

**5. Au titre des services déconcentrés et des établissements publics de l'Etat, 1 membre représentant par structure pour les organismes suivants :**

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME)
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Agence régionale de Santé (ARS)
- Caisse des Dépôts

**6. Au titre des Chambres Consulaires, 1 membre représentant par structure pour les organismes suivants :**

- Chambre régionale de commerce et de l'Industrie de Bretagne
- Chambre régionale de métiers et de l'artisanat
- Chambre régionale d'agriculture
- Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

**7. Au titre des Eco-organismes, 1 membre représentant par structure pour les organismes suivants :**

- ADIVALOR
- APER PYRO
- DASTRI
- EcoDDS
- Ecofolio
- Eco-emballages
- Eco-mobilier
- Eco-systèmes
- VALDELIA
- Rudologia, représentant Corepile, Ecologic, EcoTLC, Recylum, Scrélec, ALIAPUR

**8. Au titre des organisations professionnelles et des Fédérations, 1 membre représentant par structure pour les organismes suivants :**

- Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (FEDEREC)
- Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE)
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchets (SNEFID)
- Syndicat professionnel pour le recyclage et l'élimination des déchets dangereux (SYPRED)
- Fédération des services Energie-Environnement (FEDENE)
- Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)
- Union des exploitants du Déchet (UNED)
- Fédération régionale du Bâtiment (FRB)
- Fédération régionale des Travaux Publics (FRTP)
- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)
- Union des entreprises - MEDEF Bretagne
- Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)
- Union Professionnelle des Artisans (UPA)
- Syndicat national des Entreprises de Démolition (SNED)
- Syndicat des recycleurs du BTP (SR BTP)
- Fédération du négoce de Bois et des Matériaux de Construction (FNBM)
- Fédération des industries nautiques (FIN-APER)
- Association des ports de plaisance de Bretagne (APPB)

- Syndicat national des architectes agréés, maîtres d'œuvre, maîtres et experts (SYNAMOME)
- Union Nationale des Entreprises adaptées (UNEA)
- Fédération des entreprises d'insertion Bretagne

Reçu en préfecture le 05/07/2017  
Affiché le  
ID : 035-233500016-20170623-17\_DCEEB\_PRPGD-AR

**9. Au titre des Associations agréées de protection de l'environnement et des associations de consommateurs :**

- 3 membres représentant la Confédération bretonne pour l'Environnement et la Nature (COBEN)
- 3 membres représentant la Fédération Bretonne Nature Environnement (FBNE)
- 1 membre représentant la maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE)
- 1 membre représentant l'Union régionale Bretagne de la CLCV

**10. Le Président du CESER de Bretagne ou son représentant.**

ARTICLE 3

Seront également systématiquement associés aux travaux de la Commission consultative, en tant qu'experts, les organismes suivants :

- Le GIP Bretagne Environnement (Observatoire régional des déchets de Bretagne)
- La Cellule économique de Bretagne.

La commission pourra en outre faire appel à tout organisme, toute personne ou personnalité qualifiée qu'elle souhaite voir participer en tant que de besoin à ses travaux.

ARTICLE 4

Le secrétariat de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan est assuré par le Service de l'Economie des ressources de la Région Bretagne, en charge du Plan régional de prévention et de gestion des Déchets.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, notifié aux différents organismes et publié au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 6

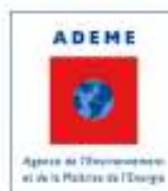
Cet arrêté prend effet à la date de sa signature.

ARTICLE 7

Le Directeur Général des Services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Fait à Rennes, le 23/06/2017.  
Le Président du Conseil régional,

Région Bretagne



## Etude régionale prospective sur l'optimisation et la mutualisation des unités de traitement des déchets

CCESP  
29 mars 2018



Nous faisons **grandir** vos projets

## Rappel situation 2015 et objectifs



Enjeux

## Rappel Gisement et Etat des filières (pas de détail des refus) des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) (hors inertes, hors DD) en 2015

Source ORDB - Source IRSEE

Ordures ménagères	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Stockage	Autre
Ordures ménagères résiduelles - 703 256 t/an - 213,5 kg/hab/an	24,4%	67,2%	4,1%	4,2%
Biodéchets - 10 417 t/an - 3,2 kg/hab/an	100%	0%	0%	0%
Recyclables secs (hors verre) - 175 203 t/an - 53,2 kg/hab/an	100%	0%	0%	0%
<b>TOTAL des OM - 888 879 t/an - 269 kg/hab/an</b>	<b>40,2%</b>	<b>53,2%</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,3%</b>

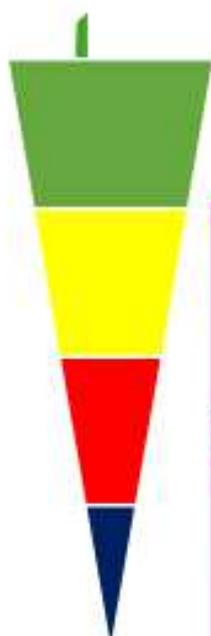
  

Déchets occasionnels	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Stockage	Autre
Végétaux - 511 669 t/an - 155,3 kg/hab/an	100%	0%	0%	0%
Tout-venant - 205 310 t/an - 62,3 kg/hab/an	3,2%	27,8%	68,4%	0,6%
Autres déchets occasionnels - 114 608 t/an - 253,5 kg/hab/an	92,7%	6,3%	0%	1,0%
<b>TOTAL des déchets occasionnels - 831 587 t/an - 252,5 kg/hab/an</b>	<b>75,1%</b>	<b>7,7%</b>	<b>16,9%</b>	<b>0,3%</b>

<b>TOTAL des DMA non Inertes non dangereux</b> 1 720 463 t/an - 522,3 kg/hab/an	<b>57,1%</b>	<b>31,2%</b>	<b>9,9%</b>	<b>1,8%</b>
--	--------------	--------------	-------------	-------------

### Rappel des objectifs



Prévention,  
Réemploi

- Objectif de prévention de -10% des DMA produits par habitant entre 2010 et 2020
- Stabilisation des DAE (en t/an) à partir des tonnages de 2015

Recyclage,  
valorisation  
matière

- Atteindre un taux de valorisation matière des DNDNI de 55% en masse à l'horizon 2020 et de 65% à l'horizon 2025

Valorisation  
énergétique

- Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent pas être recyclés en l'état des techniques disponibles

Stockage

- Réduire de 30% les quantités de DNDNI orientés en stockage à l'horizon 2020, par rapport à 2010 et de 50% à l'horizon 2025

44

## Scénario Tri / Traitement



45



### Développer le recyclage des recyclables secs

#### Objectifs

- Augmentation des performances de collecte des recyclables secs (hors verre)(+ 23,7 kg/hab/an par rapport à 2015)

#### Hypothèses :

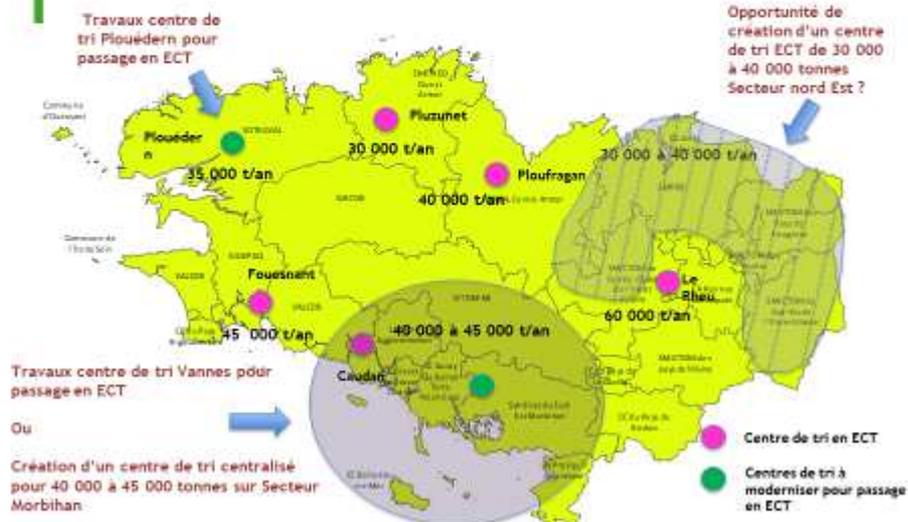
- Amélioration de la collecte sélective des recyclables
- Généralisation de la TI à l'ensemble des EPCI : augmentation de la CS (flux papier / carton)
- Généralisation de l'extension des consignes de tri sur tout le territoire
- Reconversion des centres de tri difficilement adaptables aux extensions des consignes de tri

46



### Installations tri :

- **Estimation des tonnages de collectes sélectives horizon 2025 :**  
→ 252 570 tonnes, hors JRM orientés directement chez des repreneurs.



### Objectifs

## Développer la valorisation organique

- Généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs (professionnels et ménages) sur tout le territoire d'ici 2025 : objectif 28 kg/hab/an

### Hypothèses :

- Généralisation du tri à la source des biodéchets sur tout le territoire soit :
  - par le développement du compostage de proximité : individuel ou collectif
  - par des collectes séparatives
- Encourager les installations de valorisation de biodéchets et de méthanisation agricole centralisées ou à la ferme
- Maintien des unités de valorisation organique existantes sur ordures ménagères résiduelles répondant aux normes et réglementations en vigueur, et aux éventuels nouveaux textes



### Installations pouvant traiter des biodéchets

- **Estimation des tonnages issus du tri à la source des biodéchets des ménages et assimilés horizon 2025** : → 100 616 tonnes



### Unités de valorisation organique sur ordures ménagères résiduelles

- **Estimation des tonnages horizon 2025** : → 85 656 tonnes
- **Capacité technique tous flux confondus** : → 207 500 tonnes



## Valorisation énergétique



### Objectifs

- Prioriser la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent techniquement pas être recyclés
- Favoriser la valorisation énergétique des déchets résiduels (dont le tout venant) au détriment du stockage
- Maintenir le fonctionnement optimal des installations existantes

### Hypothèses :

- Fermeture de Plouharnel (installation sans valorisation énergétique)
- Pérenniser les installations de valorisation énergétique :
  - Dont la performance énergétique est > 60 %
  - Dont le contexte du développement et des débouchés de valorisation sont favorables
- Favoriser la valorisation énergétique avec des installations de prétraitement et de production de fraction à haut PCI ou de combustibles de substitution à partir des déchets résiduels

51



### Unités de valorisation énergie

- Estimation des tonnages de déchets résiduels horizon 2025 vers valorisation énergétique : → 695 716 tonnes (488 269 tonnes + 207 446 tonnes objectifs de détournement de la filière stockage)
- Capacité technique UVE « incinération » → 671 000 tonnes/an (hors Plouharnel)

Opportunité de conserver deux unités de valorisation énergie sur Carhaix ?



## Réduction du stockage

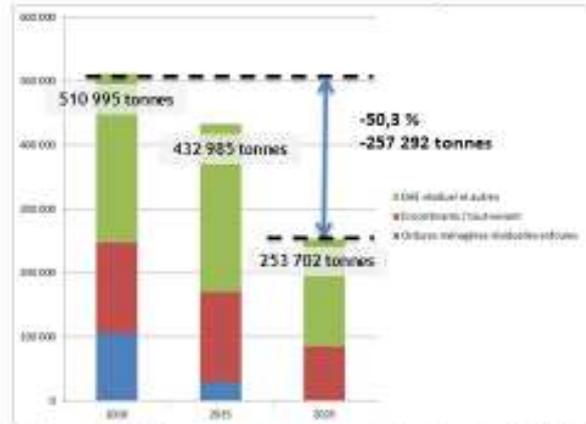


### Objectifs

- Réduire de 50 % par rapport à 2010 les quantités de déchets orientées vers la filière stockage pour répondre aux orientations réglementaires 2025

### Hypothèses :

- Réduire les quantités de déchets orientées vers la filière stockage
  - Orienter 100 % des OMr vers une filière de valorisation énergie
  - Développer les unités de prétraitement et de production de fraction à haut PCI ou de combustibles de substitution à partir des déchets résiduels (DAE, encombrants, ..)



\* Tonnage DAE 2010 non connu. Hypothèse sur la base des données 2015

53



### Unités de stockage de déchets non dangereux

- Estimation des tonnages de déchets résiduels horizon 2025 vers filières de stockage → 308 580 tonnes (253 702 tonnes DAE et Encombrants résiduels + 54 878 tonnes de refus)
- Capacité technique ISDND → 416 500 tonnes/an (2025) si fermeture de Rennes en 2020 et Lantic en 2024 et 126 500 (2031) si fermeture de Gueltas en 2018, Gaël en 2030 et la Dominielais en 2031



## ANNEXE 4 - : LISTE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE BRETAGNE

QUAIS DE TRANSFERT	MAITRE D'OUVRAGE	DEPARTEMENT	DATE MISE EN SERVICE
Transfert Loudéac	Loudéac Communauté (ex Cideral)	22	01/01/2000
Transfert Plourivo	SMITRED Ouest Armor	22	21/01/1999
Transfert Pleslin-Les-Greves	SMITRED Ouest Armor	22	21/01/1999
Transfert Plouisy	SMITRED Ouest Armor	22	21/01/1999
Transfert Pleumeur-Gautier	SMITRED Ouest Armor	22	15/01/2001
Transfert Minihi-Tréguier	SMITRED Ouest Armor	22	01/01/2013
Transfert Pleumeur-bodou	SMITRED Ouest Armor	22	21/01/2009
Transfert Quimper	Communauté d'agglomération de Quimper	29	01/01/2015
Transfert Crozon	Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon	29	10/06/1996
Transfert Chateaulin	Communauté de communes du Pays de Chateaulin et du Porzay	29	01/01/2015
Transfert Plouédern	Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas	29	01/01/1985
Transfert Lesneven	Communauté Pays de Lesneven Côte des Légendes	29	01/02/1990
Transfert Plougoulm	Haut Léon Communauté (ex CC du Pays Léonard)	29	26/03/2001
Transfert Saint-Martin-des-Champs	Morlaix Communauté	29	17/06/2013
Transfert Chateauneuf-du-Faou	Syndicat Intercantonal de Repurgation du Centre Ouest Bretagne	29	01/01/1997
Transfert Quimperle OMR	Valcor	29	
Transfert Fouesnant	Valcor	29	01/07/1995
Transfert Confort-Meilars	Valcor	29	09/09/2009
Transfert Quimperlé CS	Valcor	29	01/01/2014
Transfert Redon	Communauté de communes du Pays de Redon	35	01/04/2000
Transfert Gael	SMICTOM Centre Ouest	35	02/01/1977
Transfert Saint-Aubin-d'Aubigné	SMICTOM des Forêts	35	01/06/2010
Transfert Guignen	SMICTOM des Pays de Vilaine	35	01/06/2002
Transfert Fougères	SMICTOM du Pays de Fougères	35	15/10/1994
Transfert Saint-Malo	Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Pays de Rance et de la Baie	35	01/01/1999
Transfert Dol, Bager-Pican	Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Pays de Rance et de la Baie	35	01/01/1999
Transfert Tinténiac	Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Pays de Rance et de la Baie	35	01/01/2000
Transfert Dinard	Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Pays de Rance et de la Baie	35	01/01/2001

QUAIS DE TRANSFERT	MAITRE D'OUVRAGE	DEPARTEMENT	DATE MISE EN SERVICE
Transfert Nivillac	Charrier déchets valorisation	56	
Transfert Plouharnel	Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	56	01/09/2013
Transfert Merlevenez	Communauté de Communes Blavet Bellevue Ocean	56	08/08/1991
Transfert Le Palais	Communauté de communes de Belle-ile-en-mer	56	01/01/2000
Transfert Theix	COVED	56	
Transfert Theix	COVED	56	
Transfert Les Fougerêts	De l'Oust à Brocéliande Communauté (ex CC du Pays de la Gacilly)	56	
Transfert Hennebont	GDE	56	
Transfert Lorient	GDE	56	
Transfert Pont Scorff	GEVAL	56	
Transfert Locoal Mendon	GLD Environnement	56	
Transfert Groix	Lorient Agglomeration	56	01/06/1997
Transfert Caudan	Lorient Agglomeration	56	01/07/1991
Transfert Plouay	Lorient Agglomeration	56	01/04/2009
Transfert Caudan	Lorient Agglomeration	56	
Transfert Locminé	SEM Liger	56	
Transfert Gueltas	SITA Ouest	56	
Transfert Lorient	SITA Ouest	56	
Transfert Lanester	SITA Ouest	56	
Transfert Josselin	SITTOM-MI	56	01/10/1990
Transfert Locmaria-Grand-Champ	Syndicat du Sud Est Morbihan	56	24/06/1996
Transfert Limerzel	Syndicat du Sud Est Morbihan	56	29/03/2004
Transfert Sarzeau	Syndicat du Sud Est Morbihan	56	02/01/2006
Transfert Vannes	THEAUD	56	

CENTRES DE TRI DMA	MAITRE D'OUVRAGE	DEPARTEMENT	DATE MISE EN SERVICE	DATE DERNIER ARRETE PREFECTORAL	CAPACITE AUTORISEE (T/an)	CAPACITE TECHNIQUE (T/an)
Centre de Tri Glomel	SIRCOB	22	01/09/2002	08/11/2001	6 000	6 000
Centre de Tri Ploufragan	Keval Centre Armor	22	01/11/2001	23/12/2008	30 000	40 000
Centre de Tri Pluzunet	SIMITRED Ouest Armor	22	01/05/1997	24/01/2017	10 000	30 000
Centre de Tri Fouesnant	ECOTRI - Ateliers Fouesnantais	29	01/02/1992	26/11/2008	65 000	45 000
Centre de Tri Plouédern	Sotraval	29	01/09/2013	02/09/2013	32 900	30 000
Centre de Tri St Méen le Grand	Ets Théaud Maurice	35	01/04/2000	12/03/2013	60 000	18 000
Centre de Tri Saint-malo	Communauté d'agglomération de Saint Malo	35	15/02/1996	25/10/2013	7 000	7 000
Centre de Tri Vitré	SMICTOM du Sud-est de l'Ille et Vilaine	35	14/04/2000	10/02/1999	13 500	12 000
Centre de tri Le Rheu (DMA et DAE)	PAPREC	35	01/07/2016	24/03/2016	60 000	NC
Centre de Tri Caudan	Lorient Agglomération	56	01/08/2003	01/06/2005	7 800	20 000
Centre de Tri Vannes - Venesys	Syndicat du Sud Est Morbihan	56	01/06/2010	25/05/2009	15 500	15 500

CENTRES DE TRI DAE	MAITRE D'OUVRAGE	DEPARTEMENT	DATE MISE EN SERVICE	DATE DERNIER ARRETE PREFECTORAL	CAPACITE AUTORISEE (T/an)	CAPACITE TECHNIQUE (T/an)
Centre de Tri Ploufragan	NETRA VEOLIA	22	01/06/1996	07/11/1995	35 000	NC
Centre de tri HP	Kerval	22	01/04/2017	NC	NC	NC
Centre de Tri Saint Martin des Champs	Guyot Environnement	29	01/04/2000	02/05/2006	71 000	30 000
Centre de tri Cesson Sévigné	Veolia Propreté	35	01/01/1990	29/11/2002	45 000	29 000
Centre de Tri La Dominelais	Société TREE - Séché eco industries	35	09/10/2007	11/01/2016	45 000	NC
Centre de Tri Rennes	NETRA VEOLIA	35	01/01/1995	01/01/2002	40 000	40 000
Centre de tri Le Rheu (DMA et DAE)	PAPREC	35	01/07/2016	24/03/2016	60 000	20 000
Centre de Tri Gueltas	Sita Ouest	56	01/08/1996	02/12/2010	20 000	NC
Centre de Tri Hennebont	GEVAL	56	18/05/2009	05/10/2007	40 000	NC
Centre de Tri La Vraie Croix	Charier Déchets	56	01/12/2004	18/06/2014	25 000	33 000
Centre de Tri Vannes	Trivannes	56	20/07/2003	04/07/2003	8 000	NC

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE DES OMR	MAITRE D'OUVRAGE	DEPARTEMENT	DATE MISE EN SERVICE	DATE DERNIER ARRETE PREFECTORAL	CAPACITE AUTORISEE (T/an)	CAPACITE TECHNIQUE (T/an)
Plateforme de compostage Lantic	KERVAL CENTRE ARMOR	22	01/01/1980	05/05/2010	OMR et biodéchets : 17 000 Déchets verts : 9 500	OMR et biodéchets : 17 000 Déchets verts : 9 500
Plateforme de compostage Pleumeur-bodou (tmb)	SMITRED Ouest Armor	22	01/07/1993	20/08/2010	24 000	20 000
Plateforme de compostage Ploufragan	KERVAL CENTRE ARMOR	22	01/02/1986 Arrêt a activité au 04/2007	05/05/2010	Déchets verts : 15 000 Algues vertes 10 000 , OMR : 39 000	Déchets verts : 15 000 Algues vertes 10 000 OMR : 25 000
Plateforme de compostage Plomeur Omr	Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	29	01/02/1983	07/07/2016	Omr triées, boues, DV: 25 500 Omr : 20 000	Omr : 16 000 DV : 11 000
Plateforme de tri-compostage Sa int-malo	Communauté d'agglomération de Saint Malo	35	01/08/2011	05/05/2010	30 000	30 000
Plate forme de tri compostage Gaël	SMICTOM Centre Ouest	35	04/08/2016	NC	25 000	25 000
Compostage Gueltas	Sita Ouest	56	01/02/2009	NC	35 000	35 000
Unité de tri-compostage/méthanisation de Vannes	Syndicat du Sud Est Morbihan	56	01/03/2012	01/04/2010	53 000	53 000
PLATEFORMES DE COMPOSTAGE DES BIODECHETS	MAITRE D'OUVRAGE	DEPARTEMENT	DATE MISE EN SERVICE	DATE DERNIER ARRETE PREFECTORAL	CAPACITE AUTORISEE (T/an)	CAPACITE TECHNIQUE (T/an)
Plateforme de compostage de Guignen	SMICTOM des Pays de Vilaine	35	01/06/2014	NC	NC	NC
Plateforme de compostage de Caudan	Lorient Agglomeration	56	15/08/2005	14/06/2005	16 000	13 000
Plateforme de compostage Pont-scoff	Geval Centre Morbihan / Grandjouan	56	01/10/1997	NC	44 000	44 000
UNITE DE STABILISATION	MAITRE D'OUVRAGE	DEPARTEMENT	DATE MISE EN SERVICE	DATE DERNIER ARRETE PREFECTORAL	CAPACITE AUTORISEE (T/an)	CAPACITE TECHNIQUE (T/an)
Stabilisation de Caudan	Lorient Agglomeration	56	15/08/2005	01/06/2005	biodéchets : 6 000 Omr : 57 000	50 000

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE DE DECHETS VERTS	MAITRE D'OUVRAGE	DEPARTEMENT	DATE MISE EN SERVICE	DATE DERNIER ARRETE PREFECTORAL	CAPACITE AUTORISEE (T/an)	CAPACITE TECHNIQUE (T/an)
Compostage Déchets Verts Corseul	Association Quatre Vaulx - Les Mouettes	22	01/07/1990	NC	10 950	10 950
Plateforme de compostage Hermitage-Loize	SARL Avicompost	22	01/03/1993	NC	22 000	22 000
Plateforme de compostage Plourivo	SMITRED Ouest Armor	22	10/08/2007	NC	10 000	10 000
Plateforme de compostage Pleumeur-Bodou	SMITRED Ouest Armor	22	01/07/1993	NC	24 000	24 000
Plateforme de compostage Rostrenen	Communauté de communes du Kreiz Breizh	22	01/01/1997	NC	2 200	2 200
Plateforme de compostage Saint-carreuc	Avilande SA	22	01/01/1994	NC	NC	10 000
Plateforme de compostage Cap Sizun	Communauté de communes du Cap Sizun - Pointe du Raz	29	01/05/2004	NC	3 650	3 650
Plateforme de compostage Crozon	Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon	29	01/07/2012	NC	6 500	6 500
Plateforme de compostage de Quimper	Communauté d'agglomération de Quimper	29	01/01/2005	NC	NC	NC
Plateforme de compostage Dirinon	Etar Iroise	29	01/01/2000	NC	6 500	6 500
Plateforme de compostage Douarnenez	Douarnenez Communauté	29	NC	NC	NC	NC
Plateforme de compostage Fouesnant	Communauté de communes du Pays Fouesnantais	29	01/01/1999	NC	22 000	22 000
Plateforme de compostage Guipavas	BIO-TERRE	29	01/12/1983	NC	0	0
Plateforme de compostage Landerneau	Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas	29	01/01/1982	NC	3 600	3 600
Plateforme de compostage Milizac	Geval Ouest - Brest	29	01/01/2004	NC	7 284	7 284
Plateforme de compostage Moelan-sur-mer	Earl Sea c'h	29	01/01/2002	NC	11 000	11 000
Plateforme de compostage Pleyben	Sede	29	01/07/2005	NC	3 650	3 650
Plateforme de compostage Plomeur Boues de STEP	Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	29	01/10/2006	NC	3 650	3 650
Plateforme de compostage Plonevez-porzay	Communauté de communes Pays de Chateaulin et du Porzay	29	01/01/1999	NC	16 000	16 000
Plateforme de compostage Plouarzel	Gie de Ker Ar Creac'h	29	01/01/2002	NC	2 000	2 000
Plateforme de compostage Ploudalmezeau	Gie du Goarem	29	01/01/2002	NC	3 600	3 600
Plateforme de compostage Plouedern	SIVALOM de Landerneau	29	01/06/1983	NC	40 000	19 500
Plateforme de compostage Plourin	Gie An Avel	29	01/01/2002	NC	NC	NC
Plateforme de compostage Quimperle	Valcor	29	01/01/2000	NC	3 600	3 600
Plateforme de compostage Rosnoën	Communauté de Communes de l'Aulne Maritime	29	18/10/2004	NC	236	236
Plateforme de compostage Tregunc	Valcor	29	01/01/2000	NC	5 100	5 100

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE DE DECHETS VERTS	MAITRE D'OUVRAGE	DEPARTEMENT	DATE MISE EN SERVICE	DATE DERNIER ARRETE PREFECTORAL	CAPACITE AUTORISEE (T/an)	CAPACITE TECHNIQUE (T/an)
Plateforme de compostage d'Argentré du Plessis	Bleu Vert	35	01/01/2004	NC	11 000	11 000
Plateforme de compostage la Dominelais	Société TREE - Séché Eco Industries	35	24/07/2009	NC	2 500	2 500
Plateforme de compostage Orgeres	Ecosys	35	10/07/2002	NC	11 000	11 000
Plateforme de compostage Saint-Jean-sur-Couesnon	Compost Valorisation	35	01/01/2010	NC	NC	NC
Plateforme de compostage Saint-meloir-des-ondes	Ets Théaud Maurice	35	01/01/1999	NC	10 000	10 000
Plateforme de compostage de Naizin	Sarl Arvor Compost	35	01/01/2005	NC	28 700	28 700
Plateforme de compostage de Sérent	Communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux	56	01/01/2009	NC	1 273	3 500
Plateforme de compostage Groix	Lorient Agglomération	56	08/04/2004	NC	1 095	1 095
Plateforme de compostage de Plouay	Lorient Agglomération	56	12/12/2002	NC	2 500	2 500
Plateforme de compostage Gueltas	Sita Ouest	56	01/09/2001	NC	20 000	20 000
Plateforme de compostage Saint-jean Brevelay	Saur	56	01/01/2005	NC	3 650	3 650
Plateforme de compostage Sarzeau	Syndicat du Sud Est Morbihan	56	01/01/2000	NC	4 000	4 000

ENTREPRISES AVEC UNE ACTIVITE RECYCLAGE		LOCALISATION		FILIERE	ACTIVITE
PAPREC BRETAGNE - AGENCE DE ST BRIEUC	TREGUEUX	22			
GUYOT ENVIRONNEMENT VALORISATION ET ENERGIE	PLOUFRAGAN	22		Palettes & Bois; Papiers - Cartons; Plastiques; VALORDEC	Centre de tri; Plastiques; Papiers - Cartons; Déchets de bois; Palettes; Production de CSR; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND
AFM RECYCLAGE - DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT (PLOUFRAGAN)	PLOUFRAGAN	22		Métal; Métaux non ferreux	Collecte de solvants; Collecte Textiles; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Déchets Dangereux; Pneumatiques; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Collecte verre d'emballage; Centre VHU
AFM RECYCLAGE - DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT (PLOUMILLAU)	PLOUMILLAU	22		Métal; Métaux non ferreux	Collecte de solvants; Collecte Textiles; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Pneumatiques; Déchets Dangereux; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Collecte verre d'emballage; Centre VHU
AFM RECYCLAGE - DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT (PLUMAUDAN)	PLUMAUDAN	22		Métal; Métaux non ferreux	Collecte de solvants; Collecte Textiles; Pneumatiques; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Collecte verre d'emballage; Centre VHU
ROMI - LANNION	LANNION	22		Métal; Métaux non ferreux; Palettes & Bois; Papiers - Cartons; Plastiques; VALORDEC	Collecte DEEE; Traitement DEEE; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Collecte verre d'emballage; Centre VHU
ROMI - ST CARNE	SAINT-CARNE	22		Métal; Métaux non ferreux; Palettes & Bois; Papiers - Cartons; Plastiques; VALORDEC	Collecte DEEE; Traitement DEEE; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Collecte verre d'emballage; Centre VHU
EPALIA - AGENCE DE PLEUDIHEN SUR RANCE	PLEUDIHEN SUR RANCE	22		Palettes & Bois	Déchets de bois; Palettes
HD SERVICES	LOUDEAC	22		Palettes & Bois	Déchets de bois; Palettes
GUYOT ENVIRONNEMENT LOUDEAC	LOUDEAC	22		Métal; Métaux non ferreux	Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Achats au détail; Batteries; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques
GUYOT ENVIRONNEMENT GUINGAMP	PLOUMOGOAR	22		Métal; Métaux non ferreux	Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Achats au détail; Batteries; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Centre VHU
GUYOT ENVIRONNEMENT PLOUFRAGAN	PLOUFRAGAN	22		Métal; Métaux non ferreux	Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Achats au détail; Batteries; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Centre VHU
NEOCYCLE	TADEN	22		Papiers - Cartons; Plastiques	Papiers - Cartons; Plastiques

ENTREPRISES AVEC UNE ACTIVITE RECYCLAGE	LOCALISATION	FILIERE	ACTIVITE
TRIGONE	SAINTE GUEN	Plastiques	Pneumatiques; Collecte DEA
PAPREC BRETAGNE - AGENCE DE QUIMPER	ERGUE GABERIC	Papiers - Cartons; Plastiques	
PAPREC GRAND OUEST (BRIEC DE LODET)	BRIEC DE LODET		
VEOLIA RVD CENTRE OUEST - AGENCE DE MILIZAC	MILIZAC-GUIPRONVEL	Palettes & Bois	
LES RECYCLEURS BRETONS - GUILERS	GUILERS	Palettes & Bois	Bio-déchets; Déchets de bois
GUYOT ENVIRONNEMENT BREST	BREST	Métal; Métaux non ferreux	Broyeur VHU; Production de CSR; Déchets Dangereux; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Achats au détail; Batteries; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Logistique, Transport; Centre VHU
AFM RECYCLAGE - DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT (BRIEC DE L'ODET)	BRIEC DE L'ODET	Métal; Métaux non ferreux	Collecte de solvants; Collecte Textiles; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Pneumatiques; Déchets Dangereux; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Collecte verre d'emballage; Centre VHU
ROMI - QUIMPER	QUIMPER	Métal; Métaux non ferreux; Palettes & Bois; Papiers - Cartons; Plastiques; VALORDEC	Collecte DEEE; Traitement DEEE; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Collecte verre d'emballage; Centre VHU
NAVALEO - LES RECYCLEURS BRETONS - BREST	GUIPAVAS	Métal; Métaux non ferreux; Palettes & Bois; VALORDEC	Déchets de bois; Métaux non ferreux; Bateaux, Navires, DBPS; Production de CSR; Métaux ferreux
RMB MONSIGNY - PLOUGOURVEST	PLOUGOURVEST	Métal; Métaux non ferreux	Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Centre VHU
SOTRAVAL	BREST	Métal; Métaux non ferreux; Papiers - Cartons; Plastiques; VALORDEC	Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Papiers - Cartons; Plastiques
RMB MONSIGNY - LANDIVISIAU	LANDIVISIAU	Métal; Métaux non ferreux	Déchets du BTP (y compris inertes); Autres activités; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Achats au détail; Batteries; Collecte DEEE; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Logistique, Transport; Centre VHU; Location de matériel (bennes,...)
LES RECYCLEURS BRETONS - PLOUIGNEAU	PLOUIGNEAU	Métal; Métaux non ferreux; Palettes & Bois; Papiers - Cartons; Plastiques; VALORDEC	Déchetterie professionnelle; Palettes; Déchets de bois; Location de matériel (bennes,...); Logistique, Transport; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Plastiques; Papiers - Cartons; Déchets du BTP (y compris inertes); Batteries; Métaux non ferreux; Métaux ferreux; Achats au détail
ECOTRI - ATELIERS FOUESNANTAIS	FOUESNANT	Valorisation matière	Traitement des emballages ménagers et industriels
ECOTRI D3E- ATELIERS FOUESNANTAIS	SAINTE-EVARZEC	Valorisation matière	Déchets d'équipements électriques et électroniques

ENTREPRISES AVEC UNE ACTIVITE RECYCLAGE	LOCALISATION		FILIERE	ACTIVITE
LES RECYCLEURS BRETONS - GUIPAVAS	GUIPAVAS	29	Métal; Métaux non ferreux; Palettes & Bois; Papiers - Cartons; Plastiques; VALORDEC	Déchetterie professionnelle; Production de CSR; Déchets du BTP (y compris inertes); Batteries; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Palettes; Déchets de bois; Négoce, Courtage, Traitement DEA; Collecte DEA; Centre de tri; Bio-déchets; Bateaux, Navires, DBPS; Amiante; Achats au détail; Papiers - Cartons; Plastiques; Logistique, Transport; Location de matériel (benne, ...)
LES RECYCLEURS BRETONS - CROZON	CROZON	29	Métal; Métaux non ferreux; VALORDEC	Location de matériel (benne, ...); Achats au détail; Déchetterie professionnelle; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Logistique, Transport
GUYOT ENVIRONNEMENT SIEGE SOCIAL	BREST	29	Métal; Métaux non ferreux	Location de matériel (benne, ...); Collecte DEA; Bio-déchets; Broyeur VHU; Production de CSR; Déchets Dangereux; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Achats au détail; Batteries; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Traitement DEEE; Collecte DEEE; Palettes; Bateau, Navires, DBPS; Déchets de bois; Pneumatiques; Papiers - Cartons; Plastiques; Logistique, Transport; Collecte verre d'emballage; Centre VHU
AFM RECYCLAGE - DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT (GOUESNOU)	GOUESNOU	29	Métal; Métaux non ferreux	Métaux ferreux; Métaux non ferreux
GUYOT ENVIRONNEMENT CARHAIX	CARHAIX	29	Métal; Métaux non ferreux	Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Achats au détail; Batteries; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques
GUYOT ENVIRONNEMENT QUIMPER	QUIMPER	29	Métal; Métaux non ferreux	Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Achats au détail; Batteries; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Centre VHU
JESTIN AUTOS	GUIPAVAS	29	Déconstruction Automobile	Pièces Occasion; Centre VHU
JESTIN POIDS LOURDS AUTOS - SITE DE MILIZAC GUIPRONVEL	MILIZAC-GUIPRONVEL	29	Déconstruction Automobile	Pièces Occasion; Centre VHU
GUYOT ENVIRONNEMENT MORLAIX	ST MARTIN DES CHAMPS	29	Métal; Métaux non ferreux	Production de CSR; Déchets Dangereux; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Achats au détail; Batteries; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Logistique, Transport; Centre VHU
CONFIDENTIALYS BRETAGNE - GROUPE PAPREC	LE RHEU	35	Palettes & Bois; Papiers - Cartons; Plastiques; VALORDEC	
NCI ENVIRONNEMENT AGENCE DE LE RHEU - GROUPE PAPREC	LE RHEU	35	Papiers - Cartons	

ENTREPRISES AVEC UNE ACTIVITE RECYCLAGE		LOCALISATION		FILIERE	ACTIVITE
PAPREC TRIVALO BRETAGNE - AGENCE DE RENNES	LE RHEU	35			
SUEZ RV OUEST	ST GREGOIRE	35			
SUEZ RV OUEST (CAP VALO 35)	CHARTRES DE BRETAGNE	35			
ECOSYS - Agence d'Orgères (35)	ORGERES	35		Palettes & Bois	Bio-déchets; Déchets de bois
LG SERVICES (LIEURON)	LIEURON	35		Métal; Métaux non ferreux	Collecte DEEE; Plastiques; Papiers - Cartons; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux
ROMI - REDON	REDON	35		Métal; Métaux non ferreux; Palettes & Bois; Papiers - Cartons; Plastiques; VALORDEC	Collecte DEEE; Traitement DEEE; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Collecte verre d'emballage; Centre VHU
ROMI - ST MALO 2	SAINT MALO	35		Métal; Métaux non ferreux; Palettes & Bois; Papiers - Cartons; Plastiques; VALORDEC	Collecte DEEE; Traitement DEEE; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Collecte verre d'emballage; Centre VHU
PASSENAUD RECYCLAGE	VITRE	35		VALORDEC	Déchets Dangeureux; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND
EPALIA - AGENCE DE CESSON-SEVIGNE	CESSON-SEVIGNE	35		Palettes & Bois	Déchets de bois; Palettes
SECHE ENVIRONNEMENT - REDON	REDON	35		VALORDEC	Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND
GDE FOUGERES	FOUGERES	35		Métal; Métaux non ferreux	Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux
PRADAT RECYCLAGE - SITE DE BEAUCE	BEAUCE	35		Métal	Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Centre VHU
PRADAT RECYCLAGE - SITE DE FOUGERES	FOUGERES	35		Métal; VALORDEC	Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Centre VHU
ROMI - RENNES	RENNES	35		Métal; Métaux non ferreux; Palettes & Bois; Papiers - Cartons; Plastiques; VALORDEC	Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Collecte verre d'emballage; Centre VHU
LE RELAIS BRETAGNE	ACIGNE	35		Papiers - Cartons; Textiles	Friperie; Tri Textiles; Collecte Textiles

ENTREPRISES AVEC UNE ACTIVITE RECYCLAGE	LOCALISATION		FILIERE	ACTIVITE
GDA ENVIRONNEMENT	CESSON-SEVIGNE	35	Papiers - Cartons; Plastiques	Location de matériel (bennes,...); Collecte Textiles; Palettes; Négoce, Courtage; Logistique, Transport; Lampes, Piles; Déchets du BTP (y compris inertes); DASRI; Déchets Dangereux; Cartouches imprimantes; Bio-déchets; Collecte DEEE; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Papiers - Cartons; Plastiques; Collecte verre d'emballage
SEI LA DOMINELAIS - GROUPE SECHE	LA DOMINELAIS	35	VALORDEC	Logistique, Transport; Location de matériel (bennes,...); Déchets de bois; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Plastiques; Papiers - Cartons; Bio-déchets
GDE RENNES/CESSON	CESSON SEVIGNE	35	Métal; Métaux non ferreux	Métaux ferreux; Métaux non ferreux
ROMI - ST MALO 1	SAINT MALO	35	Métal; Métaux non ferreux	Métaux ferreux; Métaux non ferreux
ROMI	RENNES CEDEX	35	DEEE; Métal; Métaux non ferreux; Palettes & Bois; Papiers - Cartons; Plastiques; VALORDEC	Négoce, Courtage; Bio-déchets; Collecte sélective DMA; Traitement DEA; Déchetterie professionnelle; Collecte DEEE; Location de matériel (bennes,...); Logistique, Transport; Pneumatiques; Pots catalytiques; Amiante; Collecte verre d'emballage; Collecte verre plat bâtiment; Bateaux, Navires, DBPS; Batteries; Centre de tri; Achats au détail; Collecte DEA; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Palettes; Déchets de bois; Papiers - Cartons; Plastiques; Déchets du BTP (y compris inertes); Centre VHU
AER RECYCLAGE - Site de Rennes (35)	RENNES	35	Palettes & Bois	Palettes
DBR ENVIRONNEMENT	RENNES	35	Palettes & Bois	Palettes; Déchets de bois
AFM RECYCLAGE - DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT (RENNES)	RENNES	35	Déconstruction Automobile; Métal; Métaux non ferreux	Traitement DEEE; Broyeur VHU; Collecte DEEE; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Centre VHU
GDE HENNEBONT	HENNEBONT	56		
PAPREC BRETAGNE - AGENCE DE PONTIVY	ST GONNERY	56		
VEOLIA RVD CENTRE OUEST - AGENCE DE PONT SCORFF	PONT-SCORFF	56	Palettes & Bois	
LES RECYCLEURS BRETONS - CAUDAN	CAUDAN	56	Métal; Métaux non ferreux; Palettes & Bois; Papiers - Cartons; Plastiques; VALORDEC	Achats au détail; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND; Métaux ferreux; Métaux non ferreux; Déchetterie professionnelle

ENTREPRISES AVEC UNE ACTIVITE RECYCLAGE	LOCALISATION	FILIERE	ACTIVITE
AFM RECYCLAGE - DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT (LE SOURN)	LE SOURN	56 Métal ; Métaux non ferreux	Collecte de solvants ; Collecte Textiles ; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND ; Pneumatiques ; Déchets Dangereux ; Métaux ferreux ; Métaux non ferreux ; Palettes ; Déchets de bois ; Papiers - Cartons ; Collecte verre d'emballage ; Centre VHU
AFM RECYCLAGE - DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT (AURAY)	AURAY	56 Déconstruction Automobile ; Métal ; Métaux non ferreux	Collecte DEEE ; Métaux ferreux ; Métaux non ferreux ; Centre VHU
ROMI - PLOERMEL	PLOERMEL	56 Métal ; Métaux non ferreux ; Palettes & Bois ; Papiers - Cartons ; Plastiques ; VALORDEC	Collecte DEEE ; Traitement DEEE ; Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND ; Métaux ferreux ; Métaux non ferreux ; Palettes ; Déchets de bois ; Papiers - Cartons ; Plastiques ; Collecte verre d'emballage ; Centre VHU
SECHE ENVIRONNEMENT - CROIX IRTELLE	LA VRAIE CROIX	56 VALORDEC	Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND
SECHE ENVIRONNEMENT - NIVILLAC	NIVILLAC	56 VALORDEC	Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND
GDE LORIENT	LORIENT	56 Métal ; Métaux non ferreux	Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND ; Métaux ferreux ; Métaux non ferreux
GDE VANNES	VANNES	56 Métal ; Métaux non ferreux	Déchets des entreprises (ex. DIB) - DND ; Métaux ferreux ; Métaux non ferreux
GUYOT ENVIRONNEMENT KERVIGNAC	KERVIGNAC	56 Métal ; Métaux non ferreux	Métaux ferreux ; Métaux non ferreux ; Achats au détail ; Batteries ; Palettes ; Déchets de bois ; Papiers - Cartons ; Plastiques ; Centre VHU
GUYOT ENVIRONNEMENT PLOERMEL	PLOERMEL	56 Métal ; Métaux non ferreux	Métaux ferreux ; Métaux non ferreux ; Achats au détail ; Batteries ; Palettes ; Déchets de bois ; Papiers - Cartons ; Plastiques ; Centre VHU
BURBAN PALETTES RECYCLAGE	GUEGON	56 Palettes & Bois	Palettes ; Déchets de bois
TILT AUTO 56	CLEGUER	56 Déconstruction Automobile	Pièces Occasion ; Métaux ferreux ; Centre VHU
RECYCLE LOGISTIQUE	SERENT	56 Plastiques	Plastiques

UIOM	MAITRE D'OUVRAGE	DEPARTEMENT	DATE MISE EN SERVICE	DATE DERNIER ARRETE PREFECTORAL	CAPACITE AUTORISEE (T/an)	CAPACITE TECHNIQUE (T/an)
Uiom de Planguenoual	KERVAL CENTRE ARMOR	22	01/01/1993	18/01/2008	44 800	44 000
Uiom de Pluzunet	SMITRED Ouest Armor	22	17/04/1997	07/12/2007	54 600	60 900
Uiom de Taden	Syndicat Mixte de Traitement des Dechets des Pays de Rance et de la Baie	22	01/01/2002	29/11/2006	106 400	106 400
Uiom de Brest	Sotraval	29	15/12/1988	01/01/1988	157 680	125 000
Uiom de Briec de l'Odet	SIDEPAQ	29	17/04/1996	24/07/2006	60 000	58 000
Uiom de Carhaix	Syndicat Intercantonal de Repurgation du Centre Ouest Bretagne	29	01/12/1995	31/03/2006	30 000	30 000
Uiom de Concarneau	Valcor	29	15/05/1989	09/08/2004	58 000	58 000
Uiom de Rennes	CA Rennes Métropole	35	01/07/1968	10/07/2013	144 000	144 000
Uiom de Vitre	SMICTOM du Sud-est de l'Ille et Vilaine	35	01/01/1998	02/11/2005	25 000	25 000
Uiom de Pontivy	SITOM-MI	56	01/06/1989	17/06/2011	33 500	26 000
Uiom de Plouharnel	Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique	56	01/04/1971	01/07/2015	31 500	31 500
PLATEFORMES DE MATURATION DE MACHEFERS	MAITRE D'OUVRAGE	DEPARTEMENT	DATE MISE EN SERVICE	DATE DERNIER ARRETE PREFECTORAL	CAPACITE AUTORISEE (T/an)	CAPACITE TECHNIQUE (T/an)
Maturation de Mâchefer de Dinan	Syndicat Mixte de Traitement des Dechets des Pays de Rance et de la Baie	22	01/01/2002	NC	20 000	20 000
Maturation de Mâchefer de Pluzunet	SMITRED Ouest Armor	22	01/05/1997	NC	34 000	34 000
Maturation de Mâchefer de Concarneau	Valcor	29	01/01/2002	NC	12 000	12 000
Maturation de Mâchefer de Plabennec	Scorvalia	29	01/01/2010	NC	NC	NC
Maturation des Mâchefers la Domine la is	Société TREE - Séché Eco Industries	35	24/07/2009	NC	70 000	NC
Maturation de Mâchefer de Pont-scriff	Geval Centre Morbihan / Grandjouan	56	01/01/2004	NC	40 000	NC
Maturation des Mâchefers la Vraie-croix	Charier Déchets Valorisation	56	01/01/2002	NC	45 000	45 000

ISDND	MAITRE D'OUVRAGE	DEPARTEMENT	DATE MISE EN SERVICE	DATE DERNIER ARRETE PREFECTORAL	CAPACITE AUTORISEE (T/an)	CAPACITE TECHNIQUE (T/an)	DATE D'ECHEANCE
ISDND de Glomel	Communauté de communes du Kreiz Breizh	22	01/01/2008	14/03/2007	114 000	120 000	NC
ISDND Lantic	KERVAL CENTRE ARMOR	22	01/07/1980	05/05/2010	20 000	14 000	31/12/2024
ISDND Ruca	SMICTOM de Penthièvre-mene	22	01/01/1990	NC	15 000	7 000	Fermée au 30/06/2009
ISDND Tremeoc	Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	29	29/07/1996	27/12/2013	9 750	9 750	Fermée au 01/07/2009
ISDND la Domineilais	Société TREE - Séché Eco Industries	35	09/10/2007	21/07/2006	70 000	70 000	31/10/2030
ISDND Rennes	CA Rennes Métropole	35	12/05/1993	06/06/2011	20 000	20 000	Fin 2018
ISDND Gaël	SMICTOM CENTRE Ouest Ille et Vilaine	35	21/09/2009	12/03/2013	25 000	25 000	31/12/2029
ISDND de la Croix Irtelle	Charier Déchets Valorisation	56	01/12/2004	28/06/2011	80 000		31/12/2032
ISDND Gueltas	Sita Ouest	56	30/10/1995	29/04/2011	168 000	168 000	01/03/2027
ISDND Inzinac-Lochrist 2	Lorient Agglomération	56	13/02/2006	13/02/2006	43 000	43 000	31/12/2040
ISDND Moreac	COVED	56	01/02/1994	03/09/1999	67 500		Fermée au 31/12/2006
ISDND Palais	Communauté de communes de Belle-île-en-mer	56	01/01/1974	28/12/2010	3 500	3 500	31/12/2017
ISDND Pont-Scorff	Veolia propreté Geval Ouest - Pont Scorff	56	06/06/1979	01/10/2003	53 000	53 000	Fermée au 31/12/2006

PRINCIPALES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE DECHETS DANGEREUX	LOCALISATION		TYPE DE TRAITEMENT	ACTIVITE PRINCIPALE/TYPE DE DECHETS	CAPACITE REGLEMENTAIRE AUTORISEE (T/an)
CENTRE HOSPITALIER Yves Le Foll	Saint-Brieuc	22	Désinfection	DASRI (exclusivement ceux du CH Y. Le Foll)	300
SMITRED Ouest Armor	Pluzunet	22	Désinfection	DASRI	800
ECOTRI D3E - ATELIERS FOUESNANTAIS	Saint-Evarzec	29	Valorisation matière	Déchets d'équipement électriques et électroniques	31 500
GUYOT ENVIRONNEMENT	Brest	29	Valorisation matière	Déchets d'équipement électriques et électroniques	10 000
LIVBAG	Pont de Buis les Quimerch	29	Incinération	Déchets d'explosifs	280
NOBELSPORT	Pont de Buis les Quimerch	29	Incinération	Déchets d'explosifs	240
SOTRAVAL-Le Spernot	Brest	29	Incinération	DASRI	5 000
AFM RECYCLAGE - RENNES	Rennes	35	Valorisation matière	Déchets d'équipement électriques et électroniques	21 000
CALORI FLUOR	La Bazouge du Désert	35	Valorisation matière	Liquides réfrigérants	385
CHIMIREC	Javené	35	Préparation pour valorisation matière	Filtres à huiles et à carburants, plastiques, déchets solides et pateux	35 000
EVTV	Saint-Malo	35	Valorisation matière	Huiles usagées, hydrocarbures	20 000
SARP OUEST	Saint-Armeil	35	Valorisation matière	Huiles usagées, hydrocarbures	305
SODICOME	Saint-Gilles	35	Désinfection	DASRI	3 120
TRIADIS	Saint-Jacques de la Lande	35	Valorisation matière	Solvants, gaz, produits chimiques, eaux et boues hydrocarbonées, déchets solides et pulvérulants, DDM	7 000
GUERBET	La nester	56	Incinération	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés	22 000
SILGOM (Syndicat Interhospitalier de Logistique du Golfe du Morbihan)	Saint-Avé	56	Désinfection	DASRI (exclusivement adhérents du SILGOM)	1 200

BROYEURS VHU	LOCALISATION		TYPE DE TRAITEMENT	ACTIVITE PRINCIPALE/TYPE DE DECHETS	CAPACITE REGLEMENTAIRE AUTORISEE (T/an)
GUYOT ENVIRONNEMENT	Brest	29	Broyeur	VHU	60 000
AFM RECYCLAGE - RENNES	Rennes	35	Broyeur	VHU	12 000

INSTALLATIONS TRAITEMENT AMIANTE	LOCALISATION		TYPE DE TRAITEMENT	CAPACITE REGLEMENTAIRE AUTORISEE (T/an)
DETRIVAL	Vignoc - Carrières de la Garenne	35	Stockage Alvéole spécifique	NC
LE PAPE ENVIRONNEMENT	Pluguffan	29	Stockage Alvéole spécifique	NC
NICOL ENVIRONNEMENT	Plérin	22	Stockage Alvéole spécifique	NC
CHARIER	Theix	56	Stockage Alvéole spécifique	NC
BORDINI ENVIRONNEMENT	Louvigné-du-Désert	35	Stockage Alvéole spécifique	NC
CDC du Kreiz-Breizh	Glomel	22	Stockage Alvéole spécifique	NC
SUEZ ECOPOLE DE GUELTAS	Gueltas	56	Stockage Alvéole spécifique	NC
BEUREL Environnement	Yffiniac	22	Stockage Alvéole spécifique	2000 t/a
GUENNEAU TP	Kerlaz	29	Stockage Alvéole spécifique	NC
LOUZAOUEN Travaux de voirie	Saint-Servais	29	Stockage Alvéole spécifique	Fermeture définitive du casier amiante en avril 2019
PORZAY TP	Ploeven	29	Stockage Alvéole spécifique	NC
LES RECYCLEURS BRETONS - CETI	Guilers	29	Stockage Alvéole spécifique	NC
BREIZH RECYCLAGE	Baud	56	Stockage Alvéole spécifique	NC

INSTALLATIONS AYANT PRIS EN CHARGE DES DECHETS DU BTP (EN 2015)	COMMUNE	DEPARTEMENT	ACTIVITE PRINCIPALE
Beurel Environnement	YFFINIAC	22	Collecte, regroupement et tri
Guillaume Ferrailles EURL	GRACES	22	Collecte, regroupement et tri
Guyot Environnement	LOUDEAC	22	Collecte, regroupement et tri
Guyot Environnement	PLOUFRAGAN	22	Collecte, regroupement et tri
Guyot Environnement	PLOUMAGOAR	22	Collecte, regroupement et tri
Ludovic Le Gall	PLOUFRAGAN	22	Collecte, regroupement et tri
Ludovic Le Gall	PLOUMILLIAU	22	Collecte, regroupement et tri
Nicol Environnement	PLÉRIN	22	Collecte, regroupement et tri
ROMI Recyclage	LANNION	22	Collecte, regroupement et tri
ROMI Recyclage	SAINT-CARNÉ	22	Collecte, regroupement et tri
Sarp Ouest	PLOUFRAGAN	22	Collecte, regroupement et tri
Sarp Ouest	SAINT-CAST-LE-GUILDO	22	Collecte, regroupement et tri
Véolia Propreté	PLOUFRAGAN	22	Collecte, regroupement et tri
Carrières de Guitternel	LANGUÉDIAS	22	ISDI
Carrières du Vauriffier	PLOUASNE	22	ISDI
Carrières Lessard	PLESSALA	22	ISDI
CC du Pays de Matignon	HÉNANBIHEN	22	ISDI
CENTRE D'ENFOUISSEMENT DE TY PAGE COZ	GLOMEL	22	ISDI
Communauté de communes CC de Bourbriac	BOURBRIAC	22	ISDI
Commune de Louannec	LOUANNEC	22	ISDI
Eurovia	TRÉGASTEL	22	ISDI
Groupe Colas	PLOUISY	22	ISDI
Groupe Colas	PLOUMILLIAU	22	ISDI
Kerval Centre Armor	LANTIC	22	ISDI
Nicol Environnement	PLÉRIN	22	ISDI
Bertho TP	SAINT-GUEN	22	ISDI
Carrières Lessard	SÉVIGNAC	22	ISDI
CC de Paimpol-Goëlo	PLOURIVO	22	ISDI
André Bidault SAS	SAINT-BRANDAN	22	Réaménagement de carrière
Carrières de Brandefert	MÉGRIT	22	Réaménagement de carrière
Carrières de Fréhel	FRÉHEL	22	Réaménagement de carrière
Carrières de Gouviard	BRÉHAND	22	Réaménagement de carrière
Carrières de la Fontaine Ménard	YFFINIAC	22	Réaménagement de carrière
Carrières du Jaudy	POMMERIT-JAUDY	22	Réaménagement de carrière
Carrières et Matériaux du Grand Ouest	LANGOAT	22	Réaménagement de carrière

INSTALLATIONS AYANT PRIS EN CHARGE DES DECHETS DU BTP (EN 2015)	COMMUNE	DEPARTEMENT	ACTIVITE PRINCIPALE
Carrières Lessard	MÉGRIT	22	Réaménagement de carrière
Carrières Rault	PLÉRIN	22	Réaménagement de carrière
Carrières Rault	TRÉMÉVEN	22	Réaménagement de carrière
Etablissements Thouément et fils SA	TRESSIGNAUX	22	Réaménagement de carrière
Guégan TP	ROSTRENEN	22	Réaménagement de carrière
Hélary Granulats	TRÉGUEUX	22	Réaménagement de carrière
Hélary Granulats (CMGO ?)	TRÉGLAMUS	22	Réaménagement de carrière
Parcheminer Carrières	CALANHEL	22	Réaménagement de carrière
SARL Hervé Cosse	PLOUHA	22	Réaménagement de carrière
Société Rhoéginéenne de Travaux Publics	LAMBALLE	22	Réaménagement de carrière
Société Rhoéginéenne de Travaux Publics	SAINT-ALBAN	22	Réaménagement de carrière
André Bidault SAS	PLOUFRAGAN	22	Recyclage d'inertes
Appia Enrobés Ouest	LES MOULINS	22	Recyclage d'inertes
Colas Centre Ouest	PLOUFRAGAN	22	Recyclage d'inertes
Costarmoricaïne Enrobés	PLOUËC-DU-TRIEUX	22	Recyclage d'inertes
Costarmoricaïne Enrobés (Eurovia)	PLESTAN	22	Recyclage d'inertes
SPTP	PLOUFRAGAN	22	Recyclage d'inertes
Groupe Paprec	TRÉGUEUX	22	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
ROCHETEAU SARL	PLERIN	22	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
SMITRED Ouest d'Armor	PLUZUNET	22	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
AFM	BRIEC	29	Collecte, regroupement et tri
CCCPC-Aulne Maritime	CROZON	29	Collecte, regroupement et tri
Chimirec	BRIEC	29	Collecte, regroupement et tri
Colas Centre Ouest	MORLAIX	29	Collecte, regroupement et tri
ESTEVE RECYCLAGE	GUIPAVAS	29	Collecte, regroupement et tri
Grandjouan Saco	QUIMPER	29	Collecte, regroupement et tri
Guyomarc'h	HUELGOAT	29	Collecte, regroupement et tri
Guyot Environnement	BREST	29	Collecte, regroupement et tri
Guyot Environnement	CARHAIX-PLOUGUER	29	Collecte, regroupement et tri
Guyot Environnement	QUIMPER	29	Collecte, regroupement et tri
Guyot Environnement	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	29	Collecte, regroupement et tri
Le Floch	ELLIANT	29	Collecte, regroupement et tri
Le Pape Environnement	PLUGUFFAN	29	Collecte, regroupement et tri

INSTALLATIONS AYANT PRIS EN CHARGE DES DECHETS DU BTP (EN 2015)	COMMUNE	DEPARTEMENT	ACTIVITE PRINCIPALE
Les Recycleurs bretons	PLOUIGNEAU	29	Collecte, regroupement et tri
Ludovic Le Gall	GOUESNOU	29	Collecte, regroupement et tri
RMB Récupération métallurgique bretonne	PLOUGOURVEST	29	Collecte, regroupement et tri
Romi Recyclage	QUIMPER	29	Collecte, regroupement et tri
TRIDIM	BREST	29	Collecte, regroupement et tri
CC Pays Glazik	BRIEC	29	ISDI
Chopin	PLOUÉDERN	29	ISDI
Chopin	SAINT-THONAN	29	ISDI
Communauté de Communes du Pays des Abers	PLABENNEC	29	ISDI
Communauté de communes du Pays fouesnantais	FOUESNANT	29	ISDI
CTVL	PLOUZANE	29	ISDI
Guenneau TP	DOUARNENEZ	29	ISDI
Guenneau TP	KERLAZ	29	ISDI
Guenneau TP	PLOGONNEC	29	ISDI
Guy Louzaouen	SAINT-SERVAIS	29	ISDI
Guyot Environnement	BREST	29	ISDI
Kerleroux TP	BREST	29	ISDI
Lagadec et Cie	LAMPAUL-GUIMILIAU	29	ISDI
Le Vourc'h Associés	SIZUN	29	ISDI
Les Recycleurs Bretons	GUILERS	29	ISDI
Loussot TP	MESPAUL	29	ISDI
Ouest Assainissement Environnement	PLOUGASTEL-DAOULAS	29	ISDI
Sacer Atlantique	PLOUGASTEL-DAOULAS	29	ISDI
SIMON TP	PLOUNÉVENTER	29	ISDI
Société des Carrières Bretonnes	ELLIANT	29	ISDI
Yves Le Pape et Fils TP	PLOMELIN	29	ISDI
Carrières de Kerguillo	PLOUDALMÉZEAU	29	ISDI
ETP Bruneau	SAINT-ÉVARZEC	29	ISDI
Marc SA	PLOUNÉVENTER	29	ISDI
Quimper Communauté	PLUGUFFAN	29	ISDI
Carrières et Matériaux du Grand Ouest	CAST	29	Réaménagement de carrière
Carrières et Matériaux du Grand Ouest	ERGUÉ-GABÉRIC	29	Réaménagement de carrière
Carrières Flécher	ROSPORDEN	29	Réaménagement de carrière
Carrières Kervran Louzaouen	PLOUDALMÉZEAU	29	Réaménagement de carrière

INSTALLATIONS AYANT PRIS EN CHARGE DES DECHETS DU BTP (EN 2015)	COMMUNE	DEPARTEMENT	ACTIVITE PRINCIPALE
CSDU DE KERVAJEAN	BOURG-BLANC	29	Réaménagement de carrière
Lafarge Granulats Ouest	GUILERS	29	Réaménagement de carrière
Mairie de Saint-Thégonnec	SAINT-THÉGONNEC	29	Réaménagement de carrière
Salm Henri	PLOGONNEC	29	Réaménagement de carrière
THEPAUT-PODEUR	BOURG BLANC	29	Réaménagement de carrière
Travaux Publics Corentin Le Roux	GOURLIZON	29	Réaménagement de carrière
Brest Enrobés	GUIPAVAS	29	Recyclage d'inertes
Carrières de Kerguillo	GUILERS	29	Recyclage d'inertes
Colas Centre Ouest	BREST	29	Recyclage d'inertes
Colas Centre Ouest	PLOÉVEN	29	Recyclage d'inertes
Crenn TP	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	29	Recyclage d'inertes
Eurovia Bretagne	GUIPAVAS	29	Recyclage d'inertes
Eurovia Bretagne	PLEYBER-CHRIST	29	Recyclage d'inertes
Eurovia Bretagne	QUIMPER	29	Recyclage d'inertes
Guy Louzaouen	GUILERS	29	Recyclage d'inertes
Morlaix Enrobés	MORLAIX	29	Recyclage d'inertes
Société des enrobés de Cornouaille (SECOR)	QUIMPER	29	Recyclage d'inertes
Yprema	PLUGUFFAN	29	Recyclage d'inertes
Bois Services	CLÉDER	29	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
Bois Services	GOUESNOU	29	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
Bois Services	PLOUDANIEL	29	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
Bois Services	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	29	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
LES RECYCLEURS BRETONS	GUIPAVAS	29	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
Récupération bretonne	POULLAN-SUR-MER	29	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
Sarp Ouest Saniroise	GUILERS	29	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
AFM Recyclage (Derichebourg Environnement)	RENNES	35	Collecte, regroupement et tri
Chimirec	JAVENÉ	35	Collecte, regroupement et tri
Delaire Fers et métaux	RENNES	35	Collecte, regroupement et tri
Eiffage TP Ouest	SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	35	Collecte, regroupement et tri
Guy Pradat	BEAUCÉ	35	Collecte, regroupement et tri
Guy Pradat	FOUGÈRES	35	Collecte, regroupement et tri
Guyot Environnement	NOYAL-SUR-VILAINE	35	Collecte, regroupement et tri

INSTALLATIONS AYANT PRIS EN CHARGE DES DECHETS DU BTP (EN 2015)	COMMUNE	DEPARTEMENT	ACTIVITE PRINCIPALE
KERAVIS ERTP	L'Hermitage	35	Collecte, regroupement et tri
La Mévennaise de transports	SAINT-MEEN-LE-GRAND	35	Collecte, regroupement et tri
Lafarge Granulats Ouest	VERN-SUR-SEICHE	35	Collecte, regroupement et tri
Laigle Récupération	LUITRE	35	Collecte, regroupement et tri
Lebreton Environnement	GUIGNEN	35	Collecte, regroupement et tri
Legendre Matériel	BOURGBARRÉ	35	Collecte, regroupement et tri
LG Services	LIEURON	35	Collecte, regroupement et tri
MARC SA ENVIRONNEMENT	L'Hermitage	35	Collecte, regroupement et tri
MARC SA ENVIRONNEMENT	SAINT-PÈRE	35	Collecte, regroupement et tri
Paprec Grand-Ouest	LE RHEU	35	Collecte, regroupement et tri
Passenaud Recyclage	VITRÉ	35	Collecte, regroupement et tri
ROMI BRETAGNE	SAINT-MALO	35	Collecte, regroupement et tri
ROMI Recyclage	REDON	35	Collecte, regroupement et tri
ROMI Recyclage	RENNES	35	Collecte, regroupement et tri
ROMI Recyclage	PLOËRMEL	35	Collecte, regroupement et tri
Sarp Ouest	SAINT-ARMELE	35	Collecte, regroupement et tri
Schmitt TP	SAINT-GREGOIRE	35	Collecte, regroupement et tri
Sita Ouest Cap Valo 35	CHARTRES-DE-BRETAGNE	35	Collecte, regroupement et tri
SMAC	RENNES	35	Collecte, regroupement et tri
Théaud	GAËL	35	Collecte, regroupement et tri
Triadis Services	SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	35	Collecte, regroupement et tri
Véolia Propreté (Netra)	RENNES	35	Collecte, regroupement et tri
Cardin TP	BRÉAL-SOUS-MONTFORT	35	ISDI
Pigeon TP	MELESSE	35	ISDI
SARL STOREC	SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN	35	ISDI
Séché Éco-Industries	SAINT-M'HERVÉ	35	ISDI
TNS	AMANLIS	35	ISDI
Ville d'Acigné	ACIGNÉ	35	ISDI
Bordini Environnement	LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT	35	ISDI
Cardin TP	LE RHEU	35	ISDI
Lepère TP	SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN	35	ISDI
Séché Éco-Industries	LA DOMINELAIS	35	ISDND
Carrière Beaucé	LA CHAPELLE-JANSON	35	Réaménagement de carrière
Carrières de Mont Serrat	SAINT-MALO-DE-PHILY	35	Réaménagement de carrière
Henry Frères	LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT	35	Réaménagement de carrière
Henry Frères	VIEUX-VY-SUR-COUESNON	35	Réaménagement de carrière

INSTALLATIONS AYANT PRIS EN CHARGE DES DECHETS DU BTP (EN 2015)	COMMUNE	DEPARTEMENT	ACTIVITE PRINCIPALE
Lafarge Granulats Ouest	BRUZ	35	Réaménagement de carrière
Lafarge Granulats Ouest	JANZÉ	35	Réaménagement de carrière
Lafarge Granulats Ouest	LE RHEU	35	Réaménagement de carrière
Marc SA	SAINT-GUINOUX	35	Réaménagement de carrière
Pigeon Carrières	LOUVIGNÉ-DE-BAIS	35	Réaménagement de carrière
Pigeon Carrières	MARTIGNÉ-FERCHAUD	35	Réaménagement de carrière
Pigeon Granulats Ouest	SAINT-M'HERVÉ	35	Réaménagement de carrière
Pompei	MUEL	35	Réaménagement de carrière
Pompei	SAINT-PERN	35	Réaménagement de carrière
Schmitt TP	MELESSE	35	Réaménagement de carrière
SOCAL	LANHÉLIN	35	Réaménagement de carrière
Société des Carrières de la Garenne	GUIPEL	35	Réaménagement de carrière
Société des Carrières Pensa	BAGUER-PICAN	35	Réaménagement de carrière
Sogetrap	SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE	35	Réaménagement de carrière
COLAS	VIEUX-VY-SUR-COUESNON	35	Recyclage d'inertes
Colas Centre Ouest - Agence SCREG Rennes	BOURG-DES-COMPTES	35	Recyclage d'inertes
EFP 35	DOMLOUP	35	Recyclage d'inertes
Enrobés 35	DOMLOUP	35	Recyclage d'inertes
Eurovia	VIGNOC	35	Recyclage d'inertes
Ecosys	ORGERES	35	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
Guy Dauphin Environnement	CESSON-SÉVIGNÉ	35	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
Guy Dauphin Environnement	FOUGÈRES	35	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
N2TA	PARIGNÉ	35	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
TRANSFO SERVICES	CHATEAUBOURG	35	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
Charier pôle Déchets Valorisation (racheté par Séché envt)	NIVILLAC	56	Collecte, regroupement et tri
Charier TP	QUESTEMBERG	56	Collecte, regroupement et tri
Chimirec	PONTIVY	56	Collecte, regroupement et tri
EIFFAGE Travaux Publics Ouest	SAINT-THURIAU	56	Collecte, regroupement et tri
Gedimat Ferrand	VANNES	56	Collecte, regroupement et tri
GLD Environnement	LOCOAL-MENDON	56	Collecte, regroupement et tri
Guyot Environnement	KERVIGNAC	56	Collecte, regroupement et tri
Guyot Environnement	PLOERMEL	56	Collecte, regroupement et tri

INSTALLATIONS AYANT PRIS EN CHARGE DES DECHETS DU BTP (EN 2015)	COMMUNE	DEPARTEMENT	ACTIVITE PRINCIPALE
Les Recycleurs Bretons	CAUDAN	56	Collecte, regroupement et tri
Ludovic Le Gall	LE SOURN	56	Collecte, regroupement et tri
Sarp Ouest	PLOEMEUR	56	Collecte, regroupement et tri
SITA Grand Ouest	LORIENT	56	Collecte, regroupement et tri
SUEZ / Vannes Valorisation	VANNES	56	Collecte, regroupement et tri
Véolia Propreté	HENNEBONT	56	Collecte, regroupement et tri
(ex Eiffage) Yves GUEGAN	LANGUIDIC	56	ISDI
Carrières et Matériaux du Grand Ouest	GRAND-CHAMP	56	ISDI
Carrières et Matériaux du Grand Ouest	PLUMELIN	56	ISDI
Carrières et Matériaux du Grand Ouest	PLUVIGNER	56	ISDI
Centre Morbihan Communauté	PLUMELIN	56	ISDI
Communauté de communes Arc Sud Bretagne	NIVILLAC	56	ISDI
Eurovia Bretagne	LANDÉVANT	56	ISDI
Groupe Colas	BRECH	56	ISDI
Groupe Colas	PLOËRMEL	56	ISDI
Sarzeau Carrières et Matériaux	SARZEAU	56	ISDI
Charier Carrières et Matériaux	SAINT-MARCEL	56	ISDI
Charier pôle Déchets Valorisation	THEIX	56	ISDI
Communauté de communes du Pays de Questembert	LIMERZEL	56	ISDI
Entreprise Daniel Pierre	PLOEMEL	56	ISDI
Groupe Colas	LOCOAL-MENDON	56	ISDI
SITA Grand Ouest	GUELTAS	56	ISDND
Carrières des Trois Vallées	BIGNAN	56	Réaménagement de carrière
Charier Carrières et Matériaux	SAINT-JEAN-LA-POTERIE	56	Réaménagement de carrière
Charier pôle DV - Sotrama	PLOEMEUR	56	Réaménagement de carrière
Établissements Cointo	HENNEBONT	56	Réaménagement de carrière
Établissements Cointo	LANDÉVANT	56	Réaménagement de carrière
Établissements Félicien Picaut	REMUNGOL	56	Réaménagement de carrière
Hochet Gérard	GUER	56	Réaménagement de carrière
Imerys Ceramics	PLOEMEUR	56	Réaménagement de carrière
Lafarge Granulats Ouest	RADENAC	56	Réaménagement de carrière
Matériaux de l'Oust	SÉRENT	56	Réaménagement de carrière
RAULET CARRIERES SA	ELVEN	56	Réaménagement de carrière
Société des carrières bretonnes	INZINZAC-LOCHRIST	56	Réaménagement de carrière
Sotrama	CALAN	56	Réaménagement de carrière

INSTALLATIONS AYANT PRIS EN CHARGE DES DECHETS DU BTP (EN 2015)	COMMUNE	DEPARTEMENT	ACTIVITE PRINCIPALE
Arzal TP Environnement	ARZAL	56	Recyclage d'inertes
Breizh Enrobés (ex Armor Enrobés)	KERVIGNAC	56	Recyclage d'inertes
Breizh Enrobés (ex Armor Enrobés)	LOCQUeltas	56	Recyclage d'inertes
Breizh Recyclage	BAUD	56	Recyclage d'inertes
COLAS Centre Ouest (ex Enrobés 56)	HENNEBONT	56	Recyclage d'inertes
Éco Valorisation	SAINT-VINCENT-SUR-OUST	56	Recyclage d'inertes
Groupe Colas	PLOEREN	56	Recyclage d'inertes
Groupe Colas	PLOËRMEL	56	Recyclage d'inertes
Inerta	HENNEBONT	56	Recyclage d'inertes
Inerta	HENNEBONT	56	Recyclage d'inertes
Inerta	VANNES	56	Recyclage d'inertes
LE BADEZET Louis	PONTIVY	56	Recyclage d'inertes
Mahé Hubert	CAUDAN	56	Recyclage d'inertes
S.M.E.G.	HENNEBONT	56	Recyclage d'inertes
Sacer Atlantique	VANNES	56	Recyclage d'inertes
Charier pôle Déchets Valorisation	LA VRAIE-CROIX	56	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
Ecosys	PLOEREN	56	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
Guy Dauphin Environnement	HENNEBONT	56	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
Guy Dauphin Environnement	LORIENT	56	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
Guy Dauphin Environnement	VANNES	56	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
Recycle Logistique	SÉRENT	56	Valorisation de déchets non inertes non dangereux
SARL Jan TP	PLUNERET	56	Valorisation de déchets non inertes non dangereux

**ANNEXE 5 - LISTE DES PROJETS D'INSTALLATIONS DE GESTION DES DECHETS RECENSES PAR LA DREAL  
(situation janvier 2019)**

RECENSEMENT DE PROJETS D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT (Source DREAL Bretagne)	MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNE	DEPARTEMENT
Demande d'autorisation site de méthanisation	Biodéac	Loudéac	22
Projet d'ISDI - comblement d'une ancienne carrière	Commune Saint-Yvi	Saint-Yvi	29
Prolongation d'exploitation d'ISDI de 10 ans	Société Chopin	Saint-Thonan	29
Projet relatif à l'ISDI (demande d'enregistrement)	Pays Fouesnantais	Pleuven	29
Traitement de boues d'assainissement	Guilleux	Ossé	35
Méthanisation	Enerfées	Janzé	35
SAS carrière (ISDI)	Gué Morin	Vieux-Vy-sur-Couesnon	35
ISDND - Extension de durée de vie et réduction des entrants	CC Belle-Ile-en-Mer	Belle-Ile-en-Mer	56
Modification des stockages d'amiante lié et inertes sans changement de la quantité apportée et de l'échéance de l'autorisation initiale	Breizh recyclage	Baud	56
Arrêt de l'incinérateur (horizon 2022-2024)	CC AQTA	Plouharnel	56
Unité de gazéification (recours TA)	CHO Locminé	Locminé	56
Centrale biogaz du Pays de Pontivy (recours TA)	VolV Biomasse	Noyal Pontivy	56





RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

---